REVUE AFRICAINE

VOLUME 88 ANNÉE 1944

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1944

REVUE AFRICAINE

NUMERO 88

ANNEE 1944

DANS CE NUMERO

ARTICLES DE FONDS

- La population de Tanger en 1940, par M. BLANDIN.
- Le curé de Mascara et l'Emir Abd el Kader (Août 1845), par M. J. CAILLE
- Les genres de vie indigènes dans l'Atlas de Blida, par M. M. CARAYOL.
- Les formes du batik dans l'Aurès, par M. R. GODON.
- Les industries indigènes de la région des Trara, par M. E. JANIER.



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

REVUE AFRICAINE

Vol. 88

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
12, RUE EMILE-MAUPAS. — ALGER

1944



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Statues et Statuette Dionysiaques

découvertes en Tunisie (1)

Le groupe de Dionysos assis sur une panthère, auquel nous consacrerons la première partie de cette étude, a été découvert au théâtre de Sbeïtla en des circonstances dont nous avons rendu compte au Comité des Travaux Historiques (2).

Le dieu nous apparaît assis de côté, « en amazone », sur une panthère tournée à droite, immobile et rugissante : un support formé d'un arbre autour duquel s'enroule un cep assure par derrière l'équilibre. Un seul bloc de marbre a suffi à tailler tout le groupe, sauf la tête et le bras droit du dieu, qui étaient rattachés par des tenons métalliques. Le bras droit a d'ailleurs disparu, comme aussi la majeure partie des membres inférieurs : nous n'avons gardé que le haut des cuisses et les pieds ; l'avant-bras gauche manque encore, et le nez du dieu s'est effrité ; la panthère n'a perdu que sa queue et son mufle : dommages en somme véniels et qui pourront sans trop de peine être atténués par la restauration. La plus grande hauteur, tête comprise, est de 1 m. 30 ; la plus grande longueur, 0 m. 60 ; la tête, allongée par l'abondante chevelure, mesure 0 m. 30 ; le torse, du cou au bas-ventre, 0 m. 40 ; sa largeur aux pectoraux est de 0 m. 20. Les proportions sont donc environ les 2/3 de la normale.

L'allure féminine du personnage nous frappe dès le premier examen. La tête, découverte seule, aurait pu, comme celle du Capitole (3), prêter à équivoque ; les grands yeux, dont le regard flotte dans le lointain et se détourne à gauche,

(1) Nous sommes heureux de remercier M. L. Poinssot qui a bien voulu nous faire profiter, pour cet article, des plus précieux conseils.

(2) *Bull. Arch. du Comité, P.V. de la Com. d'Afr. du Nord*, mai 1942

(3) S. Reinach, *Têtes antiques*, pl. CCV.

les joues pleines, la petitesse de la bouche, le menton rond marqué d'une fossette, conviendraient à une jeune fille et font penser au *virgineum caput* d'Ovide. Le cou se plie délicatement, la longue chevelure, partagée par une raie, se noue en un chignon sur le bas de la nuque et laisse échapper deux longues boucles qui tombent sur les épaules. Les traces d'une bandelette — métallique — s'y aperçoivent ; des trous de foret, tout autour, fixaient les feuilles d'une couronne, de lierre sans doute, ou de pampres.

Le travail du torse vaut mieux que celui de la tête. Le trépan n'a pas été employé. L'artiste a su rendre heureusement les chairs jeunes, se garder de la sécheresse, et même de la mollesse « savonneuse » qui dépare trop de copies africaines. La musculature n'a pas la puissance athlétique, mais, très détaillée, elle reste celle d'un « melléphèbe » accoutumé à la palestre, et plus nonchalant qu'efféminé. Le dieu n'est pas à proprement parler assis, mais seulement appuyé en arrière sur la panthère : la jambe gauche, presque complètement détendue, arrivait au sol, où le pied était posé à plat. La jambe droite était plus nettement pliée, et le pied cherche en arrière l'appui du cep. L'équilibre reste ainsi instable : la main droite s'appuyait donc sur la croupe où l'on voit encore sa trace, ce qui obligeait le bras à s'allonger en entier ; le buste s'incline à droite, de sorte que la ligne du flanc dessine un angle au-dessus de la hanche. Les muscles abdominaux jouent et accusent un pli profond au-dessus du pubis, dont la pilosité n'est pas indiquée. Tout est ainsi dissymétrie dans ce corps, dont l'axe serpente et met en valeur la grâce.

Arbre et panthère, sont traités avec une maladresse qui étonne. L'animal, campé tout droit sur ses pattes, tourne la tête vers le spectateur et rugit, gueule béante. Mais aucune vie n'anime cette figure, siège plus que monture, accessoire tout subordonné à la figure principale ; les erreurs de proportions sont flagrantes, tête trop petite, cou démesurément allongé, croupe massive à l'excès. Toutes les panthères de l'art antique sont femelles (4) ; celle-ci ne manque pas à la règle, comme le prouvent quatre mamelles naïvement

(4) S. Reinach dans *Mon. Piot*, IV, p. 106, n. 1.

sculptées en forme de demi-cylindres. Les griffes sont énormes et comme dédoublées. La fourrure n'a été indiquée qu'en grosses touffes sur les côtés du cou, et par quelques coups de ciseau sur l'arête postérieure des cuisses. Mais la tête prouve que toute cette maladresse est voulue : l'indication des plis de la peau au-dessus des yeux et des naseaux surprend, près d'erreurs en apparence si barbares. Malheureusement la mutilation de la gueule a fait disparaître l'expression de férocité. Un collier de lierre harnache le cou.

Un curieux détail révèle ici la destination de la statue : un canal en forme de cône part de l'arrière de la tête pour aboutir au fond de la gueule. Il servait sans doute de conduit d'eau, car des incrustations sur les pattes antérieures sont certainement dues au ruissellement prolongé du liquide. Nous sommes donc en présence d'un groupe de fontaine, qui n'est pas sans analogue dans les collections tunisiennes (5).

L'arbre support sert de tuteur à un cep qui s'y enroule. Le tronc, le cep et la tête de la panthère ne sont pas détachés l'un de l'autre, ce qui donne l'impression d'une certaine confusion. Une sorte de tenon de marbre que l'on remarque sur la cuisse droite de l'animal et que rien n'explique aujourd'hui, servait peut-être d'appui au thyrse tenu par la main gauche ou à un canthare qu'elle laissait échapper.

Le thème du Dionysos assis sur une panthère, paraît avoir été adopté par l'art grec au IVe siècle (6). Ce sont sans doute des influences asiatiques (7) qui introduisirent alors dans le thiase le gracieux félin, digne des Ménades par les instincts

(5) On sait que les groupes de dieu ou d'hommes avec un animal sont très fréquemment utilisés comme fontaine. (E. Michon dans *Dict. des Ant.*, s. v. *Fons*, p. 1236-1237). Cf. particulièrement le Satyre à la panthère publié par Curtius, *Arch. Zeit.*, 1879, p. 20 et pl. 1. Cf. aussi la statue-fontaine d'Eros sur un Dauphin, découverte dans les thermes des Laberii, à Oudna, par P. Gauckler (*Mon. Piot*, III, p. 222, fig. 13), dont la pose ne manque pas d'analogie avec celle de notre Dionysos.

(6) Lenormand dans *Dict. des Ant.*, s. v. *Bacchus*, p. 622.

(7) S. Reinach, *Mon. Piot*, IV, p. 113-114. Keller, *Thiere des classischens Alterthums*, p. 148, pensait que l'association avait pu naître en Cyrénaïque. Nous croyons la chose peu vraisemblable. On trouvera cependant ci-dessous des arguments qui peuvent faire admettre l'existence d'un dieu africain à la panthère. Peut-être est-ce cette association elle-même qui aurait favorisé l'identification de cette divinité indigène à Dionysos.

lascifs et même l'amour du vin qu'on lui attribuait [8]. En général, la panthère bondit près du dieu, ou joue avec lui [9] : le monument de Lysicrate, et nombre de statues [10] attiques ou néo-attiques montrent quel parti la sculpture de genre sut tirer de ce thème. L'idée de remplacer par la panthère le bouc ou la mule, montures traditionnelles du dieu [11] connut moins de fortune ; en sorte qu'il n'est pas malaisé, par le rapprochement du petit nombre de répliques qui nous sont directement ou indirectement parvenues, d'esquisser l'histoire du thème.

Aucun groupe en ronde bosse ne présente à notre connaissance les mêmes traits que celui de Sbeïtla. Clarac [12] a publié un marbre de la collection Giustiniani, qui figure aussi le dieu assis sur un fauve, le buste incliné de côté et la main droite appuyée sur l'échine de la bête. Mais les dissemblances sont plus visibles que les analogies : le type dionysiaque est moins juvénile, la coiffure plus chargée, le corps partiellement voilé par la nébride. La monture — lionceau plutôt que panthère — marche vers la gauche. Le dieu est assis franchement, et sur la croupe de l'animal ; il se retourne pour l'agacer d'une grappe que tient la main gauche. D'une façon générale la composition est plus chargée qu'à Sbeïtla, le caractère de « sculpture de genre » plus accusé. On peut admettre un prototype commun pour les deux œuvres, mais le groupe Giustiniani doit représenter une réplique plus lointaine, qui ne semble guère avoir été conçue avant les derniers siècles hellénistiques.

---

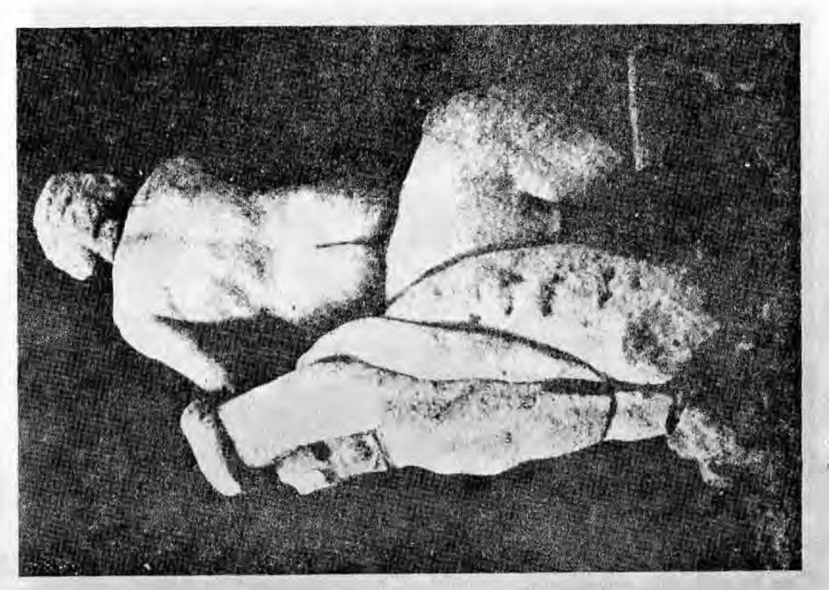
(8) Philostrate, *Imagines*, I, 18.

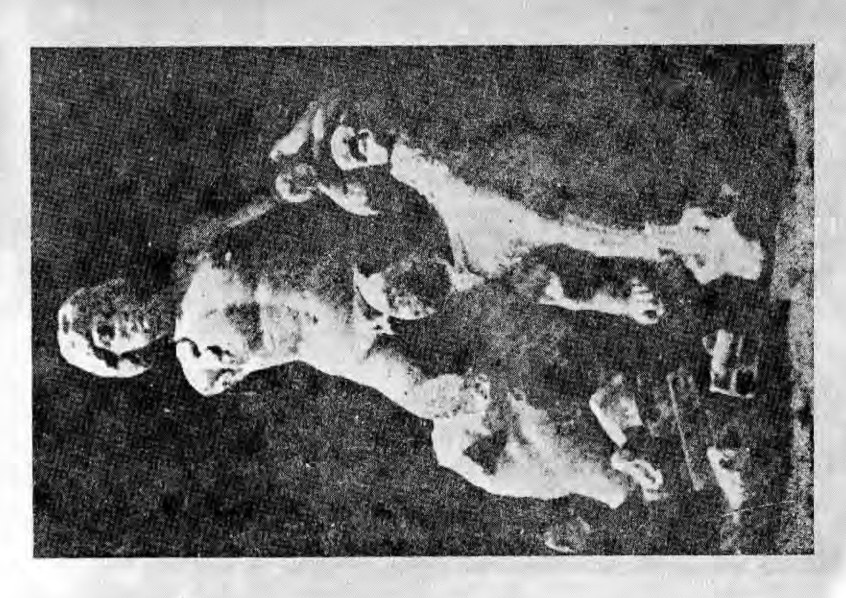
(9) Thème étudié par Lenormand, *l. c.*

(10) La plus célèbre est le pseudo Narcisse de Naples, de tradition praxitélienne (Ch. Picard, *Sculpt. Antique*, II, p. 197). Cf. Clarac-Reinach, p. 377, n° 7 ; p. 379, n° 3 ; p. 381, n°s 4 et 5 ; p. 384, n°s 4 et 7 ; p. 386, n° 2 ; p. 391, n° 6.

(11) Rarement figurées à vrai dire en ronde bosse, et jamais avant l'époque hellénistique. Cf. Clarac-Reinach, p. 3, I, 45 (Dionysos [ou un Satyre] ivre sur un âne). Le thème est par contre très fréquent dans la numismatique et la peinture de vases (Thraemer, *l. c.*, p. 1103. l. 48, et 1143, l. 30).

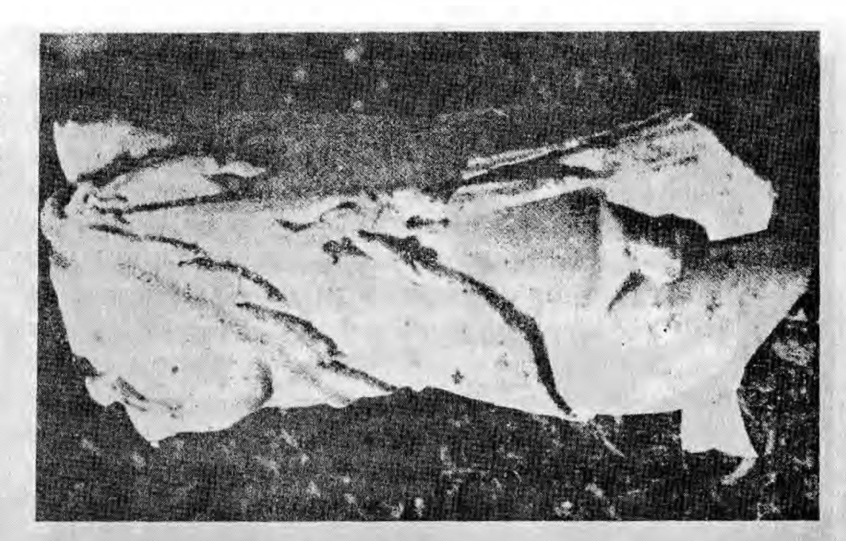
(12) Clarac-Reinach, p. 383, n° 2 = Matz Duhn, *Antike Bildwerke in Rom* ; n° 358.



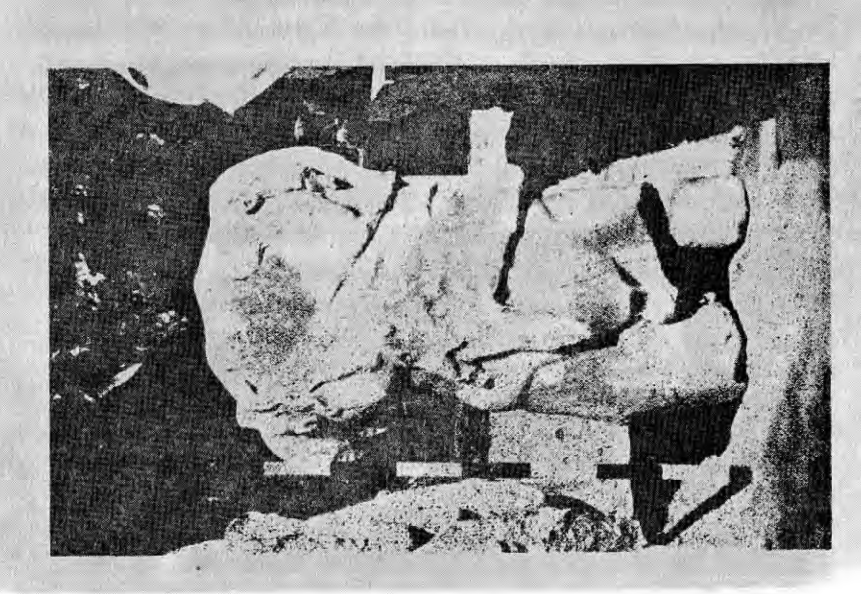


Sbeïtla. — Dionysos à la Panthère.

PLANCHE II



Torse Dionysiaque d'Aïn Djous



Torse Dionysiaque du Musée Lavigerie

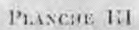
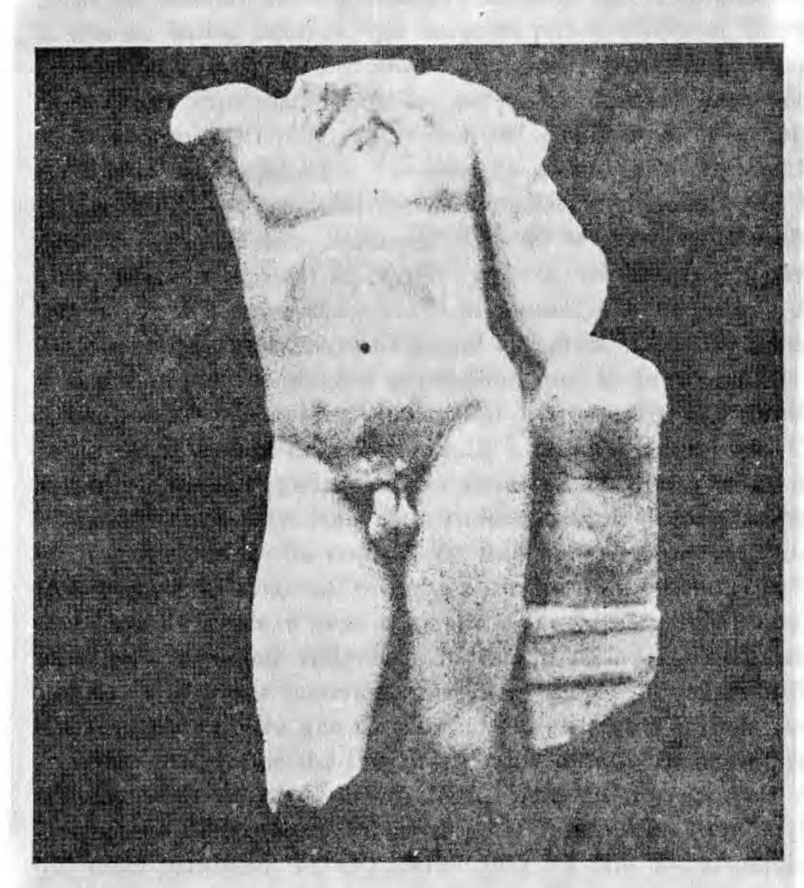


PLANCHE III



Bacchant d'Oudna

Plus simple apparaît un petit bronze découvert à Néris, et publié par M. A. Blanchet [13] : peut-être applique d'une urne funéraire. Le dieu apparaît dans toute sa jeunesse ; ses longs cheveux ceints de pampres retombent comme à Sbeïtla, le corps est couvert de la pardalide ; la main droite se pose sur la tête du fauve. Celui-ci, qui ne porte pas le collier de lierre, lève la patte antérieure droite comme pour se mettre en marche, et est cependant assis les pattes de derrière ramenées sous la croupe [14]. Un rapprochement précis avec le groupe de Sbeïtla est suggéré par l'assiette du corps du dieu, dont la jambe droite est complètement détendue, cependant que la gauche se replie sous l'animal. Mais ici la main ne cherche plus appui sur le corps de la bête ; relevée, elle tenait le thyrse qui lui servait en quelque sorte de canne. « Si le groupe de Néris n'est pas une œuvre de grand art, écrit M. A. Blanchet, il convient de reconnaître cependant que le bronzier lui a communiqué un certain charme en marquant une intimité réelle entre le dieu et le fauve qu'il a réussi à dompter ». Ce charme n'apparaît guère dans la statue de Sbeïtla, à cause de la raideur de la bête. Mais cette rudesse, qu'on ne peut imputer à la maladresse du copiste, est une nouvelle preuve d'une étroite parenté avec un prototype où les raffinements de la sculpture de genre n'avaient pas fait encore disparaître complètement la valeur religieuse du thème primitif. Les autres statues que l'on pourrait rattacher à la même famille n'y font plus figure que de parents éloignés et d'ailleurs fort pauvres. Un groupe du Latran [15] nous montre bien un personnage assis de côté sur un félin. Mais on n'y aperçoit ni la curieuse dissymétrie des jambes, ni l'inclinaison du torse, qui nous paraissent les caractéristiques les plus remarquables des œuvres que nous venons d'étudier. La largeur du corps,

---

(13) *Revue Arch.*, XIX, 1924, I, p. 300 et suiv., pl. II ; Reinach, *Rep. Stat.*, VI, p. 27, n° 2.

(14) L'attitude est celle de panthères assises et levant une patte pour jouer avec le dieu debout. Ces statues sont généralement combinées avec un Dionysos du type « Narcisse » de Naples. Elles dérivent d'un thème très ancien, d'origine asiatique, rattaché à la série des Πότνιοι Θηρῶν (S. Reinach dans *Mon. Piot*, *l. c.*, p. 111-112).

(15) Reinach, *Rep. Stat.*, II, p. 132, n° 4 = O. Benndorf et R. Schöne, *Antike Bildwerke des Lat. Museums*, pl. II, n° 183.

dont une draperie revêt la partie inférieure, fait penser à Silène plus qu'à Dionysos. Un très médiocre petit bronze de la collection Vives [16] rappelle par l'attitude de l'animal l'applique de Néris ; mais le cavalier semble à peine ébauché. A Berlin existe un Dionysos enfant assis sur la panthère [17] : il convient de le rattacher, plutôt qu'à la série que nous étudions, à un groupe d'images de l'enfance dionysiaque où le dieu chevauche en général le félin [18]. C'est encore un groupe d'enfance dionysiaque qu'a retrouvé Espérandieu à Bordeaux [19], associant Pan au fauve et à l'enfant dieu. L'authenticité de la sculpture paraît suspecte, mais il se peut qu'elle garde le souvenir d'une œuvre antique, car la pose du dieu sur la croupe de l'animal, et la grappe qu'il tient à la main rappellent le groupe Giustiniani. On pourrait ainsi supposer que ce dernier est né d'une contamination entre un groupe du type de Sbeïtla, et un lointain prototype de la sculpture bordelaise.

Les coroplathes n'ont, à notre connaissance, utilisé le thème qu'en Afrique. Encore le groupe de Sousse, aujourd'hui au Musée du Bardo, qui nous le présente, est-il fort différent de la statue de Sbeïtla, et d'ailleurs fort mutilé. La panthère marche à droite, la gueule ouverte et tournée vers le spectateur mais la tête basse. Le dieu, incliné sur la nuque du fauve, et tenant le thyrse, est vêtu d'une longue robe, porte les cheveux en bandeaux. Le visage a disparu [20].

Une série de sarcophages romains s'orne d'un motif central présentant avec notre statue des analogies évidentes. La différence essentielle réside dans le « dynamisme » de la représentation. Alors que les statues représentaient le dieu

(16) Reinach, *ibid.*, III, p. 36, n° 7.

(17) *Ibid.*, VI, p. 27, n° 3 = *Arch. Anz.*, 1922, p. 82, n° 34.

(18) Cf. *Rep. Stat.*, II, p. 132, n° 3 (applique de vase comme le bronze de Néris). Pierres gravées : Furtwängler *Ant. Gemmen*, pl. XXVIII, n° 39. Nous rattacherions à la même série le génie dionysiaque ailé de Délos (*infra*, note 42). Il existe également une série importante de Dionysos enfants montés sur le bouc (*Rep. Stat.*, II, p. 132, n° 3, et 133, n°s 1 et 2).

(19) *Recueil général*, II, p. 138.

(20) La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 132 et pl. XXIX, n° 9.

assis sur un animal immobile ou en marche lente, les reliefs figurent la course du thiase, entraînant son maître dans un galop impétueux. Sur un sarcophage du Vatican [21] son attitude s'apparente de fort près à celle du bronze de Néris ; ici c'est la jambe droite qui est pliée, et la gauche détendue ; le corps est complètement dévoilé ; mais la main droite tient le thyrse et s'y appuie. Les représentations de Dresde [22] et de Paris [23] sont plus éloignées [24]. Le dieu est complètement assis, et légèrement tourné vers l'arrière. Sur tous ces sarcophages, la monture est de beaucoup plus grande taille que dans les groupes statuaires. Plutôt qu'une panthère, elle figure sans doute un tigre ou un lion. Mais la tête se retourne pour rugir, comme à Sbeïtla, et on retrouve partout le même collier de lierre, qui la consacre au dieu.

Un pilastre de la basilique attenant au Forum de Leptis Magna est décoré, entre autres figures du thiase, d'un Dionysos assis sur une panthère. Le dieu est légèrement tourné vers l'arrière, le pied droit plus bas que le gauche ; les jambes sont couvertes d'un himation, qui découvre complètement le torse. La main droite largement étendue tenait un cratère dont le contenu se déversait en avant du fauve. Celui-ci, figuré trottant, retourne la tête vers le dieu [25].

Une lampe du Musée du Bardo [26], figure « Bacchus indien, tenant le thyrse et assis sur un lion ». C'est le seul exemple du motif que nous connaissions dans la décoration lucernaire ; il date vraisemblablement du IIIe siècle de notre ère.

(21) W. Amelung, *Vat. Sculpt.*, I, 86, 709. S. Reinach, *Rep. Reliefs*, III, p. 362, n° 1.

(22) S. Reinach, *Rep. Reliefs*, II, p. 162.

(23) Clarac-Reinach, *Rep. Reliefs*, p. 33, n° 3.

(24) Cf. le sarcophage publié par Millin, *Galerie Mythologique*, pl. LXXII, sans indication d'origine. Le dieu est assis sur une panthère (?) rugissante, au cou démesuré, qui de la patte antérieure gauche renverse un Satyre. Les jambes sont dissymétriques, l'une allongée et l'autre repliée. Mais le dieu est tourné vers l'arrière. La main droite levée tient un canthare, la gauche le thyrse. Le corps est complètement voilé par la nébride.

(25) R. Bartoccini, *Il Foro Imperiale di Lepcis (Leptis Magna)* dans *Africa Italiana*, II, 1928, p. 44, et fig. Sculpture la plus basse du pilastre.

(26) *Cat. du Musée Alaoui*, p. 159, n° 102. Lampe à queue pleine, de l'atelier de Lucceius, trouvée à Bulla Regia.

La numismatique nous permet de faire remonter l'histoire de notre groupe plus haut que la conquête romaine. Des monnaies du IVe siècle avant J.-C. figurent déjà le dieu sur sa panthère (27). Mais c'est l'Asie Hellénistique et surtout Romaine qui paraît avoir particulièrement affectionné cette donnée. On la retrouve à Pergame (28), à Prusias de Bithynie (29), Abydos de Troade (30), Tius (31), Amastris (32), Anazarbe de Cilicie (33), Césarée de Samarie (34) Quelle que soit leur origine, la similitude entre elles est assez grande pour qu'on puisse faire dériver ces monnaies d'une œuvre commune. Le dieu y est figuré assis de côté, légèrement tourné vers l'avant, sur une panthère au pas à droite. Le bas du corps est couvert d'une draperie. Les jambes semblent pendre naturellement. La main gauche est parfois étendue sans fardeau ; parfois elle élève verticalement le thyrse. Parfois elle l'appuie sur l'épaule; dans un cas, elle le tient horizontal. La monture marche en général la tête basse. Mais partout la main droite est appuyée en arrière sur la croupe, comme dans la statue de Sufetula et le groupe Giustiniani. La conservation d'un détail aussi caractéristique à travers toute la série ne peut être due au hasard. Il faut sans doute penser qu'il appartenait à la statue primitive d'où sont dérivées à la fois les copies dont les diverses villes d'Asie se sont plu à illustrer les revers de leurs monnaies, et celle que le sculpteur de Sufetula a prise pour modèle.

(27) Gardner, *Types of greek coins*, 9, 6. Nous n'avons pu consulter cet ouvrage.

(28) Fritze, *Münz. v. Pergamon*, V, 2 et p. 61. L'énumération qui va suivre ne prétend pas être complète.

(29) Waddington, Babelon et Th. Reinach, *Rec. Général des Monnaies Gr. d'Asie Mineure*, t. I, fasc. IV, pl. CIV, nos 12 et 22 (Marc Aurèle). Le dieu, assis sur la panthère (?) à droite tient le thyrse dans la main gauche.

(30) Monnaie de Septime Sévère, citée par A. Blanchet, *l. l.*, p. 303, n. 3 et dont nous n'avons pu examiner de reproduction.

(31) Waddington, etc..., *op. cit.*, I, fasc. IV, pl. CXII. n° 9 (époque d'Hadrien). Le dieu ne tient pas le thyrse.

(32) *Ibid.*, I, fasc. I, pl. XXI, n° 16 et p. 155, n° 169 (Maximien). La figure, qui tient un thyrse horizontal, est interprétée par les auteurs comme une Ménade, à tort croyons-nous, son apparence ne différant pas des représentations précédentes.

(33) Monnaie d'Etruscille, citée par A. Blanchet, *l. l.*

(34) Monnaies de Philippe Ier et de Volusien, *ibid.*

On pourrait cependant se demander si ce modèle commun appartenait bien à la sculpture. Fritze lui a supposé plutôt une origine picturale. C'est assurément la céramique peinte qui nous en offre l'exemple le plus ancien, sur des cratères à figures rouges, du style attique tardif (35) : le dieu y est assis de côté sur le dos du fauve galopant et harnaché de lierre. Il tient le thyrse et la couronne. La longue chevelure et le visage imberbe sont ceux du Pseudanor. L'himation recouvre le bas du corps. L'image semble donc assez voisine de celle des monnaies anatoliennes, sauf en ce qui concerne le bras appuyé sur la croupe, détail que nous avions précisément jugé le plus caractéristique.

Une peinture romaine, découverte à Zliten en Cyrénaïque (36) est de toutes les représentations picturales la plus proche du Groupe de Sbeïtla. On y trouve l'inégale disposition des jambes, et la flexion du torse ; mais celui-ci est incliné vers la gauche, et la main droite élève un canthare. Une mosaïque de Londres (37), aujourd'hui au British Museum, reste elle aussi assez proche du thème sculptural par la flexion du torse. Mais le dieu est à califourchon sur la croupe et tourné vers l'arrière. On peut y saisir la transition avec le thème ordinaire des représentations picturales du groupe ; celles-ci sont assez nombreuses mais leur conception diffère radicalement des œuvres que nous venons d'étudier.

La plus proche, délienne, est datable du IIe siècle avant notre ère (38) : une Bacchante, sans doute Ariane, est assise de côté sur la bête, mais rien dans sa pose ni dans son costume

(35) *Corpus vasorum*, Louvre, III Ie, fasc. 5, pl. 3, n° 1. Cratère à panse renflée de style attique tardif (fin des Ve et IVe s.). *Cf. Dict. des Ant.*, fig. 700. Sujet analogue, Collignon, Couve, *Cat. vases Mus. d'Athènes*, 1589.

(36) *Vestigie del Passato (Monumenti e scavi) a cura di P. Romanelli*, public. du Min. Ital. des Colonies, Rome, 1930, p. 47 (fig). Signalé d'abord dans *Rendiconti Lincei*, 1918, 27. S. Reinach, *R.P.G.R.*, p. 106, 7, la signale à tort comme une mosaïque.

(37) Mosaïque de Leadenhall Street. S. Reinach, *ibid.*, n° 5, avec bibliographie.

(38) Mosaïque découverte en 1929 (*B.C.H.*, LIV, 1930, p. 513-514 et fig. 27). Personnage assis sur une panthère, vêtu d'une tunique et d'un himation, diadémé de pampres et tenant thyrse et tambourins. La panthère est harnachée de pampres. Le cou est démesurément allongé. La comparaison avec la statue de Sbeïtla prouve qu'il ne peut s'agir

n'évoque les particularités caractéristiques de nos sculptures. Plus tard les mosaïstes représentent surtout le dieu la tête tournée vers la croupe, ou même franchement couché à rebours ; complètement nu, il tient souvent un voile qui se gonfle au-dessus de sa tête (39). La monture est généralement un tigre, ce qui rattache la figure au thème du triomphe indien, et en reporte donc les origines en pleine période hellénistique. Il est probable qu'il s'agit d'une adaptation du Bacchus étendu ivre sur un taureau ou un mulet, que connaissait depuis longtemps la peinture de vases (40). Ce thème se retrouve sur les sarcophages (41), mais jamais, à notre connaissance, en ronde bosse. Quant aux mosaïques d'enfance dionysiaque qui figurent le petit dieu, ou un génie ailé (42), à cheval sur un fauve, elles s'apparentent étroitement au type de l'Eros sur la panthère, et dérivent probablement de l'art alexandrin. Il y a donc entre les statues que nous avons rassemblées et les peintures ou mosaïques que nous leur avons

---

de Dionysos, toujours figuré nu, ou couvert seulement d'une nébride ou d'un himation jeté sur les jambes. Cf. Ménade sur un lion, sur un vase de Boston, publiée par J. Charbonneaux, *Mon. Piot*, XXXV, p. 131 (IVe s.). Ariane sur la panthère apparaît sur le vase de Tourcun au British Museum (Reinach, *Rep. Reliefs*, II, p. 473). Une plaque Campana figure une Ménade nue couchée en arrière sur une tigresse, dans la même position que Dionysos sur les mosaïques dont il va être question. (Reinach, *ibid.*, II, p. 266, n° 2).

(39) Thème assez fréquent dans la mosaïque africaine ; il est représenté au Musée du Bardo, avec des variantes de détail, par trois mosaïques inédites provenant de Thuburbo Majus, d'El Djem (n° d'inv. 2401 ; découverte en même temps que le Dionysos au lézard étudié, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 154) et de Dougga (n° d'inv. 2808). Une autre, provenant d'El Djem, se trouve au Musée Municipal de Sousse (*Inv. des Mosaïques*, II, p. 30, n° 73).

(40) Thraemer dans Roscher, *s. v. Dionysos*, p. 1143.

(41) Cf. par exemple S. Reinach, *op. cit.*, III, p. 183, n° 1.

(42) Le plus célèbre provient encore de Délos (*Mon. Piot*, XIV, p. 199, pl. XIV-XV) = un génie dionysiaque ailé chevauche la panthère, dont le cou est démesuré, et tourne la tête vers le spectateur. Cf. aussi *Dict. des Ant.*, fig. 5329. Mosaïque de Djemila : L. Leschi, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 146 *sqq*. Le thème de l'Eros sur la panthère est extrêmement fréquent; en ronde bosse entre autres Reinach, *Rep. Stat.*, II, p. 462, nos 1 et 2, p. 461, n° 2 (la monture est un lion) ; le petit dieu est aussi souvent associé au cortège dionysiaque et ne se distingue guère en somme de Dionysos enfant (cf. *supra*, note 18). Il est beaucoup plus rare de trouver un Dionysos (?) adulte à califourchon sur le fauve. Cf. cependant Tischbein, II, 42 = Dionysos (?) adulte, radié, chevauchant la panthère.

comparées, trop de différences profondes pour que les unes soient la transposition des autres : nous sommes en présence de deux séries ayant développé indépendamment une même conception ; la peinture de Zliten et la mosaïque de Londres résultent d'une contamination. Les sarcophages et les monnaies au contraire restent assez proches des statues pour qu'on puisse y voir leur reflet. Nous sommes en droit de les utiliser pour reconstituer l'aspect du prototype, dont le copiste de Sbeïtla a évidemment, peu ou prou, altéré les traits.

Tenons d'abord pour assuré qu'il ne travaillait point le même matériau que son modèle. L'arbre et le cep, supports nécessaires mais qui surchargent malencontreusement sa statue, dénoncent la traduction en pierre d'une œuvre métallique. On remarque plus d'aisance dans la statuette de Néris, exécutée, elle, en bronze. La flexion du torse et le jeu délicat des chairs étaient assurément mieux exprimés par l'airain que par le marbre : le sculpteur du Dionysos Giustiniani a préféré renoncer à cet effet difficile, dont la conservation fait précisément la valeur du groupe sufétulien.

Nous avons noté de prime abord cette inclinaison du buste, dont le déséquilibre oblige la main droite à s'appuyer sur la croupe de la panthère. Le même détail se retrouve dans le groupe Giustiniani : il n'est donc pas l'invention des sculpteurs africains. Les monnaies anatoliennes montrent aussi la main posée en arrière sur l'animal ; et ce seul détail suffirait à faire écarter l'hypothèse d'une influence picturale sur la série : car un tel geste, nécessaire dans une ronde bosse, ne se comprend plus lorsque les lois d'équilibre n'entrent plus en jeu : ni les vases peints ni les mosaïques ne le reprennent. Au contraire, on connaît des torses de Dionysos assis, en général sur un rocher, qui devaient offrir la même recherche. Le plus célèbre est le torse Farnèse (43). Mais nulle part ne se retrouve au même degré la volonté d'accuser la dissymétrie de part et d'autre de l'axe longitudinal du torse. Il faut évidemment relever ici l'influence praxitélienne. L'Apollon Sauroctone présente lui aussi semblable opposition entre les

---

(43) Etude du thème du Dionysos assis par Thraemer, *l. l.* Pour le torse Farnèse, Clarac-Reinach, p. 382, n° 3.

deux moitiés du thorax dont l'axe ondule, le même angle de la hanche, la même saillie musculaire au-dessus de cet angle (44). Pour avoir pu conserver malgré la difficulté un « effet » aussi caractéristique, il faut que l'auteur du groupe de Sbeïtla soit resté bien près d'un prototype sorti d'un atelier hellénistique où restaient vivantes les traditions attiques.

On pourrait se demander si l'instabilité voulue — on pourrait presque dire l'instantanéité — de la position du dieu, existait aussi dans l'œuvre mère. Il ne semble pas qu'il y en ait trace sur les monnaies anatoliennes et on ne l'aperçoit plus en tous cas dans le groupe Giustiniani. Mais nous l'avons notée dans l'applique de Néris comme sur le sarcophage du Vatican et la peinture de Zliten. Nous ne reconnaissons sans doute pas dans ces œuvres la flexion du torse en sorte qu'il se pourrait que le groupe de Sbeïtla combine les données de deux traditions différentes. Nous ne croyons pas cependant qu'on doive faire crédit au sculpteur de province qui l'exécuta d'une idée aussi ingénieuse et aussi hardie. Le mérite en doit être plutôt attribué à quelque bronzier hellénistique qui aurait modifié le thème du prototype, dont les monnaies anatoliennes nous conserveraient l'image inaltérée : très proche encore des cratères attiques cette statue montrait le dieu assis normalement, les jambes couvertes d'un himation.

Les renseignements que nous pouvons avoir sur la tête de ce groupe sont fort imprécis. C'est là qu'assurément le copiste africain a pris les plus grandes et les plus fâcheuses libertés. Relevons cependant certains rapports entre les proportions générales du visage et celles de têtes de l'école praxitélienne, comme l'« Eubouleus » d'Eleusis. La coiffure (raie centrale séparant sur le front deux courtes mèches symétriques, masse des cheveux relevée sur les côtés dans la μίτρα et formant sur la nuque un chignon bas, longues boucles tombant presque sur les épaules, petites mèches frisées indiquées en faible relief en avant des oreilles) (45), est presque exactement celle d'une tête colossale découverte à Thasos en 1923 et datée du début

(44) Ch. Picard, *Sculpture Antique*, *II*, p. 121, fig. 52.

(45) Le détail apparaît dans la deuxième moitié du IVe siècle (S. Reinach, *Têtes Antiques*, p. 112).

du IIIe siècle (46). C'est une coiffure féminine que l'on retrouve sur l'Artémis du Vatican (47) et qui est relativement rare pour Dionysos : sur la tête du Pseudo Apollon de Delphes (48), comme sur le Dionysos γύννις du Vatican (49) la μίτρα s'attache beaucoup plus bas et traverse le front (50).

La malhabileté avec laquelle est traitée la panthère contraste singulièrement avec le travail du corps. Cette médiocrité est d'autant plus remarquable, que certains de ces défauts se retrouvent dans d'autres œuvres, en sorte qu'on ne peut les attribuer à la maladresse du copiste de Sbeïtla. Nous possédons plusieurs statuettes de panthères isolées, dont la nôtre apparaît comme la réplique (51) : la raideur des pattes s'y retrouve, comme aussi l'énormité des griffes, la longueur du cou, la petitesse de la tête. Toutes font face vers le spectateur pour rugir ou pour mordre. Le Génie de la maison du Dionysos, à Délos, est monté sur une bête passant à droite, au cou démesuré, harnachée de pampres, et dont la tête se retourne, gueule béante (52). Le harnachement de feuillage (lierre ou vigne) est sans doute l'attribut constant des animaux dionysiaques (53). Mais les autres imperfections dénotent un archaïsme dont il est bien difficile de ne pas penser qu'il soit voulu ; les cratères attiques nous montraient déjà un animal beaucoup plus « naturel ». Le Dionysos des monnaies anatoliennes guide une monture à la tête basse, au corps souple, directement observée sur le modèle vivant. Il semble qu'au contraire la panthère

(46) Ch. Picard, *op. cit.*, p. 205, fig. 84. La publication définitive de cette œuvre se trouvera aux *Mon. Piot*, t. XXXVIII.

(47) S. Reinach, *Têtes antiques*, pl. CXLIV.

(48) Ch. Picard et P. de la Coste Messelière, *Sculptures de Delphes*, pl. LXXIV.

(49) S. Reinach, *op. cit.*, pl. CCV.

(50) Cf. Ch. Picard Dionysos Μιτρηφόρος, dans *Mélanges G. Glotz.*,

(51) S. Reinach, *Rep. Stat.*, II, p. 726, n° 2 (sans harnachement de pampre). V, p. 421, n° 8 (disproportion du cou).

(52) La longueur des oreilles, décorées de touffes de poil, pourrait faire songer à un lynx.

(53) Il n'est pas besoin ici de rappeler tous les rapports de Dionysos avec le lierre. Notons seulement que les branches de lierre sont les armes du dieu dans sa lutte contre les géants (Euripide, Ion V, 207 sqq.). Il est donc normal qu'il s'en serve pour enchaîner les monstres qu'il a vaincus, fauves, taureaux, centaures. (Cf. S. Reinach dans *Mon. Piot*, *l. l.*, p. 107, n° 5).

de Sbeïtla perpétue les traits d'un original très ancien (54). Or le fauve de profil qui se raidit sur ses jambes et tourne vers le spectateur une tête menaçante, est un thème artistique fort connu. C'est ainsi qu'est normalement figuré à haute époque le compagnon de la Πότνια ou du Πότνιος θηρῶν, sur lequel le dieu exerce non sans brutalité sa puissance, le serrant au cou à l'étrangler, voire le frappant de sa lance (55). Il n'est guère douteux que le Dionysos à la panthère, qui reparaît dans l'art grec du IVe siècle ait emprunté les traits d'un héros, ou dieu, aux fauves, adoré en Anatolie (56) : en Phrygie Dionysos était considéré comme l'associé, à un rang un peu inférieur, de la Mère de l'Ida (57), et Euripide paraît avoir été instruit de cette parenté. Le dieu au fauve pouvait être figuré debout près de la bête qu'il maîtrisait ; c'est de ce thème, dont la brutalité a complètement disparu, que dérive le pseudo Narcisse de Naples, et toute sa série. La statue de Sbeïtla se rattache à une autre image, qui figure le dominateur sur la bête qu'il vient de vaincre, et au cou de laquelle il a passé, comme marque de servitude, le collier de lierre, symbole de son pouvoir (58). La raideur n'est pas due à la maladresse du sculpteur romain. Elle prouve seulement qu'il s'est inspiré de fort près d'un original où avait été conservé un peu de naïveté de l'idole anatolienne. Plus tard la panthère des plateaux phrygiens s'effacera devant le tigre du triomphe indien ; elle lui empruntera l'échine souple et la nuque basse que nous lui voyons sur les monnaies de l'Em-

---

(54) Nous avons déjà noté plus haut (n. 14) que le thème de la panthère assise levant une patte remontait aussi aux images des Πότνιοι.

(55) Cf. Ch. Picard, *La Πότνια Ταύρων de Colophon* dans *Mél. G. Holleaux*, p. 184-185.

(56) Sur l'existence du Πότνιος θηρῶν subordonné en général à la déesse, cf. Ch. Picard, *l. l.*

(57) Graillot, *Culte de Cybèle*, p. 14-15. Cf. Apollodore *Biblioth.*, III, s. I. Euripide *Bacchantes*, V, 77 *sqq.*, 125 *sqq.* Cf. une terre cuite béotienne représentant Déméter sur une panthère et publiée par P. Jamot, *Mélanges Perrot*, p. 199 sqq.

(58) Cf. Ch. Picard, *Origines du Polythéisme hellénique*, t. I, p. 79. « C'est la Grèce achéenne qui a fait triompher surtout la représentation héraldique des deux fauves symétriques, éliminant peu à peu le thème plus asiatique du dieu monté sur l'animal »... Remarquons qu'à l'époque hellénistique même, le Dionysos monté sur la panthère a eu une médiocre fortune en Grèce, et a prospéré surtout en Asie et en Afrique.

pire. A ce point de vue encore, l'œuvre africaine paraît nous restituer, plus fidèlement que toute autre, les traits de l'archétype.

Ce souci de remonter « aux sources » ne doit pas trop nous surprendre. La sculpture africaine a assurément affectionné l'archaïsme ou du moins le premier classicisme : témoins l'Athéna phidiaque de Bulla Regia, le Zeus foudroyant récemment découvert près de Zaghouan (59). Mais il est surtout remarquable de voir combien la notion des Πότνιοι θηρῶν paraît avoir été vivace dans cette contrée (60). Une pâte de verre découverte à Meninx, et qui sera publiée par M. P. M. Duval, représente la déesse entre les deux lions. On sait que le *Genius Terrae Africae* était figuré, soit comme l'Egyptienne Sekhmet, sous forme d'une femme léontocéphale (61), soit, comme Atargatis, en déesse dressée sur le lion (62). La Caelestis carthaginoise, sur les monnaies de Septime Sévère (63) est assise de côté sur un lion, comme la Cybèle phrygienne (64). Baal-Saturne est lui aussi parfois figuré assis sur le lion (65). Le Liber africain a-t-il pu jouer le rôle d'un Πότνιος ? Nous sommes mal renseignés sans doute sur ses rapports avec les autres divinités du panthéon local (66). Notons cependant que sur la lampe de Bulla Re-

---

(59) Publié par nous dans *B.A.C.*, 1942.

(60) Cf. les statues et statuettes de divinités africaines assises *entre* des fauves (thème apparenté) rassemblées dans notre étude *Une déesse punique joueuse de Harpe*, à paraître dans la *Rev. Tunisienne*.

(61) A. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, p. 7 (*Notes et Documents publiés par le Gouvernement Tunisien*, n° IV).

(62) *Ibid.*, p. 9-10, cf. p. 44-49. Si la première forme est d'inspiration égyptienne, il n'est pas douteux que la seconde vienne de Syrie.

(63) Cohen, 2e éd., nos 217, 227.

(64) Cf. encore Apulée, *Métam.*, VI, 4. Dio. LXXIX, 12 ; Tertullien, *Apol.* 12. D'autres représentations sont réunies par Merlin *l. l.*, p. 46, n. 5.

(65) Sur plusieurs reliefs découverts à Sétif (*C.I.L.*, VIII, 20357) et à Beni Fuda (*Ibid.*, nos 20433, 20437, 20443, 20448). Il semble que ce culte ait été surtout limité à la région sétifienne (Toutain, *De Saturni Dei cultu*, p. 44-45). Il n'est pas impossible d'admettre qu'une même divinité indigène ait pu être en certains endroits identifiée à Saturne, en d'autres à Dionysos.

(66) Sur les caractères du *Liber* Africain, cf. Toutain. *Cultes païens*, II, p. 362. On sait que Bacchus était avec Hercule un des grands dieux de Leptis Magna sous l'Empire. Hercule avait pris évidemment la place de Melqart. Pour Dionysos, Baudissin (*Adonis*, p. 231 et p. 241) a supposé qu'il était l'équivalent d'Eshmoun, ce qui est rejeté par Gsell (*Histoire

gia ([67]), Dionysos est assis sur le lion comme Saturne et Caelestis. Sur la mosaïque de Thysdrus, il tient en laisse le gecko, animal malfaisant par excellence, de même que le Πότνιος préhellénique enchaîne le monstre vaincu ([68]), et est entouré de combats de fauves et de taureaux ([69]). Il est donc explicable qu'un sculpteur africain ait préféré, à des modèles d'un art plus évolué, celui qui, reproduisant exactement un prototype archaïsant, paraissait encore mieux incarner la puissance du divin dominateur.

Nous possédons maintenant toute une série de raisons pour admettre l'étroite parenté de la statue de Sbeïtla avec cet archétype dont « l'état civil » se reconstitue maintenant assez bien. L'origine asiatique n'en paraît guère contestable ; l'influence praxitélienne très prononcée, et le caractère archaïque de la panthère semblent reporter aux premiers temps hellénistiques. Sous Alexandre, Nicomaque peignit le premier Cybèle sur le lion ([70]). Les cratères peuvent être du même temps. On peut admettre que la transposition du thème en sculpture ait tardé davantage, sans malgré tout pouvoir dépasser de beaucoup la fin du IVe siècle.

Il reste à déterminer la date de la statue de Sbeïtla, œuvre de série exécutée sans doute par des artistes ambulants, adroits mais sans génie. Le rendu des yeux permet d'apprécier leur « manière » : très gros et exorbités ([71]), bien qu'à demi voilés

---

ancienne de l'Afrique du Nord, IV, p. 315 n. 9 et 316 n. 1). Les textes de Ras Shamra fourniraient une nouvelle raison d'adopter l'identification (R. Dussaud, *Panthéon Phénicien*, dans *Revue de l'Histoire des Religions*, CV, 1931).

(67) Cf. *supra*, n. 26.

(68) Pour ce rapprochement *cf.* Merlin et Poinssot dans *Mon. Piot*, IV, p. 166-167.

(69) Pour le Πότνιος θηρῶν entouré d'animaux combattants (en général taureaux contre lions), cf. Ch. Picard dans *Mél. Holleaux*, p. 192, dans *Polythéisme Hellénique*, I, p. 80.

(70) Pline, *Nat. Hist.*, XXXV, 108.

(71) L'exorbitation apparaît dans un certain nombre d'œuvres égyptiennes ou cyrénaïques. Elle a été considérée comme un caractère ethnique africain (Cf. F. Poulsen dans *Mél. Holleaux*, p. 219). Mais il faut ajouter que l'exagération de l'œil se trouve dès l'époque hellénistique sur des têtes orgiastiques et qu'elle peut avoir pour but d'en exprimer l'extase. Cf. par exemple le Dionysos de Leyde (S. Reinach, *Têtes Antiques*, pl. CCXLIV), un buste dionysiaque d'Athènes (*Ath. Mitt.*, XXI, 269), le prêtre Métroaque (?) découvert à l'Esquilin (Graillot, *Culte*

par la paupière, ils ont une langueur pathétique un peu inquiétante, exagérée encore par des glandes lacrymales profondément creusées au trépan. Les pupilles étaient plastiquement rendues, bien que l'usure de la surface des yeux ait à peu près effacé le trait qui les cernait. La bouche est presque réduite à deux triangles enlevés aussi au trépan. Ces caractères se retrouvent dans bien des œuvres de série du IIe et du IIIe siècle. Si l'on tient compte de la qualité encore honorable du travail du torse, on pourra retenir l'époque des derniers Antonins ([72]).

Si approximative qu'elle soit, cette datation ne peut s'accorder avec celle de l'inscription d'architrave du théâtre que les mots « *provinciae Valeriae Byzacenae* » nous obligent à descendre au moins jusqu'au règne de Dioclétien ([73]). Dans la niche centrale du *pulpitum*, à côté des débris de la statue, subsistait seulement une base carrée de o m. 40 de côté, qui ne peut l'avoir supportée. D'autres indices — colonnes et chapiteaux seulement ébauchés — avaient fait supposer à Saladin ([74]) que l'édifice n'avait pu être terminé. On pourrait donc penser que la statue, dérobée à quelque villa ruinée, n'avait pas été remontée à l'emplacement qui lui était d'abord destiné. Mais nous croirions plutôt que le théâtre ait été seulement remanié à l'époque de Dioclétien, et que la statue appartenait à une ornementation antérieure. L'image du dieu du cômos ne pouvait nulle part être mieux placée qu'au milieu d'un décor de scène. Nous avons indiqué les rapports entre notre Dionysos

---

de Cybèle, pl. V). Enfin cette même exagération ne serait-elle pas aussi destinée, comme c'est le cas dans la peinture et la mosaïque dès le IIIe siècle et dans la sculpture officielle du IVe siècle, à accroître la puissance magique de la statue ?

(72) Le monument le plus anciennement daté de Sbeïtla, la porte du Forum, est du temps de Marc Aurèle, comme aussi plusieurs bases honorifiques du Forum. Il convient de remarquer la popularité de l'image du Dionysos à la panthère à l'époque des Antonins et des Sévères. C'est d'alors que peuvent être datés les sarcophages et les mosaïques que nous avons rassemblés, de même que les monnaies. La lampe de Bulla est du IIIe siècle.

(73) Cagnat, *Exploration épigr. et arch.*, III, nº 29 = *C.I.L.*, VIII, 11353 et 23217. Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afrique*, 117 (= B.A.C. 1912, p. CXCIII).

(74) *Nouvelles archives des Missions*, IIIe siècle, p. 83 et 85. Nous avons cru retrouver sur l'emplacement de la scène les traces d'un édifice de basse époque, auquel les colonnes auraient pu être destinées.

et la figure centrale de certains sarcophages ; plutôt qu'isolée on la concevrait comme pièce principale d'un ensemble dont l'alignement regroupait le thiase autour de son maître ; les niches latérales du *pulpitum* en abritant des statues de Bacchantes, permettraient semblable composition. Le fait même que la statue ait servi de fontaine confirmerait encore cette hypothèse. Car on aimait en Afrique à égayer par des jeux d'eau la façade du *proscaenium* : ainsi à Djemila, Guelma, Timgad ; l'exemple venait de Pompée, qui, dans son théâtre romain, avait trouvé ce moyen ingénieux d'adoucir pour les spectateurs les ardeurs des spectacles estivaux [75] ; la proximité de l'oued rendait particulièrement aisée à Sbeïtla l'adduction d'eau nécessaire. Les auteurs de la première floraison de Sufétula, cependant qu'ils élevaient le forum et l'arc de triomphe, auraient donc fait bâtir un premier théâtre, où la statue-fontaine de Dionysos occupait, sur l'emplacement de la *thymèlè*, la place d'honneur que lui gardait la tradition grecque.

***

Nous publierons en second lieu deux torses dionysiaques dont l'allure est plus banale et la découverte déjà ancienne, mais qui n'avaient jamais été édités, bien que la qualité de leur travail leur assigne un bon rang entre les sculptures africaines.

Le premier [76] se trouve aujourd'hui dans le jardin du Musée Lavigerie à Carthage, sans qu'il soit possible de connaître son lieu de provenance, ni l'époque de sa découverte [77]. Bien que brisé au cou, aux cuisses et à mi-bras, il mesure encore o m. 78 : les proportions en étaient donc normales. Le dieu est debout, légèrement déhanché à gauche ; le torse, à

(75) Sur ces « théâtres d'eau » voir l'étude de P. Grimal et J. Guey dans *Mélanges de Rome*, LIV, 1937, p. 152 et suiv.

(76) Nous adressons nos plus vifs remerciements au R. P. Lapeyre, qui a bien voulu nous autoriser à publier cette sculpture.

(77) Le Catalogue du Musée Lavigerie ne mentionne qu'un seul torse dionysiaque (pl. V, n° 1) trouvé derrière l'amphithéâtre, et qui serait d'ailleurs d'assez basse époque. (Delattre, dans *Cosmos*, 27 janvier 1894, p. 277). Le dieu qui est complètement nu et sans attribut caractéristique pourrait d'ailleurs tout aussi bien être un Apollon.

demi couvert d'une peau de bête, est celui d'un homme dans la force de l'âge, à la musculature accentuée : le creux du sillon iliaque, la saillie des chairs de la hanche sont même presque anormaux. La cambrure lombaire est fort creusée, et le dos travaillé avec soin, la statue se dressant sans doute isolée et pouvant être vue de toutes parts. Deux boucles de cheveux retombent sur les épaules. Les bras étaient tous deux abaissés, et le gauche, serré contre le corps, maintenait le thyrse dont l'attache s'aperçoit encore au voisinage de l'aisselle. Il est plus difficile d'interpréter deux arrachements du marbre sur la face latérale externe et la face antérieure de la cuisse gauche. L'un peut être la trace d'un support, l'autre correspondre à quelque attribut qu'aurait laissé pendre la main. La fourrure est attachée sur l'épaule droite, laisse retomber de là deux pans inégaux le long du flanc gauche, et est ramenée en écharpe jusqu'au flanc droit, où elle s'arrête au-dessus de la hanche. Cette disposition se retrouve exactement sur le Dionysos de la villa Hadriana [78]. La tête de l'animal n'apparaît point, mais les pattes sont celles d'un faon : il s'agit donc d'un Dionysos à la nébride.

Un torse découvert par M. Castagné, colon à Aïn-Djour, déjà signalé par M. Ch. Saumagne [79], et récemment photographié et mesuré par M. G. Feuille, attaché au Service des Antiquités [80], s'apparente de fort près à cette statue carthaginoise. En marbre blanc, privé lui aussi de sa tête et de la majeure partie de ses membres, il mesure encore o m. 73. Une longue fente superficielle dépare la partie inférieure gauche. L'attitude et le vêtement sont à peu de chose près semblables à ceux que nous venons de décrire. La coiffure paraît aussi avoir été la même, à en juger par les deux mèches que nous retrouvons sur les épaules. Mais les formes sont plus élancées, et la musculature moins détaillée ; on a sans doute voulu figurer un dieu plus jeune, mais le travail, exécuté pour un simple particulier, a dû être aussi plus rapide. Le dos est d'ailleurs fruste, comme dans toutes les statues d'Aïn-Djour, qui

(78) *Mon. dell Istituto*, XI, 51. Reinach, *Rep. Stat.*, II, p. 117, n° 4.

(79) *B.A.C.* 1929, p. 52.

(80) Cf. notre communication à la Commission d'Afrique du Nord, (*P.V.* de 1942).

devaient s'appuyer aux murs de la villa qu'elles décoraient. La nébride est traitée différemment et avec beaucoup plus de minutie ; à vrai dire, il s'agit ici non d'une peau de faon mais d'une peau de chèvre dont la tête retombe sur le flanc gauche du dieu, la bouche entr'ouverte, les longues cornes rabattues en arrière, la barbiche pendante et les yeux clos. Un pareil fignolage n'a d'ailleurs rien de rare, et on en trouve des exemples à la meilleure époque : nous rencontrerons une peau de chèvre toute semblable sur la statuette qui fait l'objet de la dernière partie de cette étude ; et à Aïn-Djour même la dépouille du sanglier d'Erymonthe, qui accompagne un Héraclès lysippique, montre une hure tout aussi détaillée.

On sait la popularité du type du Dionysos à la nébride, dans l'Empire Romain (81). Plusieurs originaux grecs paraissent avoir été copiés, et diversement altérés ou contaminés (82). La disposition du vêtement de la statue carthaginoise rappelle, nous l'avons dit, la statue de la villa Hadriana que d'aucuns rattachent à Euphranor et d'autres à Phradmon (83). Mais le déhanchement de la statue Tiburtine est inverse, la coiffure ne comporte pas de grandes boucles retombant sur les épaules, et le bras ne tient pas le thyrse. Quant à l'arrangement de la nébride d'Aïn-Djour, nous ne lui connaissons pas de correspondant exact.

⁂

La petite œuvre par l'étude de laquelle nous clorons cet article est assurément bibelot d'amateur. Comme les précédentes elle se rattache au cycle dionysiaque, bien qu'elle ne figure plus le dieu lui-même. Découverte à Oudna, l'antique Uthina, par des soldats qui vidaient une citerne, elle est abritée chez un habitant de cette ville, à qui nous adressons nos plus vifs remercîments pour les facilités qu'il a bien voulu consentir à notre étude.

---

(81) Reinach, *Rep. Stat.*, I (Clarac), p. 377, 399 ; II, p. 117, 399, etc...

(82) Callistrate, *Stat.*, VIII, décrit un Dionysos à la nébride de Praxitèle, mais en termes si peu précis qu'aucune identification ne peut être fructueusement tentée.

(83) Ch. Picard, *Sculpture Antique*, II, p. 139.

Le marbre, mesurant actuellement o m. 43, figure un homme nu, debout, dont la tête, le bras droit et les jambes au-dessous du genou ont disparu. La main gauche, brisée aussi avec l'avant-bras, portait sur une outre reposant elle-même sur un cippe. La jambe gauche, le bas du cippe. et le bras droit étaient formés de pièces rapportées. Les sections n'étant pas nettes, il semble que la statuette ait pu être réparée dans l'antiquité. La tête était taillée dans le même bloc.

Le corps est déhanché à gauche, la jambe droite portée en avant. Les membres sont très allongés. La graisse amollit les formes, atténue la musculature, accentue fortement le sillon inguinal. Une barbe opulente et fort embroussaillée, qui retombe sur la poitrine, contraste singulièrement avec ce corps grassouillet. La masse principale, divisée en grosses mèches profondément détaillées au ciseau, et qui s'arrondissent en forme de faucille, est rejetée vers la droite. Le bras droit était levé. Sur l'épaule et l'arrière-bras gauche, est drapée une peau de bouc qui vient retomber en arrière. De ce côté apparaissent les pattes et la tête de l'animal, détail pittoresque, sculpté, comme à Aïn-Djour, avec un minutieux réalisme : on distingue le museau, les yeux clos, les cornes au-dessous desquelles retombent les oreilles et la barbiche retroussée en avant. La fourrure n'est indiquée que sommairement, par quelques entailles profondes, au bord des plis de la nébride. L'ensellure lombaire est anormalement accentuée. Un méplat sur l'omoplate droite, et un autre sur la fesse du même côté indiquent que la statuette portait par là sur quelque support.

L'outre est posée verticalement sur un cippe mouluré ; sous le poids du liquide qui l'emplit, la partie inférieure s'arrondit en avant, cependant que la moitié supérieure penche et vient s'appuyer à la hanche gauche du personnage. La main gauche devait tenir une des deux oreillettes dont on reconnaît la trace : au centre de la partie inférieure, un cercle figure le bouton de l'outre. La face postérieure n'a pas subi le polissage final et on y distingue les rayures de l'outil : preuve nouvelle de ce que la statuette était appuyée, ou plutôt adossée dans une niche.

La présence de l'outre, l'ensellure lombaire accentuée, la longue barbe hirsute permettent de reconnaître dans le petit

personnage un Silène fortement humanisé selon la tradition du IV[e] siècle qui a fait disparaître la queue chevaline. On ne trouve point chez lui les formes séniles du Papposilène, non plus que l'aspect tout juvénile du Satyrisque imberbe: il appartient à une série de représentations intermédiaires, figurant un Bacchant dans la force de l'âge, et qui connut moins de faveur que les formes extrêmes ([84]).

Il n'existe en effet à notre connaissance aucune réplique exacte de cette statuette. L'outre sur un cippe sert souvent d'appui à un Silène âgé, ivre, que Furtwangler rattachait à Lysippe et dont il existe deux exemplaires à Paris ([85]) et à Naples ([86]). On y retrouve le déhanchement caractéristique ; la main gauche du vieillard retient par l'oreillette le précieux fardeau, qui est posé horizontalement sur le cippe. Mais la station est différente, la jambe support étant la droite, le corps est partiellement voilé par la nébride portée en écharpe. Le bras droit est abaissé ; surtout les formes sont beaucoup plus massives et plus empâtées que celles de notre statuette, et le divin ivrogne a poussé si loin ses libations qu'il doit prendre fortement appui sur le cippe, qui le soutient à grand'peine. Un type de Satyre jeune appuyé sur l'outre existe également ([87]) qui n'a pas de traces apparentes d'ébriété. Mais la statue de Valence qui nous l'a conservé, a la main gauche ramenée derrière le dos, tandis que notre Bacchant l'élève, comme pour épancher le contenu de quelque canthare tenu à bout de bras. Il y a donc ici le souvenir du Satyre verseur,

(84) Les plus célèbres de ces représentations portent le nom de Marsyas. Mais bien que notre Silène soit pourvu de l'outre, on ne retrouve en lui rien de précis qui permette de lui attribuer ce nom.

(85) Clarac-Reinach, p. 169, n° 6.

(86) *Ibid.*, p. 423, n° 5.

(87) Cette statue est qualifiée de Narcisse par Reinach, *Stat.*, II, p. 101, n° 6. Elle appartient à une série fort nombreuse, étudiée par E. Michon dans *Mon. Piot*, I, p. 115, représentant un adolescent au repos, dont le prototype paraît avoir été créé par un disciple de Polyclète. Les personnages figurés dans cette pose ont servi à figurer, grâce à des attributs ajoutés selon les besoins de la cause, Hermès, Hypnos, Narcisse, Adonis, un chasseur. Le sculpteur qui, lui ajoutant une outre, le transformera en Satyre, peut avoir été influencé par les images du Silène âgé. Celles-ci ont une certaine parenté avec les Héraclès au repos, appuyés sur leur massue, qui à leur tour ne sont pas sans rapport avec nos « Narcisses ».

dérivant peut-être du Periboethos de Praxitèle. L'original de notre bibelot est une de ces petites œuvres hellénistiques, où des ateliers fortement imbus d'atticisme se plaisaient à combiner les traditions de divers maîtres, en donnant plus de place à celle de Praxitèle. La date de la copie n'est guère précisable. Rappelons cependant qu'Uthina, fondée par Auguste, fut agrandie par Hadrien, et que l'esthétique de l'œuvre, avec sa mollesse affectée et ses détails pittoresques, conviendrait assez à la renaissance du milieu du II[e] siècle.

G. Ch. PICARD.

Note sur le rôle et la composition de la Cohorte milliaire

L'article que la Revue Africaine *publie ci-après ne prétend pas, son auteur le Lieutenant-Colonel Reyniers l'affirme lui-même, résoudre le problème encore obscur de la structure, au sein de la Légion romaine, de la Première cohorte. Ce problème, l'auteur l'a rencontré incidemment, il y a quatorze ans, à l'occasion d'un examen universitaire. L'hypothèse, émise alors et qui n'avait pas été publiée, mérite d'être énoncée. On la trouvera plus loin. Peut-être soulèvera-t-elle des objections et des critiques ? Non pas, d'ailleurs, qu'elle heurte de front des positions traditionnelles. Elle propose hardiment, d'une anomalie que tout le monde s'accordait à constater, une explication qui a pour elle de n'être en contradiction avec aucun des textes jusqu'ici connus. Elle a surtout le mérite d'être émise par un professionnel qui a pris la question, pour ainsi dire, par le dedans et qui a vu le problème à la lumière de l'expérience militaire, dont, en dépit des apparences, les données, on en jugera par les notes de l'auteur, restent valables à travers les temps.* — L. Leschi.

***

Parmi les problèmes que pose la Légion Romaine, il en est un qui ne semble jamais avoir été abordé avec toute l'ampleur désirable. C'est celui de la Cohorte I, de sa composition et de son rôle. Notre propos, ici, est d'affronter la difficulté au lieu de nous contenter de l'envisager de biais [1]. Nous pousserons même jusqu'aux dernières conséquences l'hypothèse que nous

(1) Voir les notes, pages 37 à 42.

mettons en avant : Ceci, au risque de renouveler pour une part la conception que nous nous faisions jusqu'alors de l'organisation interne de la Légion Romaine.

Il ne sera cependant pas possible, faute de temps et d'instruments de travail complets, d'épuiser le problème. Notre but est seulement de prendre date [2] en indiquant aux chercheurs des directions de travail, qu'il appartiendra à de plus qualifiés que nous de suivre ensuite pas à pas.

1\. — *A quel moment fut créée la Cohorte milliaire ?*

C'est aux environs du Ier siècle que la Cohorte milliaire semble apparaître. Il est certain que la Légion Romaine, malgré la rigidité des institutions militaires, n'a pas été sans évoluer pendant les mille ans qu'a duré son existence, et il est possible que la Cohorte I, en tant que Cohorte milliaire, n'ait été créée qu'à une époque relativement tardive [3].

2\. — *Pourquoi la Cohorte I aurait-elle eu un effectif de mille hommes ?*

Alors que la légion, avec ses 10 cohortes de 600 hommes, représentait un tout homogène, on peut se demander les raisons pour lesquelles l'effectif de la première cohorte a été porté à 1.000, et même davantage, si l'on compte les cavaliers légionnaires [4]. On peut concevoir que, notion très primitive, la 1re cohorte, première dans l'ordre, devait être également la première en qualité, ce que le système d'avancement des officiers vient d'ailleurs confirmer [5], mais il est moins facile d'expliquer pourquoi elle aurait eu également une primauté en quantité si cet accroissement d'effectif ne correspondait pas à un besoin et n'avait pas une raison.

3\. — *La Légion Romaine formait un tout complet. La Cohorte I absorbe les états-majors et les spécialistes de la légion.*

Végèce nous affirme à plusieurs reprises, que la légion comptait dans ses rangs tout ce qui lui était nécessaire pour vivre et se battre, au camp comme sur le champ de bataille [6]. C'est dire que les nombreux officiers et secrétaires d'état-major, ceux qui s'occupaient des Subsistances, du Service de Santé, de la Justice Militaire, les hommes dépendant du Génie

ou de l'Artillerie, ceux qui formaient la Garde d'honneur du Préfet ou de l'Aigle, tout personnage qui ne pouvait être inclus dans l'ordre de bataille, devaient être rattachés à une unité particulière. Faute d'une autre unité dans la légion, il semble qu'il soit naturel de placer cet excédent dans la Cohorte I dont l'effectif se trouve ainsi justifié.

4. — *Végèce déclare qu'il pouvait y avoir plusieurs cohortes milliaires à la légion.*

Cette multiplication [7], qui vraisemblablement dut venir assez tardivement, peut correspondre à un accroissement progressif des spécialistes, signe tant de perfectionnements techniques dans l'armée que de décadence [8]. Cette entorse nouvelle à l'ordre immuable de la légion, montre en tout cas, jusqu'à l'évidence, que l'ordre de bataille avait tendance à disparaître, et que de plus en plus, la Légion Romaine s'éloignait de la phalange macédonienne.

5. — *Végèce attribue à la Cohorte I et aux militaires qui en font partie des qualités particulières.*

Il déclare qu'elle est au-dessus des autres, qu'elle est composée de gens bien nés ou versés dans les lettres, qu'elle est en possession de l'Aigle et des images de l'empereur [9], que c'est à elle que sont adjoints les cavaliers légionnaires [10], enfin, que c'est par elle que l'on commence à mettre l'armée en bataille. Il ajoute qu'elle est la tête de toute la légion [11].

6. — *Le texte de Végèce comporte toutefois des contradictions qui entravent la conviction. Il faut en faire la critique.*

Une *première remarque* s'impose, c'est la nécessité de faire le départ entre le grade et l'emploi, entre ceux qui font réellement partie de la légion, et ceux qui l'auraient simplement suivie : commissionnés, entrepreneurs, ouvriers [12], valets d'armée Cette question, envisagée par le « Digeste », à propos des *Immunes* [13], est extrêmement complexe. Nous ne la discuterons pas ici et nous nous contenterons de l'indiquer.

Il y a cependant deux passages de Végèce [14] qui, à ce sujet, s'opposent et se complètent assez curieusement. Dans le premier, consacré au *praefectus castrorum*, il semble que l'on soit en présence de légionnaires *in ordine*, tandis que dans le deuxième, il s'agirait d'ouvriers qui ne serviraient pas les armes mais se contenteraient de les fabriquer, ou de les réparer. Dans le premier cas se trouvent énumérés le Service de Santé, le Train, le Génie, l'Artillerie, tous éléments faisant partie de la Légion et se trouvant pendant son séjour au camp, (mais non sans doute pendant la bataille), sous les ordres du *praefectus castrorum*. Dans le second cas, nous avons affaire à des ouvriers civils : menuisiers, forgerons, etc. dont seul, le chef, *praefectus fabrum*, pouvait compter à l'Etat-major de la légion.

Deuxième remarque : Certains spécialistes pouvaient utiliser pour des travaux précis des légionnaires faisant office de simples manœuvres. Ainsi par exemple, un moniteur pontonnier pouvait correspondre, au moment de la construction du pont, à 20 ou 25 légionnaires tirés d'une cohorte ordinaire.

Troisième remarque : L'ordre de la légion ne pouvait être exactement identique dans les marches, dans la bataille, sur le terrain d'exercice, et, a fortiori, sur les tableaux d'effectifs [15]. Il semble que Végèce, surtout soucieux de maximes militaires et qui n'était pas de la partie, n'ait pas vu, dans le détail, les différences de dispositifs résultant des conditions du moment. On notera ainsi qu'il y a contradiction entre différents passages de son livre, en ce qui concerne la place des hommes de la Cohorte I qui se trouvent, tantôt au premier, tantôt au second rang [16]. De plus, pour les promotions, s'il y avait une hiérarchie entre les cohortes, il est difficile d'admettre un roulement mathématique des centurions entre celles-ci [17]; enfin, que l'usage des ballistes dans la centurie [18] rend assez difficile l'introduction de ces engins dans un ordre de bataille rectiligne et rigide. On remarquera, en outre, que la classification *hastati*, *principes*, *triarii*, etc., ne se retrouve au 1er siècle que dans la hiérarchie des centurions, et ne correspond plus à rien de réel. Végèce semble avoir quelque peu, dans son ouvrage, brouillé les époques [19]

Reste enfin la question difficile du nombre des centurions de la Légion Romaine [20]. Elle a arrêté un grand nombre de chercheurs, mais peut être entièrement « reconsidérée », si l'on admet que le nombre des centurions pouvait ne pas cor-

respondre exactement avec le nombre des centuries. Certains groupements de spécialistes pouvaient être commandés par des « idoines » non centurions, (par exemple, l'Architectus, pour le Génie), tandis que certains centurions pouvaient commander plus d'une centurie en se faisant aider, au besoin, par des lieutenants appelés *optiones* [21]. Ceux-ci, à leur tour, pouvaient être appelés à commander provisoirement des formations de la valeur d'une centurie. C'est ce que Végèce, d'ailleurs, semble par instants suggérer [22].

7. — *Conclusion en ce qui concerne Végèce et la Cohorte I.*

Ainsi Végèce permet-il d'établir que la Cohorte I avait un rôle spécial dans la Légion, sans pouvoir être confondue avec les autres. Les difficultés que peut présenter cette question d'après le même auteur, sont d'ordre secondaire et tiennent seulement à ce que l'on aurait trop tendance à considérer la légion comme quelque chose d'absolument schématique, alors que les grades, les emplois, les promotions et les commandements, tout en suivant des règles générales de base, échappaient souvent à celles-ci pour des raisons de commodité, de disponibilités en cadre, ou de convenances des uns ou des autres, comme il arrive dans toute société humaine. De plus, en cela aussi, il semble que Végèce ait su, dans son ouvrage, assez mal distinguer entre les époques.

8. — *Végèce, qui reste le meilleur document d'ensemble, n'est pas contredit par les autres textes, mais au contraire confirmé.*

Si aucun autre texte que celui de Végèce ne nous donne sur la question un ensemble de renseignements aussi complets, les autres documents qui donnent des indications de détail sur cette même hypothèse, ne viennent en aucun cas l'infirmer. (Ce renseignement négatif a sa valeur). Au contraire, ils vont nous permettre, non seulement de lui donner davantage corps, mais encore de pousser davantage le problème, et d'envisager la répartition des différents spécialistes entre les différents échelons de l'armée romaine, en même temps que la composition même de la Cohorte I.

9. — *Le problème présente deux aspects antinomiques : groupement et répartition.*

Les spécialistes qui se séparent de l'homme du rang se groupèrent assez naturellement, aussi bien dans la bataille que dans la vie quotidienne. Ils doivent donc avoir des points de polarisation qui permettent de supposer qu'ils font partie d'une même unité. Mais une telle polarisation n'implique pas nécessairement que des secrétaires, par exemple, une fois groupés, ne proviennent pas d'unités différentes. Ainsi le collège des *librarii* peut-il grouper des *librarii* de différents Etats-Majors. On voit ainsi le danger de déductions trop rapides [23].

10. — *Les groupements de spécialistes apparaissent en dehors de Végèce, dans les textes suivants :*

a) D'après Hygin [24] (groupement élémentaire) cet auteur signale, comme nous l'avons déjà dit, que les cohortes milliaires du camp se trouvaient près du prétoire.

b) D'après la Colonne Trajane [25] (renseignement déjà plus précis), nous voyons rassemblés, sur la colonne, l'*aquilifer* et les *imaginiferi* suivis des musiciens, ainsi qu'en une autre place se trouvent, près de l'empereur, groupés, les servants de catapultes.

c) D'après Josephe [26] (renseignement plus complet), nous voyons en tête du « groupe mobile » qui part à la bataille sous Vespasien, en 70, avant la prise de Jérusalem, échelonnés dans l'ordre suivant :

1) Les pionniers.
2) L'élite de l'infanterie et de la cavalerie (celle-ci, tirée des ailes).
3) La cavalerie proprement légionnaire.
4) Les héliopoles [27] sur mulets.
5) Les légats entourés de soldats d'élite.
6) L'Aigle, les images de l'empereur.
7) Les trompettes et les musiciens.

d) Enfin, au camp de Lambèse, après les fouilles qui ont été faites, les collèges organisés auprès du prétoire, permettent de grouper les : 1. *signiferi*, 2. *tesserarii*, 3. *optiones*, 4. *cornicines*, 5. *tubicines*, 6. *armaturae*, 7. *medici et pecuarii*, 8. *armorum custodes*, 9. *mensores*, 10. *discentes capsarium*, 11. *speculatores*, 12. *quaestionarii*, 13. *optiones valetudinarii* (28).

11. — *La répartition de ces spécialistes entre les différents états-majors est la seconde opération qu'il faut pouvoir faire.*

Nous y serons aidés par les prosopographies de Cagnat et de Lesquier (29), (complétées par le *C.I.L.*, et l'*Année épigraphique* pour les régions extérieures à l'Afrique et à l'Egypte, et les années qui ont suivi la parution des ouvrages de ces auteurs). Il ne nous est pas possible de faire, ici, la critique de détail de telles recherches qui portent sur plusieurs milliers de noms. Que l'on veuille bien admettre qu'ils nous ont amené à grouper ces spécialistes en trois catégories (30) :

1re Catégorie : Eléments figurant au bureau des centuries (31).

Tesserarii (secrétaires), *Pecuarii* (infirmiers-vétérinaires), *Armorum custodes* (magasiniers-armuriers), *Tubicines et Cornicines* (musiciens), *Signiferi et Discentes signiferi* (porte-enseignes et aspirants porte-fanions).

L'ensemble de ces personnages pouvait représenter une dizaine d'hommes par centurie (peut-être n'y avait-il qu'un *signifer* pour deux centuries).

2e Catégorie : Eléments figurant à l'état-major de la légion.

Etat-major et secrétaires. — Beneficiarii, Cornicularii, Librarii, Evocati, Cerarii, Commentarienses, Actarii, Exacti (32), *Notarii.*

Intendance. — Frumentarii, Tabularii, Arcarii, Subscribendarii, Librarii horreorum.

Service de santé. — Medici, Capsarii (33), *Discentes capsarium* (33), *Optiones valetudinarii.*

Escorte, garde de l'Aigle, musiciens. — Aquilifer, Imaginiferi, Statores (ou stratores) (34), *Bucinatores* (35).

Aumônerie. — Haruspices, Victimarii.

Justice militaire. — Quaestionarii, Optio carceris (36).

Génie. — Architecti, Libratores, Patefactores itineris, Cunicularii.

Artillerie. — Ballistarii (ceux-ci posant la question de l'artillerie de corps).

3e Catégorie : Eléments figurant soit à l'état-major de la légion, ou aux échelons subordonnés, soit ayant des représentants à ces deux échelons.

Signiferi, Cornicines, Tubicines, Custodes armorum, et enfin les servants d'engins, (voir plus haut, paragraphe 11 et note n° 27).

Il est d'ailleurs certain, qu'au cours des siècles, cette répartition a pu changer, tant en titres qu'en places dans la légion. De pareilles listes sont obligatoirement approchées et demanderaient une étude détaillée des textes pour chacun des spécialistes. Elles donnent, toutefois, une idée générale de la composition de la Cohorte I.

12. — *Existe-t-il un document que nous puissions reconnaître comme émanant d'une de ces Cohortes I ?*

Jusqu'à présent, aucun texte n'a été signalé comme pouvant être issu d'une Cohorte milliaire de légions. Il est cependant permis de se demander si les « Archives Militaires du 1er siècle », publiées par Nicole et Morel (37), ne représenteraient pas un document rédigé dans les bureaux d'une de ces cohortes.

D'abord, l'emplacement de l'unité des soldats mentionnés sur ces tableaux si détaillés : Alexandrie, est déjà une indication. La Cohorte I se trouvait nécessairement à la portion centrale du corps, (dans des recherches futures il y aurait lieu de tenir le plus grand compte de ce facteur essentiel), ensuite, le rôle des soldats et leurs fonctions, la qualité des chefs qu'ils servent (38). Nous trouvons également là, des gens comme les *frumentarii*, qui nous avaient déjà semblé

appartenir à la Cohorte I. Enfin, une pareille interprétation donnerait peut-être une explication à cette expression déjà discutée : *Ballio*, qui ne serait qu'une contraction familière pour *Ballista* ; ainsi se confirmerait la présence de ballistes à la Cohorte I en plus de celles des centuries, question que nous avons laissée en suspens (39). La Cohorte I est bien la Cohorte à tout faire, qui fournit les gardes, les ordonnances, les détachés (*singulares*), etc. Ce texte formerait ainsi un groupement nouveau qui s'ajouterait à ceux du paragraphe 10.

13. — *Conclusion.*

Les états-majors et spécialistes se trouvaient groupés ainsi, soit à la centurie, soit à la légion, la cohorte étant surtout un groupement tactique. La Cohorte I tout de même susceptible de faire partie du corps de bataille, aurait compris, en plus des fantassins d'élite et des cavaliers légionnaires, un certain nombre de centuries groupant des officiers et secrétaires d'état-major, les officiers du Service de Santé, de l'Intendance et de la Justice Militaire, soit environ cent cinquante, la garde de l'Aigle et l'escorte du préfet de légion, les images de l'empereur et les musiciens, soit cent, et enfin, les spécialistes de l'artillerie et du génie, servants de machines, pionniers et pontonniers, soit encore cent cinquante. Nous obtenons ainsi le chiffre de quatre cents, soit le nombre d'hommes nécessaire pour compléter à mille une cohorte ordinaire.

LIEUTENANT-COLONEL REYNIERS.

NOTES

(1) Presque tous les commentateurs de Végèce se sont arrêtés à ce problème, à propos de l'un ou l'autre des chapitres de cet auteur. Ne pouvant les citer tous, nous mentionnerons seulement Schwebelius (1473), et à notre connaissance, le dernier, M. Durry, qui, dans son ouvrage, *Les Cohortes Prétoriennes* (de Boccard, Paris, 1938), s'est inéressé occasionnellement à la Cohorte I (Cf. pp. 129, 130, et notes jointes).

(2) Cette étude a déjà été largement abordée dans un Mémoire de diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie de l'Université, non publié, intitulé *Archives, Bureaux, Etat-Major de l'Armée Romaine d'Egypte, sous le Haut Empire*, présenté et obtenu en Sorbonne en 1930, sous la direction de M. Piganiol, par l'auteur de cet article. Le mémoire, par la suite, a été revu et mis à jour en 1937, à Strasbourg, avec l'aimable concours de M. Gagé. A cette époque était publié, dans le numéro de Juin 38 de la *Revue Militaire Générale*, un article intitulé : *Végèce et l'Instruction des cadres et de la troupe, dans l'Armée Romaine*, où la question de la Cohorte milliaire était simplement effleurée.
C'est en 1944 qu'il était possible, malgré la guerre et grâce à l'extrême bienveillance de M. Leschi, de reprendre la question pour une publication plus précise, mais loin d'être définitive.

(3) Cf. article *Legio* dans Cagnat, Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités*, qui précise également que, sous la République, 5 centuries supplémentaires — 2 de *Fabri*, 1 de *Cornicines*, 1 de *Tubicines*, 1 de *Accensi Velati*, — étaient rattachées à la légion. Il y aurait, peut-être là, un embryon de ce que devait être plus tard la Cohorte I.

(4) Vég., 11-6 : *Sed prima cohors reliquas, et numero militum et dignitate, praecedit. Nam genere atque institutione litterarum viros selectissimos quaerit. Haec enim suscipit aquilam, quod praecipuum signum in Romano est semper exercitu, et totius legionis insigne. Haec imagines Imperatorum, hoc est, divina et praesentia signa veneratur. Habet pedites mille centum quinque, equites loricatos centum trigenta duos, et appellatur cohors milliaria. Haec caput est legionis ab hac, cum pugnandum est, prima acies incipit ordinari.*

(5) Vég., 11-21 : *Ita ut ex prima cohorte ad gradum quempiam promotus vadat ad decimam cohortem : et rursus ab ea, crescentibus stipendiis, cum majore gradu per alias recurrat ad primam. Ideo primi pili centurio, postquam in orbem omnes cohortes per diversas administraverit scholas, in prima cohorte ad hanc pervenit palmam, in qua ex omni legione infinita commoda consequitur.*

(6) Vég., 11-2 : *Ex omni parte perfecta ; nullo extrinsecus indigens adjumento ; quantamlibet hostium multitudinem superare consueverat.*
Vég., 11-9 : *Vigiliarum sive profectionis tessera ab eodem petebatur. Si miles crimen aliquod admisisset, auctoritate praefecti legionis deputabatur a tribuno ad poenam. Arma omnium militum, item equi, vestes et annona, ad curam ipsius pertinebant.*
Vég., 11-18 : *Quae omne genus militum, omne genus contineret armorum.*
On notera que le principe divisionnaire qui, après Guibert, le grand théoricien militaire du XVIIIe siècle n'a été mis en œuvre, dans l'Armée française, que sous la Révolution pour être employé avec la maî-

trise que l'on sait par Bonaparte, ne se retrouve en deçà d'un moyen-âge de plus de mille ans que dans l'Armée Romaine. La légion jouait, en effet, tout à fait le rôle de nos divisions. On peut expliquer ce phénomène si l'on admet que l'Armée française ne s'est battue jusqu'au XVIIIe siècle que sous la forme d'armées permanentes, relativement réduites, et qui, en général, groupées dans la main d'un chef, ne faisaient qu'une bataille à la fois. Les Romains, au contraire, coloniaux bien avant nous, avaient dû organiser des unités indépendantes pouvant se suffire à elles-mêmes, ce que nous ne devions retrouver qu'avec la dispersion des efforts que nous imposèrent, sous la Révolution, dans le cadre d'une armée beaucoup plus importante, des attaques venant de toutes parts.

(7) Vég., 11-6 : *Si non tantum unam cohortem, sed etiam alias milliarias fuerit jussa suscipere.*

(8) Le dédoublement d'unités est une chose que nous avons vue, en raison des progrès techniques, se produire ces dernières années avec une rapidité invraisemblable dans l'Armée française. Ainsi ont pu fleurir, en lieu et place de l'ancienne « C.H.R. » (compagnie hors rang), des « C.D.C. » (compagnies de commandement), des « C.D.T. » (compagnies de transmissions), « C.R.E. » (compagnie régimentaire d'engins), « C.A.C. » (compagnie ahti-chars), et enfin, dans les Places importantes, des « Compagnies de garnison », tandis que les effectifs de guerre des grandes unités comportent des « Compagnies de Q.G. ».

L'évolution technique peut provoquer une sorte de développement des organes de commandement aux dépens de l'élément combattant, cette évolution correspondant, en général, à une multiplication des emplois, des grades et titres. Elle est excessivement dangereuse, car elle crée une sorte de monstre mégalocéphale, dont la partie réellement active est très insuffisante pour exécuter les conceptions de la tête intelligente. De plus, l'élément non combattant qui se trouve souvent relativement à l'arrière, finit par décourager l'élément combattant, dont la place est en première ligne. On notera, cependant, qu'avec l'emploi de l'aviation, cet inconvénient tend à diminuer, car il n'est réellement plus, dans la guerre actuelle, d'endroits où l'on soit à l'abri d'une bombe d'avion.

(9) Vég., 11-6 : Cf. note 4, ci-dessus.
Vég., 11-12 : *Sed prima erat milliaria, in qua censu, genere, litteris, forma, virtute pollentes milites mittebantur. Huic tribunus praeerat, armorum scientia, virtute corporis, morum honestate praecipuus.*

On pourrait objecter que la Cohorte I, renforcée, était ainsi une sorte de dernier carré, de vieille garde, qui pouvait au fort de la bataille, se grouper autour de l'Aigle (Cf. notes 10-11).

(10) Vég., 11-6 : Cf. note 4, ci-dessus.
La présence de ces cavaliers enlève à l'hypothèse de la note 9, une partie de sa valeur ; ces cavaliers étaient en effet utilisés au profit de l'ensemble de la Légion, et non de la seule Cohorte I. Les spécialistes du Génie ou de l'Artillerie pouvaient jouer le même rôle dans cette cohorte.

(11) Vég., 11-6 : Cf. note 4, ci-dessus.
Le mot *caput* implique que les organes de commandement se trouvaient bien dans cette cohorte et non dans des organismes qui eussent figuré dans la légion, en dehors des dix cohortes.

(12) Vég., 11-11 : *Habet praeterea legio fabros tignarios, structores, carpentarios, ferrarios, pictores, reliquosque artifices ad hibernorum aedificia fabricanda ; ad machinas, turres ligneas, ceteraque, quibus vel expugnantur adversariorum civitates, vel defunduntur propriae, praeparatos : qui arma, qui vehicula, ceteraque genera tormentorum, vel nova facerent, vel quassata repararent. Habebant etiam fabricas scutarias, loricarias, arcuarias, in quibus sagittae, missilia, cassides, omniaque armorum genera formabantur. Haec enim erat cura praecipua, ut, quidquid exercitui necessarium videbatur, nunquam deesset in castris : usque eo, ut etiam cunicularios haberent, qui ad morem Bessorum, ducto sub terris cuniculo, murisque intra fundamenta perfossis, improvisi emergerent ad urbes hostium capiendas. Horum judex erat proprius praefectus fabrorum.*

(13) Cf. en particulier ; Lesquier : *L'Armée Romaine d'Egypte*. Le Caire, 1918, chap. VII.

(14) Vég. 11-10 : *Erat etiam castrorum praefectus, licet inferior dignitate, occupatus tamen non mediocribus causis : ad quem castrorum positio, valli et fossae aestimatio pertinebat. Tabernacula vel casae militum ; cum impedimentis omnibus, nutu ipsius curabantur. Praeterea aegri contubernales et medici, a quibus curabantur, expensae etiam ad ejus industriam pertinebant. Vehicula, sagmarii, nec non etiam ferramenta, quibus materies serratur, vel caeditur, quibus aperiuntur fossae, contexitur vallum aquae ductus. Item ligna vel stramina, arietes, onagri, ballistae, ceteraque genera tormentorum ne deessent aliquando, procurabat. Is post longam probatamque militiam peritissimus omnium legebatur : ut recte doceret alios, quod ipse cum laude fecisset.*
Vég., 11-11 : Cf. note 12, ci-dessus.

Nous avons vu aussi se produire dans notre armée, un phénomène qui a pour effet de confondre le grade et l'emploi. Il peut même arriver que l'un l'emporte sur l'autre et que l'emploi finisse par devenir un grade réel, tel nos sergents-majors ou sergents-chefs, qui sont devenus un grade, et nos généraux de division qui sont devenus généraux d'armée, de corps d'armée, ou de division. Il est d'ailleurs à remarquer que la multiplication des grades est, en général, comme on le voit dans le Bas-Empire pour l'Armée Romaine, un signe de décadence dans les institutions militaires. On remarquera également, que certains officiers des services qui se séparaient d'abord de la troupe combattante, ont tendance à s'assimiler à celle-ci, au moins par le titre. Ainsi, les médecins, intendants et officiers d'administration qui ont demandé récemment à être appelés : « Mon Commandant » etc., ou, au moins « Médecin Commandant » etc. Il y a, dans une telle confusion qui dut se produire également au Bas-Empire, quelque chose d'inquiétant. La vanité l'emporte sur l'organisation et l'homogénéité de la troupe en souffre. La disparition des catégories et la confusion de grades et d'emplois est toujours une erreur.

On notera enfin que l'Armée française employa, jusqu'à Napoléon, des charretiers dans l'artillerie ; ceux-ci n'excluaient pas la présence de véritables techniciens. Ces civils furent, par la suite, remplacés par des soldats.

(15) Il faut distinguer encore maintenant dans l'Armée française des ordres différents : l'ordre serré, l'ordre de marche, les dispositifs d'approche, d'attaque, etc. Ces ordres sont entièrement indépendants sur le terrain, alors que des expressions telles qu'ordre de bataille, sorte de tableau d'encadrement, restent sans aucun rapport avec les dispositifs tactiques. L'ordre observé encore maintenant dans les revues et défilés, rappelle aussi celui qu'observaient les régiments de l'Ancien-Régime partant à la bataille, drapeau et musique en tête. On voit ainsi que l'armée, toujours conservatrice, garde dans son langage des expressions qui ne correspondent plus à des réalités, et que les ordres

qu'elle croit ainsi déterminer une fois pour toutes, se modifient à la demande des nécessités tactiques, tout en conservant, dans d'autres domaines, une sorte de droit de cité.

(16) Vég., II-8 : *Item primus hastatus duas centurias, id est, ducentos homines, ducebat in acie secunda, quem nunc ducenarium vocant. Princeps autem primae cohortis centuriam semis, hoc est, centum quinquaginta homines gubernabat. Ad quem prope omnia, quae in legione ordinanda sunt, pertinent. Item secundus hastatus centuriam semis, id est, centum quinquaginta homines regebat. Triarius prior centum homines gubernabat. Sic decem centuriae cohortis primae a quinque ordinariis regebantur : quibus magnae utilitates et magnus honor est a veteribus constitutus : ut ceteri milites ex tota legione omni labore ac devotione contenderent ad tanta praemia pervenire.....Secunda cohors habebat centuriones quinque. Similiter tertia, et quarta, usque ad decimam cohortem : in tota autem legione erant centuriones quinquaginta quinque.*
Vég., II-15 : *Acies peditum a prima cohorte incipit ordinari in cornu dextro..... Secunda acies similiter armabatur. in qua consistentes milites, hastati vocabantur. Sed in secunda acie, dextro cornu, cohors sexta ponebatur.*

(17) Vég., II-8 : Cf. note 16, ci-dessus.
Vég., II-21 : Cf. note 5, ci-dessus.

(18) Vég., II-25 : *Nam per singulas centurias singulas carroballistas habere consuevit, quibus muli ad trahendum, et singula contubernia ad armandum vel dirigendum, hoc est, undecim homines deputantur. Nam hae quanto majores fuerint, tanto longius ac fortius tela jaculantur. Non solum autem castra defendunt, verum etiam in campo post aciem gravis armaturae ponuntur. Ad quarum impetum nec equites loricati, nec pedites scutati possunt obstare. In una autem legione quinquaginta quinque carroballistae esse solent. Item decem onagri, hoc est, singuli per singulas cohortes in carpentis, bobus portantur armati : ut si forte hostes ad oppugnandum venerint vallum, sagittis et saxis possint castra defendi. Scaphas quoque de singulis trabibus excavatas, cum longissimis funibus, et interdum etiam ferreis catenis, secum legio portat : quatenus contextis eisdem (sicut dicunt) monoxylis, supertectis etiam tabulatis, flumina, quae sine pontibus vadari nequeunt, tam a peditibus quam ab equitatu sine periculo transeantur.*

(19) Article *Legio* (cité note 3), à la p. 1048.

(20) Vég., II-8.

(21) Vég., II-7 : *Optiones ab optando appellati, quod antecedentibus aegritudine praepeditis, hi, tanquam adoptati eorum atque vicarii, solent universa curare.*

(22) Vég., II-8 : Cf. note 16, ci-dessus.

(23) De même que tous les secrétaires d'un régiment, qu'ils appartiennent aux bureaux des compagnies, des bataillons, ou du corps, se grouperont volontiers, après le service, comme étant d'une caste légèrement supérieure.

(24) Hygin. *De Mun. Cast.* (20-22).

(25) Cf. la Colonne Trajane, décrite par Froehner, Paris, Mourgues, 1865, p. 72 (*aquilifer et signiferi*), 93 (*bucinator*), 104 (*machinas*), 107 (*statores*) ; ces éléments étant groupés autour de l'Empereur.

(26) Josephe, *De Bello Jud.*, III-6 : *Illos excipiebant e singulis centuriis deni, et arma sua necessariaque portantes et castrorum mensuras.*

Et post illos ibant itineris patefactores, ut et obliqua viarum recta facerent et aspera complanarent, silvasque obstantes praeciderent, ne transitu difficili et impedito fatigaretur exercitus. Illorum autem a tergo et sua et legatorum impedimenta ordinavit, quibus securitatis gratia multos equites adjunxit. Post quos ipse incedebat, pedites delectos equitesque et lancearios secum habens, ipsumque sequebatur proprius legioni equitatus : proprii enim erant unicuique legioni equites centum et viginti. Illis vero proximi ibant muli qui helepoles aliasque machinas ferebant. Post illos legati et cohortium praefecti cum tribunis, lectis militibus stipati. Deinde signa aquilae circumdata, quae omni legioni apud Romanos praeest, regina ipsa omnium avium, eademque valentissima : unde etiam imperii signum ipsis est et velut omen victoriae in quoscumque eunt. Sacra autem signa sequebantur tubicines et post hos phalanx senum virorum ordinibus dilatata.

(27) La place des ballistes dans la légion est liée à celle si souvent controversée de la distribution des « moyens » qui peuvent être soit groupés dans la main d'un chef, soit répartis initialement entre les unités. On saisit d'emblée que s'ils sont groupés dès le départ en réserve, ils pourront être mieux employés à la demande des besoins et suivant les fluctuations de la bataille. Un pareil problème a dû se poser aux chefs de l'Armée Romaine comme aux nôtres.
Végèce nous déclare bien qu'il y aurait eu un onagre par cohorte (II-25), mais d'autre part, nous voyons César envoyer au secours des habitants de Thebena (De Bello Alex. 77) une cohorte légionnaire et des machines. Si l'on sait que l'Armée Romaine disposait de plusieurs catégories de machines, l'on peut imaginer que les plus importantes auraient été servies par un personnel plus spécialisé que celui utilisant les ballistes. Il y aurait toute une étude à faire sur ces machines et les difficultés techniques de leur mise en œuvre. De là, on pourrait déduire leur emplacement au combat et, par déduction, la place des servants dans le cadre de la légion.

(28) La question de ces collèges a été étudiée par Cagnat, *op. cit.*, dans ses deux éditions de l'*Armée Romaine d'Afrique* (éd. 1892, pp. 125-240, éd. 1913, pp. 485-496).

(29) Lesquier, (*op. cit.*). Cf. Prosopographie *in fine* de l'ouvrage. Pour Cagnat, le travail a été traité au cours du texte et permet même de faire le départ entre l'état-major de légion et celui du légat.

(30) La méthode employée est la suivante : 1° Tout spécialiste qui figure dans un texte avec indication d'un numéro de cohorte autre que le numéro 1, ne peut être « caractéristique » de la Cohorte milliaire tout en pouvant cependant y figurer. 2° Tout spécialiste pour qui le numéro de cohorte n'est jamais précisé est présumé pouvoir figurer à la Cohorte milliaire : la présomption augmentant évidemment avec le nombre de cas envisagés, et avec le rôle que celui-ci tenait à la Légion.
On notera que les inscriptions funéraires ne nous donnent jamais le numéro de la cohorte, mais seulement l'indication de la légion ou du nom du centurion, ce qui laisse supposer que la cohorte était un groupement tactique plutôt qu'une unité administrative.

(31) Il est assez curieux de constater que ces spécialistes pour lesquels les données épigraphiques représentent presque une certitude, sont exactement ceux qui figurent dans nos compagnies ordinaires actuelles : secrétaires, infirmiers, magasiniers, armuriers, clairons, porte-fanions et servants de mortier. En ce qui concerne les *pecuarii*, on notera pour mémoire, que R. Cagnat, dans l'article *Legio* (p. 1057)

du Daremberg et Saglio, antérieur à la deuxième édition de son *Armée d'Afrique* (1913), fait des *pecuarii*, des gardes troupeaux.

(32) Le *C.I.L.* XIII, 6728, donne comme hiérarchie de titres : *exactus, tesserarius, optio, signifer, beneficiarius.* Il est vrai qu'il s'agit d'une cohorte prétorienne où l'avancement répondait à des conditions spéciales (Cf. Durry, *op. cit.*, p. 94).

(33) D'après R. Cagnat, *Armée Romaine d'Afrique*, les « *Capsarii* » ont été chargés de la classification et de la conservation des Archives Militaires, placées dans des caisses, mais le même auteur, dans son édition de 1913 (p. 169) fait des *capsarii* des infirmiers.

(34) Les *stratores* étaient les écuyers des chefs importants, mais il semble qu'ils aient été utilisés comme officiers des remontes (Cf. Cagnat, l'*Armée Romaine d'Afrique*, édition 1913, pp. 133 et 340).

(35) Les *bucinatores* étaient beaucoup moins nombreux que les *tubicines* et les *cornicines* ; il est donc peu probable qu'ils aient figuré aux états-majors de centuries (Cf. note 25, ci-dessus).

(36) D'après Végèce, 11-9 : Cf. note 6, ci-dessus
La justice militaire dépendait du préfet de légion. Aux titres que nous avons déjà donnés, nous aurions pu ajouter les *speculatores* dont le rôle et la place sont assez mal définis (Cf. Cagnat, *op. cit.*, 1913, p. 132)

(37) Archives Militaires du premier siècle, publiées par Nicole et Morel, 1900. Cf. Premerstein *in* Klio, 111.

(38) Ces soldats seraient en quelque sorte les éléments de ces compagnies de garnison auxquelles nous faisions allusion dans la note n° 10, et qui sont rattachées au camp ou à la Place. Elles suggèrent, d'ailleurs le problème du préfet de camp et du préfet de légion. Cette question a provoqué, de la part de Lesquier, une longue et savante discussion. Sans prétendre reprendre dans le détail cette étude, il est peut-être bon de faire remarquer que, dans l'armée, les mêmes causes produisant les mêmes effets, les titres de commandant territorial (de région, de cercle, etc.) de commandant d'armes, de commandant de troupes et de major de garnison, peuvent être distincts ou confondus en une même personne. La valeur de chacun d'eux reste en effet dépendante de l'importance des troupes, de la Place et quelquefois même de l'armée. Un commandement de légion est plus flatteur lorsque celle-ci se trouve seule dans la province et dispersée dans différents camps. Ce serait la raison pour laquelle, c'est au moment où le nombre des légions, stationnées en Egypte, a changé, que le préfet de camp a pu prendre une importance nouvelle, ou moindre, vis-à-vis du préfet de légion.
On se rappellera également, « la Querelle des Maréchaux », qui fit nommer Turenne, Maréchal *des* camps, (titre qui rappelle le *Castrorum*), alors que le titre de Maréchal *de* camp ne devait correspondre, par la suite, sous la Royauté, qu'à celui de général de brigade.

(39) Cf. paragraphe 11, ci-dessus.

LES INDUSTRIES INDIGÈNES DE LA REGION DES TRARA (1)

Voici la liste des industries indigènes que nous avons pu relever pendant l'été 1942 dans la région des Trara :

Industries citadines :

1° Tisserands.
2° Potiers.
3° Brodeurs sur cuir ou sur étoffe.
4° Babouchiers.

Industries rurales :

1° Industries de sparterie.
2° Potiers.
3° Briquetiers.
4° Fabricants d'objets en bois.
5° Crin végétal.
6° Fabricants de tellis.

Toutes ces industries — l'industrie du crin végétal mise à part — sont strictement locales. Les procédés de fabrication s'apprennent sur place et sont spéciaux à la région. L'écoulement se fait sur place ; l'acheteur trouve sa marchandise,

(1) La région des Trara est une région berbère très anciennement arabisée, qui se situe au Nord de Tlemcen, entre l'oued Kiss et la Tafna, entre la Méditerranée et le bord de la chaine du mont Fillaousen qui regarde le Sud. Elle groupe neuf tribus : les Jbala, les Souahliya, les Msirda, les Beni Mishel, les Beni Mnir, les Beni Abed, les Beni Khalled, les Beni Warsous et les Oulhasa. Nédroma se trouve être exactement le centre géographique de cette confédération de tribus. Nédroma a toujours joué un rôle de centre religieux, administratif et économique. Pour connaître l'histoire de cette région, on consultera avec profit René Basset, *Nédroma et les Trara* (Paris, Leroux, 1901).

soit chez le fabricant, soit au marché. Les objets de sparterie et les poteries de Nédroma sont vendus dans quelques-uns des marchés de la région : Tlemcen, Montagnac, Beni-Saf, Aïn-Témouchent. Mais il reste que le marché de Nédroma est le principal centre de vente.

Ces industries, si on en avait fait connaître les produits au loin, et si des gens s'étaient trouvés pour en financer le développement, auraient pu prendre une extension plus grande. Elles auraient pu satisfaire d'autres besoins que les besoins locaux. Il semble bien qu'elles auraient pu rendre de grands services à un moment où les industries européennes ne suffisent pas à alimenter les marchés européens en vaisselle ou en linge de table. Pour arriver à ces résultats, il aurait suffi :

1° D'appeler quelques techniciens, pour enseigner aux indigènes le moyen d'améliorer leur fabrication sans renoncer à l'inspiration traditionnelle, en ayant soin de s'inspirer des possibilités d'installation matérielle nécessaires.

2° De procurer aux artisans indigènes, à des prix raisonnables et en état d'être utilisés immédiatement (après séchage pour le bois ou le palmier nain), des matières premières correspondant aux résultats cherchés, comme dans les S.I.P.A. (Syndicats Indigènes de Prévoyance Artisanale).

3° De centraliser, par exemple à Nédroma, les objets fabriqués, — de les contrôler sérieusement à la réception (en baissant le prix des objets qui présenteraient des défauts, ou en refusant ces objets), — d'en commercialiser la vente en Afrique du Nord, et même à l'étranger.

Il est remarquable qu'aucun particulier ne se soit laissé tenter par une réalisation de ce genre. On doit signaler pourtant un essai d'industrialisation des objets en palmier nain, entrepris par M. Dupuy dans la région de Tafsout en septembre 1942 ; cet essai semble encore hésitant, peu sûr de ses méthodes ; nous en reparlerons avec précision quand il sera question des objets en sparterie.

Il n'a pas échappé à l'administration locale que les industries indigènes de la région de Nédroma pourraient rendre de grands services si on leur donnait le moyen de se développer. M. Didelon, administrateur de la Commune Mixte de Nédroma, a songé à faire prendre en main toutes les industries indigènes de la région (citadines et rurales) par un administrateur-adjoint dont ce serait l'unique tâche. Il y aurait ainsi à Nédroma une S.I.P.A. analogue à celle que nous connaissons à Tlemcen et un administrateur qui aurait les mêmes pouvoirs que M. Malfray [2] pour approvisionner, faire rentrer la marchandise et vendre. Ce projet avait reçu l'approbation du Gouvernement Général dès juillet 1941 ; malheureusement le Gouvernement Général prétexta le manque d'hommes et aucun administrateur n'a été envoyé. M. Didelon n'a appliqué son projet qu'à la corporation des tisserands, qui commence à fonctionner en S.I.P.A. ; le travail qu'il assure à la tête de la commune l'empêche de pouvoir donner tous ses soins aux artisans.

TISSERANDS

Il y a 23 ateliers de tisserands à Nédroma. Le tissage est une industrie où l'on travaille en famille : le chef de famille occupe des frères et des fils. Généralement il y a deux métiers dans chaque atelier. Dans un coin de l'atelier, de jeunes garçons dévident la laine et la mettent en bobines. Cette industrie pourrait être améliorée par l'emploi du chasse-navette, qui supprime un ouvrier sur deux.

On fabriquait autrefois des djellabas blanches (1 m. 50 × 2 m.) et des couvertures. Il y avait six sortes de couvertures : *Hanbel*, *Lamoda*, *Bourabah*, *Hachaïchi*, *Bettaniya*, *Chichawa*. Ces couvertures différaient entre elles par la qualité (trame plus ou moins serrée) et surtout par les couleurs.

Aujourd'hui les tisserands de Nédroma ne font plus que du travail à façon ; les indigènes leur apportent des toisons ou de la laine en bobines ; ils en font du tissu qui sera susceptible de devenir indifféremment *djellaba*, serouel ou chemise

(2) M. Malfray, administrateur principal de Commune Mixte, est président du Conseil d'administration de la S.I.P.A. à Tlemcen ; la S.I.P.A. de Tlemcen a poussé son activité dans trois directions : tissage de la laine, tannerie, cordonnerie.

(*abaya*). Les tisserands se font payer seulement le prix de la façon ; les tarifs sont extrêmement variables et non contrôlés.

Il est impossible d'établir le gain des artisans avec précision. La matière première est rare et il y a des jours où l'on chôme. Cependant les tisserands ont l'air à l'aise ; on peut supposer avec vraisemblance qu'ils font payer cher leur travail à façon et même qu'ils se livrent quelquefois à la contrebande. A Tlemcen, l'ouvrier prend 500 francs pour un bourabah de 5 kilogrammes, mais il fournit le *qiyam*. L'ouvrier reçoit ainsi 250 francs pour le travail seul, ce qui est très cher.

La laine est filée par les femmes à la maison (*ghzel* = filer). Le fil de laine pour le tissage s'appelle *gell* ; le rouet, *reddana*. La laine arrive chez le tisserand en écheveaux, qui sont dévidés par de jeunes garçons ; l'appareil à dévider s'appelle *bitan*.

La teinture employée pour les couvertures est une teinture minérale, chimique. Une fois par an, un des droguistes de Nédroma se rend à Alger ; là il achète en gros la teinture dont les tisserands ont besoin.

Il semble bien que la teinture végétale ne soit plus du tout employée.

La teinture à chéchia était obtenue par compression de cochenilles (*kermez*), qui se récoltent quand il y a du brouillard. Ces cochenilles sont encore ramassées ; on envoie la teinture à Alger et à Tunis ; elle se paie couramment, à l'heure actuelle, de 4.000 à 5.000 francs le kilogramme.

La vente se faisait autrefois chez le tisserand ou chez les boutiquiers de la ville. Il n'y a plus de vente aujourd'hui. Les dernières djellabas ont été vendues de 800 à 1.000 francs.

L'administration interdisant actuellement aux particuliers de vendre la laine réservée à leur usage, l'industrie des tisserands risquait ou de disparaître, ou de ne subsister que par la contrebande. M. Didelon a groupé les 23 patrons tisserands de Nédroma. Il leur a procuré des fibres artificielles pour leurs chaînes ; des soyeux de Lyon vendent ces chaînes 20 francs le kilogramme. Il essaie d'obtenir du Gouvernement Général un approvisionnement régulier en laine. Le seul résultat qu'il lui soit permis d'espérer, c'est d'empêcher cette industrie de mourir tout à fait.

POTIERS

Il y a encore huit ateliers de potiers à Nédroma. Ce sont des ateliers extrêmement primitifs. La technique ne s'est pas améliorée depuis des siècles. On devient potier de père en fils ; mais comme c'est un métier qui ne paie pas, les fils se tournent actuellement vers d'autres gagne-pain. Abdelmoumen était le fils d'un potier du village maintenant disparu de Tajra. S'il a abandonné le métier de son père — car, suivant la tradition, il faisait des poteries avec son père dans son jeune âge —, c'est sans doute parce que les dieux l'appelaient à des destins plus importants (cf. la légende des abeilles qui s'abattirent un jour sur le berceau de l'enfant endormi) ; toutefois les potiers de Nédroma ont plaisir à imaginer que leur métier, dès l'époque d'Abdelmoumen, ne permettait pas de nourrir son homme. Les potiers de Nédroma ont tous entre quarante et soixante-dix ans. Il est à craindre qu'ils ne soient pas remplacés quand ils mourront. — Il y a un potier par atelier.

La terre à potier (*trab*) vient d'une mine spéciale (*maaden*): près du pont, sur la route de Tlemcen, à 200 mètres de la sortie de Nédroma. Cette terre, quand on la trouve, est humide. On la place sur la route, ou dans la rue, près de l'atelier du potier, pour qu'elle soit piétinée par bêtes et gens. Sous la porte de la qasba improprement dénommée qasba d'Abdelmoumen, près de l'atelier du vieux Guendouz Khiyyat, il y a toujours de la terre à sécher. On achève de la réduire en poudre en la frappant au moyen d'un fléau (bâton recourbé = *mograa*) ; puis on la passe au tamis (*bou-seyyar*) pour la rendre fine comme de la semoule. Il n'y a plus qu'à la mouiller pour s'en servir. Dans l'atelier du potier il y a plusieurs tas qui représentent de la terre à différents stades d'humidification.

Le tour du potier se trouve dans un trou creusé dans le sol de l'atelier et qui a 1 m. 30 de profondeur. Une planche (*louha*), posée à même le sol, sert de siège (*qaada*) au potier. Le potier met en mouvement son « moteur » au moyen du pied droit ; le pied gauche prend appui solidement sur la paroi du trou.

La terre à potier, convenablement mouillée, ne se place pas directement sur le plateau supérieur du moteur ; elle se place sur une forme séchée (*qaleb*) qui a pour fonction d'empêcher l'adhérence de la terre humide au plateau. Le potier travaille d'abord avec ses mains. Puis il se sert d'un morceau de cuir qui rend la terre plus lisse. Puis il agrandit l'objet au moyen d'une pierre. Puis il achève son premier ouvrage avec un chiffon humide (*bernata*). Quand l'objet a pris la forme qu'il voulait lui donner, il l'enlève en soulevant le qaleb du moteur, et il le porte à sécher dans l'atelier.

Avant que la poterie soit prête pour la cuisson, il faudra la revoir plusieurs fois. Il faut en effet réparer les défauts et donner à la poterie une allure artistique. D'abord le potier l'élargit. Puis il enlève les bavures avec une espèce de grattoir (*sekret*) en corne ou en fer. Puis il frotte avec une pierre la surface extérieure et la surface intérieure, pour les rendre lisses. Puis il porte sa poterie à sécher à l'ombre ; la durée du séchage varie de cinq jours à deux mois, suivant l'objet et suivant la saison. Enfin il fait sécher au soleil.

Alors il ne reste plus qu'à faire cuire dans un four. On laisse les poteries toute une journée dans le four. La durée de la cuisson est de deux heures environ. Après la cuisson, il faut donner aux poteries le temps de refroidir. Le four du potier ressemble à un four à chaux ; le combustible (épineux de la région) s'introduit à la base ; le dernier rang de poteries, en haut du four, est recouvert de vieilles tôles ou de débris de poteries. Régulièrement les rangs du dessus et du dessous donnent beaucoup de déchets.

Il existe trois fours à potiers à Nédroma : l'un près de la rivière des laveurs (*oued qassarin*), du côté de l'école de garçons ; le second près du pont (*qantra*) sur la route de Tlemcen ; le troisième près de la porte de la qasba improprement dénommée qasba d'Abdelmoumen (elle semble avoir été construite par les Beni Abdelwad, non par les Almohades).

Voici les principaux objets qui sont fabriqués par les potiers de Nédroma :

Un plat pour cuire le pain (*maqla*).

Un pot pour mettre le lait (*qadra, hallab*).

Un plat pour cuire toutes sortes d'aliments (*tajin*).

Un plat pour pétrir la pâte à pain (*gessaa*).

Une marmite à deux anses pour cuire les aliments (*qadra be-l-yeddin*).

Un foyer portatif (*mejmar, kanoun*).

Un pot à fleurs (*mhabqa*, de *hbeq* = basilic).

La quantité de poteries produite par semaine, dans chaque atelier, est d'environ cinquante pièces. Le potier ne travaille ni le vendredi, ni le dimanche. Il y a une saison morte : l'hiver ; alors les poteries sèchent beaucoup moins facilement. Mais la production ne connaît pas d'arrêt complet. Presque toujours le potier est un malheureux qui n'a pas d'argent d'avance et qui attend le gain de la semaine pour faire vivre sa famille.

Le potier vend lui-même, dans son atelier ou sur le marché de Nédroma, le jeudi. L'échelle des prix est très variable. Il arrive souvent que le potier laisse sa marchandise pour la moitié ou le tiers du prix qu'il avait demandé. Voici les prix qui ont cours actuellement (1942) : tajin, de 3 à 5 francs ; maqla, de 5 à 15 francs.

La vente qui se pratique le plus est la vente directe par le potier, dans son atelier ou sur le marché de Nédroma. Il y a aussi quelques colporteurs-revendeurs. Ils achètent en gros au potier ; puis ils vont vendre, à leurs risques et périls, sur les marchés de Tlemcen, Montagnac, Beni-Saf, quelquefois même — plus rarement — sur le marché d'Aïn-Témouchent. Le transport se fait dans des filets, à dos d'âne ou de mulet ; il y a des pertes dues à la casse.

Actuellement l'industrie de la poterie à Nédroma est une industrie routinière, qui ne se renouvelle pas. Les méthodes n'ont pas été améliorées ; les potiers de Nédroma ne connaissent pas l'art du dessin ni de la peinture ; leurs poteries sont loin d'avoir la finesse de celles des Msirda. Il n'y a pas création d'objets nouveaux, bien que les besoins du moment réclament des objets de remplacement (absence de faïence et de porcelaine pour les Européens) ; les potiers de Nédroma manquent d'imagination.

Les potiers de Nédroma vivent misérablement. L'insuffisance des gains est la raison capitale qui détourne les jeunes de ce métier. Peut-être y a-t-il une autre raison, secondaire :

il y a comme un discrédit attaché au métier de potier. Le discrédit est le même, à peu de chose près, que le discrédit attaché aux métiers exercés par des Juifs (chaudronniers, bijoutiers). Le métier de potier était probablement exercé à l'origine, dans cette ville de civilisation arabe qui a toujours été fière de sa culture et qui jouait le rôle de ville-makhzen, par des Berbères incultes, frustes, et tout juste bons pour ce qui était, aux yeux des Arabes, un vil travail manuel.

Il ne serait pas impossible, pourtant, de redonner un peu de vie à l'industrie des potiers à Nédroma. La production a beaucoup augmenté depuis 1939 ; les Berbères aiment beaucoup les poteries et sont obligés d'acheter aux potiers depuis que manque la vaisselle européenne. La Commune mixte de Nédroma compte 60.000 indigènes, qui font tous vivre les potiers indigènes. Les prix des poteries ont triplé — au moins — depuis 1939 ; il est vrai que l'habitude du marchandage empêche les potiers de faire de gros bénéfices. Il y aurait peut-être moyen, si on améliorait la fabrication, de hausser les prix, de rendre enviable le métier de potier et de redonner aux jeunes le goût de ce métier.

BRODEURS

Il en existe encore un à Nédroma. Mais il ne travaille presque plus par suite du manque de cuir et du manque de fils d'or ou d'argent. On brodait autrefois la pièce de cuir qui se rabattait sur le sac de voyage et qui lui servait de fermoir. On brodait des portefeuilles, des bottes, des babouches de femmes. Cette industrie, due à Tlemcen dont les fils de brodeurs se sont installés à Nédroma, n'a jamais été brillante là-bas. On peut s'attendre à ce qu'elle disparaisse complètement.

BABOUCHIERS

Il y en a sept à Nédroma. Ils tiennent boutique dans la ville. Au marché du jeudi ils ont leur étalage sous des toiles de tente, au milieu de la place du marché. Autrefois ils fabriquaient à Nédroma. Aujourd'hui, à cause de la pénurie du cuir, ils reçoivent les babouches (sandales) toutes faites de

Tlemcen. Ce sont des babouches généralement grossières ; la semelle est en cuir mal tanné, qui n'a pas eu le temps de sécher ; les Trara se contentent probablement de ces objets.

Les babouches de femmes se vendent 100 à 150 francs la paire. Les babouches pour hommes se vendent 200 à 300 francs la paire.

Si la vente du cuir redevenait libre, la fabrication des babouches redeviendrait à Nédroma ce qu'elle était avant 1939. Pour le moment il n'y a plus de fabricants à Nédroma ; il y a seulement des gens qui connaissent la fabrication et qui attendent des jours meilleurs pour fabriquer sur place.

INDUSTRIES DE SPARTERIE

Il est difficile de préciser le nombre des ateliers. Dans les tribus qui vivent de ces industries, à peu près toutes les familles travaillent. Seuls les hommes qui ont une grosse fortune, ou une fonction qui leur confère un prestige (marabouts, caïds, gros propriétaires), s'abstiennent de travailler de leurs mains. Il n'y a pas un atelier par famille, mais bien plutôt un atelier par hameau. Les hommes se réunissent dans un local commun, à l'entrée du hameau, et font leur travail en commun. Ce local s'appelle *tadjemaa* ; dans les villages pauvres, il sert aussi d'école coranique (*msid*). Dans un hameau, la tadjemaa est unique. Si le village est grand, les hommes se groupent par quartiers ; dans chaque quartier, un local un peu grand, appartenant à un particulier, sert de local commun. Le sens artistique n'est pas également développé dans toutes les tribus.

D'une manière générale, l'alfa est employé à la fabrication d'objets grossiers, le palmier nain (*doum*) à la fabrication d'objets plus artistiques. Ce ne sont pas les mêmes tribus qui emploient l'un et l'autre.

Voici les tribus qui travaillent l'alfa :

Zawiyet el Mira (fraction des Jbala) et Beni Mishel : *chwaris* ; sacs à grain (outres immenses).

Beni Warsous : musettes-mangeoires ; corbeilles à grain.

D'autres tribus fabriquent, en palmier nain, d'élégantes

corbeilles en plusieurs teintes, des paniers, des couffins, des tamis ; les formes sont jolies, la matière a été particulièrement soignée. Ce sont les Beni Abed et les Beni Khalled, les deux tribus les plus pauvres des Trara (pays montagneux, peu propre à l'agriculture et à l'élevage).

Honaï est spécialisé dans la fabrication des chapeaux. Ces chapeaux s'appellent *berreta* (mot espagnol) ou *mdell* (« l'ombreux »).

Tous les hommes travaillent l'alfa ou le palmier nain, dans les tribus qui vivent de ces industries ; du moins tous les hommes qui ont besoin de gagner leur vie. Les garçons commencent à travailler à 14 ou 15 ans.

Un homme arrive à faire trois grandes corbeilles par semaine. Mais la production varie suivant la saison : ceux qui possèdent un peu de terrain s'adonnent en même temps à la culture et à l'élevage ; les travaux des champs les prennent surtout au printemps et à l'automne. Sur chaque marché à Nédroma — le jeudi — on compte de 80 à 100 pièces de sparterie. La vente est ininterrompue, toute l'année. Il y a des hommes qui ne s'arrêtent pas de fabriquer.

Les matières premières employées sont :

1° L'alfa, pour les objets qui servent aux gros travaux, hors de la maison (fabrication chez les Beni Warsous, les Beni Mishel et à Zawiyet el Mira).

2° Le palmier nain, pour les objets qui servent à la maison (fabrication chez les Beni Abed, les Beni Khalled et les Oulhasa).

Cependant, chez les Beni Abed et les Beni Khalled, l'alfa est également employé pour faire des corbeilles à pain, des keskes et autres objets d'usage courant dans la maison. Seulement il s'agit là d'une autre technique ; ce travail n'a rien de commun avec celui des chwaris, des outres à grain et des musettes-mangeoires ; c'est un travail beaucoup plus soigné, délicat, artistique, et il est réservé aux femmes. Chez les Beni Warsous, les Beni Mishel, et à Zawiyet el Mira, ce sont les hommes qui travaillent l'alfa. Chez les Beni Abed et les Beni Khalled, ce sont les femmes.

L'alfa est coupé, lié en bottes (*herma*), vendu sur les marchés : 6 francs la botte. Les hommes peuvent s'en servir tout de suite. Ils tressent ensemble des petits tas d'alfa comme fait le vannier de ses brins d'osier ; ici le brin d'osier est remplacé par un petit tas d'une vingtaine de brins d'alfa.

Le palmier nain demande une longue préparation avant d'être employé. Quand on a coupé les feuilles de palmier nain, il faut les sécher. Pour cela on les enfile sur une ficelle, également en palmier nain ; puis on les suspend entre deux arbres, ou à deux clous sur le mur de la maison, mais de préférence sur la terrasse ; il ne faut pas oublier de les rentrer le soir, parce que les nuits sont toujours humides et l'humidité rendrait le palmier nain cassant. Le séchage demande trois mois.

La feuille de palmier nain est pennée. Quand elle a été convenablement séchée, il faut arracher les pennes du pétiole. On tresse les pennes ensemble ; d'habitude on fait marcher trois pennes à la fois ; on obtient ainsi de longues tresses, de 8 à 10 centimètres de largeur, de 5 à 10 mètres de longueur. Ces tresses sont alors enroulées en spirale, de manière à occuper le moins de volume possible. A ce moment-là elles peuvent servir à la fabrication des corbeilles. L'ouvrier déroule sa tresse tout doucement, la dirige pour lui donner la forme qui convient, rapproche les bords qu'il coud au moyen de pennes de palmier nain enfilées dans une grosse aiguille.

Cette industrie est très ancienne et routinière. Il suffirait de très légères améliorations pour que les objets fabriqués soient vraiment des objets « finis ». Les ouvriers, par exemple, terminent tous leurs objets (corbeilles, paniers, chapeaux) de manière maladroite. La tresse dont ils se servent a uniformément huit centimètres de largeur ; quand ils sont arrivés à la fin de l'ouvrage, ils la coupent et ils font une sorte de surjet avec des pennes colorées en rouge ; la dernière spire montre où elle finit : c'est disgracieux pour l'œil. Pour qu'ils obtiennent un travail parfait, il suffirait d'apprendre à ces ouvriers à diminuer leur tresse quand il ne leur reste plus qu'une moitié de spire à coudre ; ils retireraient une penne, puis une autre ; insensiblement la largeur de leur tresse fondrait, jusqu'à disparaître ; et ils termineraient avec une seule penne.

Voici les noms des principaux objets qui sont mis en vente sur les marchés, et les prix de vente actuels :

Objets en alfa :

Chwari double pour mettre sur le mulet		60 francs
Sac à grain (*aammara*), 1 m. 30 de hauteur ..		135 francs
Musette-mangeoire (*aammara*)	10 à	15 francs
Corbeilles, diamètre = 0 m. 60		15 francs

Il faut signaler aussi des nattes en alfa, avec dessins très sobres — couleurs variées : noir, rouge —, qui sont fabriquées chez les Msirda et qui se vendent 600 à 1.000 francs (dimensions : 1 m. 80 × 3 m.).

Objets en palmier nain :

Tbiqa = corbeille à pain	30 francs
Bou-seyyar = tamis à orge, pas très fin	10 francs
Tsila = tamis à blé, plus fin	12 francs
Berreta = chapeau	45 francs

Cette industrie est familiale. Un homme qui s'emploie du matin au soir, chez lui, arrive à gagner 10 à 20 francs par jour.

La vente varie, suivant que les objets sont en alfa ou en palmier nain. Les objets en alfa se vendent sur le marché, par le fabricant lui-même. On les trouve au marché de Nédroma, mais surtout au souq l-arbaa des Beni Warsous (près de Ghar el Maaden) ; les fabricants les apportent jusqu'à Montagnac et Tlemcen. Les objets en palmier nain ne sont pas vendus sur les marchés par les fabricants, mais par des revendeurs (quelque chose comme des marchands en gros). Ce sont des hommes qui ont boutique dans les villes. Il y en a deux à Nédroma ; le plus connu s'appelle Didi. Ils passent dans les tribus avec des mulets, achètent au fabricant, vont revendre sur les marchés ou bien dans leur boutique. Ces revendeurs se rendent particulièrement aux marchés de Nédroma, Maghnia, Honaï, Montagnac, Beni-Saf. Ils approvisionnent également les marchands de Tlemcen qui ont boutique.

Cette industrie est actuellement très prospère. La rareté de l'essence et la disparition de l'automobile ont eu pour conséquence de remettre en honneur les transports à dos de mulet ; les chwaris sont nécessaires plus que jamais. La toile de sac européenne est devenue introuvable ; les grands sacs en alfa, les musettes-mangeoires, les couffins sont redevenus à la mode. Les européens eux-mêmes, parce que les objets de fabrication européenne manquent, achètent beaucoup de corbeilles en palmier nain. Donc l'industrie ne risque pas de s'éteindre.

Mais il y aurait lieu de la surveiller. Déjà on a remarqué à Nédroma que, pour satisfaire les besoins qui sont devenus plus nombreux, et pour gagner plus vite de l'argent, les ouvriers n'attendent pas que le palmier nain ait séché trois mois et l'utilisent quand il est à demi séché. Les prix ont augmenté d'une manière verticale ; en général ils ont triplé ou quintuplé. Il ne faut pas songer à les baisser. La matière première (si c'est l'alfa) a augmenté dans les mêmes proportions et le prix consenti au fabricant par le revendeur ne permet certainement pas au fabricant de s'enrichir. Dans l'état actuel des choses, pour que cette industrie continue à donner des produits honnêtes, il semble que certaines mesures très simples s'imposent :

1° Surveiller la préparation des matières premières et obliger les fabricants à n'employer que de la bonne marchandise.

2° Apprendre aux fabricants à « finir » leur travail.

3° Contrôler la marchandise au moment où elle passe du fabricant au revendeur et refuser les objets qui présentent des malfaçons.

4° Supprimer le plus possible les intermédiaires ; hausser légèrement les prix chez le fabricant, pourvu qu'il livre des objets parfaits ; faire baisser les prix chez les marchands en gros ; les revendeurs qui ont boutique à Nédroma vendent à des prix honnêtes, parce qu'ils ont affaire à une clientèle indigène ; les grandes boutiques indigènes de Tlemcen, qui attendent une clientèle européenne, vendent à des prix scandaleusement surfaits ; il est honteux que le même couffin se paie 15 francs sur le marché de Nédroma et 80 francs dans une boutique du méchouar à Tlemcen.

5° Développer chez les indigènes l'esprit d'invention ; leur montrer des objets européens en bois, en faïence ou en métal et leur demander de les reproduire, quand c'est possible, dans leur technique indigène ; certains y arrivent parfaitement :

Mlle Béranger, directrice de l'école des filles à Nédroma, a obtenu de très beaux résultats ; particulièrement en ce moment où le linge de table est devenu rare, il semble qu'on puisse amener les indigènes à fabriquer des sous-plats, des sous-assiettes, des sous-verres en palmier nain.

M. Dupuy, de Tlemcen, a monté à Tafsout — petite plage à 1 km. 500 de Honaï —, en septembre 1942, une industrie d'alfa et de palmier nain (M. Dupuy est l'organiste de l'église de Tlemcen ; il dirige chaque année, pendant l'été, les colonies de vacances paroissiales de Tlemcen qui sont propriétaires de bâtiments sur la plage de Tafsout). C'est une initiative extrêmement heureuse ; elle peut donner de bons résultats quand elle sera sortie de la période des tâtonnements. M. Dupuy s'est rendu compte que la matière première devait être préparée sous sa surveillance et qu'il devait habiter sur place pour contrôler le travail à son achèvement. Il a avancé l'argent pour acheter le palmier nain qu'on fait sécher dans ses locaux à Tafsout. Il a installé son atelier dans un des locaux de sa colonie de vacances. Les ouvriers indigènes travaillent chez lui ; il les paie à la journée (20 francs par jour). Il avait le projet d'aller passer régulièrement trois jours de la semaine à Tafsout : du dimanche au jeudi. Du jeudi au dimanche, les ouvriers seraient sous la surveillance d'un indigène nommé Othmani, qui est le garde attitré de la colonie de vacances. M. Dupuy a orienté son industrie vers la fabrication de deux sortes d'objets : 1° des couffins en palmier nain, rouges et blancs ; 2° des chaussures originales, mi-espadrilles, mi-souliers, avec semelle en alfa et dessus en palmier nain tressé. Cette chaussure en alfa n'est pas encore commercialisée. Les couffins sortent déjà en grand nombre de l'atelier de Tafsout ; un ouvrier en fait deux en trois jours ; ils sont portés sur les marchés de la région : Honaï, Nédroma ; on en a vu aux étalages de plusieurs commerçants à Tlemcen : Filizzola, Bertrand. Jusqu'à maintenant le prix de ces couffins est très élevé : 80 francs. Les mêmes couffins, sortant d'ateliers familiaux, sont proposés par Didi, sur le marché de Nédroma, pour 30 francs. M. Dupuy espère améliorer sa technique, obtenir de ses ouvriers une plus grande rapidité et sortir de son atelier des produits parfaits. Il lui sera tout de même très difficile

de concurrencer les prix des produits qui sortent d'ateliers familiaux. Voici pourquoi : D'abord le salaire donné à chaque ouvrier est trop élevé, eu égard non pas aux besoins de cet ouvrier, mais au gain réalisé par un ouvrier qui travaille en atelier familial (ce gain est plus près de dix francs que de vingt francs). Ensuite, quelle que soit la conscience professionnelle de Othmani, élevé à la dignité de contremaître, le rendement obtenu sous sa surveillance risque beaucoup d'être inférieur au rendement obtenu sous la surveillance d'un Français.

Toutes ces difficultés disparaîtraient si les ouvriers de Tafsout étaient payés à la tâche, et non à la journée. Tous ceux qui ont employé des indigènes savent qu'on obtient d'eux bien davantage quand on les fait travailler à la tâche ; les tisserands indigènes de Tlemcen qui sont approvisionnés par la S.I.P.A. travaillent à la tâche. Il est certain que les indigènes des Beni Abed et des Beni Khalled trouvent leur compte à se rendre à l'atelier de Tafsout, car ils ont cessé de travailler pour Mlle Béranger qui leur donnait souvent des commandes. Il n'est pas sûr que M. Dupuy y trouve son compte. Le travail à la tâche n'implique pas la suppression de l'atelier de Tafsout ; le travail à la tâche peut être fourni chez le patron aussi bien que dans l'atelier familial ; l'atelier de Tafsout trouverait même une nouvelle raison d'être si on en faisait un atelier de stage, où les indigènes apprendraient de nouveaux modèles, suivant une technique améliorée.

LES POTERIES DES RURAUX

Il y en a de deux sortes :

1° Les poteries d'Aïn Kebira qui ressemblent beaucoup aux poteries de Nédroma. La technique de fabrication est la même, sauf que les poteries d'Aïn Kebira sont faites par des femmes et que le tour est un tour à main, sans *ma'oun* (trou creusé dans le sol). La terre dont on se sert laisse après cuisson une très jolie teinte rouge, due à la fois à la nature de la terre (siliceuse) et à un défaut d'oxydation à la cuisson. Les femmes qui fabriquent viennent vendre au marché de Nédroma, où elles ont leur place à elles, en haut à gauche. Quelques-unes

de ces poteries sont veinées de noir, comme si elles avaient été léchées par la flamme ou comme si elles avaient reçu un « coup de feu » ; l'effet n'a pas été recherché, mais il est des plus gracieux. Les femmes d'Aïn Kebira fabriquent surtout des tajins et des kanouns (forme originale : pied cylindrique, foyer à 30 centimètres du sol).

2° Les poteries des Msirda qui, elles, sont beaucoup plus fines et beaucoup plus jolies que les poteries de Nédroma. Tandis qu'à Nédroma la fabrication de la poterie est le travail des hommes, chez les Msirda elle est le travail des femmes ; les hommes vont porter sur les marchés ; quand ils sont à la maison, ils peuvent prêter la main à la fabrication, mais ils ne sont jamais que des auxiliaires. Il y a deux villages, chez les Msirda, dont toutes les familles s'adonnent à la poterie. Le plus important est le village de Bider ; c'est le seul que nous ayons visité ; les chiffres que nous donnons ici valent pour le village de Bider.

Il y a autant d'ateliers que de familles. Etant donné qu'il y a une trentaine de familles à Bider, on peut évaluer à trente le nombre des ateliers. Il convient de distinguer deux sortes d'ateliers : ceux qui fabriquent de la poterie ordinaire, à l'usage des indigèns (27 ateliers) et ceux qui fabriquent de la poterie d'art, sur commande, à l'usage des Européens et des indigènes connaisseurs (3 ateliers).

Souvent, dans une maison, la mère et la fille pétrissent la terre et ornent la poterie de dessins. Les hommes ou les femmes, indifféremment, s'occupent de la cuisson. En portant à deux ou trois le nombre d'ouvriers par maison, on obtient un total de 60 à 90 ouvriers pour le village de Bider.

Il n'y a pas de morte-saison ; on travaille toute l'année. Un bon ouvrier — ou une bonne ouvrière — arrive à faire 12 pots à boire (*ghorraf*) dans sa journée ; mais les autres jours de la semaine devront être employés au finissage. La fabrication est lente. Il y a des poteries de grandes dimensions et des poteries de petites dimensions. En moyenne, dans chaque atelier, on fabrique 15 à 20 objets de chaque sorte dans le mois.

La terre à potier (*tlekht*) se trouve dans des mines ou carrières, à proximité du village. Avant qu'elle puisse servir à la fabrication, il faut la réduire en poudre — on la fait piétiner en la laissant près de la porte —, la sécher et la tamiser. Quand elle est tamisée, on la mouille et on la pétrit à la main. Les femmes de Bider n'ont pas de *ma'oun* (trou) ; leur tour est un plateau en bois ou en pierre, qui repose sur un axe et auquel elles donnent avec la main un mouvement de rotation. Le plateau qui sert de base s'appelle *aduwwar*. Comme chez les potiers de Nédroma, la fabrication comporte plusieurs opérations qui se font à plusieurs jours d'intervalle : donner la forme, élargir, enlever les bavures, rendre lisse, sécher à l'ombre, sécher au soleil, faire le dessin, cuire au four. Le polissage se fait au moyen d'un cuir (*jelda*), d'un bois (*mechta*) ou d'une pierre (*hajra*).

L'application de la peinture est une opération curieuse. On se sert de deux sortes de peinture : la peinture minérale (*tamegra*) qui s'achète chez les droguistes, et un colorant qui porte le nom de la plante d'où on le tire (*drow* = lentisque). Les feuilles de cette plante s'écrasent à froid avec un pilon ; le mortier à piler s'appelle *mahrez*. Quand les feuilles sont bien écrasées, on verse de l'eau chaude et on filtre ; le colorant peut alors servir. L'appareil qui sert à peindre (*reqqam*) se compose d'un poil de chèvre emmanché dans un petit bout de bois. Appliquer le colorant est un travail de patience. Les femmes manient le *reqqam* avec une grande habileté. Les traits sont droits, et l'on se demande par quel sentiment inné de la géométrie elles arrivent à tracer des dizaines de parallèles qui sont très exactement parallèles. Les dessins sont tous des dessins géométriques très simples : triangles, losanges, carrés, rectangles. Ils sont tous obtenus au moyen de lignes droites ; les Msirda ne connaissent ni le cercle ni la ligne courbe. Il n'est pas douteux qu'il y ait eu un symbolisme dans ces dessins, à l'origine ; mais la signification des symboles s'est perdue ; les femmes improvisent et varient le dessin à leur fantaisie.

On ne cuit que quand le dessin est terminé. Chaque atelier possède son four. Il ressemble aux fours de Nédroma s'il s'agit de la poterie ordinaire. Il est tout petit et n'est marqué que par une simple trace sur le sol, s'il s'agit de la poterie d'art.

Voici les principaux objets fabriqués à Bider, avec leurs prix :

Poterie ordinaire :

Ajeddou, ajeddiou, ajeddaou, ou *bouch*, « jarre dont on se sert pour aller à la fontaine et rapporter de l'eau ; hauteur = 30 à 50 cm. » ...	30 francs
Tagra, « grande jatte, sorte de *tajin* » ; diamètre = 0 m. 50	20 francs
Sahfa, « plat supporté par un pied »	20 francs
Ghorraf, « pichet avec dessin »	10 francs
Qandil, pl. *qnadil*, « lampe à huile »	7 francs
Qoulla, « cruche ordinaire »	6 francs
Metred (de *trid* = crêpes), « coupe avec pied ».	6 francs
Zlafa (cf. berbère *azelfan* = les têtes), « assiette »	5 francs

Poterie d'art :

Les trois femmes qui sont spécialisées dans cette poterie travaillent sur commande. Elles sont capables d'imiter n'importe quel objet européen ; elles aiment particulièrement fabriquer des pots à eau (*ghorraf*) auxquels elles donnent des formes d'animaux : chameau, canard. Elles font aussi des petits services à thé, avec plateau (*siniya*) et théière (*berrad*) ; ces services sont très jolis, mais ne peuvent servir que d'ornement ; la terre est poreuse. Voici les objets qui sont le plus souvent fabriqués :

Jeddiwa (diminutif de *ajeddou*), « petite amphore ».
Guessaa, « grand plat ».
Metred ou *friha*, « coupe avec pied ».
Gherfiya, « bol ».

Cette poterie d'art n'a pas de prix commercial. Elle ne se vend pas sur les marchés. Les Indigènes ou les Français qui en désirent s'en vont l'acheter au village ; il faut faire le prix sur place ; généralement la femme-artisan demande des prix très raisonnables. Le caïd des Msirda Fouaga (fraction à laquelle appartient le village de Bider), Si Kadri Mohammed, fait travailler les familles spécialisées dans la poterie d'art et place lui-même quelques-uns de leurs produits.

Il semble que le gain puisse être évalué de 10 à 20 francs par jour et par artisan. Aucun potier des Msirda n'a fait fortune.

La poterie d'art se vend dans l'atelier où elle est fabriquée.

La poterie ordinaire se vend sur les marchés de la région : Nédroma, Nemours, Martimprey du Kiss, Maghnia. Des marchands en gros achètent à Maghnia et approvisionnent les boutiques de Tlemcen. Le marché de Nédroma (le jeudi) est un de ceux où les Msirda vendent le plus. On y trouve 300 à 400 pièces de poterie chaque semaine. C'est que les Trara font une grosse consommation de poteries dans leur vie de tous les jours, et ils sont 60.000 dans la Commune Mixte de Nédroma. Ce sont, pour chaque atelier, les hommes de la famille qui vont transporter les poteries. On transporte à dos de mulet ou à dos d'âne, dans des filets garnis de paille ; sauf chute du mulet ou accident imprévisible, les objets cassés sont peu nombreux. Pour venir au marché de Nédroma, les hommes partent des Msirda le mercredi dans la matinée. On les voit arriver le mercredi soir ; dès ce jour-là, ils commencent à vendre. Il se faisait une telle consommation de *qnadil* (lampes à huile) l'été dernier que plusieurs fois il n'y avait plus une lampe sur le marché le jeudi matin.

La poterie des Msirda est aujourd'hui très florissante et relativement bon marché. Elle ne risque pas de concurrencer la poterie de Nédroma ; les objets fabriqués servent à des usages différents. Il ne semble pas utile d'essayer de développer la fabrication de la poterie ordinaire : elle répond aux besoins des gens de la région, qui l'achètent sur leurs marchés et la consomment chez eux ; elle ne répondrait guère aux besoins des Européens (pourtant l'unique hôtel de Port-Say éclaire les voyageurs avec des lampes à huile des Msirda) ; et surtout, si l'on voulait développer au loin la vente de ces poteries, le gros problème serait toujours le problème du transport. Ces poteries, en effet, sont très fragiles. Le fabricant accepte les risques du transport sur son mulet pour se rendre au marché voisin ; il lui serait difficile de s'en aller pour un long voyage.

Il en va autrement pour la poterie d'art. Il y a là, à n'en pas douter, une industrie peu connue, qui mérite d'être en-

couragée. Les poteries des Msirda (industrie de femmes) ne sont pas aussi jolies que les poteries en couleurs de Safi. de Fès ou de Nabeul (industries d'hommes) ; elles sont tout de même extrêmement originales et elles ont l'avantage de coûter beaucoup moins cher. Pour donner une idée des prix, un service à thé fabriqué à Bider (service d'ornement, non utilisable), comprenant le plateau, la théière, six verres, se vend de 30 à 40 francs. Le problème difficile à résoudre sera toujours le problème des transports.

BRIQUETIERS

Ils se trouvent tous à proximité de la ville de Nédroma. Ils ont cinq ateliers : deux sur la route de Tlemcen, trois sur la route de Maghnia. On compte deux ou trois ouvriers par atelier.

La quantité produite sur chaque atelier est de 1.000 à 1.500 briques par semaine. Les briquetiers n'arrêtent leur travail à aucun moment de l'année, s'ils reçoivent des commandes ; cependant l'hiver est la saison morte : il retarde le transport de la terre et le séchage des briques.

La préparation est à peu près la même que celle de la terre à potier. On prend la terre dans des mines ou carrières ; on la laisse sécher ; on la réduit en poudre ; on la crible ; le crible est un grillage fin tendu en plan incliné. Quand la terre a été criblée, on la mouille et on la coule dans des moules en fer. Chaque moule contient deux briques. Alors on laisse sécher au soleil ; on démoule ; on cuit au four.

Le salaire est extrêmement variable, du fait que les briquetiers travaillent sur commande.

La vente se fait sur place, à Nédroma. Les briques de Nédroma sont vendues de 800 à 1.000 francs le mille.

Les prix ont considérablement augmenté depuis trois ans. Les briques de Nédroma se vendaient 40 francs le mille en 1939. Les briques obtenues sont de très mauvaise qualité. On ne peut pas enfoncer un clou dedans ; elles s'effritent au moindre choc. Elles ne peuvent pas concurrencer la brique de Marseille. Il ne semble pas possible d'améliorer cette industrie ; la terre de Nédroma paraît impropre à faire de bonnes briques ; un chimiste saurait dire pourquoi. Les briques de Nédroma sont achetées uniquement par des indigènes ; les Français ne veulent pas s'en servir.

OBJETS EN BOIS

Il y en a de trois sortes :

1° Des charrues (*metmed*, ou *mahrets*), des timons, qui sont fabriqués dans les tribus et qui sont vendus sur le marché de Nédroma. Une charrue se vendait en septembre 1942 de 300 à 500 francs. Ces objets sont fabriqués en bois vert ; ils se fendront au premier choc, ou bien se courberont et s'infléchiront en séchant. Dans ce pays où il y a pénurie de bois, il faudrait interdire rigoureusement de se servir du bois vert pour fabriquer des charrues.

2° Des cannes, des cuillers, des fourchettes, qui sont achetées dans les tribus par des colporteurs-revendeurs et vendus sur le marché de Nédroma. Cette industrie est prospère dans les tribus Beni Mnir et Beni Mishel. Le bois employé est l'olivier sauvage, le thuya, le genévrier, le buis. C'est l'olivier sauvage qui sert le plus. Les prix sont élevés ; une cuiller en olivier sauvage, qui se vendait 25 centimes en 1939, se vend aujourd'hui 3 francs. On faisait autrefois des cannes ornées au couteau ; le dessin représentait des lignes droites et des triangles entremêlés. Cette fabrication est presque complètement abandonnée aujourd'hui ; il est plus avantageux de faire des cuillers, qui ne demandent pas beaucoup de travail et qui se vendent un bon prix. Les indigènes des Beni Mnir et des Beni Mishel sont capables de faire aussi, avec le tour et au couteau, toutes sortes de fantaisies sur commande ; nous avons vu, chez Mlle Béranger, des coquetiers en bois, des bols, des pots à tabac, très joliment ornés. Cette industrie risque de disparaître parce que les Européens ne font pas de commandes et parce que les indigènes abandonnent la fabrication des objets en bois pour se livrer à des travaux d'un meilleur rapport.

3° Enfin, un bois qui se trouve en abondance dans le pays des Trara et qui s'appelle le tizgha est utilisé comme matière

tinctoriale. Il était l'objet avant la guerre d'une intense exportation vers l'Allemagne.

INDUSTRIE DU CRIN VEGETAL

Elle n'est pas, à proprement parler, une industrie indigène. L'ouvrier (indigène, espagnol ou italien) est un homme qui travaille à la chaîne dans une usine. La technique est celle de l'industrie européenne. Cette industrie transforme le palmier nain (*doum*) en fins cheveux, qui sont assez bien dénommés « crin végétal ». Des machines déchiquètent le palmier nain ; d'autres le peignent ; d'autres le tordent ; d'autres l'enroulent ; d'autres le pressent. Le travail est presque tout mécanique. Une machine à vapeur fait marcher l'usine. Pourtant il faut quelques ouvriers : pour alimenter la machine qui prend le palmier nain ; pour surveiller la marche du travail ; pour recevoir le crin végétal. Chaque usine emploie une vingtaine d'ouvriers. Il y a de nombreuses usines à crin végétal dans la région de Nédroma. Le plus grand nombre se trouvent chez les Swahliya et chez les Msirda ; il y en a une douzaine dans ces deux tribus, qui toutes appartiennent au même propriétaire : ben Salah, de Nemours. Il y en a deux à Nédroma, qui appartiennent à des indigènes du pays et qui végètent. Le crin végétal qui sort de ces usines n'est pas utilisé sur place ; il est acheminé par camions vers les ports de Nemours et d'Oran, et embarqué à destination de l'étranger. Le crin végétal sert à faire des explosifs, des matelas, du papier. Avant 1939, les Allemands et les Anglais étaient les plus gros acheteurs et les Allemands venaient en tête. Depuis 1940, on a essayé de l'utiliser pour remplacer la corde et la ficelle ; il fait de mauvaises cordes et de mauvaises ficelles. De grosses quantités sont restées stockées dans les entrepôts de Nemours.

Si nous signalons cette industrie ici, c'est d'abord parce qu'elle fait vivre un grand nombre d'indigènes ; il est curieux de voir comme le palmier nain est soigneusement coupé dans tout le pays qui avoisine une usine ; à l'époque où l'on coupe le palmier nain, un indigène peut gagner de 50 à 75 francs par jour. En outre, il n'est peut-être pas inutile que des Français songent à utiliser le crin végétal pour les besoins de leur pays, quel que soit l'usage auquel ils le destinent, plutôt que de le laisser acheter par des nations étrangères.

TISSAGE DES TELLIS

Les *tellis* sont des étoffes de laine et de poil de chèvre, épaisses et chaudes. Elles sont faites chez les Msirda. Il nous a été impossible de savoir si elles étaient le travail des hommes ou le travail des femmes. Elles se vendent sur les marchés de la région : Martimprey du Kiss, Kouarda, Sebabna, Nédroma. La pièce d'étoffe est cousue de manière à faire une djellaba. Une pièce de dimensions ordinaires (1 m. 40 × 3 m.) se vend de 500 à 700 francs.

***

Si nous ne nous trompons pas, l'étude que nous venons de faire des industries indigènes de la région des Trara présente un double intérêt : pour l'organisation de la vie économique dans le présent, pour une étude de l'évolution sociale d'un groupe berbère depuis une dizaine de siècles.

Pour réduire les difficultés que présente actuellement l'approvisionnement du marché européen en Afrique du Nord, les industries indigènes peuvent être d'un grand secours. Nous avons vu, en effet, comment les poteries remplacent la vaisselle devenue introuvable, comment des objets de sparterie peuvent remplacer avec bonheur le linge de table, et comment les métiers à tisser sont utilisés pour produire des pièces d'étoffe dont on fera indifféremment une chemise, un serouel ou une djellaba. Les industries indigènes connaissent en ce moment un sérieux regain d'activité. On ne se fait pas d'illusion sur les chances de durée qu'il porte en lui. Quand les communications seront redevenues libres entre l'Europe et l'Afrique du Nord, alors les Français achèteront de la vaisselle et du linge de table qui viendront de France, et les indigènes, qui pensent se hausser socialement en adoptant les goûts des Français, feront prospérer également le marché européen, sans penser qu'ils condamneront à une mort lente et sûre leurs vieilles

industries locales. C'est probablement la raison qui explique pourquoi il s'est trouvé si peu d'hommes pour essayer d'organiser sur une grande échelle la fabrication et la vente des produits des industries indigènes.

Les Trara eux-mêmes ne se sont pas remis avec grand enthousiasme à leurs industries. C'est le désir du gain qui les a poussés, non pas l'amour de l'art. Il semble que nous touchions là à une loi générale qui commande la vie sociale de tous les groupes berbères. Si nous pouvions saisir les raisons qui ont amené la création des industries berbères chez les Trara — le père d'Abdelmoumen (1094-1163) était potier —, il est très probable que nous ne trouverions pas des raisons plus désintéressées que celles qui ont amené la résurrection de ces industries à notre époque. Les régions berbères sont des régions agricoles et surpeuplées ; on sait combien les Berbères sont attachés à la terre et combien est élevé le nombre des enfants dans chaque foyer. Mais peu à peu la propriété se morcelle par suite des héritages et la vie matérielle devient de plus en plus difficile. Quand la terre fait défaut, il faut bien chercher des ressources complémentaires. On les trouve ordinairement dans l'émigration temporaire et dans l'artisanat local, et ces deux moyens d'existence ont tous les caractères d'un pis-aller.

EMILE JANIER.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU FOLKLORE TUNISIEN

CROYANCES ET COUTUMES RELATIVES A LA MAISON CHEZ LES MUSULMANS DE TUNIS

Construction. — La construction d'une maison, de même que l'installation dans une nouvelle demeure, requiert, chez les musulmans de Tunis, l'observation d'un certain nombre de rites analogues dans leurs grandes lignes, à ceux que les ethnographes ont souvent notés : sacrifices, dépôts, onctions, etc. Il est à remarquer que ces rites se retrouvent à peu de chose près, chez les Siciliens et les Maltais de cette ville. On peut se demander s'il ne faudrait pas voir là un fait dépendant d'un cycle de superstitions et croyances méditerranéennes dont il serait malaisé de déterminer le lieu d'origine tant ces coutumes semblent faire partie intégrante de la vie de ceux qui les pratiquent.

Ces rites sont surtout, comme le remarque M. Maunier dans ses *Mélanges de sociologie nord-africaine*, à propos de la Kabylie, des rites de commencement et d'achèvement quant à la construction. Ils peuvent, semble-t-il, se ramener pour la plupart à la catégorie des rites de passage exposés par Van Gennep dans son ouvrage intitulé *Les rites de passage* (Paris, Nourry, 1909), p. 30, le cérémonial de la construction constituant les rites préliminaires, ceux-ci étant suivis par le sacrifice du seuil, les prières, fumigations et onctions, des rites de fixation des génies protecteurs et, par le repas rituel, des rites d'agrégation ou plutôt d'appropriation.

Lors de l'emménagement dans une demeure qui a déjà été habitée, et lorsqu'on quitte une maison pour aller momentanément en habiter une autre, les rites de fixation des génies protecteurs ne sont pas négligés puisqu'on doit effectuer des dépôts de nourriture, et le nettoyage de la maison peut tenir lieu de rites préliminaires.

Pour commencer la construction il faut choisir une époque favorable. La saison, le jour, l'heure, ne sont pas indifférents pour que le travail soit mené à bien. Les Siciliens, paraît-il, évitent de creuser les fondations en août, ce mois consacré à la Vierge étant chez eux, comme le mois de mai, soumis à de nombreuses interdictions.

Chez les Musulmans, ce sont les mois de *'aśûra* (1) et *mâiu* (2) ainsi que la période des jours appelés *ḥsûm* (3) — du 24 février au 4 mars — qui sont néfastes à cette entreprise, comme à bien d'autres, d'ailleurs.

Ils choisissent de préférence le Jeudi ou le (4) Dimanche matin pour commencer ce travail. En aucun cas, ils n'accepteraient de commencer après l'*'aṣr* (prière de l'après-midi). Nous verrons plus loin que ce moment de la journée n'est favorable à aucune entreprise.

En effet, jamais un Sicilien ou une Sicilienne n'acceptera d'acheter un balai ou de blanchir sa maison pendant le 8e mois de l'année. Les mêmes interdictions sont observées rigoureusement pendant le mois de mai chez les Musulmans ; ils y ajoutent des interdictions journalières qui feront, d'ailleurs, l'objet d'une étude spéciale.

Rites de dépôts. — Dès que les fondations sont creusées, il est d'usage, chez les uns comme chez les autres, — et d'ailleurs chez les Musulmans de toute l'Afrique du Nord — d'accomplir des rites de dépôts qui font partie de la série des rites propitiatoires observés lors de l'installation d'une nouvelle demeure. Chez les Siciliens, chez les Maltais, comme chez les Musulmans de Tunis, on a coutume de déposer aux quatre coins de la maison — correspondant aux quatre points cardinaux vers lesquels il est d'usage d'orienter tous les sacrifices — quelques pièces d'argent auxquelles on joint parfois des morceaux de sucre. Il n'est pas rare qu'on sacrifie une volaille avec le sang de laquelle on asperge les premières pierres posées, mais ceci n'est pas de règle absolue (5) et est plutôt en relation avec les rites de sacrifices qui seront étudiés ultérieurement. On élève ensuite les murs. Sur le seuil, et souvent avant même l'achèvement de la bâtisse, les Siciliens enterrent une pièce d'or ou un bijou. Pour les Musulmans, ils ont coutume de placer dans la gueule d'un poisson, de préférence une dorade, une pièce de monnaie d'argent ou d'or, et d'enterrer le tout sous la pierre du seuil. Le même dépôt doit, d'ailleurs, être effectué par chaque nouvel occupant d'un immeuble, afin de lui attirer la *baraka* (bénédiction divine). Le poisson, nous le verrons plus loin, joue un grand rôle dans la protection de la maison. Il est d'ailleurs considéré comme souverain, matériellement et en effigie, contre le « mauvais œil ». Quant à la pièce de monnaie, en vertu de la croyance que le semblable appelle le semblable, elle doit prémunir la maison, donc ses habitants, contre la pauvreté.

D'autres rites de dépôts sont effectués une fois la maison terminée, avant l'emménagement. On a soin de placer, dans les coins des chambres, du levain (6), pour maintenir la famille en parfaite union et attirer l'abondance et la prospérité, du sucre, des œufs et de l'huile. Ces dépôts sont manifestement effectués dans le but de s'attirer la bienveillance des génies du lieu, mais on ne prononce pas de formule à cette occasion.

L'usage très répandu chez les Siciliens d'introduire dans la maison, avant tout autre objet, le pain et le sel, n'existe pas à notre connaissance chez les Musulmans de Tunis ; cependant, certains conseillent, bien que ce ne soit pas de règle absolue, de « faire entrer devant soi l'eau et le sel » (7). Les uns et les autres ne manquent pas de faire, au préalable, de

(1) Premier mois de l'année musulmane, au cours duquel est célébrée la fête qui porte ce nom.

(2) Mois de « mai ».

(3) Cf. Doutté, *Magie et Religion dans l'Afrique du Nord*, Alger, 1909, p. 552.

(4) M. Gaudry : *La femme chaouïa de l'Aurès*, (Paris 1929), p. 227, signale que, dans l'Aurès, on commence à construire sa maison le dimanche.

(5) Cf. Doutté, *op. cit.*, sacrifice de construction, p. 487, et W. Marçais, *Dialecte de Tlemcen*, p. 262, note 2.

(6) Desparmet cite également ce fait pour l'Algérie. Cf. Traduction Pérès et Bousquet, *Mœurs, croyances et institutions des Indigènes de l'Algérie*, p. 141.

(7) Au Maroc, la Doctoresse Legey, *Essai de Folklore marocain*, p. 182, signale qu'en emménageant dans une nouvelle maison, « on jette du sel dans tous les coins », et Westermarck, *Survivances païennes dans la civilisation mahométane*, p. 15, note que les « jnûn » détestent le sel.

copieuses fumigations [8] d'encens dans tous les coins de l'habitation et à toutes ses ouvertures. On peut ensuite emménager sans danger.

D'autres rites sont cependant encore à observer avant de s'installer définitivement dans la maison, ce sont des rites de prières, de sacrifices et d'onctions suivis d'un repas spécial.

Ils ont lieu de préférence, un Jeudi [9], jour préconisé pour entrer dans une habitation nouvelle. En effet, se réveiller pour la première fois dans une maison nouvelle un Vendredi matin est de très bon augure. Il est recommandé, d'autre part, d'emménager la veille du jour de l'An. Si les deux conditions peuvent être réunies, on a accumulé le maximum de chances, ce qui n'est pas à dédaigner. Si, d'autre part, on a pris soin de n'emménager ni en *mâiu* ni en *'ašûra*, ni pendant la période de *elḥsum* on a observé les rites négatifs qu'il ne faut pas négliger.

Notons, en passant, qu'une bâtisse commencée doit être terminée sous peine de causer la mort d'un ou de plusieurs membres de la famille [10]. Ainsi, pendant l'occupation allemande de Tunis, un homme dut interrompre la construction d'une maison par manque de matériaux : il mourut peu après l'arrêt des travaux, dans un bombardement.

Rites de prières. — Le matin de l'emménagement, le chef de famille va chercher les *qurrâ'*, lecteurs professionnels du Coran, afin d'appeler la bénédiction de Dieu sur la nouvelle demeure. Cette pratique se retrouve, d'ailleurs, dans toutes les religions et dans tous les pays. Il est courant de faire consacrer sa maison au Seigneur par le ministre de sa religion : rabbin, pasteur, ou prêtre, ou encore, chez les Siciliens et les Maltais, de se procurer simplement de l'eau bénite et d'en asperger les murs et les parquets. Souvent même, ils font pénétrer un crucifix dans la maison avant de la meubler et

(8) Ces fumigations sont signalées pour toutes les parties de l'Afrique du Nord. On sait qu'elles accompagnent toutes les cérémonies d'expulsion du mal. Dans le cas de la maison, cf. Desparmet, *op. cit.*, p. 141-142.

(9) Desparmet, trad. Pérès et Bousquet, *op. cit.*, p. 141, dit qu'on peut déménager le mercredi ou le vendredi, et dans *Revue Africaine*, t. 62, p. 332, qu'on peut emménager le mardi ou le jeudi soir.

(10) La Doctoresse Legey, *op. cit.*, p. 180, note la même croyance au Maroc.

après l'avoir aspergée d'eau bénite pour en chasser les esprits malins.

Rites de sacrifices et d'onctions. — D'autre part, il est d'usage, chez les Musulmans, de sacrifier sur le seuil de la nouvelle maison, un coq [11] ou un mouton suivant la situation du chef de famille. Il est préférable que l'immolation soit faite par le maître de la maison [12], et le 3e ou le 7e jour après l'emménagement. Ceci d'ailleurs est variable car chaque famille a ses jours de la semaine consacrés pour les cérémonies d'ordre intime : circoncision, première coupe de cheveux de l'enfant, mariages, etc... Si cependant le maître de la maison n'a pas le cœur assez dur *ṣḥîḥ* pour supporter la vue et le contact du sang, il peut faire appel à un de ses serviteurs ou à un boucher à qui il sera tenu de verser une certaine somme. Ce sacrifice se fait suivant certains rites [13]. Le sacrificateur doit, entre autres, se tourner vers la *qibla* (direction de la Mecque) pour prononcer la formule : *bismillah erraḥmân erraḥim* (au nom de Dieu le clément, le misécordieux) et égorger la bête d'un seul coup de couteau. Le couteau utilisé devra être aussi tranchant que possible afin que la bête ne souffre pas trop. Si, par malheur, celui qui opère avait pitié de la victime et se laissait aller à soupirer *ia lmeskîna* (oh ! la pauvre) la viande de la bête deviendrait *ḥrâm* (illicite). Il est assez fréquent qu'un couteau soit spécialement réservé à l'usage du « sacrifice ». Il sert alors pour tous les sacrifices qu'on a coutume d'opérer dans la maison à l'occasion d'une naissance, d'une circoncision ou de l'*aïd-el-kbir*. Ce couteau porte d'ailleurs le nom significatif de *sekkînt-essaqtân* ou *sekkînt-eḏḏbiha*

(11) Desparmet, *op. cit.*, p. 139, ne mentionne que le mouton. — La Doctoresse Legey, *op. cit.*, p. 182, note qu'on « sacrifie une poule ou un mouton aux génies de la maison ». — Goldziher, *Muhammedanische Studies*, t. II, p. 348, note que la fréquence des sacrifices d'oiseaux de basse-cour dans le culte des « djinn » est une particularité nord-africaine. — Westermarck, *op. cit.*, p. 17 et 90, mentionne les sacrifices aux « jnûn » quand on construit une maison ou qu'on dresse une tente.

(12) Desparmet, *op. cit.*, p. 140 : « Si le maître de la maison sait faire le sacrifice rituel, il y procède lui-même. Dans le cas contraire, il fait venir un sacrificateur ».

(13) Pour la modalité du sacrifice, cf. W. Marçais, *Textes de Takrouna*, p. 197, 199, 214, 277, 299, 302, 308, 309, 361, 372, 373, 375, 376 ; mais surtout 214, 299, 372 ; — et cf. également Desparmet, *Revue Africaine*, t. 64, p. 332-334.

(couteau de l'égorgement). On doit toujours l'aiguiser avant de s'en servir et avoir soin de le laver à l'eau claire avant de le ranger, l'opération terminée [14].

Au premier coup de couteau, le sacrificateur, après avoir prononcé la formule rituelle *bismillah*.... trempe sa main droite dans le sang de la victime, et l'applique, grande ouverte et les doigts écartés, à la droite de la porte, sur le linteau, à hauteur d'homme [15]. Ces mains tutélaires, appliquées sur les portes, les murs et les colonnades des patios, se retrouvent aussi dans les maisons israélites de la ville. La victime est ensuite écorchée et dépecée. On peut disposer de la peau à son gré, la vendre ou la tanner pour en faire une descente de lit. La vésicule biliaire de l'animal *mrâra* suspendue au-dessus de la porte de la chambre à coucher donnant sur le patio, et à l'extérieur, appelle l'abondance. Si cette porte a un marteau, on y suspend la *mrâra* à l'aide d'une ficelle (il s'agit du marteau appelé *ba'wâša*). Quant à l'œsophage, *bû ḥšîša*, de la victime, tout comme celui de la bête égorgée à l'occasion de l'*aïd-el-kbir*, séché, pilé, et mélangé à du miel, il constitue un remède souverain contre la coqueluche.

Repas rituel. — Avec la chair de la victime, on prépare un couscous monstre [16] qui est servi aux *qurra'* au nombre d'une dizaine environ. La famille partage le repas. Le reste est distribué aux pauvres, en aumône propitiatoire *fi sabîl Allah* (dans la voie de Dieu) et, de ce fait, ce repas porte le nom de *zerdat-sbîl*. Les pauvres et les indigents savent très vite qu'un repas leur sera offert à tel endroit, et à peine le maître de la maison est-il sorti sur le seuil pour prononcer la phrase rituelle *essbîl ia ži'ân* (le repas, ô affamé) que de toutes parts affluent les miséreux et les pensionnaires attitrés du marabout de *Sidi Maḥrez*, toujours à l'affût d'une telle

(14) Cf. dans Doutté, *op. cit.*, le chapitre consacré au sacrifice, pp. 450 à 496.

(15) Cf. Westermarck, *op. cit.*, p. 41 et suivantes. — Desparmet, *op. cit.*, p. 42, ne signale la « main-amulette » que pour les enfants. Vassel, dans *Revue Tunisienne*, t. XIII, p. 221, note les différentes formes des mains tutélaires sur les maisons juives et signale qu'à Naples, pour se garantir du mal d'occhio, de petites mains de corail ou d'une pierre jaunâtre sont vendues.

(16) Cf. Desparmet, *op. cit.*, p. 140.

aubaine. Ce repas offert aux pauvres, se compose presque exclusivement de couscous préparé avec la viande de la bête immolée sur le seuil de la maison. Quant aux membres de la famille, leur premier repas pris dans la nouvelle demeure doit toujours comprendre des poissons frits, en raison de l'efficacité du poisson contre le mauvais œil [17]. Ces poissons peuvent être apportés tout préparés par des parents ou des amis, mais s'ils sont préparés dans la maison que l'on inaugure, ils doivent être frits sur le seuil de la porte, à l'intérieur de la maison pour que le seuil soit « comblé de biens » *el'atba tkûn murzâqa*. La poêle peut être neuve ou usagée. On mange aussi, au cours de ce premier repas, de la corète *mlûḫia* achetée en poudre et cuite en sauce avec de la viande [18]. Ceux qui mangent de ce mets en s'installant dans une habitation, même pour un temps relativement court, y goûteront des jours « verts » c'est-à-dire heureux, la couleur verte de cette plante appelant le bonheur. Quant aux poissons, ils sont destinés à écarter le « mauvais œil ». Nous avons déjà vu leur rôle au cours de la construction de la maison. Il est intéressant de remarquer ici que les Siciliens, au jour de leur emménagement dans une nouvelle demeure, ne doivent se nourrir que de poissons et de salade verte. Dans toutes les civilisations primitives la couleur verte est une couleur faste, symbole de l'esprit de vie. Le repas terminé, commencent les congratulations et les vœux. Les invités souhaitent prospérité et heureux séjour aux nouveaux occupants de la maison, puis ils s'en vont. Les principales formules utilisées à cet effet sont les suivantes : *menzel mabrûk* (que cette maison soit bénie !), *in šâ-allah iṭûl*

(17) Cf. Duhamel, *Le prince Jaffar*, p. 73, sur le rôle du poisson en Tunisie contre le « mauvais œil ».

(18) Ce mets est très en honneur chez les Tunisiens, musulmans ou israélites. Il est recommandé d'en manger à diverses occasions, notamment au jour de l'An orthodoxe *râs el'âm el'azmi*. — Cf. Clermont. *Le dialecte tunisien* (Tunis, 1938), p. 217. — P. Marty, *L'année liturgique musulmane à Tunis* (Tunis, 1937), p. 2.

On offre ce mets également à l'occasion d'un mariage, dans la maison de la mariée, deux nuits avant la consommation du mariage (*llîl-el utiya*) et aussi quinze jours après la mort d'un parent, lors de la cérémonie de la *ziâra*. — Voir à ce sujet, Clermont, *op. cit.*, p. 210, et Jourdan, *Cours normal et pratique d'arabe vulgaire*, 2e année, p. 64.

Pour la description de ce mets, voir en outre : Clermont, *op. cit.*, p. 151 ; Jourdan, *op. cit.*, p. 195-196 ; Dr Gobert, *Usages et rites alimentaires des Tunisiens*, p. 103.

el 'amr (Dieu vous donne longue vie !), *in šâ-allah tefraḥ fiha u teblaġ elmaqṣûd* (s'il plaît à Dieu vous y goûterez de la joie et y verrez vos désirs exaucés).

On peut alors s'occuper d'emménager. Il s'agit de se hâter car il est certains ustensiles que les femmes n'aiment pas à manipuler après *l'asr* — troisième prière de journée —. Ce sont : le balai, le tamis et l'échelle qui, de même que le levain et le sel, ne doivent plus passer le seuil à partir de ce moment (19). — Les superstitions qui s'y rattachent feront l'objet d'une étude spéciale. — D'autre part, il faut se hâter de tout mettre en ordre pour passer la première nuit dans la nouvelle maison. On pourrait, à la rigueur, aller coucher chez des amis, mais beaucoup de femmes préfèrent ne pas laisser, le premier soir, le mobilier passer la nuit tout seul.

La porte et le seuil. — Certaines parties de la maison font l'objet de rites spéciaux. Ce sont principalement le seuil de la porte, le conduit d'écoulement des eaux et les lieux d'aisance. Nous avons mentionné précédemment l'heureuse influence attribuée à la main dessinée sur la porte d'entrée avec le sang de la bête égorgée le jour de l'emménagement. Dans certaines familles, on a coutume, le premier mai, de dessiner sur la porte une main avec un bâtonnet trempé dans du goudron. Le même jour, avant l'aube, il est prudent de coller sur toutes les portes de la maison des amulettes sur lesquelles on aura fait dessiner un scorpion et écrire certains versets du Coran pour protéger la famille contre les piqûres de scorpion. On s'adresse, pour cette opération, aux *meddeb*, gens qui, ayant une connaissance assez approfondie de la langue arabe, peuvent être appelés à l'enseigner.

On suspend aussi fréquemment un fer à cheval *sfṭḥa* (20) à sept ou cinq trous, par un seul clou, à l'extérieur de la porte, sur la rue. On ne cloue pas le fer. Si la porte n'est pas souvent utilisée, on le place simplement en équilibre sur le clou, mais si la porte est souvent ouverte, on le fixe, pour l'empêcher de tomber, à l'aide d'une attache passée dans l'un des trous

(19) Cf. Clermont, *op. cit.*, p. 216.
(20) Cf. *Revue Tunisienne*, t. XIII, p. 228-229.

du fer. Malheur à ceux à qui on vole le fer — mascotte ! Tout le bonheur de la maison passe alors chez le voleur.

Le premier de l'An, il est recommandé de dessiner sur la porte en trempant l'index dans la *mlûḫia* préparée spécialement pour ce jour-là, une clé et un poisson afin que, durant l'année qui commence, le maître de la maison trouve toutes les portes ouvertes devant lui par les heureux effets conjugués de la clé (21) et du poisson, dont nous avons vu à plusieurs reprises l'influence bénéfique. Quant à la corète, par sa couleur verte, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, elle doit infailliblement attirer l'abondance et la prospérité dans la maison par cette porte. On conserve sous le linteau de la porte, *rtâž elbâb*, les os du cou de la volaille immolée à l'occasion de la naissance d'un enfant, un coq pour un garçon, une poule pour une fille, en prenant bien soin de ne pas briser ces os car cela entraînerait la mort de l'enfant.

En emménageant, il est vivement conseillé de huiler copieusement les gonds de toutes les portes de la maison pour attirer la richesse.

Sauf la porte d'entrée qu'il faut bien fermer pour se garder des voleurs et des indiscrets, il est bon de laisser les portes ouvertes car les portes fermées semblent arrêter la chance et l'empêcher de pénétrer jusque dans les pièces. Cette croyance est partagée par les Siliciens et les Maltais, qui observent scrupuleusement ce rite.

Les amulettes et les dépôts dont nous avons parlé semblent bien destinés à attirer la chance tout en éloignant le « mauvais œil » mais ne semblent pas être placés là spécialement à l'intention des *žnûn*. Ceux-ci se plaisant surtout sur et sous la terre, ce sont les rites du seuil et des latrines qui leur seront particulièrement propres.

Westermarck, *Survivances païennes...*, p. 14, fait remarquer que le seuil étant le lieu de prédilection des génies, fait l'objet d'abstentions particulières et de rites déterminés. Il en est de même à Tunis. Les femmes tunisiennes croient fermement que tomber sur le seuil porte malheur. S'y asseoir attire la pauvreté. Il faut se garder de faire passer le seuil de

(21) Cf. *Revue Tunisienne*, t. XIII, p. 226.

la maison à un bébé, la tête ou le visage découverts, car il en tomberait malade. Frapper un enfant sur le seuil, l'expose à toutes les maladies. Nous avons signalé plus haut que certains ustensiles ne doivent pas passer le seuil après une certaine heure.

D'ailleurs, franchir le seuil est toujours une action importante. Ainsi, lorsque la mariée franchit pour la première fois le seuil de la maison de son époux, elle est aidée par son père ou par son frère ou un homme de la famille qui la protège, en lui posant la main droite sur la tête, contre tous ceux — humains ou génies — qui peuvent lui en vouloir (22). La mariée est exposée, durant toutes les cérémonies du mariage, à toutes sortes d'influences malignes et la présence d'un homme, lorsqu'elle rencontre les génies de sa nouvelle demeure, est nécessaire pour la préserver de tout mal. Dans certaines régions, la mariée ne doit pas poser le pied sur le seuil. A cet effet, elle entre dans la maison de son mari portée par un homme. A Tunis, dès qu'elle a franchi le seuil, on la déchausse et on lui trempe le pied droit dans un seau d'eau froide (23) placé à l'entrée. Dans certaines familles évoluées, on se contente de lui asperger le pied d'eau de rose. Elle pénètre ensuite à l'intérieur de l'habitation par ses propres moyens, tenant dans la main droite une clé et du levain, symboles d'abondance et de bonheur (24). Elle va immédiatement les placer sous son matelas où ils resteront pendant trois jours.

De même, lorsque la mariée sort de la maison de ses parents pour se rendre à sa nouvelle demeure, elle doit frotter légèrement son pied sur le seuil afin que les autres filles de la maison le passent comme elle, c'est-à-dire qu'elles trouvent un époux.

Dans certaines familles tunisoises mais, semble-t-il, ayant des attaches dans le Sud, on immole un caméléon sur le seuil

---

(22) De Montéty, *Le mariage musulman en Tunisie* (Tunis, 1940), ne mentionne pas cette coutume du seuil, bien qu'elle soit encore très usitée à Tunis.

(23) Voir, au sujet du bain de pieds, dans *Bulletin des Etudes Arabes*, 3e année, mars-avril 1943, p. 54 : « le bain de pieds maternels lors de la circoncision ».

(24) De Montéty *op. cit.*, p. 50, cite ces coutumes comme désuètes.

aux pieds des enfants afin de les immuniser contre le mauvais œil. Ailleurs, à Kairouan, d'après Monchicourt, la cérémonie a lieu dans la cour. Il faut, bien entendu, pour que le sacrifice soit opérant, que les enfants ne soient pas encore *bulġîn* c'est-à-dire qu'ils n'aient pas encore dépassé une dizaine d'années. Si cette précaution est prise à temps, ils sont immunisés pour la vie : *essḥar ma iḥokk fîhum* (la magie n'a aucune prise sur eux).

Le passage du seuil est vraiment extrêmement troublant. On dit que lorsqu'un mort passe le seuil pour se rendre à sa dernière demeure, il crie par trois fois :

« *Wukri, Wukri, Wukri*
Lli klinâh erbeḥnâh
Wulli lbesnâh qaṭṭa'nâh
Wulli ḫallînâh ḫsernâh. »

« Ma maison, ma maison, ma maison
Ce que nous avons mangé, nous l'avons gagné.
Les vêtements que nous avons portés, nous les avons déchirés.
Ce que nous laissons, nous l'avons perdu ! »

Seuls les animaux et les tout-petits enfants peuvent entendre ces paroles, mais malheur aux bébés qui les entendent, ils seront à jamais muets ! C'est pour cette raison qu'on prend la précaution de les éloigner de la maison avant la levée du corps.

Puits. Gouttière. Egouts. Latrines. — Si le seuil fait l'objet de certains rites et surtout de certaines interdictions, d'autres endroits de la maison sont tout particulièrement l'objet d'abstentions ou de rites spéciaux. Ce sont : le puits, la gouttière, les égouts, les latrines, c'est-à-dire les lieux de prédilection des *žnun*. Ceux-ci se plaisent, en effet, dans les eaux stagnantes et dans les endroits malodorants. Il sera bon, de ce fait, d'effectuer de copieuses fumigations en entamant leur construction mais, par la suite, on devra observer à ces endroits des pratiques régulières pour s'attirer les bonnes grâces de leurs occupants et surtout pour ne pas les blesser matériellement ou moralement et, par là, s'exposer à leur vengeance.

Ainsi, à l'eau et à la margelle du puits se rattachent certaines croyances et certaines pratiques. Pour que l'eau soit abondante et douce dans un puits, on ne doit pas manquer, chaque année, de sacrifier un coq sur sa margelle.

On hésite par exemple à offrir de l'eau du puits à un étranger qui peut être en mauvais termes avec ses « habitants d'en bas ». Dans ce cas, le puits tarirait. Si cependant on se voyait obligé d'en donner, il faudrait s'excuser auprès de « ses maîtres » afin de se les concilier et, au besoin, leur offrir quelques petits dédommagements tels que fumigations, grains d'encens, ou eau ayant servi à laver des poissons, ce dont ils se montrent tout particulièrement friands.

Les enfants ont coutume, lorsqu'ils perdent leur première dent, de la jeter dans le puits en prononçant la formule : ***ia sna-t-elḥmâr žibli sna-t-elġzâl*** (ô dent d'âne, apporte-moi une dent de gazelle) [25].

Lorsqu'un enfant est en âge d'être sevré, c'est sur la margelle du puits que s'installe sa mère, en période de pleine lune, pour lui donner la dernière tétée, avant de s'enduire les seins de henné et d'aloès pour le rebuter [26].

Enfin, il faut éviter de jeter dans le puits, de même que dans les lieux d'aisance, des eaux sales ou chaudes. Si cela arrivait, prononcer immédiatement pour prévenir les ***žnûn*** afin qu'ils s'écartent du danger, le *bismillah* propitiatoire.

Pour la gouttière et le conduit où elle aboutit, les abstentions sont identiques à celles que nous venons de citer. Noter, cependant, à propos de la gouttière, une curieuse pratique : En période de pluie, la fille aînée d'une nombreuse famille peut provoquer la sécheresse en poussant des you-yous à l'embouchure de la gouttière.

(25) Cette formule est usitée à peu près dans toute l'Afrique du Nord, c'est ce qui justifie le terme *ḥmâr* qui n'est pas employé dans ce sens à Tunis. En Algérie, c'est vers le soleil ou vers la lune que la dent est jetée, cf. Desparmet, *op. cit.*, p. 53. Il en est de même au Mzab, cf. A. M. Goichon, *op. cit.*, p. 38, tandis qu'au Maroc (cf. Doctoresse Legey, *op. cit.*, p. 112), la dent est jetée soit vers le soleil, soit dans le puits.

(26) Pour le sevrage, le puits n'est mentionné ni par Desparmet, ni par A. M. Goichon, ni par la Doctoresse Legey.

Quant aux latrines, elles représentent par excellence le lieu de prédilection des ***žnûn*** ; il est normal qu'elles fassent l'objet d'abstentions spéciales et aussi de rites particuliers de sacrifices ou de fumigations. Cet endroit est aussi dangereux pour les femmes et les enfants que le seuil de la porte. Celui qui y fait un faux pas ou une chute est exposé à devenir ***mežnûn*** (possédé des génies). On ne doit pas non plus y frapper un enfant ou un chat. On sait que souvent les « gens d'en bas » empruntent la forme d'un chat noir pour se manifester aux humains. On risquerait donc de frapper l'un d'entre eux en la personne de cet animal.

On attirerait le malheur sur la maison en jetant, dans les lieux d'aisance, des objets brisés ou en y renversant un *kanûn* allumé. Tous ces actes risqueraient de blesser les « habitants de ce lieu » prompts à exercer leur vengeance. Il faut donc, si une maladresse est commise à leur endroit, s'empresser d'offrir des excuses aux seigneurs de la maison *asiâd eddâr*.

On recommande de ne pas entrer aux « cabinets » dans l'obscurité. C'est compréhensible : La lumière déplait à « ces gens-là » qui s'éloignent alors de l'endroit. On est ainsi certain de ne pas les gêner. Une femme, prétendant, qu'elle était ***mežnûna***, c'est-à-dire que « les génies habitaient sa tête », fit le récit suivant :

« Je suis obligée, pour me soigner, de me rendre chaque année à un marabout auquel je sacrifie un coq et offre une bougie. Je danse ensuite, au son d'un orchestre de nègres [27]. Cela me prit, raconta-t-elle, la première année de mon mariage. J'habitais chez mes beaux-parents qui ne m'aimaient pas et faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour me nuire. Mon défunt mari — que Dieu lui fasse miséricorde — était très bon pour moi. C'est un peu pour cela que ma belle-mère me détestait. J'avais une peur atroce de l'obscurité, et quand j'étais jeune fille, je n'entrais jamais seule aux « cabinets ». Mon mari accepta de bonne grâce de m'y accompagner, mais un jour, je dus effectuer un besoin naturel en son absence.

(27) Westermarck, *op. cit.*, p. 22 : « Ce sont les Marocains et les Soudanais qui passent pour experts dans l'art d'évoquer les djinns et de les expulser....... ».

Il faisait nuit. Je demandai à ma belle-mère de m'accompagner mais elle se moqua de moi. Ne pouvant attendre le retour de mon « pauvre Mahrez » j'y entrai seule. Je ressentis immédiatement d'atroces douleurs dans les reins et à la tête et n'eus que le temps de gagner mon lit. Je perdis connaissance et fus, pendant quinze jours, « entre la vie et la mort ». Mon mari me raconta, lorsque je revins à moi, qu'il avait convoqué à mon chevet plusieurs médecins réputés, mais ceux-ci ne purent s'entendre sur l'origine de mon mal. Or, tout le monde sait qu'on reconnaît les maladies suscitées par les génies au fait que les médecins n'y comprennent rien. On fit venir un *'azzâm* marocain qui reconnut que mon mal venait de ce que j'avais souillé un *žinn* avec mon urine, dans l'obscurité. Il nous conseilla de convoquer une négresse spécialisée dans les exorcismes. Celle-ci se livra devant moi à des danses appropriées et m'ordonna de me rendre chaque année à certain marabout pour y danser comme elle venait de le faire, d'y sacrifier un coq et d'y laisser une bougie en offrande. J'ai suivi son conseil et je m'en trouve bien car, une année, croyant être complètement rétablie, je négligeai ce pèlerinage annuel mais .... mes malaises reparurent ! Chaque fois qu'il m'arrive maintenant, en ce temps de « black-out », d'entrer aux latrines dans l'obscurité, je me hâte de prononcer le *bismillah* (au nom de Dieu) habituel et j'ajoute même « *a'ûdu billah men eššiṭân erražim* (je me réfugie auprès de Dieu contre Satan le lapidé !). »

Les cas de possession après une visite aux latrines sont extrêmement fréquents mais ils affectent surtout les femmes. Les hommes les nient presque toujours.

Aucune femme, qu'elle soit étrangère ou de la famille, ne doit pénétrer voilée dans les lieux d'aisance car cela éloignerait les prétendants des jeunes filles de la maison. D'une façon générale, il vaut mieux éviter d'y introduire des étrangers qui pourraient ignorer les habitudes de « leurs Seigneurs » ce qui créerait toutes sortes de difficultés aux habitants de la maison. On a vu ainsi, sans raison apparente, un commerçant faire faillite, un cultivateur être ruiné par la grêle, des fiancés rompre leur mariage et des jeunes filles vieillir dans le célibat.

Dans certaines familles de Tunis, quand les femmes de la

maison reviennent d'une visite de condoléances, elles doivent, dès leur retour et avant d'entreprendre quoi que ce soit, passer aux W.-C. pour y « déposer le deuil » en secouant leurs vêtements tout en prononçant la formule suivante: *nfḍt elḥuzn ma nfeḍt ši ḥwaiži* (ce ne sont pas mes vêtements que je secoue mais le deuil dont ils sont imprégnés). Si elles adressaient la parole à un membre de leur famille avant d'avoir accompli cette formalité, la mort planerait sur la maison.

D'autres abstentions doivent d'ailleurs être observées par ces femmes lorsqu'elles assistent à un décès ou à des funérailles. Elles ne peuvent pas par exemple effectuer de dépenses à cette occasion sans exposer les membres de la famille du défunt à mourir à bref délai. On les dispense donc de tout achat pendant les jours consacrés aux cérémonies des funérailles.

Alors que les *žnûn* ont rarement une personnalité distincte et opèrent en groupe ou isolément mais de façon anonyme, certains cependant sont connus comme chefs de groupe. Ainsi le Seigneur des latrines est un énorme nègre nommé *žaṭur* (28) ivrogne invétéré que l'on se concilie en lui offrant du vin ! Dans certaines demeures, on voit en permanence dans les lieux d'aisance deux bouteilles de vin suspendues au mur, au-dessus de la fosse où on les vide tous les ans pendant le mois de *ša'bân*. On les emplis à nouveau et on les raccroche alors pour une nouvelle année. Lorsqu'on souhaite vivement la réalisation d'un désir, on lave les latrines la « veille du Vendredi » avec de l'eau douce, puis on fait de copieuses fumigations d'encens. On présente ensuite sa requête à *žaṭur* en lui promettant une bonne bouteille en récompense. Il ne faut pas oublier de tenir sa promesse la « veille du Vendredi » suivant la réalisation du vœu car les vengeances de *žaṭur* sont terribles. Lorsque les bouteilles votives sont en trop grand nombre, on peut les remplacer en vidant le contenu des anciennes pour les remplir à nouveau.

Les histoires de cas de possession due à *žaṭur* et à ses

(28) *Zatur* est connu à Blida sous le nom presque identique de *Djat'*, mais c'est le dimanche qui lui est consacré. — Voir à ce sujet, Desparmet, *Ethnographie traditionnelle de la Mitidja* : « Calendrier folklorique », in *Revue Africaine*, t. 60, p. 75.

pareils sont nombreuses mais on les narre à voix basse et rarement devant les étrangers. On multiplie, pendant le récit, les *bismillah* et autres formules appropriées et on évite de prononcer le nom de « ces gens-là ».

Ainsi donc les latrines et le seuil semblent constituer aux yeux des femmes de Tunis, les lieux de prédilection des *žnûn* et sont, de ce fait, l'objet de leurs préoccupations constantes.

On verra que certains ustensiles sont également sujets à des abstentions et à des pratiques toutes particulières qui feront l'objet d'une étude spéciale.

M. GRAF - DE LA SALLE.

Notes sur l'émigration des Israélites marocains en Amérique espagnole et au Brésil

Eugène Aubin est, à ma connaissance, le seul auteur français qui signale l'émigration des Juifs marocains en Amérique hispano-portugaise. Dans son livre classique, *Le Maroc d'aujourd'hui* (6e éd., Paris, 1910), dont la préface est datée de Tanger, décembre 1903, il s'exprime ainsi en parlant de la ville de Larache : « Parmi les Juifs, quelques négociants et beaucoup d'artisans ; un mouvement d'émigration vers l'Amérique du Sud commence à se dessiner dans la communauté, qui est pauvre et peu organisée » (p. 91). Et plus loin : «...la jeunesse s'habille de vêtements européens, s'occupe de plus en plus d'affaires commerciales et tend à émigrer vers l'Amérique du Sud » (p. 361). Il s'agit pourtant d'un phénomène qui n'est pas sans importance. A défaut d'une étude approfondie, qui exigerait de longues recherches, je rassemble ici quelques renseignements que j'ai pu recueillir sur ce point.

C'est vers le milieu du XIXe siècle, semble-t-il, que les Israélites marocains se sont mis à émigrer en Amérique du Sud. Cette émigration fut provoquée en partie par le ralentissement des affaires avec l'Algérie et avec Gibraltar ; le courant d'émigration se détourna alors vers le nord du Brésil. Mais les émigrants restaient peu nombreux : beaucoup de familles, effrayées par la longueur et la difficulté de la traversée sur de mauvais voiliers, par la rigueur du climat, par la fièvre jaune, par la vie pénible qui les attendait au delà de l'Océan et dont on leur faisait des récits affreux, préféraient demeurer au pays. Ceux qui partaient séjournaient sept ou huit ans en Amérique ; les plus heureux revenaient avec un capital de

30 à 40.000 francs (1). Le mouvement ne prit une véritable ampleur que vers 1880 ; les émigrants ne se dirigent plus seulement vers le Brésil, mais encore vers le Vénézuéla, le Pérou et l'Argentine. En 1905, le docteur Pulido évaluait à 3.000 le chiffre des Israélites marocains établis dans ces pays (2). Généralement, les émigrants arrivent vite à des situations lucratives et font venir leurs parents. Le plus souvent, on commence par faire un stage chez un patron, israélite également ; puis on va fonder et diriger une succursale dans une ville moins importante. « Ici, en Argentine, écrit M. Benchimol — émigré lui-même, en effet, en Amérique —, je connais des commerçants marocains établis à Buenos-Aires et ayant jusqu'à cinq, six et même huit maisons de commerce disséminées dans les principaux centres de la République » (3).

Les causes de cette émigration paraissent être la difficulté croissante de la vie dans les communautés juives du Maroc avant l'établissement du Protectorat (4). Il faut remarquer d'ailleurs que les émigrants se recrutent en majorité parmi les Juifs de Tétouan et parmi ceux de Tanger et de Larache, qui sont tous plus ou moins d'origine tétouanaise, c'est-à-dire parmi des Juifs de langue espagnole. Il est tout naturel qu'ils aient été attirés par des pays où l'on parlait leur langue maternelle ou une langue très voisine.

A l'intérieur du courant général d'émigration vers le continent sud-américain, on peut distinguer trois courants différents :

1° Un courant vers le Vénézuéla. Un des principaux magasins de Tétouan porte le nom caractéristique de *La Caraqueña*, et en 1922 le médecin de la Légation d'Espagne à Caracas était un Israélite marocain. J'ai connu moi-même deux jeunes Israélites marocains qui étaient nés au Vénézuéla ; l'un appar-

(1) Cf. I. Benchimol, *La langue espagnole au Maroc*, dans *Revue des Ecoles de l'Alliance israélite*, n° 2 (1901), p. 127-128.

(2) Dr Angel Pulido Fernandez, *Españoles sin patria y la raza sefardi*, Madrid, 1905, p. 170.

(3) Benchimol, art. cité, p. 128. Cf. aussi Pulido, *op. cit.*, p. 160-161, p. 170-171, p. 486, p. 496, p. 503, Manuel L. Ortega, *Los Hebreos en Marruecos*, Madrid, 1919, p. 301-302, et la préface de M. Ignacio Bauer au livre du même, *El doctor Pulido*, Madrid, 1922, p. XIV-XV.

(4) Cf. les *Souvenirs d'un vieux Tétuanais*, dans *Revue des Ecoles*, etc., n° 6 (1902), p. 397.

tenait à une famille de Tétouan, l'autre à une famille de Tanger.

2° Un courant vers le bassin de l'Amazone, en particulier vers Pará et surtout Manaos, au Brésil, et vers Iquitos, dans le Pérou oriental. F. W. Up de Graff, dans ses *Chasseurs de têtes de l'Amazone* (5), raconte qu'à Iquitos, vers 1895, les habitants, désireux de se défaire d'un gouverneur dont ils étaient mécontents, organisèrent une légion étrangère sous le commandement de « Salomon Casés, un Juif marocain, ex-sous-officier de l'armée anglaise à Gibraltar, sans doute, devenu un négociant important, qui se révéla un chef remarquable ». S'il m'est encore permis de faire appel à mon expérience personnelle, j'ajouterai que j'ai été en relations avec un Israélite tangérois qui avait passé une partie de son enfance à Manaos. Les Israélites établis dans ces régions se livrent généralement au commerce du caoutchouc ; ils exploitent aussi de petits bateaux pour la navigation fluviale.

Notre agence consulaire d'Iquitos a d'ailleurs eu l'obligeance de m'envoyer en 1929 un certain nombre de renseignements que je résumerai ici. A Iquitos, l'existence de la colonie judéo-marocaine est sensiblement antérieure à l'année 1905 ; elle est composée presque exclusivement de Juifs de Rabat ; quelques-uns viennent de Mogador, fort peu de Casablanca. La crise commerciale qui sévit dans l'Amazonie en 1912-1913 a forcé plusieurs d'entre eux à regagner le Maroc ; ceux qui ont pu rester ont fait d'excellentes affaires, en particulier par suite de la guerre de 1914. Ces commerçants israélites sont spécialisés dans les affaires d'importation et d'exportation ; ils exportent en Europe les produits tropicaux de la région ; quelques-uns possèdent de très importantes plantations de coton. La plupart vivent maritalement avec des Péruviennes, et ils abandonnent généralement leur famille, mais en lui laissant des ressources, quand ils rentrent au Maroc. Les Juifs marocains d'Iquitos sont en majorité protégés français. La communauté comprend dix-huit membres à Iquitos même et onze dans la région. Il n'y aurait pas de Juifs marocains à Lima et dans les autres villes du Pérou.

(5) Trad. française, Paris, 1928, p. 125.

On aura remarqué que ces informations, dont rien ne permet de suspecter l'exactitude, se trouvent en contradiction avec celles, également dignes de foi, qui attribuent une origine tangéroise ou tétouanaise à la plupart des Israélites marocains émigrés en Amérique. Cette contradiction s'explique peut-être par le fait que les Juifs de Tanger et surtout de Tétouan, au contraire de ceux de Rabat et de Mogador, échappent à la juridiction de nos consulats, et que l'agence consulaire de France à Iquitos n'a sans doute fait porter son enquête que sur ses ressortissants.

3° Un courant vers l'Argentine. J'ai pu me procurer sur ce point quelques chiffres, qui malheureusement manquent un peu de précision. Voici le nombre des Marocains qui, de 1924 à 1927 inclusivement, ont quitté le Maroc à destination de l'Argentine : 1924, 50 ; 1925, 43 ; 1926, 36 ; 1927, 45. Il est vraisemblable que la plupart de ces Marocains sont des Israélites, mais je ne pourrais indiquer la proportion exacte. Il faudrait d'ailleurs tenir compte aussi de ceux qui se sont embarqués dans les ports européens, spécialement dans les ports français. Les Juifs qui se rendent en Argentine sont en majorité de petits commerçants qui s'adonnent à des affaires de médiocre envergure ; beaucoup s'établissent changeurs. Cependant, nous avons vu que les gros négociants ne manquent pas non plus.

Sur la colonie judéo-marocaine d'Argentine, je dois également quelques renseignements à l'obligeance du consulat de France à Buenos-Aires. Ce sont des informations qui valent pour la fin de 1929. On n'a fait en Argentine aucun recensement spécial des Israélites marocains ; leur nombre est évalué couramment à quelques milliers. La colonie, dont les commencements datent de 1886, est dispersée dans toute la République ; toutefois, ils sont particulièrement nombreux dans la province de Santa-Fé et le territoire du Chaco. La plupart d'entre eux sont originaires de Tétouan et de Tanger. La communauté est assez riche et assez importante pour posséder des synagogues et des cimetières et pour avoir organisé diverses institutions de bienfaisance. Sur ces deux derniers points, je dois une liste très précise à l'amabilité de la revue de Buenos-Aires *Israël*. Il me paraît inutile de la reproduire ici ; je la

tiens bien volontiers à la disposition des personnes que la question intéresserait.

Si l'on excepte quelques individus qui ont fait souche en Argentine, l'émigration des Juifs marocains en Amérique du Sud est surtout une émigration temporaire : lorsque, après un séjour dont la durée peut varier de dix à trente ans, l'émigrant a amassé un capital dont l'importance est également fort variable, il vient s'installer de nouveau à Tanger ou à Tétouan, quand ce n'est pas à Casablanca ou à Marrakech. Il est à noter que ceux qui émigrent en Argentine se font le plus souvent naturaliser Argentins et regagnent ensuite le Maroc en conservant leur nouvelle nationalité : en 1927, sur 95 citoyens argentins qui dépendaient du consulat général de la République argentine à Rabat, 79 étaient des Marocains naturalisés. On m'a signalé le même fait pour les émigrants du Brésil et du Vénézuéla, mais il m'a été impossible de le vérifier. Il n'est pas rare que les Israélites rentrés au Maroc après un long séjour en Amérique se sentent un peu dépaysés dans leur ancienne patrie. On leur reproche même parfois d'avoir perdu, au contact des populations étrangères, quelques-unes de leurs qualités (6). Néanmoins, l'émigration vers l'Amérique a beaucoup contribué au relèvement intellectuel des Juifs marocains ; rentrés chez eux, les « Américains », initiés à une autre vie, s'efforcèrent de montrer à leurs compatriotes l'utilité d'études sérieuses, et l'œuvre de l'*Alliance israélite* leur doit une grande partie de ses progrès (7).

L'émigration des Juifs marocains en Amérique du Sud ne semble pas s'être ralentie depuis l'établissement du Protectorat, bien que la condition des Israélites se soit considérablement améliorée.

En combinant les renseignements fournis par le docteur Pulido, ceux que donne M. Isaac Laredo dans ses *Memorias de un viejo Tangerino* (8), et ceux que j'ai pu recueillir moi-même, en très grande partie grâce à l'obligeance du regretté Y. D. Semach, Délégué général de l'*Alliance israélite* au

(6) Cf. *Souvenirs d'un vieux Tétuanais*, p. 398.

(7) Benchimol, art. cité, p. 128.

(8) Madrid, 1935, p. 190, 272-273, 279, 408, 434, 460-461.

Maroc, j'ai pu dresser la liste suivante des familles tétouanaises et tangéroises qui ont émigré en Amérique du Sud :

Abécassis.
Abejdid.
Azancot (Vénézuéla).
Benamor.
Benassayag (Iquitos).
Benatar.
Benchetrict (Argentine).
Bendayan (Iquitos).
Benelbaz.
Bentes (Brésil et Iquitos) (9).
Bentolila (Vénézuéla).
Bibas (Argentine).
Buzaglo (Argentine).
Cohen (Iquitos).
Coriat (Iquitos).
Delmar.
Farache.
Gabbaï (Manaos).
Lasry (Argentine).
Lévi (Brésil).
Marquez ou Marqués (Brésil).
Moreno (Vénézuéla).
Nahon (Iquitos).
Pariente (Vénézuéla).
Pérez (Brésil).
Pinto (Iquitos).
Salgado (Pará).
Serruya (Brésil).
Toledano (Caracas et Iquitos).

ROBERT RICARD.

(9) Le véritable nom de cette famille est Ruah (vent) ; ceux de ses membres qui se sont établis en Amérique ont traduit leur nom approximativement.

LA POPULATION DE TANGER EN 1940 (1)

Carrefour de routes terrestres et maritimes, point de contact des civilisations occidentale et orientale, Tanger est une ville de transition. Située à l'entrée d'une baie ouverte sur l'un des points de passage les plus fréquentés du monde, favorisée par un climat de « côte d'Azur », dominant une plage remarquable, cette ville paraissait avoir un avenir économique et touristique très brillant ; cependant, par un effet paradoxal de sa splendide position géographique, son statut politique a compromis son développement économique. Tanger s'est transformé en un champ clos où se sont heurtées, et par suite annihilées, les influences politiques des grandes puissances méditerranéennes : Angleterre, France, Espagne et Italie.

L'HABITAT

Située sur l'éperon rocheux qui forme l'extrémité ouest de la baie, la ville s'est étendue vers l'ouest, le sud et le sud-est. La ville indigène (ou *médina*) ceinturée de remparts portugais du XVe siècle souvent noyés dans des constructions modernes, forme un noyau d'où partent des ramifications le long des grandes artères : Avenue d'Espagne, en bordure de la baie, Rue de Fès, vers l'intérieur, Avenue du Marshan parallèlement au Détroit, vers l'ouest.

Dans l'ancienne ville il faut distinguer les quartiers indi-

(1) Cette étude, faite peu après l'occupation de Tanger par les Espagnols en 1940, nous donne un tableau objectif de la population tangéroise au début de la guerre actuelle. Sa publication, retardée par les événements, prend un caractère de document qui n'échappera pas aux lecteurs. N. D. L. R.

gènes accrochés à la citadelle (*kasbah*). Ils sont constitués par des maisons, généralement à deux étages, peintes en blanc ou en bleu très pâle. Souvent l'étage avance au-dessus de la ruelle, qu'il enjambe parfois. On se croirait dans n'importe quelle ville marocaine n'était le nombre de fenêtres à contrevents contraire aux traditions musulmanes. Par pudeur ou peut-être plus simplement en raison de l'exiguïté des pièces intérieures, ces fenêtres n'ont pas les dimensions habituelles de celles des maisons européennes ou juives.

Comme, signe distinctif de la Médina tangéroise, cette ville n'a pas de mellah, la population israélite est installée librement dans la ville indigène où elle enserre de plus en plus étroitement la population musulmane ; celle-ci, pour fuir ce contact, a émigré à l'extérieur de la ville ancienne. Elle a créé une nouvelle ville indigène, l'Emsallah, et aussi quelques-unes de ces agglomérations caractéristiques qui bordent les villes européennes du Protectorat français et qui sont connues sous le nom de « bidonvilles ». Villes champignons en miniature, elles apparaissent et disparaissent suivant les offensives de la construction européenne ou celles des commissions d'hygiène.

Jusqu'en 1912, l'insécurité interdisait le développement urbain « extra muros ». Les Européens qui résidaient alors à Tanger avaient adapté les maisons indigènes à leurs habitudes. La transformation consistait surtout à rendre les ouvertures plus nombreuses et plus larges et à mettre des portes à deux battants surmontées de grilles en fer forgé portant au centre la date de la transformation (ces dates varient entre 1856 et 1890). Ces maisons peintes en jaune sont occupées actuellement par la population israélite pauvre ou moyenne ; elles sont en bordure de la rue principale de la vieille ville, la rue des Shiagins, où se trouvaient les anciens consulats européens. Enfin, dans le quartier sud de la ville indigène, au contact de la ville nouvelle, les anciennes maisons ont complètement disparu pour faire place à des immeubles construits entre 1890 et 1912, qui ont adopté le tracé dissymétrique des rues indigènes. Ils ont de grands balcons en fer tels qu'on en voit dans les quartiers de la Marine, à Oran, ou autour de la place du Gouvernement, à Alger.

Avec la sécurité naissante, la ville s'étendit hors des remparts, mais sous deux formes suivant l'emplacement des nouvelles constructions : la villa et l'immeuble de rapport. De plus la banlieue immédiate de la ville indigène était formée de collines argileuses séparées par des dépressions humides que les constructeurs cherchaient à éviter. La ville commerciale a donc suivi d'abord le contour de la baie mais, le développement commercial étant peu important, les immeubles sont de dimensions restreintes. Ils sont encore mêlés à de petites maisons aux toits de tuile rouge. Ce n'est qu'après la guerre de 1914-18, avec le développement économique des protectorats français et espagnol, que la construction reprit un nouvel essor qui ne s'est plus ralenti jusqu'à 1939. Comme la place était prise le long de la baie, la ville s'étendit vers le sud et le sud-ouest. De plus deux obstacles, l'un moral, — un cimetière indigène, — l'autre physique, — le ravin de l'oued El Youdi, — l'empêchaient de s'étendre à l'ouest. Cette marche au Sud était de plus dirigée par l'influence française qui la marqua de jalons : le Consulat, la Dette, les Lycées, la nouvelle poste française et enfin la cession gratuite de l'emplacement du nouveau Tribunal mixte par une société française (d'où le nom plus ou moins admis de Ville française). Il est à remarquer que les immeubles sont de plus en plus récents au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la Médina. On peut suivre l'évolution des styles architecturaux de l'immeuble construit en 1920 aux trois étages avec des balcons à balustres et à encorbellement à l'immeuble ultra-moderne aux six étages en ciment armé doté du confort le plus complet.

La ville, peu gênée sinon favorisée par les obstacles énumérés plus haut, s'étendit vers l'ouest recherchant le plus possible un site agréable dont elle a trouvé l'expression la plus parfaite dans le quartier excentrique mais boisé de la Montagne qui domine le Détroit.

Telles paraissent être les grandes lignes du développement urbain. Elles traduisent aussi les principales étapes de la croissance de la population tangéroise.

LA POPULATION

Estimée : en 1803 (2), à 10.000 indigènes (juifs et musulmans) et 50 Européens ; en 1890 (3), à 16.000 indigènes et 4.000 Européens dont 3.000 Espagnols ; en 1920 (4), à 30.000 musulmans, 12.000 israélites et 10.000 Européens, la population tangéroise a donc grandi très rapidement depuis le début du XXe siècle. On peut attribuer cette croissance rapide à la fin de l'anarchie marocaine, à l'amélioration de l'hygiène dans les milieux musulman et juif, à l'organisation économique des deux protectorats français et espagnol dont Tanger fut pendant un certain temps la porte d'entrée. Puis les deux zones s'étant équipées, la croissance s'est considérablement ralentie et ne semble devoir continuer que par le jeu normal des naissances très nombreuses dans les éléments indigène, juif, espagnol, italien et portugais.

Comme dans toutes les villes nord-africaines, et plus particulièrement celles du Maroc, la population tangéroise peut être décomposée en trois grands groupements ethniques : indigènes musulmans, indigènes israélites et Européens.

La population musulmane

Comme pour l'ensemble de la population tangéroise, il n'a jamais été procédé à un recensement minutieux (5) de cet élément ; toutefois on peut évaluer à 35 ou 40.000 le chiffre des indigènes musulmans qui se divisent en deux grands groupes : l'un citadin, l'autre rural.

Le groupe rural se présente tantôt sous forme de douars, tantôt sous forme d'habitations isolées. Cette deuxième forme

(2) *Voyage d'Ali-Bey El Abbassi en Afrique et en Asie pendant les années 1803-4-5-6 et 7*, éd. Didot, 1814.

(3) A. Le Chatelier, *Villes et tribus du Maroc en 1890*, éd. Burdin, Angers, 1902.

(4) V. Piquet, *Le Maroc*, Colin, éd. 1920.

(5) Recensement approximatif de la Mendoubia pour un projet d'établissement du Tertib en 1933. Très récemment, les autorités espagnoles ont voulu établir un recensement pour établir une carte de pain. Elles ont obtenu le chiffre astronomique de ......un million.

d'habitat l'emporte très nettement. Les uns et les autres sont généralement à flanc de collines dominant quelques cultures en terrasses car les fonds de vallée sont ordinairement marécageux. Aux alentours quelques bœufs et moutons paissent une herbe rare même en hiver. Entourés de haies vives de cactus, douars et habitations isolées ne diffèrent en rien de ceux qui existent dans le reste du Maroc. Ce sont des « noualas », la plupart du temps en terre battue au toit en chaume ou en tôle ondulée. Agriculteurs, éleveurs et charbonniers, leurs habitants emploient les méthodes de travail ancestrales. La région ayant, depuis le XVIe siècle, été déclarée territoire « guich » (de guerre), la propriété y était impossible ; ce n'est que depuis une trentaine d'années que la toute petite propriété a fait son apparition. Le terrain de plus est nettement infertile, ce qui explique aussi le peu de développement des cultures. Cependant chaque jour, les campagnards apportent, au marché tangérois, les maigres produits de leurs exploitations : quelques légumes frais, des œufs, des poules et du charbon. Ces caravanes remontent la nuit avec les produits manufacturés de la ville : produits alimentaires, bougies, récipients de fer, étoffes, etc...

Ce sont des Berbères, de la puissante tribu des Djebala, mais ils parlent un arabe plus ou moins déformé. Leur costume ne diffère en rien de celui des Riffains de la zone espagnole : chemise et sarroual de toile blanche, djellaba brune, petit turban laissant le haut du crâne rasé et babouches de cuir jaune ou sandales d'alfa tressé. Par contre le costume des femmes est tout à fait particulier à la région tangéroise : sarroual de toile identique à celui des hommes mais pris dans des jambières de cuir, une « foutah » toujours rayée de rouge et de blanc et attachée sur le ventre de façon à laisser toute liberté pour la marche, un « haïck » accroché aux épaules et laissant le visage à découvert et, enfin, un immense chapeau de paille accroché le plus souvent au cou par une cordelière.

Ces montagnards représentent environ 50 % de la population musulmane de la Zone Internationale.

La population citadine est composée de plusieurs éléments : d'abord une immense masse de manœuvres, généralement employés aux travaux de terrassement et de construction. Il

faut y joindre une foule de « bourricotiers » assurés de toujours gagner leur vie en raison de l'étroitesse des rues de la Médina où se trouvent tous les entrepôts. Tous ont conservé l'habillement traditionnel. Ensuite vient un autre élément composé des indigènes qui ont acquis quelques notions de mécanique ou d'électricité. Vêtus du « bleu » de rigueur dans la classe ouvrière européenne, ils tiennent un petit atelier de leur spécialité ou travaillent dans des entreprises européennes. L'industrie traditionnelle, jamais très brillante à Tanger, n'a conservé que peu d'adeptes : quelques échoppes de tisseurs subsistent encore. La tannerie indigène, industrie la plus prospère jadis, a complètement disparu. De très rares ouvriers travaillent encore le cuir mais les commerçants préfèrent faire venir de la zone française les articles indigènes.

Les commerçants ont conservé le monopole de la vente des articles de cuir (aux touristes en particulier) tandis qu'ils partagent celle des étoffes (toiles de France et d'Angleterre, mousselines de Vienne, chechias de Lyon) avec les Juifs. Dans cette classe, il faut signaler des commerçants absolument étrangers à Tanger qui ont accaparé intégralement le commerce de l'alimentation. Ce sont les « baccals », des Berbères originaires du Souss. Comparables aux « moudchous » algérois, ils forment une association très puissante du genre de celle des Chinois en Indo-Chine. Agriculteurs dans leur pays d'origine, ils se transforment, à Tanger, en des commerçants avisés et redoutables drainant vers leurs villages des sommes d'argent considérables.

Enfin, il existe de vieilles familles indigènes riches ne jouant qu'un rôle social dans la vie de la cité. Ce sont des propriétaires d'immeubles ou des commerçants enrichis se livrant aux joies d'un doux farniente. Ils vivent indifféremment à Tanger ou à Tetuan pour laquelle ils ont une prédilection cependant.

Une population mixte vit dans la banlieue immédiate de la ville. Aux « bidonvilles » s'ajoutent quelques noualas abritant quelques maraîchers, quelques laitiers qui se transforment en manœuvres à l'occasion ou dont les femmes sont employées comme domestiques à tout faire chez les Européens. Il faut leur ajouter, en bordure de la côte et le long de l'oued Morora, quelques petites agglomérations de pêcheurs qui ajoutent au produit de la pêche de petites ressources provenant des marais salants.

Les rapports avec l'élément européen sont presque inexistants. Les deux éléments se côtoient sans se connaître, les relations officielles étant les seules existantes. Il y a cependant lutte d'influence franche ou déguisée entre les nations européennes pour attirer les sympathies musulmanes.

Avec les israélites, les relations sont presque uniquement commerciales. On mentionne cependant de très rares ménages mixtes. Sans qu'il y ait hostilité franche entre les deux éléments, il n'y a guère de sympathie.

Au point de vue commercial, les relations avec la zone espagnole en général et Tetuan en particulier, sont étroites. Elles tiennent d'abord à la proximité territoriale et au passé historique tout proche où le Gouverneur du pachalik résidait indifféremment à Tetuan ou à Tanger. Pourtant les rapports commerciaux et spirituels avec la zone française sont loin d'être négligeables. Indépendamment des produits manufacturés que la zone espagnole ne peut fournir, le Tandjaoui fait venir de Fès la plupart des articles de cuir qu'il revend aux touristes et à ses coreligionnaires. Des pèlerinages, tels que celui de Moulay Idriss, exercent sur lui leur attrait de même que la célèbre université de Karaouyine. Enfin il n'est de vraie mode indigène que celle de Fès.

Les indigènes sont soumis à l'autorité du Mendoub, représentant du Sultan, qui a tous les pouvoirs et qui les délègue à ses khalifa plus ou moins spécialisés dans la justice et l'administration. Indépendamment de l'enseignement coranique du maître de quartier, il existe pour les grands élèves, à la mosquée, des maîtres d'instruction religieuse : chacun suivant sa réputation de piété attire un plus ou moins grand nombre de disciples. La France a fait un très gros effort pour attirer les Musulmans en développant l'enseignement musulman : 4 écoles franco-indigènes (le lycée français est ouvert à leurs meilleurs élèves), une école professionnelle et des écoles de tapis pour les fillettes dispensent l'instruction. Grâce à cet effort, le français, langue d'une minorité, est compris sinon parlé dans la zone urbaine.

En dehors des aumônes particulières, les Habous ont conservé leurs fondations pieuses et charitables ; une société de bienfaisance sur le modèle israélite végète tandis que la fondation L. Saint alimente quelques nourrissons.

Tanger, ville diplomatique depuis le milieu du XVIIIe siècle, était considérée par les Marocains comme souillée par le contact des Européens et, en fait, on peut suivre chez les Musulmans une évolution lente mais continue qui s'est accentuée, ces toutes dernières années. D'abord les petits emplois administratifs (chaouchs, interprètes, commis, etc.) les attirent de plus en plus. L'instruction étant dispensée depuis trop peu de temps (20 à 30 ans), il n'y a pas encore d'indigènes dans les professions libérales. Les arts sont inexistants ; par contre des sociétés sportives prospèrent rapidement. Mais c'est surtout dans le costume de la classe aisée que la transformation est la plus nette. Chez les hommes, le port du costume européen se généralise avec une prédilection pour la culotte de golf ; la babouche est abandonnée pour le soulier et le tarbouche s'efface devant la chéchia. La tête nue est de plus en plus à la mode chez les jeunes. Pour les femmes le haïck est abandonné au profit de la djellaba qui permet le port du sac à main ; la babouche est remplacée par le soulier qui entraîne le port des bas.

Enfin une évolution très nette se fait sentir dans le langage où les mots chleus et arabes se mêlent étroitement, émaillés de-ci, de-là, de mots français ou espagnols : Ex. : Le Grand Sokko avec un adjectif français, le mot arabe souk et une désinence espagnole.

En résumé, l'élément musulman, de beaucoup le plus important par son chiffre, ne joue dans la vie de la cité qu'un rôle passif trouvant dans ses forces religieuses, dans ses genres de vie traditionnels et dans sa passivité même une défense solide contre toute tentative d'assimilation. Semblable par son unité religieuse mais opposé par sa facilité d'assimilation et son activité commerciale, l'élément juif joue un rôle très important dans la vie tangéroise.

La population israélite

Son chiffre exact est également difficile à connaître. Il faut le situer entre 12.000 et 14.000, le seul contrôle étant celui du Tribunal Rabbinique qui ne tient à jour que les chiffres des décès et celui des naissances. C'est une population essentiellement citadine.

On peut distinguer une plèbe vivant de petits métiers : menuisiers, cordonniers, chaudronniers, matelassiers, surtout tailleurs, et travaillant à la journée, en échoppes ou en petits magasins. (A remarquer qu'il n'existe pas de maçons). Ce mouvement vers ces métiers manuels a été fortement développé par l'Ecole professionnelle française mais, comme partout ailleurs, c'est vers le commerce que la colonie juive s'est presque entièrement tournée. Le Juif est le courtier indispensable de toute affaire petite ou grande. Depuis la vente du billet de loterie espagnole ou française jusqu'à celle de l'énorme immeuble de rapport, le Juif sert d'intermédiaire.

Dans le petit commerce, il a chassé le commerçant indigène, sauf dans l'épicerie de détail où le « baccal » résiste victorieusement et dans l'article indigène de cuir où le touriste exige la présentation par un indigène. Il a un véritable monopole dans la confection et la lingerie-mercerie. Avant l'établissement des protectorats, Tanger servait de point de pénétration économique du Maroc. Intermédiaire indispensable entre les maisons européennes et la masse indigène par sa souplesse et par sa connaissance des langues, le juif tangérois a pris une grosse avance. Contre-coup de cette situation privilégiée, une partie d'entre eux ont émigré en zone française pour suivre leurs affaires sur place. Pourtant de nombreux agents généraux ou « représentants pour le Maroc » sont demeurés à Tanger, en particulier en ce qui concerne certains produits américains. En gros, le juif contrôle l'exportation vers l'Angleterre et vers les U.S.A. des cuirs, des œufs, des peaux et l'importation de tous les produits manufacturés indispensables à la zone et au Protectorat espagnol : tissus, automobiles, meubles, farines, épicerie en gros et 1/2 gros, etc. etc...

Ce rôle commercial est renforcé par la solidarité des com-

munautés juives de l'étranger, particulièrement en ce moment, du Portugal et de l'Amérique du Sud. Mais c'est surtout dans la banque que le juif tangérois s'est spécialisé avec profit. Il a été favorisé par le refuge à Tanger de l'ancienne monnaie « hassani » chassée du protectorat français que le campagnard riffain refusait d'abandonner et par l'apport constant des différentes monnaies nationales : peseta, franc, livre, escudo, dollar, etc. Depuis le pittoresque changeur de rue au pupitre installé en plein vent aux endroits de circulation dense, avec la prétentieuse mention « Cambio-Change-Exchange », aux puissantes banques locales Pariente ou Hassan, toute une partie de la population juive vit des opérations bancaires devenues encore plus rémunératrices avec l'apparition récente des contrôles des changes et les jeux de bourse qui la suivirent.

Dans l'industrie, le rôle de la colonie est pratiquement inexistant : une sardinerie et une usine de crin végétal dont elle est propriétaire sinon exploitante.

Ainsi, dans l'ensemble, le rôle de la colonie juive dans la vie économique de la cité paraît primordial ; en effet, l'agriculture et l'industrie étant très faiblement développées dans la zone, et la vie politique étant réduite à néant du fait du statut international, le commerce reste la seule branche active possible. Trait d'union de l'élément européen et de l'élément indigène, ses relations avec celui-ci sont très suivies sans être très cordiales. Avec les éléments européens, les relations sont assez distantes. A l'extérieur de la zone tangéroise, les rapports sont très étroits avec le protectorat espagnol. Depuis l'arrivée au Maroc des Juifs chassés par l'Inquisition espagnole, les communautés juives de Tanger et de Tetuan sont étroitement liées. La plupart des notabilités tangéroises sont d'origine tétouanaise ; les mariages sont très fréquents et l'on peut dire que l'espagnol est la langue habituelle du juif tangérois autant que l'arabe. Avec le protectorat français, les relations sont surtout d'ordre commercial.

Rendue pratiquement indépendante par un dahir de 1923, la communauté tangéroise diffère des autres communautés du Maroc, sinon par la religion, du moins par sa vie politique. Elle n'a jamais été enclose dans un mellah : les juifs occupent bien certaines parties déterminées de la Medina mais c'est surtout par instinct grégaire et par solidarité. N'étant pas humiliés par cette barrière physique et morale, ils sont plus évolués, ne serait-ce que par l'hygiène, que les Juifs des mellahs de Fès ou de Marrakech. Vivant très près de la population espagnole, ils ont suivi l'évolution intellectuelle d'ailleurs très lente de cet élément.

On retrouve à Tanger comme partout ailleurs en Afrique du Nord la tendance du juif riche à se mêler à l'européen. Abandonnant les quartiers juifs, il gagne insensiblement les quartiers européens, préférant d'ailleurs à l'appartement en immeuble la villa qui permet un luxe affecté et pas toujours heureux. Dans cette évolution il faut également signaler le goût très développé pour l'instruction qui se manifeste dans les familles les plus humbles comme les plus riches. Elle leur permet d'envahir les administrations où la modicité des salaires demandés leur a donné toutes les places subalternes. Pourtant l'instruction européenne est encore trop fraîchement importée pour avoir entièrement porté ses fruits. Dans les professions libérales, on ne trouve qu'un architecte et un médecin juifs d'origine tangéroise ; encore tous deux sont-ils détenteurs de très grosses fortunes qui les rendent indépendants de la clientèle.

Peu portée vers les arts, la jeunesse israélite est de plus en plus favorable aux sports. Le costume indigène est en régression constante et d'ici une trentaine d'années, il aura disparu complètement. Apparemment traditionaliste, le juif tangérois a tendance à abandonner le rite religieux qu'il ne retrouve que dans les grandes occasions : mariages, décès, etc. Les synagogues ne connaissent plus l'affluence d'antan, lors du sabbat, et même le jeune sacré du Youm Kippour n'est pas toujours observé scrupuleusement.

Les tendances égalitaires et démocratiques de la race se retrouvent dans l'organisation intérieure du Comité de la Communauté aux quinze membres élus au suffrage universel. L'état civil est tenu par le Tribunal Rabbinique qui ne s'occupe que des questions ayant un rapport avec la religion car, pour le reste, la Communauté est soumise à l'autorité juridique du Mendoub.

Un autre caractère racial, la solidarité, se manifeste par

le nombre considérable d'œuvres d'entr'aide : maternité, orphelinat, écoles, séminaire, secours hebdomadaires, asile de vieillards, hôpital, société de derniers devoirs. Depuis sa naissance jusqu'à sa mort, le juif indigent est guidé et soutenu par ses coreligionnaires riches ou aisés, frappés d'une taxe proportionnelle à leurs fortunes, et à laquelle ils ne cherchent jamais à se soustraire car on procède à l'affichage des noms suivis des sommes données.

Le juif tangérois placé à un carrefour mondial, favorisé par le jeu du statut tangérois, profite le plus possible de sa situation propice. Peu retenu par les sentiments nationaux, il cherche la protection des nations européennes et il n'est pas rare de voir dans la même famille des frères protégés anglais, français, espagnols et américains. La similitude des noms et des prénoms entre cousins leur permettent de s'abriter derrière les codes et les exceptions. Aventureux, le juif tangérois n'hésite pas à s'expatrier provisoirement, quelquefois en zone française où se trouvent d'importantes colonies de juifs tangérois, mais surtout (avant les lois sur l'immigration) vers les pays d'Amérique du Sud. Une fois fortune faite, il cède dans ce pays son fonds de commerce à un de ses parents, pour revenir à Tanger, qui peut être considérée à ce titre comme une capitale juive mondiale, par les richesses qu'il y apporte et par la liberté qu'il y trouve. On peut constater l'existence d'un faible mouvement d'immigration de juifs pauvres venant du protectorat français pour trouver à Tanger une liberté et une indépendance plus grandes que celles qu'ils ont dans les mellahs marocains.

Au total, l'élément juif à Tanger joue un rôle plus important que ne le laisserait supposer son chiffre. Profitant au maximum des avantages de la situation de Tanger, il a surtout bénéficié de son rôle d'intermédiaire indispensable entre l'élément indigène et l'élément européen.

La population européenne

Important par lui-même, cet élément se subdivise naturellement suivant les nationalités qui le composent et qui ne jouent pas toujours un rôle correspondant au nombre de leurs nationaux [6].

L'élément espagnol. — Le plus important, à ce point de vue, est sans conteste la population espagnole estimée approximativement à 14.000 âmes.

Soumise à trois autorités consulaires, elle comprend une grosse majorité d'ouvriers (4.000) et de manœuvres : mécaniciens, électriciens, chauffeurs de taxis, serruriers, etc. Ils se contentent de salaires très bas car rares sont les véritables spécialistes ; ils ont émigré au Protectorat français, surtout au moment de la guerre civile de 1936 et pendant la mobilisation française. Leurs femmes et leurs filles travaillent souvent comme domestiques.

Pour les commerçants, estimés à environ 1.200, il est difficile de distinguer dans ce chiffre quel est le pourcentage d'israélites protégés ou originaires de la zone espagnole et, par conséquent, de délimiter avec précision les produits dans la vente desquels ils se sont spécialisés. On peut cependant ranger parmi eux les cafetiers qui, depuis le « Gran Cafe » à la terrasse duquel d'éternels clients dégustent un café accompagné du traditionnel verre d'eau jusqu'à la « fonda » rustique à l'allure de cave où l'on consomme de minuscules verres de Xérès ou d'Alicante, représentent une branche spécifiquement espagnole. Il faut leur ajouter une vingtaine d'hôtels et de restaurants tous de 3e et 4e ordre. Une centaine de représentants de commerce vendent des produits alimentaires espagnols : olives, vins, riz, conserves de poissons, jambons, etc.

Quelques agriculteurs (150) dans les environs immédiats de la ville s'adonnent dans de minuscules fermes à des cultures maraîchères jointes à l'élevage de volailles et de porcs.

(6) Les chiffres des éléments européens fournis par les consulats respectifs doivent être acceptés avec beaucoup de réserve car ceux-ci ont tendance à exagérer le nombre de leurs ressortissants.

L'infertilité générale des terrains (sables et argiles) et le manque de capitaux expliquent facilement le peu d'importance de ces exploitations.

Une soixantaine de pêcheurs pratiquent la pêche côtière et demi-hauturière. On ne saurait décerner le titre d'industriels à quelques dizaines de chefs d'ateliers fabriquant des espadrilles, des limonades, des carreaux de faïence, etc.

Cent cinquante fonctionnaires de l'Administration internationale occupent les cadres subalternes ; certains, plus élevés en grade, servent de doublures aux chefs de service français et anglais. Un hôpital et deux dispensaires subviennent péniblement aux besoins de cette masse pauvre dans l'ensemble. L'enseignement secondaire est confié aux Frères Marianites. Vingt médecins, douze avocats, trois pharmaciens dont deux sans diplôme représentent l'élément espagnol dans les carrières libérales. La Banque d'Espagne et celle de Bilbao aident au trafic avec l'Espagne et l'Amérique du Sud Le chiffre officiel des rentiers (25) donné par le Consulat d'Espagne indique que ce n'est pas par sa richesse que l'élément espagnol joue un rôle dans la vie tangéroise.

Il existe non pas un quartier espagnol mais des points de rassemblement pour la classe pauvre espagnole. Par la vie grouillante, par le laisser aller des gens qui habitent la rue de Séville. la rue de la Plage, etc., on a l'impression de se trouver dans certains quartiers populeux de quelque ville d'Oranie. Des familles entières vivent dans une pièce donnant sur un « patio ». L'Espagnol aisé vit en appartement dans la ville nouvelle ou dans des villas ornées de faïence à la mode andalouse.

Pourtant, par sa masse, la population espagnole impose son genre de vie à la cité. Elle lui a donné ses habitudes de vivre dans la rue, de parler à voix très haute, de se lever tard et de se coucher encore plus tard. Tanger ne s'éveille qu'à 8 h. du matin (ancienne heure) ; pas un magasin, pas un bureau n'est ouvert avant 9 h. 30 et les cinématographes, qui s'adaptent à la vie publique, n'ouvrent leurs portes qu'à 22 h. 30. L'Espagnol a donc tendance à se croire chez lui ; il vit comme en Espagne et bien des Espagnols débarqués, il y a trente ans, n'éprouvent nul besoin de revoir leur pays natal pourtant si facilement accessible.

L'énorme majorité est catholique et l'évêque est espagnol ; quatre églises sont situées aux différents points cardinaux de la ville. Longtemps refuge des républicains, protégés par le statut international, la colonie espagnole a été violemment secouée par la guerre civile. Aujourd'hui elle est encadrée par les membres de la Phalange qui s'adresse en particulier à la jeunesse. Cependant, si les Espagnols représentent la grosse majorité de la population européenne, ils ne jouent pas le rôle que l'on pourrait en attendre. Il semble bien que c'est l'élément français qui organise, discipline la vie tangéroise.

L'ÉLÉMENT FRANÇAIS. — Il est estimé officiellement à 2.500 membres. Il est le second par son importance, mais loin derrière la colonie espagnole, et le premier par son rôle dans la vie de Tanger. Il a des représentants dans tous les corps de métier où ils forment l'élément directeur. Dans toutes les activités, ou presque, la maison française est la mieux achalandée, la plus apte à fournir l'objet que le client recherche, surtout quand il s'agit d'un objet luxueux ou fini. Dans la construction (architectes et entreprises) qui a pris un très grand développement au cours de la dernière décade et dans le domaine de la mode, les Français exercent une véritable souveraineté. La seule industrie tangéroise importante : pêcheries et conserves, de capitaux internationaux, est dirigée par un Français. Dans l'hôtellerie, les Français ont les hôtels et les restaurants, sinon luxueux, du moins confortables et recherchés par le touriste moyen. La plupart des commerçants vendent des produits nationaux généralement de luxe : argenterie, bibelots, articles de Paris, etc., mais seuls les représentants de grosses sociétés peuvent résister dans le domaine courant à la concurrence israélite : Galeries La Fayette, automobiles Renault et Peugeot, Union commerciale indochinoise (alimentation), Agence industrielle (quincaillerie, robinetterie).

Le nombre des agriculteurs est infime (12) : certains cependant se sont spécialisés dans l'élevage où ils tiennent encore la première place.

Indépendamment de la Banque d'Etat du Maroc, qui a installé son siège social ici, il y a de nombreuses agences de banques privées. Ces organismes ont eu une activité remar-

quable, ces dernières années, où de nombreux capitaux, pour fuir de lourds impôts en France, s'étaient réfugiés à Tanger. De plus, en tout temps, nombre de sociétés françaises ont installé pour la même raison leurs sièges sociaux dans cette ville. Un seul agent, installé parfois dans une pièce unique, représente plusieurs sociétés riches à centaines de millions. D'anciens officiers, des fonctionnaires retraités ou des hommes d'affaires retirés jouissent de leurs retraites en profitant de ces sinécures. D'autres ont été plus simplement attirés par la douceur du climat, par la beauté du site, par le bon marché de la vie et par l'absolue liberté garantie par le Statut international et le cosmopolitisme.

Mais c'est surtout par le nombre de fonctionnaires que les Français de Tanger sont remarquables. Conformément à la Convention de Paris, la France a droit, dans l'administration internationale, à un nombre de places déterminé. Elle occupe presque tous les postes de commande : Administrateur de la Zone, Travaux Publics, Police, Conservation foncière, Douanes, etc., mais c'est surtout dans les administrations nationales : Enseignement et Postes, que le nombre des fonctionnaires est important. La France a fait un gros effort dans l'enseignement dont toutes les branches sont représentées : Lycée (le 1er en date au Maroc), écoles primaires européennes, musulmanes, israélites, école professionnelle. Grâce à ces efforts, le français est compris, sinon parlé, dans toute la ville. Toute tentative espagnole et surtout italienne pour lutter contre cette hégémonie s'est avérée vaine.

Pour toucher la masse indigène, la France a également multiplié les œuvres d'hospitalisation : Institut Pasteur, hôpital, dispensaires, ce qui donne aux médecins français un statut de semi-fonctionnaires. D'où leur nombre élevé pour l'importance de la colonie. Il est vrai que les colonies étrangères ont très souvent recours à leurs offices. Avocats et architectes sont nombreux. Ces derniers tiennent souvent des agences immobilières. Il faut enfin signaler la Cie Air-France dont Tanger était la tête de ligne africaine avant la révolution espagnole.

La colonie française s'est éloignée de la ville indigène ; jouissant presque tous de revenus ou de traitements suffisants, les Français de Tanger habitent la ville nouvelle dont les

logements ultra-modernes étaient, en raison de la construction (placement de capitaux), à des prix relativement très bas. Pourtant le goût pour le bas de laine du petit fonctionnaire français, favorisé par les facilités de construction accordées aux anciens combattants de 1918, s'est traduit par l'apparition de petites villas qui forment presque des rues françaises (Rue de Gibraltar, par ex.). Enfin de gros rentiers ont élu demeure dans le quartier excentrique et aristocratique de la Montagne où ils ont construit de magnifiques villas, la plupart du temps d'un style « tapageur ».

Il n'y a pas de Français réellement pauvre à Tanger, d'où d'ailleurs un certain prestige aux yeux des indigènes et des Espagnols. Presque tous fonctionnaires, les Français viennent de toutes les parties de la France ou de l'Afrique du Nord. L'ensemble représente ce qu'il est convenu d'appeler le « Français moyen » avec ses habitudes de petit bourgeois. En dehors d'œuvres de bienfaisance (Croix-Rouge, Goutte de lait) et d'une société littéraire (Le Foyer Français : bibliothèque, conférences), les sociétés régionales (Les enfants de la Bretagne, la Corse, etc.) et les amicales de toutes sortes pullulent (7). Elles sont surtout prétexte à des banquets suivis des inévitables allocutions. En réalité, le Français de Tanger vit assez replié sur lui-même. Il est à remarquer que la colonie française manque de jeunes gens : une fois le baccalauréat acquis, les jeunes vont poursuivre leurs études supérieures ou chercher fortune ailleurs.

L'industrie et l'agriculture étant pratiquement inexistantes, le commerce accaparé par la colonie israélite, la colonie française joue un rôle primordial dans la vie de Tanger au point de vue organisation et administration, mais c'est uniquement en raison des directives officielles du gouvernement français.

L'ÉLÉMENT ANGLAIS. — Tanger offre aux Anglais de nombreux avantages : d'abord d'être relativement près de la Grande-Bretagne, à deux pas de Gibraltar où passent les paquebots de la ligne des Indes, puis d'avoir un climat

---

(7) En 1936, on n'en comptait pas moins de vingt-neuf dont l'Amicale des Présidents de sociétés.

agréable en toutes saisons, ce qui n'est le cas ni pour l'Egypte, ni pour l'Inde, enfin de leur offrir toutes les commodités de la vie anglaise auxquels les Anglais tiennent tant à l'étranger.

La « Montagne » leur fournit la verdure, la vie de plein air et la possibilité de vivre dans un « cottage » indépendant. Ce dernier n'est pas toujours luxueux, surtout vu de l'extérieur, mais une peinture fraîche, des marches d'escalier d'une blancheur impeccable, des fleurs un peu partout et même, ce qui n'est pas sans importance, un écriteau à l'écriture gothique transforment une vieille demeure en un pimpant cottage du « Surrey » ou du « Kent ». L'intérieur est très confortable et tous les événements de la journée se déroulent au rythme de la vie anglaise.

La colonie anglaise se monte à 800 membres environ, pour la plupart des rentiers, des fonctionnaires coloniaux en retraite, de vieux clergymen venus se reposer.

Deux grandes agences immobilières et une banque représentent le gros de l'activité de la colonie sur le plan matériel.

La Rentistica s'occupe de la vente et de la location de tous les biens immobiliers et mobiliers ; elle possède de nombreux terrains aux allures de parcs avec tennis (British club tennis-tennis du Minzah) et de nombreux jardins donnés en fermage. C'est une société très prospère.

La Vitalba Cy dirige trois grands hôtels de la ville : l'Hôtel Minza, très luxueux, l'Hôtel Villa de France et l'Hôtel Consulat. Il convient d'ajouter que trois autres hôtels ont une direction privée anglaise. Ce sont l'Hôtel Bristol, l'Hôtel Cécil et l'Hôtel Continental ; ce dernier le plus ancien et situé en pleine Médina offre intérieurement l'aspect d'un palais arabe.

Il y a aussi une banque anglaise : la British West Africa Bank et une poste anglaise où les résidents britanniques peuvent effectuer les mêmes opérations bancaires et postales que chez eux.

Les nombreux touristes anglais qui viennent à Tanger pour une période relativement longue (6 mois à un an ou tout un hiver, chaque année) vivent entièrement à l'hôtel, même pour un long séjour, et sont heureux d'y trouver le confort, la nourriture, le service domestique britannique et même l'atmosphère de leur pays, que les autres hôtels ne sauraient leur offrir. Jusque dans les moindres détails de la vie journalière, les Anglais aiment retrouver leurs chères habitudes.

Pour compléter cette atmosphère, les Anglais ont encore :

a) Leur église, ou plutôt chapelle, St Andrews, où sont célébrés les services de l'Eglise anglicane et autour de laquelle s'étend le pittoresque cimetière anglais.

b) Leur hôpital : « The Talloch Hospital » et une clinique « The English nursing house » et l'inévitable clinique pour animaux. Il y a trois médecins consultants anglais pour la colonie.

c) Leur journal : « The Tangier Gazette ».

d) Leur club : « The Tangier Club ».

e) Leur Cie de navigation, la Bland Line, qui assure un service régulier avec Gibraltar.

Au point de vue administratif, la colonie anglaise a naturellement à sa tête un Consul Général auquel sont adjoints plusieurs secrétaires. Les Anglais ne prennent qu'une part très faible à l'administration internationale : deux fonctionnaires : le Directeur des Finances et un adjoint à l'Administrateur de la Zone, et très peu de fonctionnaires subalternes.

En ville, quelques magasins en très petit nombre sont tenus par des Anglais : une pharmacie, un grand magasin de liqueurs anglaises, une épicerie et un bazar.

En résumé la colonie anglaise est plutôt une colonie de luxe composée de rentiers, de touristes et de quelques hommes d'affaires ; aucun Anglais n'exerce un métier manuel. C'est un peu, en beaucoup plus petit, l'image des colonies anglaises, où les Anglais n'exercent que des fonctions administratives, des professions libérales et dirigent de grosses agences commerciales.

L'ÉLÉMENT ITALIEN. — Bien que nettement supérieur par le nombre à la colonie anglaise, puisque les Italiens sont évalués entre 1.100 et 1.200, cet élément ne joue qu'un rôle économique et culturel secondaire. Ce sont pour la plupart des contremaîtres (en particulier dans la construction) et de petits artisans dans les industries qui en dérivent : menuiserie, peinture, etc. Ils ont pour la plupart travaillé en France et

en Afrique du Nord. Cette colonie s'est développée tout récemment au moment où les ouvriers espagnols étaient mobilisés par la guerre civile, et avec l'afflux des capitaux français aux environs de 1936.

On peut signaler quelques représentants de produits italiens : vins, pâtes alimentaires, chemiserie de seconde qualité. Les Italiens, suivant le plan gouvernemental d'expansion méditerranéenne, ont essayé de concurrencer l'effort français au point de vue culturel, surtout auprès des indigènes. Ils n'y ont guère réussi. En dehors de quelques places subalternes dans l'administration internationale, ils ont créé un lycée et un hôpital italien réduits à la seule clientèle italienne. Une banque italienne se maintient difficilement et un journal « La Vedetta di Tangeri », imprimé en français et en italien, entretient l'esprit du Fascio où sont incorporés et tenus étroitement les membres de la colonie. Pourtant, il existe un fort contingent d'Italiens que leurs ressources rendent indépendants et qui vivent en dehors de cet organisme.

On peut cependant attribuer à cette discipline gouvernementale la naissance d'un embryon de quartier italien entre leur consulat et leur lycée, au Marshan.

Cherchant à se faire remarquer par des défilés et par le port d'uniformes fascistes, la colonie italienne a volontairement multiplié les incidents au moment de la guerre civile espagnole. Il n'en est pas résulté pour elle un grand gain de prestige, même auprès des indigènes. Sans cette activité bruyante et officielle il est fort probable que la colonie italienne passerait inaperçue, car, la plupart du temps, ses membres parlent français ou espagnol, même entre eux.

L'ÉLÉMENT PORTUGAIS. — Bien que possesseurs européens les plus anciens de Tanger, les Portugais représentent une colonie très réduite (3 à 400 membres). Noyés dans la population pauvre espagnole, ils n'en diffèrent en rien. Les uns vivent de la pêche côtière ; ils sont groupés au pied de la colline du Charf (tombeau d'Antée). Les autres sont pour la plupart des maçons remarquables. Depuis 1938, ces derniers ont émigré à Gibraltar où ils construisent des fortifications pour le compte des Anglais, mais ils ont laissé leurs familles

à Tanger. En majorité catholiques, on rencontre chez eux un fort pourcentage d'israélites commerçants. Ils n'ont ni avocat, ni médecin, ni pharmacien ; le niveau intellectuel de l'ensemble étant très bas. Leurs enfants, comme tous ceux des autres colonies, fréquentent les écoles françaises et pour la plupart ignorent leur langue maternelle.

Pourtant la colonie portugaise est remarquable par un fort élément flottant qui revient chaque année à date fixe. Deux à trois cents pêcheurs arrivent du Portugal, au moment du passage du thon dans le Détroit (juin-juillet). Ce sont de véritables spécialistes. Installés en campement, près de l'usine, ils partent chaque jour vers la « madrague » du Cap Spartel. Ils travaillent à un prix extraordinairement bas sous la direction de contremaîtres qui sont maîtres absolus de leurs équipes. Dès la saison passée, ils regagnent le Portugal.

C'est la dernière colonie importante par le nombre mais il en existe plusieurs autres dont les caractères sont assez difficiles à définir.

LES ÉLÉMENTS DIVERS. — Ils comprennent pour la plupart un noyau formé par le personnel consulaire.

Les Belges sont au nombre d'une soixantaine, pour la plupart wallons. Ce sont ou des commerçants ou des fonctionnaires de la Zone. De culture essentiellement française, ils vivent mêlés à la colonie française qui les considère comme siens. A remarquer que dans quelques familles, certains enfants deviennent français tandis que d'autres demeurent belges. *Les Suisses* un peu moins nombreux (40) sont nettement divisés en Suisses allemands et en Suisses français. Exception faite de quelques représentants de produits suisses (lait-fromages), français, anglais et allemands, ils sont pour la plupart propriétaires ou gérants d'hôtels. *Les Grecs*, en à peu près même nombre, appartiennent généralement à de très vieilles familles tangéroises enrichies par la vente de terrains. Enfin, une trentaine de *Hollandais*, presque tous israélites, exercent les professions les plus diverses : barreau, compagnie de navigation, photographie, représentants (lait-fromage). Une vingtaine d'*Américains*, autant de *Suédois*, quelques *Russes blancs* forment une foule indistincte et sans caractères définis.

Il faut enfin signaler quelques marchands ambulants *chinois* et *turcs* et une colonie d'*Hindous* qui représentent l'Asie comme dans tout port méditerranéen qui se respecte. Ces derniers, au nombre d'une cinquantaine, femmes et enfants compris, tiennent boutique de pacotille hindoue et de camelotte japonaise. Presque tous boudhistes, ils brûlent leurs cadavres suivant leur rite et leurs femmes portent le « sari » national tandis que les hommes revêtent le costume européen.

L'ÉLÉMENT FLOTTANT. — Depuis 1937, il existe un fort contingent d'hommes et de femmes que l'on peut considérer comme étrangers à la population tangéroise. Ce sont des Juifs d'Europe centrale et d'Asie Mineure. Une première vague venait de Pologne et de Turquie, après un temps d'arrêt en Italie. Puis, l'Autriche, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et, tout récemment la France, ont envoyé successivement leurs contingents. Venus soit individuellement, soit par petits groupes de 12 à 15 et par masses de 200 à 300, ils sont environ deux mille. Les premiers arrivés sont généralement à l'abri du besoin mais les derniers sont pour la plupart misérables. Ils ont été très charitablement accueillis par la communauté israélite qui a souvent donné un cautionnement pour eux mais les autorités tangéroises avaient fermé la porte devant cette invasion. Les pauvres sont soutenus entièrement par les œuvres charitables de leurs coreligionnaires tangérois. L'autre partie est composée d'intellectuels et de commerçants dont quelques-uns ont ouvert à Tanger des magasins de leur spécialité. Beaucoup se livrent à l'agiotage. Ceux qui se sont installés, bénéficiant d'une expérience gagnée dans les grandes villes européennes, ont tout de suite fait une rude concurrence aux vieux tangérois qui ne voient pas d'un très bon œil ces nouveaux arrivés. Cependant, pour tous, Tanger n'est qu'une halte. Tous cherchent à gagner les Amériques, et en particulier New-York, en passant par le Portugal. Les places de bateau et d'avion sont mises aux enchères et atteignent des prix fabuleux (90.000 frs). Retenues plusieurs mois à l'avance, leurs titulaires partent précipitamment à la première occasion, abandonnant commerce ou situation d'attente.

Depuis 1939, la colonie anglaise a plus que doublé après

l'évacuation de la population civile de Gibraltar. Femmes et enfants de militaires et de fonctionnaires mobilisés ont augmenté le contingent anglais, tandis que la population gibraltarienne d'origine espagnole, italienne, maltaise s'est fondue dans la population espagnole dont elle a tous les caractères et même la langue, peu d'entre eux parlant anglais bien que le comprenant tous.

Enfin toutes les autres colonies européennes, en particulier la colonie française, ont reçu depuis Juin 1940, un assez fort contingent de leurs nationaux. Ils ont généralement des moyens d'existence assez élevés.

Tout cet afflux, qu'on peut évaluer à plus de 3.000 personnes, a d'abord provoqué une crise du logement et un renchérissement du coût de la vie que l'effondrement du franc, monnaie généralement employée à Tanger, a porté à un degré qui s'élève continuellement. Un autre contre-coup de moins d'importance est le changement survenu dans l'allure générale des rues tangéroises. Ancienne ville méditerranéenne où les langues méridionales dominaient, Tanger prend un caractère indéfinissable car tous ces réfugiés, grisés par le soleil et, aussi, logés à l'étroit, vivent dans la rue. Les parlers slaves et germaniques surprennent l'oreille du vieux tangérois.

LA FOULE TANGEROISE

Cet essai pour dégager les caractères particuliers de chacun des éléments de la population tangéroise ne doit pas laisser supposer que les nationaux de chaque pays sont séparés par des cloisons étanches. Il est évident que chacun des éléments fraie très peu avec les membres des autres colonies. Cependant, deux parties de la population s'élèvent au-dessus des barrières des nationalités ; ce sont deux minorités. La première est le monde diplomatique et son cortège de gens oisifs occupés à des réunions mondaines ; la seconde est composée des très vieilles familles tangéroises entre lesquelles les mariages sont assez fréquents.

Les autres, la vie quotidienne les rassemble, les triture et

les mêle pour leur donner une apparence spécifiquement tangéroise.

Dans le costume, les tout jeunes gens et surtout les espagnols et les israélites, suivent de très près en les exagérant les variations de la mode masculine ; l'homme mûr se laisse influencer par la mode anglaise des vêtements de sport amples, aux coloris parfois surprenants.

Les femmes subissent nettement l'influence espagnole — tons vifs, têtes nues ou mantilles pour la messe, fards agressifs, parfums violents — encore accentuée par les jeunes filles israélites.

Les terrasses des cafés sont toujours pleines et les salles intérieures presque vides, mais la sobriété des consommateurs ne permet pas de luxueux décors.

Trois centres cristallisent la vie quotidienne :

— L'un commercial, au cœur de la vieille ville, le Petit Sokko. C'est une place minuscule entourée de cafés où discutent les courtiers et intermédiaires de toutes sortes, les marchands ambulants, les flâneurs innombrables tandis qu'une véritable corporation de cireurs adultes harcèlent le touriste. Le soir, après 22 heures, c'est le monde du plaisir, dont les établissements sont aux alentours immédiats, qui crée une animation qui ne cesse qu'au grand jour.

— Un centre administratif dans la ville nouvelle ne crée qu'une vie réduite ou qui paraît telle en raison de la largeur du boulevard où il est situé. Administration internationale, service du port, travaux publics, impôts, etc., ministères au petit pied n'ont qu'une vie calme car, dispersés dans toute la ville, les consulats attirent leurs nationaux pour toute une partie de leur vie civile ou administrative.

— Un centre nourricier (marchés couverts : poissons, légumes, viandes) est situé à la jonction de la ville nouvelle et de la Médina.

En face, une grande place publique, le Grand Sokko, se transforme le matin en marché ambulant pour les campagnards et en marché aux fleurs, preuve chatoyante de la douceur du climat. Là se coudoient la petite ménagère et la grande dame européennes, la citadine vêtue de la djellaba et

la paysanne du Fahç. Dans l'après-midi, le charmeur de serpents, l'acrobate du Souss, le conteur marrakchi remplacent les marchands de légumes et de fleurs pour la plus grande joie des indigènes et du touriste.

Dans la rue qui entoure cette place, la puissante voiture américaine avec son majestueux insigne « C. D. » (Corps diplomatique) stoppe devant les ânes chargés de charbon qui descendent du bled ou devant le mulet à l'immense selle rouge qui transporte mélancoliquement le touriste descendu pour une escale de quelques heures et qui se croit obligé d'arborer la chéchia achetée au prix fort au « sidi » du port.

Entre le Grand Sokko et le Petit Sokko, serpente la rue des Shiagins bordée de grands et de petits magasins, de succursales de banques et jalonnée de changeurs en plein air. L'étroitesse de la chaussée interdit la circulation automobile et fait régner une animation intense qui ne se ralentit qu'aux heures des repas. Européens, indigènes et juifs, ménagères, marchands ambulants, élégants, badauds innombrables, fonctionnaires dignes et pressés, touristes armés de l'inévitable kodack évitent plus ou moins adroitement les ânes lourdement chargés tandis que leurs conducteurs glapissent d'une voix indifférente leur sempiternel « Baleck ! ».

***

La guerre européenne a non seulement modifié l'aspect de la foule tangéroise mais elle a aussi gravement modifié le statu quo qui résultait de l'équilibre des forces que nous avons vaguement montré au début de cet exposé. L'Espagne, profitant de l'éclipse de la France et de la lutte anglo-italienne qui retient ailleurs les forces de ces deux nations, a pris de l'avance.

Sous prétexte d'assurer un ordre qui n'était pas compromis, elle a procédé à l'occupation militaire de la Zone Internationale, dès Juin 1940. Puis, par étapes successives, elle passe à l'annexion définitive qui se fait surtout aux dépens de la France. Elle a supprimé l'Administration internationale qu'elle a remplacée par des fonctionnaires espagnols ; puis ce fut le tour des Douanes ; les postes et l'enseignement français semblent, à leur tour, sérieusement menacés bien que, pour

ce dernier, les Espagnols semblent peu pressés, car par quoi le remplaceraient-ils, eux dont les enfants représentent 90 % de nos effectifs scolaires ?

Par contre-coup la colonie française, essentiellement composée de fonctionnaires, a dangereusement diminué. Le Tribunal Mixte doit à sa composition internationale de juges anglais, italiens, français et belges d'être encore debout et de rendre ses jugements au nom du Sultan.

L'Angleterre et l'Italie protestent platoniquement en menaçant de revenir à l'ancien système des capitulations qui aggraveraient une situation politique compliquée. En effet, par un effet paradoxal, si les jugements sont rendus au nom du Sultan, son représentant, le Mendoub, a été chassé par le Khalifat de Tetuan que les Espagnols lui ont toujours opposé. En le renvoyant les Espagnols ont rendu son palais, qui avait été confisqué aux Allemands en 1918, au Consul d'Allemagne qui est revenu de Tetuan à cette occasion. Sa réapparition a entraîné celle d'une colonie allemande composée pour l'instant de quelques fonctionnaires, d'agents politiques et de quelques commerçants plus ou moins déguisés jusqu'alors en citoyens suisses ou hollandais.

A cette occupation espagnole, les autres nations opposent la force d'inertie car il est évident que la question tangéroise ne sera définitivement tranchée qu'au moment de la paix qui mettra fin à la guerre européenne. La population israélite, profondément secouée par l'apparition du drapeau à croix gammée sur le consulat allemand, demeure dans l'ensemble assez favorable à cette avance de l'Espagne dont elle est si près par le genre de vie et la langue. L'élément indigène, sans faire de résistance ouverte, est beaucoup moins favorable. Il semble qu'il y a indifférence ou fatalisme de sa part. Quant aux éléments européens, c'est sans aucune sympathie qu'ils ont assisté à ce mouvement annexioniste.

Il est difficile de prévoir à l'heure actuelle quel sera l'avenir de la population tangéroise. Reprendra-t-elle son statut internationale ? Sera-t-elle soumise à la souveraineté d'une seule nation ? Laquelle ? Il est prématuré de tirer des conclusions dans un sens ou dans un autre et, par suite, d'imaginer quelles pourront être les possibilités d'expansion de la ville elle-même.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS DE LA POPULATION TANGEROISE

AU 31 DÉCEMBRE 1940

Population stable

Musulmans		37.000
Israélites		13.000
Espagnols	14.000	
Français	2.500	
Italiens	1.150	
Anglais	800	
Portugais	350	
Divers	300	
Européens		19.100

Population flottante

Réfugiés dits d'Europe Centrale	2.000
Réfugiés de Gibraltar	1.000
Réfugiés de France	250
Pêcheurs portugais	250
TOTAL	72.600

Tanger 1940. BLANDIN.

LES FORMES DU BATIK DANS L'AURÈS

La femme chaouïa connaît un curieux procédé de teinture avec réserves ; avant d'immerger la pièce à teindre, tissu ou peau, elle pratique à sa surface un certain nombre de nouets liés fortement par des cordelettes. Ces cordelettes isolent de la teinture les parties sous-jacentes qui restent intactes, et dessinent après développement autant de motifs se détachant en clair sur le fond coloré de l'objet.

Ce mode de décoration n'est pas particulier à l'Aurès, mais il est l'apanage des groupements berbères où il a été observé sporadiquement en Tripolitaine, dans le Sud tunisien, en Kabylie et au Maroc. M. P. Ricard, qui a étudié ses manifestations dans les pays précités (1), lui a donné le nom de « Batik Berbère » par analogie avec le procédé de décoration importé d'Extrême-Orient.

Le batik berbère ainsi défini paraît être généralement connu dans l'Aurès où les modalités d'exécution communiquent aux objets, sinon un cachet artistique original, du moins un aspect bien particulier. Si le procédé est connu dans tout le massif, il est cependant peu pratiqué ; son emploi se limite à un seul objet tissé, le *mendîl*, et s'étend parfois à un objet de cuir : la *hachloût*.

Le *mendîl* (en chaouïa : *anemdîl*, plur. *inemdâl*), est une sorte de petite nappe à franges que l'on interpose entre la *gassa* et la natte d'alfa à l'occasion des grands repas, et avec laquelle les convives s'essuient les doigts quand ils en éprouvent le besoin. En dehors de cet usage exceptionnel, le mendîl sert communément à envelopper la provision de galette, qu'il protège de la poussière toujours abondante dans les gourbis au sol battu.

(1) « *Hesperis* » 1925 : *Le batik berbère*, par M.-P. Ricard.

L'*achloût* (plur. *hichlouîn*) est une outre en peau de chèvre ou de mouton, tannée et débarrassée de ses poils. Une cordelette tressée en lie l'ouverture et se fixe à l'autre extrémité. Elle sert à contenir la provision de farine, qu'elle imprègne d'une forte et persistante odeur de suint.

L'*ahouli* (2), le *tellis*, l'*hisyîrst*, productions soignées de l'industrie familiale, ont à côté de leur rôle utilitaire un rôle décoratif ; aux jours de grandes réjouissances l'ahouli est suspendue au rebord de la terrasse et égaye de ses dessins chatoyants la rude façade de la maison ; un beau tellis met en valeur l'élégance du cavalier et la beauté de sa monture ; l'hisyîrst au coloris précieux attire le regard sur le passant. Le mendîl et l'hachloût ont un rôle beaucoup plus effacé ; ils ne sortent pas du logis ; et comme ils ne sont qu'assez rarement ornés, on comprendra que le mode de décoration qui nous occupe puisse passer inaperçu du touriste et même du chercheur qui fréquente les milieux indigènes.

Le mendîl que nous nous proposons de décrire a été découvert fortuitement au cours d'une visite que nous faisions à une vieille femme originaire de Tkout. Cette pièce enveloppait des tissages qu'on nous apporta. Son décor étrange et fruste, mis en relief par la perfection géométrique des *soûmti* (3) et *hisyîrst*, retint notre attention. Comme la tisseuse nous voyait intéressé, elle sortit d'une caisse pour nous les montrer les hachloûts batikées que nous décrirons également.

Mendîl batik

Le mendîl représenté (Fig. 1) est un tissage de laine de 1 mètre carré environ, terminé par des franges formées de plusieurs fils de chaîne très retordus. Il a été exécuté sur le métier à haute lisse répandu dans toute l'Afrique du Nord.

L'armure est une armure toile assez lâche. Les fils de la chaîne et de la trame, fins et très retordus, sont identiques ;

(2) L'ahouli est un tissage servant de couverture et plus rarement de tapis ; le tellis ou sakkou est une sorte de grand sac double servant à la fois de selle et de fontes ; l'hisyîrst est une musette de voyage.

(3) Soûmti : sorte d'oreiller décoré de dessins tissés.

(on compte 10 fils de chaîne pour 8 fils de trame au cm.). Vers les lisières, à l'endroit où le tissu offre le plus de prise à l'usure, les fils de la chaîne sont doublés pour en renforcer la solidité.

La couleur dominante est un rouge très foncé obtenu, comme les autres couleurs du tissage, avec des teintures minérales. Cinq raies en coton, disposées dans les deux sens de la texture, divisent la pièce en 16 rectangles dont les proportions varient quelque peu en raison de l'inégalité de la largeur des raies et de leur écartement. Cinq raies résultent de la coloration en noir des fils de la chaîne sur une largeur de 1 cm. et demi. Celles qui sont placées transversalement sont dessinées par la trame noire, blanche ou l'un et l'autre.

C'est au milieu des rectangles formés par le croisement de ces rayures, que se trouvent les ornements batikés. Ils se présentent sous la forme de cercles concentriques grossiers. La tache circulaire qui occupe le centre de chaque motif est rouge comme le fond du tissu. Autour de cette tache vient une couronne jaune portant dans sa partie médiane un cercle dont la couleur varie d'un motif à l'autre.

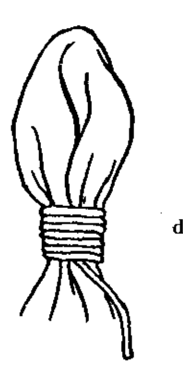
A la sortie du métier un tel tissage est blanc, quadrillé par les raies noires, les parties blanches en coton étant peu visibles dans l'ensemble. Au cours des opérations qui suivent, ces rayures noires et blanches en coton n'ayant pas reçu de mordançage spécial restent insensibles à l'action de la teinture et sont de plus en plus apparentes, à mesure que le reste se colore.

1re opération. — La pièce est teinte uniformément en jaune et séchée.

2e opération. — Le moment est venu de pratiquer les nouets [4]. La tisseuse pince entre deux doigts le centre d'un rectangle, soulève le tissu qu'elle saisit et serre un peu plus bas avec son autre main. A l'aide d'une cordelette elle lie fortement le tissu en faisant six ou sept spires qui se touchent ; le nouet est terminé. (Voir Fig. 2). L'opération est répétée pour chaque rectangle. L'étoffe est ensuite trempée entièrement dans un bain de teinture rouge, puis mise à sécher avec ses nouets. Les cordelettes sont déroulées ; l'emplacement qu'elles occupaient, n'ayant pas été atteint par la teinture, apparaissent après développement sous l'aspect de couronnes jaunes se détachant sur le fond rouge.

(4) Le mot nouet n'a pas d'équivalent en chaouïa. Le terme qui s'en rapproche le plus est « hakiroust » plur. hikrousân, qui signifie : nœud.

3e opération. — Le mendîl est étalé soigneusement, de façon à atténuer le plus possible les plis marqués par le serrage des nouets. L'opératrice a préparé dans des vases différentes couleurs en petites quantités. Elle trempe son index, qui fait office de pinceau, dans une des boîtes et peint la partie médiane de chaque couronne en changeant de couleur à chaque motif. Le procédé est rudimentaire ; aussi le résultat est-il des plus frustes, et les cercles tracés apparaissent comme un ensemble de taches irrégulières. Cette opération termine la décoration de l'objet.





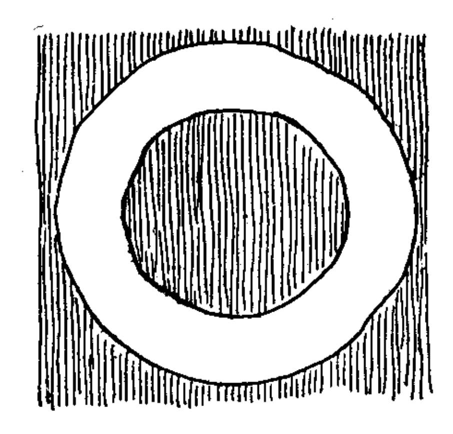


Fig. 2.

Le mendîl (Fig. 3), reproduit à titre de variante, est beaucoup plus rudimentaire que le précédent. Les réserves sont toujours obtenues avec des nouets et par l'emploi du coton dans le tissage, mais l'ensemble est très différent car les rayures n'existent que dans le sens de la trame et la décoration des réserves circulaires après coup a disparu.

Ici la texture est identique à celle des hanbel ; les fils de la chaîne sont entièrement recouverts par la trame, qui, seule dessine les raies noires et blanches se détachant sur le fond rouge. Cinq cercles blancs d'environ 15 cm. de diamètre, disposés en quinconce, se superposent à l'ensemble et complètent la décoration. Les nouets ont été faits suivant le mode habituel, mais en plaçant à l'intérieur 5 galets de même grosseur. La pièce n'a reçu qu'une seule teinture en rouge, mettant en évidence les motifs.

Dans le nord de l'Aurès on observe parfois des mendîls qui portent, en plus des cercles batikés, des raies de couleur claire obtenues par le même procédé. L'étoffe est pliée trans-

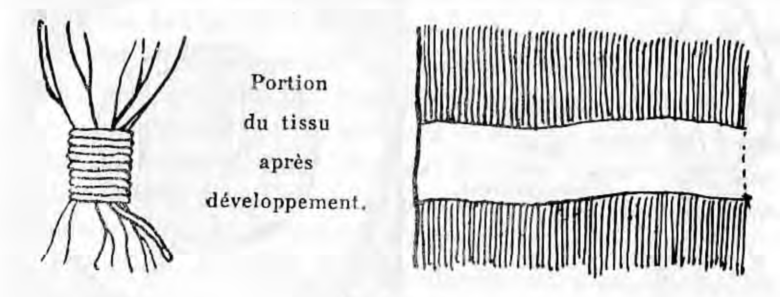


Fig. 4.

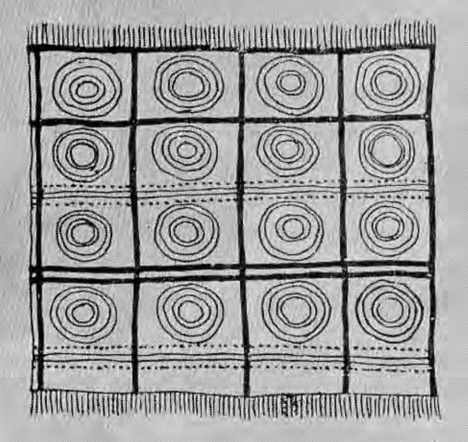
versalement et liée. Après teinture et développement, les parties réservées affectent la forme de bandes de deux à trois centimètres de largeur allant d'un bord à l'autre du tissage, (Fig. 4). Ces mendils sont exécutés sur place par des Kabyles auxquels les Aurasiennes font de plus en plus appel pour teindre leurs laines.

Hachloût batik

La hachloût (plur. hichlouîn), (Fig. 5), est une outre servant à mettre la farine. Elle est rouge, marquée irrégulièrement de grands cercles jaunes à centre vert. Elle est faite avec une peau de chèvre coupée au milieu du cou, des pattes antérieures et au niveau des pattes postérieures. La peau du cou et des pattes forme des appendices qui sont cousus. Une corde-



La pellicule photographique n'étant pas sensible aux variations rouges, les raies noires ne se distinguent pas du fond rouge du tissu.



Croquis montrant l'ordonnance des rayons et des ornements batikés.

Fig. 1.

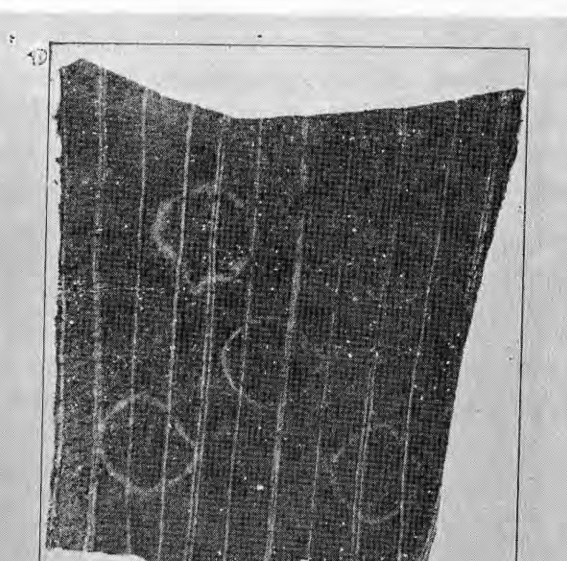


Fig. 3.

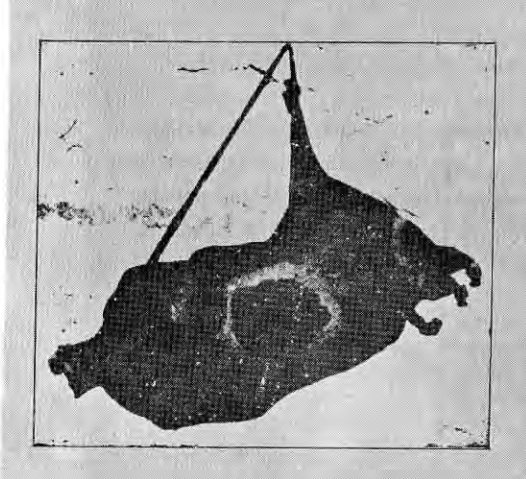


Fig. 5.

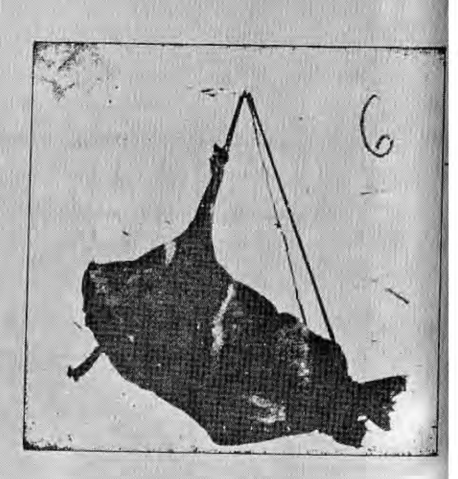


Fig. 6.

lette tressée avec des laines de différentes couleurs reste fixée à l'un d'eux afin qu'elle ne soit pas égarée, et lie l'ouverture de la hachloût.

Le tannage de la peau incombe à la femme, Mme Gaudry, dans son ouvrage, *La femme chaouïa de l'Aurès*, a décrit les différentes façons de faire. Quand la peau est tannée et convenablement assouplie, on procède à sa décoration. Voici comment est teinte la hachloût (Fig. 5).

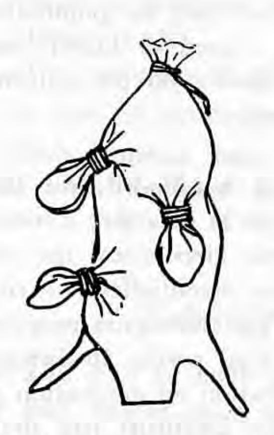


Fig. 7. — La peau est retournée. Les nouets contiennent de la teinture verte. Le reste contient de la teinture rouge.

1° Un bain de teinture jaune est préparé avec une décoction de racines d'*arja* ou *arjagnou* (centaurée à fleurs jaunes), à laquelle on ajoute un peu de *chboûb amellai* (alun) comme mordant. La peau est aspergée de teinture, frottée entre les mains à la façon d'un linge qu'on lave jusqu'à obtention d'une teinte jaune uniforme, puis mise à sécher.

2° La peau est complètement retournée, fleur en dedans. Avec sa main quelle glisse à l'intérieur, l'opératrice ménage des excavations dans lesquelles elle introduit un peu de teinture verte préparée préalablement, et lie extérieurement les petites poches ainsi formées (Fig. 7). Elle pratique de cette manière autant de poches qu'elle désire de motifs. Lorsque ces nouets d'un genre nouveau sont terminés, de la teinture rouge (5) est versée dans la hachloût dont l'ouverture est liée également (Fig. 7). Le tout est malaxé, trituré, de telle façon que la teinture imprègne parfaitement la peau, puis est abandonné pendant plusieurs jours.

(5) La teinture rouge et la teinture verte qui ont servi à teindre cette hachloût ont été préparées avec des produits minéraux. Quelques rares femmes emploient encore les teintures végétales ; le rouge est alors fourni par la garance. Une plante était particulièrement estimée dans la région de T'âout pour teindre les peaux : son nom est « bousbyir » ; sa fleur donne sans adjonction de mordant une couleur violette du plus bel effet.

Lorsque la hachloût est sèche, les liens sont défaits, et retournée, elle apparaît sous son aspect définitif : Fond rouge, cercles jaunes réservés par les liens, taches vertes occupant le centre des cercles.

La hachloût (Fig. 6), est décorée différemment ; les parties réservées affectent la forme de bandes faisant le tour de l'objet et séparant des zones de couleurs différentes. La peau a été liée transversalement, et un peu de teinture a été emprisonnée dans chacun des compartiments.

Ces hachloûts se rencontrent surtout chez les populations demi-nomades cantonnées à l'est de l'Oued el Abiod, mais restent blanches dans la région de Menâa où les coutumes en interdisent, paraît-il, la décoration.

Telles sont les formes, inaperçues semble-t-il, du batik dans l'Aurès. Les productions n'ont pas le caractère d'œuvres d'art, tant s'en faut ; leurs ornements circulaires, qui sont une exception dans le décor chaouïa essentiellement rectilinéaire, ne sont peut-être à l'origine que des signes magiques de vertu prophylactique dont le sens s'est perdu. Ils émanent d'un passé lointain, transmis de génération en génération par une tradition immuable, mais ils ne semblent pas devoir résister à la vague de modernisme qui déferle sur l'Afrique du Nord.

Par cette notation, nous avons pensé apporter une modeste contribution à l'étude des activités et coutumes aurasiennes, et par ailleurs à l'établissement de la carte du batik dont parle M. Prosper Ricard.

ROBERT GODON,
Instituteur à Menaa (Aurès).

TEXTES ARABES D'ALGER [*]

III

Souvenirs d'un pauvre diable [1]

Eh oui, père Kaddour, nos ancêtres ont bien dit :
« Adieu le bon vieux temps et les aïeux.
« Voici le siècle de fer.
« Brisez la tête
« De quiconque dit la vérité. »
Tel qui rit vendredi dimanche pleurera.

J'étais heureux dans mon village natal. Pourquoi suis-je venu, moi Kaddour ben Sliman, qui déclarais en ma

III

Tafkirātˢ waḥd əz-zawāli [2]

« Äh ! Äh ! ya bāba Qaddūr, qālu ǧdūdna :
« Rāḥ dāk-əz-zmān u-nāso
« U-ǧā dəz-zmān b-fāso
Ukull män yatˢkällām bäl-ḥaqq
Kaṣṣrūlo ṛāṣo. » [3]
Älli dänya ḍaḥkātˢo bakkātˢo [4].
Kuntˢ mhanni fi blādi.
Wāš ǧābni āna Qaddūr ben Slimān älli kuntˢ nqūl fi ṣọġri :
« *Ḥrīq bdānī wälla kṛōǧ män wṭāni* » [5]

(*) Voir Revue Africaine. nos 396-397, 3e et 4e trim. 1943. — M. Cantineau, atteint d'une grave maladie des yeux, n'a pu lire les épreuves de la première partie de cet article.

(1) Ces propos, qui par quelque endroit pourront paraître à certains lecteurs assez incohérents, ont été transcrits sous la dictée de leur auteur, Kaddour ben Sliman, un domestique que la misère et l'ingratitude humaine ont jeté dans la misanthropie la plus découragée.

(2) *zawāli*, pl. *zawāliyya* « pauvre diable », d'origine turque : *zavallı*. Cf. M. Bencheneb, *Mots turks...*, p. 47.

(3) Dicton en vers. Cf. M. Bencheneb, *Proverbes arabes de l'Algérie et du Magreb*, t. I. Paris, 1905, p. 266.

(4) Autre proverbe versifié ; cf. Id., *ibid.*, t. III, Paris, 1907, p. 92.

(5) Cf. Id., *ibid.*, t. I, p. 206.

jeunesse : « Plutôt monter sur le bûcher que de sortir de mon pays », pourquoi suis-je venu me mettre au service de ces menteurs, de ces voleurs ?

Vous avez raison, ô mes parents :

« Alger n'est que petites boutiques.

« Les hôtels que chambrettes :

« Achète un endroit où tu puisses passer la nuit. »

Un jour, ô mes frères — nous étions, je crois, dans le mois de šaεbān—, ayant piqué dans mon turban un œillet que m'avait offert ma maîtresse Ɛatīqa, je fis mon entrée à Alger, sans tristesse ni joie. Après un mois de misère, j'entrai au service d'un avocat, Monsieur Ɛomar Källak. Mes journées ? je les passais enfoui parmi les paperasses, chevrotant comme un bouc : « Un tel...une telle ont dit...sur la ruine de la maison de notre arrière-grand-père ! » Matin et soir, on voyait entrer des vieilles femmes, race de sorcières :

Nakdäm εand had-əl-kaddābīn kaṭṭāfīn ?

Mεākom al-ḥaqq ya waldiyya :

« Dzāyär ḥwīnt^{s}āt^{s}

U-l-fnādäq bwīt^{s}āt^{s}.

Äšri maḍrob wīn t^{s}bāt^{s} » (6)

Waḥd ən-nhār, ya kwāya (7), *kunna waqila fi šaεbān rāšäq fi t^{s}ält^{s}īmt^{s}i* (8) *qronfla älli εṭāt^{s}hā li ṣaḥḥabt^{s}i* (9) *Ɛat^{s}īqa dkält^{s} l-dzāyär mā-nī färḥān mā-nī mğäyyär. Baεd šhar mizīrya dkält^{s} näkdäm εand bogāṭo* (10) *säyyäd Ɛomar Källāk. Nḍall f-əl-kwāğaṭ mağṭōṣ ki-l-εat^{s}rūs nbälbäl :*

« Qālu flān u-flāna....εla kla ḍār ğädd babāna ! »

(6) Fait constaté par l'expérience de tous les jours, passé en proverbe. Cf. Id., *ibid.*, t. I, p. 178. Les proverbes, comme ceux-là, sont fréquents dans le langage des gens du peuple. On sait que Racine en a mis beaucoup dans la bouche de Petit-Jean et Molière dans celle de Martine.

(7) Parallèlement aux formes de pluriel *akwa*, *kāwa* et *akwān*, on rencontre devant les pronoms suffixes deux formes : *kwāya*, *kāwt^{s}i* « ô mes frères ! ».

(8) *T^{s}ält^{s}ima*, pl. *t^{s}ält^{s}imāt^{s}*, désigne une pièce d'étoffe blanche entourant la tête à la manière d'un turban. Cf. Beaussier, *op. cit.*, p. 893.

(9) *ṣaḥba*, pl. *saḥbāt^{s}* « amante, maîtresse ».

(10) *bogāṭo*, pl. *bogāṭowāt^{s}* : « avocat ». Mot d'origine espagnole.

l'une se plaignait de son gendre qui, après avoir écorché sa fille, l'avait dépouillée ; et l'autre, avec des cris forcenés, proclamait que sa voisine lui avait jeté un sort. Quant à moi, je la faisais taire, je la calmais, je me dépensais, jusqu'à ce que la peste disparût loin de moi !...

Lorsque le patron s'absentait, c'était moi qui devenais le roi du logis, on me louait, on m'appelait Monsieur Kaddour. Chacun m'invitait à boire, m'apportait confitures et gâteaux. Et je ne vous parle pas de l'argent que m'offraient Othman et Aïcha.

Venez à moi, ô vous qui n'êtes jamais fatigués ! Toi qui boites et verses des larmes, qu'as-tu ? Ta femme t'a battu. Elle vocifère comme un démon : « Oui, c'est à Cayenne que je te mènerai, si tu ne me procures pas un ensemble de crêpe de Chine ! » Tel un maudit, tu jures :

Ṣbāḥ u-εšīya u-dāklīn əl-εğāyäz zrīεat^{s} sät^{s}t^{s}ut^{s}āt^{s} (11).

Wāḥda t^{s}ašt^{s}kī män nsībha älli εarrāha u-släkälha bänt^{s}ha u-l-okra t^{s}εayyaṭ εla ğārät^{s}ha εla kāṭar säḥrät^{s}ha. W-āna kunt^{s} nsäkkät^{s} fīha w-āna nhaddänha w-āna nandäb (12) *ḥat^{s}t^{s}a l-ḥbūba* (13) *t^{s}adhäb εlīya...*

Wīda kān l-mεalläm barra narğaε ṣolṭān əl-kīma (14). *Yaššakrūni isammīwni sīdi Qaddūr ukull wāḥad ikallaṣ li f-əl-qhāwī u-yğīb li l-mεāğän mεa-l-ḥalwa u-mā nahḍar älkom ši εla eṣ-ṣwārḍa älli ymäddu li Ɛōt^{s}mān wälla Ɛāyša.*

Ayyaw ya-lli mā t^{s}aεyāw. Ant^{s}a t^{s}akmaε εaynak t^{s}admaε aš bīk ? Mart^{s}ak εṭāt^{s}āk ṭrīḥa (15). *T^{s}azgi kī-l-ğann :*

« Ih nwaṣṣlak-l-kayān (16) *ida mā ğib li ši qāṭ t^{s}aε kräp do šīn* (17) *». Want^{s}a t^{s}aḥläf ki-l-maskōṭ :*

(11) *sat^{s}t^{s}ūt^{s}a*, pl. *sat^{s}t^{s}ūt^{s}āt^{s}* : « 1° femme qui est âgée de soixante ans et plus ; 2° femme méchante, perfide ; 3° sorcière ». Ce mot semble dériver de *sat^{s}t^{s}īn* « soixante ».

(12) *ndab, yandäb* signifie : « 1° se lacérer le visage avec les ongles par suite d'un deuil cruel ; 2° exciter à faire quelque chose ; 3° faire vite ». (Sens inconnu de Beaussier, *op. cit.*, p. 966).

(13) *əl-ḥbūba* « la peste » (littéralement « la bien-aimée », par euphémisme).

(14) *kīma*, pl. *kimāt^{s}* et *kyām*, ou *kyam* « 1° tente ; 2° maison ; 3° maisonnée ». Cf. Beaussier, *op. cit.*, p. 320.

(15) *ṭrīḥa*, pl. *ṭrīḥāt^{s}* « raclée ».

(16) Du français : Cayenne.

(17) C'est le français : Crêpe de Chine.

« Non, non, je ne veux plus de ragoût, ni de tourte, ni de racontars ! Au nom de Dieu et de son Prophète, débarrassez-moi de cette face de lune. Je divorce, je divorce ! »

Avez-vous jamais vu ce nègre très riche qui, nuit et jour, embrassait et baisait une courtisane de Blida ? Un dimanche, ils allèrent là-haut, à Bouzaréa. Etendus sur l'herbe, ils déjeunèrent et se saoulèrent. Puis, elle se leva :

« Je reviens à l'instant, mon chéri. Si je tarde un peu, cherche-moi !... »

« La la mā nast^{s}ḥaq la šṭiṭha [18] *la ṭorṭa* [19] *la qūl la qāla. Ana b-āḷḷāh wa rṣōl -ḷḷāh ! Sallkūni män had wačč əṭ-ṭbaq* [20] *nṭallaq nṭallaq ! »*

Rīt^{s}u šī had -uṣīf -əl-ɛankla [21] *rāğäl mɛammar b-əl flūs* [22] *līl u-nhār yɛannäq wa ybūs fi kanfūsa* [23] *blīdiya. Waḥd əl-ḥad ṭalɛu l-Bū-Zrīɛa* [24]. *Faṭro u-sakru mräyyḥīn ɛla-l-ḥšāwāš* [25]. *Män baɛd häyya nāḍät^{s} :*

« Dorq narğaɛ ya zīni [26]. *Wälla bṭīt^{s} šwīyya ḥawwās ɛlīya ».*

---

(18) *šṭiṭha* « 1° mets composé de viande assaisonnée d'ail, de piment et de cumin ; 2° fricassée de poulet ». Cf. Beaussier, *op. cit.*, p. 526.

(19) *ṭorṭa* « sorte de tourte, préparée avec du hachis de viande enfermé dans des feuilles de pâte ». Cf. Id., *ibid.*, p. 603.

(20) Littéralement : face de panier.

(21) *Wṣīf-əl-ɛankla* est probablement, comme le suggère S. Bencheneb, in *Chansons satiriques d'Alger*, tir. à part, p. 46, une déformation possible de *wṣīf al-ɛaklā* « nègre stupide », dérivé du nom de tribu ɛukl, dont les membres étaient réputés pour leur sottise. Cf. Dozy, *Suppl.*, II, 157.

(22) *flūs*, pl. *flāwās* « argent ». *flus-* est un ancien pluriel de *fals-* ; Cf. grec φόλλις « petite pièce de monnaie valant un quart d'once » Comp. aussi latin : *follis* : « bourse ».

(23) *kanfūsa*, pl. *knāfās* « 1° scarabée ; 2° femme laide, repoussante; 3° courtisane ». A rapprocher d'un curieux jeu de mots entre *punaise* et *putain* chez Montaigne, *Essais*, III, 10, éd. P. Villey. Paris, F. Alcan, 1923, t. III, p. 308.

(24) *Bū Zrīɛa* « Bouzaréa » (proprement : l'homme aux grains, le semeur). Village sur les collines environnant Alger, à cinq kilomètres à l'ouest. Bresnier, *Chresthomathie Arabe*, 2e éd. Paris-Alger, p. 297, explique Bū Zrīɛa par : « la montagne qui a ou qui possède la semence ».

(25) *ḥšīš*, pl. *ḥšāwāš* « herbe ». Cette forme de pluriel ajoute une idée d'abondance, d'exubérance.

(26) Mot à mot : ô mon joli.

Quant à lui, le ventre gonflé comme une outre, avec sa tête d'âne, il ronflait et se roulait, pareil à un cochon. L'entêtement du nègre est bien connu. Le lendemain, il attendait encore là, jusqu'au moment où le garde champêtre vint le chasser. Il descendit tout étourdi chez lui et demanda à sa domestique :

« Où est ta maîtresse ?

— Elle est allée en vacances chez sa tante, lui répondit-elle. »

Entré dans sa chambre, il la trouva dévastée, vide ; les

U-huwwa əl-karš gärba u-ṛāṣ əl-ḥmār kān yaškor u-yat^{s}marrağ [27] *ki-l-ḥallūf* [28]. *ɛnād əl-ɛankūs* [29] *maɛrūf. Ğadwa män dāk kān yast^{s}anna t^{s}ämmāt^{s}ik ḥat^{s}t^{s}a ğā əl-gard šanbiṭ* [30] *ṭarrdo. Hbaṭ masṭōl l-dwīra ṣaqṣa kdīmt^{s}o :*

« Wīn lällāk ?

Qālat^{s}lo :

« Rāḥat^{s} t^{s}dīf ɛand ɛammät^{s}ha... »

Dkal fi bīt^{s}o ṣābha kālya ṭwāqi mkaṣṣrīn ğīr əs-samā wa-ṭ-ṭarīqi [31]. *Ğāh sīdo* [32] *nt^{s}af šaɛro ṭāḥ t^{s}ğāša sabɛa əy-yām ma kla ma šrab. Ybāt^{s} yhat^{s}raf* [33] *u-yabki.*

---

(27) *t^{s}marrağ, yatmarrağ* « se vautrer ». Cf. cl. *tamarrağā* « id. ».

(28) *ḥallūf*, pl. *ḥlālīf* « cochon, porc », au propre et au figuré. Sur l'étymologie de ce mot, voir G. Marcy : *Le mot ḥallūf est-il d'origine berbère ?*, in Bulletin des études arabes, 1re année, n° 4, sept.-oct. 1941, pp. 106-107 ; et surtout la note rectificative, *Id.*, *ibid.*, n° 6, janv.-févr. 1942, p. 10.

(29) *ɛankūs* « nègre ». Proprement : « *bouc* ».

(30) *gard šanbiṭ*, pl. *šnābaṭ* « garde champêtre ». Emprunt au français. On notera qu'au pluriel seul le second élément de ce nom composé subsiste et, par suite, est soumis à une flexion normale. D'une façon générale, l'arabe dialectal a tendance à ne garder des mots composés que le dernier terme : ex. : agent de police : *būlis* ou *pūlis*.

(31) Littéralement : (il ne trouva) que le ciel et le chemin. Expression proverbiale, empruntée à la langue de l'école, comme le montrent la vocalisation et les désinences. Cf. *Kor.*, LXXXVI, 1, mot-à-mot : « *Je le jure par le ciel et l'étoile de la nuit.* » Ici, confusion entre *ṭāriq* « étoile » et *ṭariq* « chemin ». Ce verset est passé dans le langage courant pour désigner le vide absolu.

(32) Mot à mot : Son génie lui apparut. Dans l'esprit du peuple algérois, chaque homme a son génie, bon ou mauvais, son Sīd. Cf. le concept de Δαίμων chez les Grecs.

(33) *hat^{s}raf, yhat^{s}raf* « divaguer ».

fenêtres en étaient brisées. Son démon le saisit : il s'arracha les cheveux. Il tomba évanoui. Pendant sept jours, il ne mangea ni ne but. La nuit, il divaguait et pleurait.

Jamais je ne l'oublierai : un jour, je me trouvais au Petit Café du Caïd, lorsqu'un gamin sale se traîna jusqu'à moi et glapit :

« Courez, ô mon oncle, auprès de la pauvre créature qui agonise. Sauvez-la, qu'Allah fasse miséricorde à votre père ! »

Je bondis sur-le-champ jusqu'aux Sources ; j'égorgeai au nom du malade un coq. Le lendemain, il revint à la vie. Nous lui ramenâmes la fuyarde : lui nous fit un présent.

Chacun me disait : « Tu es puissant. Montre-moi donc quelque ruse. » Et vous savez, nous arrangions immédiatement les affaires de tout le monde.

ɛomri ma nansa : wāḥd ən-nhār kont^s mgaṣṣar (34) *fi qhīwat^s əl-qāyäd ḥat^{s}t^{s}a ğā yasḥab läyya ičīr* (35) *ṭfal ṣḡīr u-mwassak̲ ɛawwag* (36) *:*

« Ağri ya-l-ɛägg l-al-mak̲lūg, rāh yalgäf, sallko yarḥam būk ! » (37)

Fil-ḥīn qfazt^s -l-al-ɛyūn (38)*, dbaḥt^s l-al-mrēṭ sardūk. Ḡadwa män dāk ḥya ; ḥna raddīna lo l-härbāna u-huwwa kāfanā* (39)*.*

Kull wāḥäd kān yqūl-li :

« Nt^{s}a yaddäk ṭwīla (40) *warrī li kāš ḥīla. »*

U-t^{s}aɛɛarfu kunnan aɛamlu bi-fih t^{s}äwīl l-ən-nās ək-kulliyya.

---

(34) *gaṣṣar, ygaṣṣar* « 1° passer la soirée chez ; 2° passer le temps, 3° causer, deviser familièrement ». Cf. Beaussier, *op. cit.*, p. 807.

(35) *ičīr*, pl. *čāčra* (avec chute du y initial) « enfant, bambin ». Ce mot est probablement d'origine turque : *yeni čeri* « soldat », et, par suite, comme les janissaires avaient, en général, mauvaise réputation, il a signifié : « *vaurien, voyou* », puis : « *enfant* ».

(36) *ɛawwag, yɛawwag* « hurler », avec un *gāf* final qui en dénonce l'origine rustique.

(37) Parodie du langage des paysans, avec prédominance des voyelles longues et des *gāf*.

(38) *Les Sources*, endroit bien connu à Alger musulman, des gens du peuple, qui y offrent des sacrifices aux djinns chaque mercredi matin. Il y a certes là un culte très ancien, provoqué par la présence — qui est un prodige — de sources d'eau douce à proximité de l'eau saumâtre de la mer, à quelques centaines de mètres de *Bab-el-Oued*, sur la route de Saint-Eugène.

(39) *kāfa, yākfi*, III° f. de *kfa* : « récompenser, rémunérer ». Cf. Beaussier, *op. cit.*, p. 872.

(40) Littéralement : Ta main est longue. D'où : tu es puissant.

Mais les gens d'autrefois ont dit :

« Le serviteur suit son maître ».

Un beau matin, on vous enchaîna mon patron ; pour un peu on eût traité pareillement sa mère. On me jeta dans la rue :

« Crève, porc ! »

Où aller désormais pour remplir, lorsque j'aurais faim, mon petit ventre ? Mon Dieu, éloigne de moi cette tristesse qui me tue.

Plus pauvre qu'un rat de mosquée, mourant de faim, sans voir ni entendre, toujours errant, grelottant de froid et nu, je m'abattais à chaque pas comme un mourant, et les passants de dire :

« Chassez cet ivrogne ! »

Personne ne répliquait :

« Il est tombé dans la misère. Notre devoir est de le secourir. »

W-lakīn qālu nās ez-zmān :

« l-k̲dīm yt^{s}äbbaɛ sīdo (41)*. »*

Wāḥd ṣbīḥa sanslu (42) *l-mɛallām, ḡīr šwīyya yzīdu yämmāh.*

W-āna zarwṭōni (43) *l-ṭrīq :*

« Mut^s ya k̲anzīr ! »

Fi āma maḍrob nrūḥ dork bāš nɛammar ki nğōɛ krīšti.

Äh ! yā rabbī baɛɛad ɛlīya l-ḡbīna ālli rāhi t^{s}oqt^{s}öl fīya.

Zlaṭ män fār al-ğāmaɛ (44) *mayyat^s b-eš-šar, ma nšūf ma nasmaɛ, dāyäm hāyäm, nqäfqäf bäl-bärd, ɛoryān, ɛla kull k̲aṭwa nank̲baṭ källi rāyaḥ nmut^s u-n-nās t^{s}qūl :*

« Ṭarrḍu hād əs-säkrān. »

Ḥat^{s}t^{s}a wāḥad ma yqūl :

« Ṭāḥ bīh al-ḥāl ! Wāğāb ɛlīna nɛawnūh. »

---

(41) Proverbe. Cf. M. Bencheneb, *op. cit.*, t. I, p. 224.

(42) Avec les verbes signifiant dire, agir, l'indétermination du sujet s'exprime souvent par la troisième personne du pluriel. Cf. en grec et en latin, un tour analogue : φᾶσι, λέγουσι *dicunt, aiunt ;* « on dit ».

(43) *Zarwaṭ, yzarwaṭ* « 1° lancer un objet ; 2° jeter ; 3° expulser violemment, qqn ».

(44) « Plus pauvre qu'un rat de mosquée ». Expression proverbiale. Cf. M. Bencheneb, *op. cit.*, t. I, p. 35. — Comp. fr., plus pauvre qu'un rat d'église.

Grande était l'obscurité de la nuit et le chien était aveugle !
Mes soi-disant amis s'étaient envolés comme des oiseaux dans le ciel.
Une fois, je mendiais de porte en porte.
Je rencontrai un vieillard qui me dit :
« Porte chez moi ce couffin ! »
Il arriva que je plus à sa famille.
Depuis trois ans, je suis à leur service.
O mes frères, tous ces événements ont tellement changé mon existence que je suis résigné à ne plus sortir ni à fréquenter personne. Matin et soir, je reste au fond de mon trou comme un hérisson.

Aḍ-ḍalma wa-l-kälb aɛma ! (45)
Sḥābi zɪɛma färfru (46) *ki-zwāwäš fə-s-sma.*
Wāḥd al- marra, āna naṭlab män bāb l-bāb. Lqīt^{s} šīk̲, qāl lī :
« Ḥammal l-ḍār had al-qoffa ! »
Ṣort^{s} (47) *ɛǧabt^{s}hom* (48).
Hadu t^{s}ält^{s} snīn wāna nak̲dam ɛandhom.
Ya k̲äwt^{s}i had-al-wqāyäɛ badlu ɛomri ḥat^{s}t^{s}a rǧaɛt^{s} ma nọk̲roǧ ma nk̲aläṭ (49). *Ṣbāḥ u-ɛšiyya wāna mak̲zūn* (50) *hna ki-l-qanfūd.*

---

(45) Proverbe. Cf. M. Bencheneb, *op. cit.*, t. II. Paris, 1906, p. 76.
(46) *farfar, yfarfar* « s'envoler, prendre son essor (oiseau) ».
(47) *ṣār, yṣ·* ici employé à la manière d'un véritable impersonnel : il arrive qu.... ».
(48) *ɛǧab yaɛǧab* « plaire, convenir ».
(49) *k̲älaṭ, yk̲ālaṭ* « fréquenter ». Cf. cl. *k̲ālaṭa* « id. ».
(50) *makzūn* « enfoui ».

IV

Une fête chez les bêtes [1]

(1937)

C'est une fête délicieuse que je n'oublierai jamais, ô mes amis. J'ai assisté au mariage d'un crapaud ; à ses côtés trônait une hyène. Il baissait la tête d'un air pudique, attendant que l'autre lui adressât la parole.
J'ai vu l'âne — beauté merveilleuse — qui dirigeait l'orchestre.
Des chats et des chiens, quoique petits, le surpassèrent et, à la fin, firent un grand tintamarre.
J'ai vu la tortue tenant une cithare ; le mulet chantait un air en s'accompagnant d'une guitare nègre, un chat jouait du saxophone et un singe battait sur le tambour de basque.

Farḥa ɛand al-hwāyaš

Hādi farḥa yā ma ḥlāha
Yā nās ɛomri ma nansāha.

I

Šäft^{s} mgörgra (2) *dāk̲la ɛrōṣa*
Ḍbaɛ mṣaḍḍar (3) *ḥdāha*
Ḥāṭṭa rāṣha mabk̲ōṣa (4)
T^{s}ast^{s}anna yahḍar mɛāha.

---

(1) L'auteur de cette petite satire d'un mariage récent où chaque invité de marque est présenté sous les traits d'un animal familier, **Ǧallūl Bāš Ǧarrāḥ** (écrit : Djelloul Bachgerrah), a créé, aux côtés du célèbre artiste **Rašid Qsənṭīnī**, de nombreux rôles comiques dans le théâtre populaire d'Alger.
(2) *Umm qorqor* a donné dans les parlers algériens *mgörgra*, pl. *mgörgör* « crapaud ».
(3) *tṣaḍḍar*, Ve forme de *ṣdar* (pour *ṣdar*) « trôner dans un fauteuil ». Sur la « *Teḍdira* » ou présentation de la mariée, cf. *B.E.A.*, No 2, mars-avril, 1941, p. 48.
(4) *mabk̲ōṣa, masc. mabk̲ōṣ* : « confus, honteux ».

La pauvre cigogne devint amoureuse ; le coq éventait la chienne ; tandis que le loup était fâché et triste, la poule dansait une rumba.

II

Šäft[s] l-ḥmār zīn əl-hūda
Ɛlīhom rāyəs al-āla (5)
Qṭoṭ klāb ṣġār u-ġalbūh
Yaɛyāw ɛāmlīn čaqlāla (6).

III

Šäft[s] al-fakrōn ḥākām qānūn (7)
U-l-bġal b-ganbar (8) *yast[s]akbar* (9)
Qaṭṭ yaḍrob f-es-ṣakṣōfōn (10)
U-šādī b-ṭār yṭarrar.

IV

Ballāraǧ (11) *nġārạm maskīn*
Wa s-sardūk yrawwaḥ l-al-kälba
Ad- dīb mankūd (12) *ḥzīn*
Wa -ğ-ğāğa t[s]ašṭaḥ fə-l-ṛomba (13).

---

(5) Chef d'orchestre. *Āla* a ici le sens de : « orchestre ». Comp. cl. *āla*, pl. *ālat-* « instrument, outil, machine ». Sur l'origine des instruments de musique en usage en Afrique du Nord, cf. le P. Anastase-Marie de St-Elie, *Notes sur un texte d'aš-Šaqundi* (*in* al-Maqqari, *Nafḥ aṭ-ṭī*, éd. de Leyde, II, 143-144 ; éd. du Caire, II, 153), article paru dans la revue *al-Muqtabas*, Damas, I, 435, cité par H. Pérès, *La littérature arabe et l'Islâm par les textes*. Alger, 1938, pp. 128-129. Voir aussi : *Mūsikī* (art. de H.-G. Farmer), *in Enc. Isl.*, III, 801-807 ; et plus particulièrement : L. Corcellet, *Conférence sur la musique arabe* (faite à Sidi Bel-Abbès, le 19 mai 1928). Alger, 1928, pp. 54-56.

(6) *čaqlāla* « tintamarre, vacarme ».

(7) *qānūn*, pl. *qwānān* « psaltérion ». Pour les différents sens, cf. Beaussier, *op. cit.*, p. 830.

(8) Le *ganbar* est une sorte de guitare exotique à deux cordes, en usage chez les nègres. Lire sur ce point les explications de W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, p. 443-444.

(9) *et[s]akbar, yast[s]akbar* « préluder sur un instrument ». Examiner les nombreux sens de cette forme dans Beaussier, *op. cit.*, p. 263.

(10) Du français : saxophone.

(11) *ballāraǧ*, coll. : « cigogne ». Voir W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, pp. 235-236.

(12) *mankūd* « fâché, peiné ». Beaussier, *op. cit.*, p. 1002, ne donne, avec la même signification, que *mnakkad*.

(13) Emprunt : rumba.

L'ours se tenait majestueusement ; la vache, de joie, applaudissait ; le bouc se délectait comme un roi, et le porc ne cessait de nourrir des désirs.

Mais voici que Celui-qui-a-de-longues-oreilles ouvrit la... gueule et se mit à chanter. Sa voix lui plut et lui parut mélodieuse.

Grisé par la musique, le hérisson se mit en boule.

N'allez pas dire que je mens, puisque c'est un spectacle que j'ai vu de mes propres yeux : la chatte, le lapin et le chien assistaient au mariage du crapaud et de sa fille.

V

Ad -dabb qāɛad mat[s]riyyäk
Wa-l-bägra b-al-farḥa t[s]ṣaffaq
Al-ɛatrōs yrōq mat[s]mūlak
Wa-l-ḥallūf ġīr mšawwaq.

VI

Hā wa n-nṭaq kbīr al-wadnīn
Ḥall fammo bda yast[s]akbar
Ɛaǧbo ṣōt[s]o ǧāh bnīn (14)
Al-qanfūd mān al-ġarām t[s]kawwar.

VII

Mā t[s]qūlūš rāni nakdab
Had eš-ši b-ɛaynī šäft[s]o :
Al-qaṭṭa wa-l-gnīna wa-l-kälb
Fi ɛors al-mgörgör u-bänt[s]o.

---

(14) *bnīn*, pl. *bnān* « 1. savoureux, succulent ; 2. harmonieux, suave ». Cf. Beaussier, *op. cit.*, p. 76.

V

Le Fils de famille (1)

(1938)

Celui qui vend et qui achète est pour moi un être bien bizarre ; nulle besogne, en effet, ne lui fait honte ni ne le remplit de confusion. Ne dites pas que c'est l'envie qui me pousse ; mais c'est que je suis un fils de famille !

Voici par exemple le métier de boucher. Je ne le ferai pas, par Allah ! dussé-je souffrir la faim une année entière : mon père n'égorgeait point les bœufs. Dieu me garde ! Je suis un fils de famille.

Wlīd al-blād

I

Nast^{s}aεğab f-ălli ybīε u-yašri
B-kull k̠adma ma yast^{s}ḥī ma yak̠zi (2)
Mā ši t^{s}qūlu biyya ḥsād
Biyya 'ălli anā wlīd al-blād (3).

II

Ki b-ḥāl hādi ṣanεa laḥḥām
W-allāh w-noqεod b-ğūεi εām
Bāba ma kānš yadbaḥ l-frād
Yā laṭīf anāya wlīd al-blād.

(1) Cette courte satire, spirituelle et malicieuse, a pour auteur **Rašīd Qṣanṭīnī**, écrit ordinairement Rachid Ksentini (1887-1944), incontestablement le plus grand et le plus populaire de tous les poètes algériens d'aujourd'hui. Cf. nos articles : *Le père du théâtre arabe en Algérie : Ksentini, in Afrique littéraire*, (Tunis), N° 29, juin 1944, p. 3 ; et : *Le grand Ksentini n'est plus*, paru dans les *Dernières Nouvelles* (Alger), dim. 13 août 1944, pp. 1-2. Une étude d'ensemble sera bientôt consacrée à ce grand écrivain.

(2) *k̠za, yak̠zi* « confondre, couvrir de confusion ». Pour les deux sens, actif et passif, de ce verbe, voyez W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, p. 279.

(3) Remarquer le caractère populaire de cette chanson : l'exagération du détail familier, la naïveté des sentiments. Noter aussi la structure simple de la phrase, le rythme et le refrain, les temp.., les épithètes et les comparaisons.

Et puis voici le métier de boulanger. Nous avons bien appris dans les livres qu'il est convenable, parce qu'il procure aux hommes leur nourriture. Mais moi j'en ai honte, car je suis un fils de famille.

Je vous assure que je ne mens pas : du fond du cœur, j'aime le travail. A certains moments, c'est comme si l'émulation allait me saisir. Et puis je me dis : « Dieu me garde ! Je suis un fils de famille. »

L'autre jour, j'ai presque commis une action déshonorante : démuni d'argent, je me disposais à porter le couffin d'une personne, quand brusquement je me souvins et m'écriai : « Dieu me garde ! Je ne le ferai pas, dût-il naître une seconde fois ! O mes voisins ! Je suis un fils de famille.

III

U-hādi t^{s}āni ṣanεat^{s} k̠abbāz
Fi-l-kt^{s}ūb smaεna qālu t^{s}ăngāz
Măn ğānab ălli qōt^{s} (4) *l-al-εibād*
Nast^{s}ḥi bīha anāya wlīd al-blād.

IV

W-allāh ma nzīd εlīkom kălma
Gir măn qalbī nḥabb ol-k̠adma
Saεāt^{s} kălli yḥabb yğīni εnād
Wa-nqul yā laṭif anāya wlīd al-blād.

V

Dāk ən-nhār qrīb kunt^{s} naεmăl kăšfa (5)
Nzlaṭt^{s} (6) *rāyaḥ nḥammal l-wāḥad qoffa*
T^{s}kakit^{s} (7) *w-qolt^{s} w-allāh wa yεāwad yazzad*
Yā ğirāni anāya wlīd al-blād.

(4) *qōt* pl. *aqwāt*, cl. *qūt* « nourriture, aliment, alimentation ».

(5) *kăšfa*, pl. *kšāyăf* : « 1° action de dévoiler les actions d'autrui ; 2° affront, honte ; 3° action honteuse ». Le sens de « scandale » donné par W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, p. 451, est ici exceptionnel.

(6) *nzlaṭ, yanzlaṭ*, VIIe forme de *zlaṭ* « s'appauvrir, devenir pauvre ». Ici, le sens est : j'étais désargenté.

(7) *t^{s}kāka*, VIe forme de *kāka* « se souvenir, se rappeler »

Le jour où l'on me prit pour le service militaire, je vois accourir vers moi l'officier tout irrité qui m'ordonne :

« Allons ! porte le crottin des chevaux. »

Je lui répondis :

« C'est bien mal à vous ! Je suis un fils de famille. »

Pareil à une vipère, il s'élança sur moi, me donna une violente poussée et ajouta :

« Si tu es un fils de famille, c'est ici que tu seras accablé de misères ! » .

VI

An-nhār älli ddāwni l-al-ɛaṣkariyya [8]
Nšūf al-fasyān [9] *ğā mḥarraš liyya*
Qāl-li y-allāh arfad zbal l-aɛwād
Qolt^{s} lo ḵṣāra ɛlīk anā wlīd al-blād.

VII

Anšaṭ [10] *liyya ki-l läfɛa*
W-ḥaṣṣal [11] *-li qōğa däfɛa*
Qāl-li ila [12] *ant^{s}a wlīd al-blād*
Hna t^{s}ašbaɛ as -swād [13].

---

(8) *ɛaṣkariyya* « service militaire ».

(9) *fasyān*, pl. *fasyanāt* : « 1° officier ; 2° lieutenant ».

(10) *Anšaṭ*, VIIe forme de *nšaṭ* « bondir, se lancer, se précipiter, se jeter sur ». Cf. Beaussier, *op. cit.*, p. 977.

(11) *ḥaṣṣal*, IIe forme de *ḥṣal* « accrocher ». Beaussier, *op. cit.*, p. 210, donne le sens de : faire son coup, qui paraît d'origine argotique.

(12) *ilā*, grâce à une confusion analogique avec *idā*, cl. *iḏā* « si », est devenu une conjonction de subordination marquant la condition.

(13) *swād* « malheur, malchance ».

Depuis ce jour-là, je me démène comme un forçat, je cherche et j'accomplis n'importe quel travail, et lorsque quelqu'un me demande :

« D'où es-tu, ô Maḥmūd ? »

Je lui réponds :

« C'est dans un fourré d'épines que je suis né ! »

VIII

Män dāk ən-nhār rğuɛt^{s} ki l-moğräm [14]
Nḥawwas w-ällī ğāni naḵdäm
W-ällī yqūl-li mäynak [15] *ya Maḥmūd*
Nqūl-lo fi ḵärša [16] *mazyūd.*

---

(14) *moğräm*, pour *muğrim* « 1° coupable ; 2° forçat, galérien » ; mot emprunté au vocabulaire du palais. Cf. Beaussier, *op. cit.*, p. 139. Ce mot se retrouve dans le proverbe bien connu : *rāḥ al-moḥräm f-al-moğräm* : « l'innocent a payé pour le coupable ». Voir M. Bencheneb, *Proverbes...*, I, 286.

(15) *m-äynak*, forme contracte pour : *min aynak* ?, cl. *min ayn-* ; « D'où es-tu ? De quel pays es-tu ? ».

(16) *ḵārša*, pl. *ḵraš* « fourré impénétrable, flanqué d'épines ».

VI

L'entr'aide (1)

(1939)

Aidez-vous les uns les autres, ô musulmans, alors vous serez triomphants et le Dieu de l'Univers vous accordera son aide.

La vie est devenue pénible pour les créatures humaines, et surtout dans ce pays : combien de garçons, combien de filles sont jetés sur la voie publique !

Nos enfants errent çà et là dans les rues, et les riches font semblant de ne pas les voir. Parmi eux il s'en trouve peut-être qui ont fait du bien, mais les autres, tous les autres sont négligents.

Al-moεāwana

I

Tˢεāwnu ya massalmīn
Tˢantˢṣru (2) wa yεāwänkom (3) rabb al-εālamīn.

II

Ṣaεbatˢ əd-donya εla l-εibād
Wa koṣōṣān fi hāḏ -əl-blād
Qaddāš bnātˢ u-qaddāš awlād
Rāhom fi š-šawāriε (4) mormīyīn.

(1) Ce poème, de ton plus grave et d'allure plus littéraire que les vers précédents, a été composé et récité au cours d'une fête de bienfaisance donnée au profit de l'école arabe Ach-Chabība, 17, rampe Valée (Alger) par le ténor **Moḥyī d-dīn Bāš-Ṭarzi** (écrit ordinairement : Mahieddine Bachtarzi) que le phonographe, la T.S.F. et des tournées triomphales en France et à l'étranger ont fait connaître du public européen. Dans un ouvrage actuellement en préparation sur les poètes arabes d'Alger, une place de choix lui sera réservée.

(2) *Tˢantˢṣru* pour *tˢantˢaṣru ; antˢṣar* VIIIᵉ forme de *nṣar* : « être secouru, aidé ».

(3) Proprement : vous aidera en vous distinguant d'entre les autres hommes. Dans les textes classiques comme dans de nombreuses poésies populaires, il est constamment fait allusion au choix que Dieu établit parmi ses créatures et à la supériorité des musulmans sur les autres hommes ; voir notamment *Qoran*, II, 44, 116 ; XVII, 72 ; al-Boûṣīrī, *Al-Borda*, 126-127.

(4) Mot de la langue écrite. Les gens du peuple n'emploient que le nom : *zänqa*, pl. *znaq* : « rue ». Cf. le vers suivant, p. 139.

Sur l'entr'aide, nos aïeux nous ont laissé une recommandation : ils ont dit :

« C'est avec l'entr'aide que nous avons été victorieux. Aussi pour être heureux comme nous l'avons été, vous devez distribuer au pauvre une partie de vos biens. »

Or, nous avons tous oublié la recommandation de nos ancêtres. C'est pourquoi nous avons fini par être des gens inertes pour qui il vaut mieux aller s'enterrer dans les tombeaux plutôt que d'être plongés dans le sommeil.

III

Awlādna f-əz-znaq yatˢrāmāw
Wa-ṣḥāb al-māl εlīhom naεmāw (5)
Fīhom yämkän (6) ällī wāsāw (7)
Wa-l-bāqi kollhom ġāflīn.

IV

Ġdūdna εla l-moεāwana (8) waṣṣāwna
Qālu b-al-moεāwana aḥna rbaḥna
U-bāš tˢnālu älli aḥna nälna
Aḏḥīw (9) män amwālkom εla l-mäskīn.

V

Nsīna al-kull wṣayatˢ aġ-ġdūd
Wa ṣbaḥnā (10) män ahl əl-ġomūd (11)
nrūḥu nandafnu fi l-loḥod (12)
Kīr män älli nabqāw rāqdīn.

(5) Mot à mot : sont devenus aveugles à leur égard. D'où : ne les voient pas, les ignorent.

(6) Véritable adverbe de doute signifiant : sans doute, je veux bien, je l'accorde. Cf. Beaussier, *op. cit.*, p. 941.

(7) Emploi extrêmement rare du verbe *wāsa* « faire, accomplir » avec le sens de : « bien agir, faire du bien », que Beaussier, *op. cit.*, p. 1058, ignore.

(8) *moεāwana*, pl. *moεāwanātˢ* « entr'aide ».

(9) *ḏḥa*, *yaḏḥi* « sacrifier, faire le sacrifice de ».

(10) *ṣbaḥ*, *yaṣbāḥ* « 1° se trouver de matin ; 2° finir par être ».

(11) Cf. cl. *ġumūd-* « inertie ». On remarquera dans tout ce morceau les comparaisons du poète et le caractère volontairement littéraire de son langage.

(12) Cf. cl. *laḥd-* pl. *luḥūd-* « tombeau ».

Tandis que la pauvreté ne cesse de croître. les riches demeurent endormis. Voici leur Dieu, leur religion, leur dévotion : c'est lorsque chaque jour ils mettent de côté deux cents (louis).

Il est évident qu'aujourd'hui les riches n'assistent pas à cette solennité, car ils craignent que leur fortune s'épuise et qu'ils se retrouvent demain matin mendiants.

Amis, les temps sont durs. Il faut que nos cœurs soient aussi purs que le lait, que nous aidions l'ami et l'ennemi, que nous portions secours à tout pauvre.

VI

Baynamā l-foqr fi z-zyāda
Aṣḥāb əl-māl bāqyīn roqāda [13]
Rabbhom w-dīnhom wa-l-ɛibāda
Kif koll yūm yḵabbīu māytᵉīn [14]

VII

Bla šakk əl-yūm aṣḥāb əl-māl
Ma yaḥḥaḍrūš l-had l-aḥtᵉifāl [15]
Ykāfu yaḵlaṣlhom əl-māl
W-yaṣṣabḥu ḡadwa ṭallābīn.

VIII

Al-waqtᵉ yā nās rāhūk ṣɛib
Yālzam qlūbnā tᵉkūn kī l-ḥlīb
Ṣāfya wa nɛāwnu əl-ɛdu wa-l-ḥbīb
Wa nḡītᵉu [16] *kull maskīn.*

RACHID BENCHENEB.

(13) *Roqādā* : pluriel faussement « littéraire » qui a exactement le même sens que la forme « vulgaire » *rāqdin*, pl. de *rāqad* « dormant. qui dort », employé au v. 18, str. V, p. 139. Cf. Beaussier, *op. cit.*, p. 408. *Roqāda*, quoique de type *qutālat*, attesté ailleurs, est un barbarisme forgé de toutes pièces pour respecter la rime en *-da*.

(14) Mot à mot : deux cents. Sous-entendre : douros, par exemple. — Le cas du riche insatiable, qui amasse sans se préoccuper du pauvre, est devenu un lieu commun chez les poètes arabes d'Alger. Pour les idées et les images, comp. Horace, *Odes*, II, XVIII, 17 sqq.

(15) Cf. cl. *aḥtifāl-* « solennité ».

(16) Cf. cl. *ḡāta* « secourir ».

COMPTES RENDUS

IBN HAIYAN, *Al-Moktabis. Tome troisième: Chronique du règne du Calife Umaiyade 'Abd Allâh à Cordoue,* texte arabe publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bodléienne, avec une Introduction par le P. Melchor M. Antuña, O. S. A. (Textes arabes relatifs à l'Histoire de l'Occident Musulman. Volume III). Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 12, rue Vavin (IVe), 1937, gr. in-8, XXII-175 pages.

Cet ouvrage d'Ibn Haiyân, annoncé comme sous presse dans une note de la 2e édition de l'*Histoire des Musulmans d'Espagne*, de Dozy, Leyde, tome II (1932), p. 22, n. 1, n'est daté que de 1937 et n'a été mis dans le commerce qu'en avril 1939 (1). On peut s'étonner d'un tel retard, mais *habent sua fata libelli.*

Lors d'un de mes séjours à l'Escurial, en 1931, il m'était arrivé souvent de m'entretenir avec le P. Antuña, auquel m'attachaient des sentiments d'affectueuse amitié et dont je salue bien respectueusement la mémoire, à l'occasion de ce compte rendu, du texte historique dont il corrigeait les épreuves avec un soin scrupuleux. Il avait l'impression de remplir un devoir en révélant au public arabisant ce fragment de l'œuvre d'un des plus grands historiens de l'Espagne musulmane et dont la pensée lui était familière depuis de nombreuses années. Son discours sur *Abenhayân de Cordoba y su obra historica,* lu en décembre 1924 au Real Colegio de Alphonse XII de El Escorial et imprimé au Real Monasterio de El Escorial, avait déjà montré tout le travail préparatoire auquel il s'était livré en paléographe et en historien averti pour réunir à l'Escurial même les divers fragments de l'œuvre d'Ibn Haiyân et pour dégager les idées maîtresses de l'historiographe andalou (2).

Sa tâche, dans l'Introduction en français au texte arabe en préparation, se trouvait singulièrement facilitée par cette étude antérieure ; il se faisait scrupule, d'ailleurs, d'en reproduire les passages essentiels sans apporter de données nouvelles ; mais il n'était pas difficile de le convaincre que le public français, ignorant sa première publication, aurait la révélation d'un travail original. Aussi bien Ibn Haiyân méritait-il, par l'ampleur et la profondeur de son œuvre, d'être présenté à nouveau.

(1) B. Sanchez Alonso, dans son *Historia de la Historiografia española. I. Hasta la pūblication de la Cronica de Ocampo* (Madrid, 1941), signale à la p. 177 que le *Muktabis* d'Ibn Haiyân a été publié par le P. Antuña en 1928 (Cf. *Al-Andalus,* vol. VII, fasc. 2, p. 499).

(2) Le P. Antuña devait reprendre toutes ces études sous le titre de *Ibn Haiyán de Cordoba y su historia de la España musulmana* et faire suivre ce travail magistral de la traduction espagnole du *Muktabis,* tome III (Cf. Cl. Sanchez-Albornos, in *Bulletin Hispanique,* t. 41 (1939), p. 26, note 5).

Né en 377 (= 987-8), mort en 469 (= 1076) [3], Ibn Haiyân a pu connaître, durant son existence de près d'un siècle, les derniers Omeyyades, les 'Amirides, dont le plus grand, al-Mançoûr, et les Muloûk at'-T'awâ'if. Annaliste et compilateur comme bien d'autres historiens arabes, il a le mérite, et le P. Antuña l'a dit en termes heureux en se basant sur une documentation qu'on sent présente à chaque ligne, de connaître le *roman* et d'utiliser des chroniques latines, aujourd'hui perdues. Au surplus, notre historien n'a eu qu'à puiser dans les archives de sa famille : son père, son grand-père, son arrière-grand-père ont occupé des postes dans la chancellerie auprès des émirs et des khalifes omeyyades et surtout auprès d'al-Mançoûr.

Le tome III d'*al-Muktabis*, celui que publie le P. Antuña, est le seul, sur les dix que comprenait l'œuvre entière, qui ait échappé à la destruction du temps ou à la malignité des hommes. Il existe en *unicum* à la Bodléienne et est consacré à l'Emir 'Abd Allâh, le grand-père et le prédécesseur de 'Abd ar-Rahmân III an-Nâçir. On savait déjà par d'autres historiens antérieurs au XII° siècle de notre ère, comme Ibn al-Qoût'iyya et l'Anonyme des *Akhbâr Madjmoû'a*, le rôle important joué par le prince dans la consolidation du pouvoir omeyyade en Espagne [4] ; mais nulle part le personnage n'avait été mieux campé, mieux situé dans son époque, plus exactement replacé dans l'ambiance des luttes de partis et des intrigues de palais. Pourtant, si la figure de l'Emir 'Abd Allâh domine toute cette époque, elle est loin d'éclipser des personnages hauts en couleur qui gravitent autour du prince, soit pour le seconder, soit pour le combattre. C'est le mérite d'Ibn Haiyân de n'avoir pas écrit seulement une histoire dynastique ; par moments, il nous fait oublier les Omeyyades pour ne nous montrer que les silhouettes bien en relief de 'Umar ibn H'afçoûn, champion du nationalisme espagnol, de Sawwâr ibn H'amdoûn, chef du parti arabe yéménite, d'Ibrâhîm Ibn H'adjdjâdj, seigneur et maître de Séville, rival politique de l'Emir 'Abd Allâh, et surtout de Sa'îd ibn Djoûdî, le type le plus parfait du chevalier arabe, tour à tour massacreur d'hommes à longueur de journée, chantre véhément de ses victoires, ou poète langoureux captif de l'amour.

Ce n'est pas un prince seulement, mais toute une époque ; ce n'est pas Cordoue en particulier, mais encore Séville, mais Bobastro, mais Grenade et son Alhambra [5], mais toute l'Andalousie, toute l'Espagne de la fin du III°-IV° siècle qu'Ibn Haiyân évoque d'une plume alerte, avec le souci de l'exactitude historique bien plutôt que de l'effet littéraire.

A vrai dire, nous connaissions cette époque par Dozy. Dans le tome II de son *Histoire des Musulmans d'Espagne* (1re édition, Leyde, 1861 ; 2° édition, Leyde, 1932), le savant orientaliste hollandais avait utilisé le manuscrit du tome III d'*al-Muktabis*, presque à chaque page ; certains chapitres, en particulier les chapitres XII, XIII et XV, ne sont qu'une traduction paraphrasée ou abrégée du texte d'Ibn Haiyân. Mais le docte historien s'est laissé aller parfois à un certain romantisme littéraire. Qu'on en juge par ce passage traduit (?) d'*al-Muktabis* (texte, p. 124) que nous extrayons de l'*Histoire des Musulmans d'Espagne* (2° édit., II, 36-37), et qui relate l'idylle de Sa'îd ibn Djoûdî et de la chanteuse Djaïhân [6] :

« Ce plus vaillant des chevaliers en était aussi le plus tendre et le plus galant. [Nul ne s'enamourait aussi promptement d'un son de voix ou d'une chevelure, nul ne savait mieux quelle puissance de séduction il y a dans une belle main.] Etant venu un jour à Cordoue lorsque le sultan Muhammed y régnait encore, il passait devant le palais du prince 'Abd Allâh, [quand le chant harmonieux d'une femme frappa son oreille. Ce chant venait] d'un appartement au premier étage, dont la fenêtre donnait sur la rue, et la chanteuse était la belle Djéhane. Celle-ci était alors auprès du prince, son maître ; tantôt elle lui versait à boire, tantôt elle chantait. [Attiré par un charme indéfinissable, Sa'îd alla se placer dans une encognure, où il pouvait écouter à son aise sans attirer les regards des passants. Les yeux immuablement fixés sur la fenêtre,] il écoutait, perdu dans le ravissement et l'extase, et mourant d'envie de voir la belle chanteuse. [Après l'avoir guettée longtemps,] il aperçut à la fin sa [petite et blanche] main au moment où elle présentait la coupe au prince. [Il ne vit rien de plus ; mais] cette main d'une incomparable élégance et aussi cette voix si suave et si expressive, c'était assez pour faire battre violemment son cœur [de poète] et mettre son cerveau en feu. [Mais, hélas ! une barrière infranchissable le séparait de l'objet de son amour ! En désespoir de cause, il essaya alors de faire prendre le change à sa passion.] Il paya une somme énorme pour la plus belle esclave qu'il pût trouver, et lui donna le nom de Djéhane. Mais malgré les efforts que fit cette jeune fille pour plaire [au beau chevalier], elle ne réussit pas à lui faire oublier son homonyme.

Le doux chant que j'ai entendu, disait-il, *en m'enlevant mon âme, y a substitué une tristesse, qui me consume lentement.*

C'est à Djéhane, à celle dont je garderai un éternel souvenir, que j'ai donné mon cœur, et pourtant nous ne nous sommes jamais vus.

O Djéhane, objet de tous mes désirs, soit bonne et compatissante pour cette âme qui m'a quitté [*pour s'envoler vers toi*] *!*

---

(3) Deux fautes d'impression sont à relever p. VIII de l'Introduction pour la date de la mort de l'historien : au lieu de rabî' Ier 460 (octobre 1070), lire rabî' Ier 469 (octobre 1076).

(4) Ibn Khaldoûn (mort en 808 = 1406), consacre lui aussi un chapitre à l'Emir 'Abd Allâh dans son *Kitâb al-'Ibar* (Cf. l'éd. de Boulaq, t. IV, pp. 132-137).

(5) On ne sera pas peu surpris de rencontrer une mention précise de l'Alhambra : *al-Qal'at al-H'amrâ'* : « la Citadelle Rouge », p. 63, l. 5, dans un vers du poète al-'Ablî, contemporain de l'Emir 'Abd Allâh. Les références à *al-H'amrâ'*, dans l'Index des toponymes, renvoyant au texte pp. 57 (l. 14), 58 (l. 11) et 59 (l. 11) sont erronées ; il n'est question, dans ces trois pages, que des *Banoû'l-H'amrâ*, c'est-à-dire, des Chrétiens ; par contre la référence à la p. 63, l. 5, a été omise. Les références à *H'içn Gharnât'a* : « la Forteresse de Grenade » sont plus nombreuses (p. 24, 31, 56, 61, 62, 88, 122, 145).

(6) Nous signalons par des crochets les additions de Dozy.

Ton nom chéri, [*je l'invoque,*] *les yeux baignés de larmes,* [*avec la dévotion et la ferveur d'*]*un moine qui invoque* [*celui de son saint, devant*] *l'image* [*duquel il se prosterne*] (7).

Loin de moi la pensée de diminuer en quoi que ce soit la valeur de l'œuvre de l'éminent orientaliste hollandais ; mais il ne me sera pas interdit de souhaiter la publication des textes arabes dont il s'est servi, pour certaines mises au point, qui ne porteront nulle atteinte à sa renommée, ou certaines confrontations qui ne feront que confirmer avec éclat ses intuitions les plus remarquables ou ses aperçus les plus originaux.

On ne peut donc que savoir gré au P. Antuña d'avoir mis à notre disposition le texte du tome III d'*al-Muktabis*. Il semble que l'érudit éditeur n'ait pas eu le temps matériel de revoir, au moins une troisième fois, les épreuves qui lui étaient soumises. Les observations qui suivent ne visent donc qu'à compléter, sur certains points, le travail d'édition de notre savant et regretté ami. Elles porteront principalement sur le texte arabe d'*al-Muktabis* et accessoirement sur les *Index* et sur l'*Introduction* en français.

Observations sur le texte arabe

L'établissement du texte ayant été fait sur un *unicum*, aisé à déchiffrer si l'on en juge par le fac-similé reproduit en tête de l'édition, mais présentant des *lapsus* dus au copiste, il était nécessaire de collationner sur les citations faites par des écrivains postérieurs, surtout en ce qui concerne les vers. A ce propos, on me permettra de rappeler que j'avais fait aisément admettre par le comité composé de MM. Blachère, Lévi-Provençal et moi-même pour la publication à Leyde, par la Maison Brill, de la *Dhakhîra* d'Ibn Bassâm, — ceci se passait en février 1937 —, que les vers seraient contrôlés sur des textes d'auteurs arabes d'Occident, principalement sur *al-H'ulla as-siyarâ'* d'Ibn al-Abbâr d'après les *Notices* de Dozy (Leyde, 1847-1851), le *Nafh' at-t'ib* (*Analectes*) d'al-Maqqarî (Leyde, 1855-1861) et *al-Bayân al-mughrib* d'Ibn 'Idhârî (Leyde, 1848-1851). La première feuille, dont un exemplaire est en ma possession, en pourrait apporter bien des preuves.

---

(7) Dozy note : « On dirait presque que ce dernier vers est d'un troubadour provençal, tant on y retrouve la délicatesse du chevalier chrétien et l'espèce de culte qu'il rendait à la dame de ses pensées ». Le mot à mot donne exactement ceci : « On dirait que je suis, moi et son nom, alors que les larmes coulent abondamment de ma prunelle, un moine qui prie [tourné] vers une idole ».

Pour ce qui est du fond, on remarquera, en passant, que Dozy atténue quelque peu le jugement sévère qu'il avait porté sur la poésie arabe dans ses rapports avec la poésie des troubadours, in *Recherches sur l'histoire politique et littéraire de l'Espagne pendant le Moyen Age*, Leyde, 1849, tome I (seul paru), p. 611 : « Quant à une influence directe de la poésie arabe sur la poésie provençale, sur la poésie romane en général, on ne l'a pas prouvée et on ne la prouvera pas. Nous considérons cette question comme tout à fait oiseuse ; nous voudrions ne plus la voir débattue, quoique nous soyons convaincu qu'elle le sera pendant longtemps encore. A chacun son cheval de bataille ! »

La même précaution s'imposait pour *al-Muktabis* d'Ibn Haiyân. Les quelques notes qui figurent au bas des pages montrent que le P. Antuña l'avait compris ; mais faute de temps, il n'a pu effectuer le collationnement de tous les vers. Nous essayerons de parachever son travail de mise au point en renvoyant aux ouvrages cités plus haut, ainsi qu'aux *Corrections sur les textes du Bayâno 'l-Mogrib, des fragments de la Chronique d'Arib* (*de Cordoue*) *et du Hollato 's-Siyarâ* (Leyde, 1883) où Dozy a rectifié un grand nombre de passages dans les textes édités ou traduits par lui, et à la 2e édition de l'*Histoire des Musulmans d'Espagne* (Leyde, 1932), en abrégé : *H.M.E.*2.

***

P. 3, l. 9 : au lieu de عثمن, lire عثمان. La correction de ce mot n'est indiquée par l'éditeur que pour la p. 67, l. 9 ; elle s'impose aussi p. 63, l. 7 ; p. 67, l. 1, 4 et 5 ; p. 68, l. 3 et 6 ; p. 82, l. 2 ; p. 103, l. 11 ; p. 117, l. 1 ; p. 123, l. 3.

P. 9, l. 10-15: ce paragraphe a été utilisé par Dozy dans son *H.M.E.*2, II, 58.

P. 9, l. 16 sq. : cette notice sur Ibn ach-Châliya est reproduite presque entièrement dans *al-H'ulla*, in *Notices*, p. 121-123 et est utilisée par Dozy, in *H.M.E*2, II, 58.

P. 10, l. 13 sq. : *al-H'ulla*, in *Notices*, p. 122, cite les vers 1-3 et 9-10 de cette pièce.

P. 10, l. 14 : le second hémistiche : « Billâhi... al-khabarî » est emprunté à Abû Nuwâs (cf. *al-H'ulla*, in *Notices*, p. 122).

P. 11, l. 1 : Dozy, dans ses *Corrections*, p. 83, adopte la lecture d'*al-Muqtabis* : مثغر, avec un *tachdîd* sur le *thâ'* et traduit : « car le combat avait l'âge d'un enfant qui n'a plus ses dents de lait » en faisant observer que c'est là « une expression de mauvais goût et occasionnée par la rime, mais qui veut dire que le combat était rude ».

P. 11, l. 3 : au lieu de صورته, lire صورة.

P. 11, l. 4 : au lieu de كامزن, lire كالمزن *kal-muzni.*

P. 11, l. 5 : au lieu de للقنا., lire للقنا.

P. 11, l. 9 : بلا عمد « sans piliers » ? *Al-H'ulla*, in *Notices*, p. 122, على عمد « sur des piliers ». Les *Corrections* ne donnent aucune rectification.

P. 12, l. 18 (pénultième) : Le vers, du mètre *khafîf*, ne comprend qu'un hémistiche et s'arrête à جفونا ; le reste de la ligne est de la prose où il faut suppléer وسادات‍ه من entre عشيرته et اهل et lire وكما au lieu de وكد. L'hémistiche est cité aussi p. 132.

P. 12, d. l. : supprimer l'alif du début de la ligne.

P. 13, l. 1 : au lieu de رائه, lire رأيه.

P. 13, l. 4 : au lieu de معاولا, lire معاً ولا. Le distique est cité

également p. 133. On en trouvera une traduction dans Dozy, *H.M.E.*[2], II, 91.

P. 14, l. 8 sq. : sur *al-A'râbî al-'Udhrî*, lettré originaire du Hidjâz, *Bayân*, II, 132/211 et *H.M.E.*[2], II, 89.

P. 14 : l. 10 : Au lieu de فليجيبني, lire فليجبْني, à l'apocopé, car le *lâm* est *lâm* d'impératif.

P. 14, l. 14 : au lieu de اكظطان, lire اكظاب

P. 14, pénultième : au lieu de مَنّ, lire من

P. 14, d. l. : au lieu de اتا, lire اتى. La césure est mal indiquée ; elle commence avant et non après بلادا. Même observation sur la page 132 où le même distique est rapporté.

P. 15, l. 1 sq. : sur ce personnage, cf. *Bayân*, II, 140/223 et *H.M.E.*[2], II, 43, 56, 57, 112.

P. 15, l. 14-17 : sur 'Abd al-Malik ibn Abî'l-Djawâd, cf. *Bayân*, cf. *Bayân*, II, 140/223 et *H.M.E.*[2], II, 57.

P. 15, pénultième et sq. : sur Bakr ibn Yah'yâ ibn Bakr, cf. *Bayân*, II, 141/226 et *H.M.E.*[2], II, 57.

P. 17, l. 4 af. : au lieu de شنة برية, lire شنت برية.

P. 19, l. 6 : au lieu de Ibn Azdabolis, le *Bayân* (II, 64/264) a : Ibn Ardhabolis (dans l'écriture arabe, le point est sur la troisième lettre au lieu d'être sur la seconde.

P. 25, l. 1 sq. : le début de cette notice sur 'Umar ibn Mud'imm al-Hatrûlî se retrouve dans le *Bayân*, II, 140/224 et il est fait allusion à ce personnage in *H.M.E.*[2], II, 56.

P. 29, l. 14 sq. : cette notice sur Sa'îd ibn Djoûdî se retrouve en grande partie dans *al-H'ulla*, in *Notices*, p. 83 sq. et *H.M.E.*[2], II, 35 sq.

P. 30, l. 40 et sq. : les trois vers, du mètre *ramal*, sont cités par *al-H'ulla*, in *Notices*, p. 85 et traduits par Dozy, in *H.M.E.*[2], II, 78. Le premier hémistiche du premier vers est ainsi libellé dans *al-H'ulla:* يا بني مروان جدّوا في الهرب. Dans *al-Muktabis*, il faut, pour scander, lire : يجدد *yajdid*.

P. 30, d. l. : au lieu de المناظر, *al-H'ulla*, in *Notices*, p. 84, a القناطر.

P. 31, l. 1 : au lieu de تعاطى, lire يتعاطى.

P. 35, l. 5 af. : au lieu de سواء, lire سواه.

P. 35, l. 3 af. : au lieu de التناد, lire التنادي.

P. 36, l. 16 : au lieu de صلحاوهم, lire صلحاؤهم.

P. 36, pénultième : au lieu de فابتنا, lire فابتنى.

P. 37, l. 2 : au lieu de يرأه, lire يراه

P. 37, l. 8 et pénultième : au lieu de معوية, lire معاوية. La

correction de ce mot n'est indiquée par l'éditeur que pour la p. 102, l. 6 ; elle s'impose aussi p. 38, l. 12 et p. 103, antépénultième.

P. 38, l. 9 : au lieu de حلا, lire حلى.

P. 38, l. 5 : au lieu de قصا, lire قصى.

P. 38, l. 11 : au lieu de رمضن, lire رمضان.

P. 39, d. l. : au lieu de قضا, lire قضاء.

P. 40, l. 10 : au lieu de لما, lire لم.

P. 42, l. 6 à 18 : cette anedocte se retrouve textuellement dans al-Maqqarî, *Analectes*, II, 200 (=éd. du Caire, II, 191) et Ibn Dh'âfir al-Azdi, *Badâ'i' al-badâ'ih*, Bulâq, 1278, p. 30-31.

P. 42, l. 15 : le vers étant du mètre *sarî'*, je ne vois pas comment Dozy a pu lire طلّس avec un *tachdîd* et relever ainsi ce mot, qui signifie *imberbe*, dans son *Supplément*, II, 53, en renvoyant aux *Analectes* d'al-Maqqarî qui ne donne pas le *tachdîd*.

P. 42, l. 15 : le dernier mot du premier hémistiche a un sens très particulier qui est indiqué dans les *Analectes* d'al-Maqqarî, tome II, p. XII.

P. 43, l. 6 : la correction de رشا en رشأ, proposée p. 171, rendrait le vers boiteux ; il faut lire رشا, *racha*ⁿ, pour *racha'u*ⁿ, comme p. 138, l. 13, au 2e hémistiche. La chute de la *hamza*, dans ce mot, est fréquente en poésie.

P. 44 : les vers des lignes 1, 5, 6 et 8 figurent dans Ibn 'Idhârî, *al-Bayân*, texte, II, 124 ; trad. française par Fagnan, II, 199, avec les variantes suivantes : l. 1 : على au lieu de عن et عصره au lieu de عصرها. — L. 5 : دياجي au lieu de رياح qui est une mauvaise leçon, et ذَرّ au lieu de دَرّ qui est à rejeter. — L. 8 : وأمثالها, au lieu de وأمثاله.

P. 44, pénultième : sur le poète 'Ubaïdis, cf. *al-H'ulla*, in *Notices*, pp. 121-122 et *H.M.E.*[2], II, 58.

P. 46, l. 1-6 : cette notice sur Malik ibn Muh'ammad... al-Marwânî se retrouve, avec des différences sensibles, dans *al-H'ulla*, in *Notices*, p. 93, l. 1-6.

P. 46, l. 3 : au lieu de بالعرواني, lire بالمرواني.

P. 46, l. 3 : au lieu de ملا, lire نبلا.

P. 46, l. 15 : au lieu de معافر, lire معافى comme à la page 65, l. 8 et supprimer la correction indiquée à la page 172.

La revue *Al-Andalus* a consacré un article du vol. II, fasc. 1 (1934) (1), pp. 215-222 pour identifier ce poète auquel on attribue

(1) Cette date montre bien que le P. Antuña n'a pas eu la possibilité de corriger les épreuves d'*al-Muktabis* entre 1932 (?) et 1936, le livre n'ayant paru qu'en 1937.

l'invention du *muwachchah'* et montrer qu'il s'appelait bien Muqaddam ibn Mu'âfâ (et non Mu'âfir).

P. 47, l. 6 : je lirais : متفننا au lieu de مفننا.

P. 48, l. 3 af. : au lieu de خبس, lire خيس.

P. 48, l. pénultième : au lieu de اجل, lire آجل.

P. 48, d. l. : au lieu de اذ ابدا, lire اذا بدا.

P. 56 : le distique rimant en *âlî* est donné dans *al-H'ulla*, in *Notices*, p. 83. Dozy a corrigé le premier vers, d'après *al-Ih'âṭa* dans ses *Add. et Corr.* des *Notices*, p. 260, l. 1 et d'après *al-Muktabis*, dans ses *Corrections*, p. 78, l. 4-5.

P. 57-58: ce poème en *lâm* est traduit par Dozy, in *H.M.E.*², II, 32-33. Les vers 6 à 9 et 16 à 20 se retrouvent dans *al-H'ulla*, in *Notices*, p. 81 avec cinq autres vers inédits.

Au vers 6 (p. 57, pénultième), *al-H'ulla* a زاحفين ; « galopant » au lieu de راجعين « revenant » qui est moins expressif. — Au vers 7 (d. l. de la p. 57), *al-H'ulla* a رهج au lieu de وهج qui est à rejeter.

P. 58, l. 13, vers 20: pour la mesure, lire قذفناكم *qadafnakum*.

P. 58, l. 15 : ce vers se trouve dans *al-H'ulla*, in *Notices*, p. 82, l. 1.

P. 56-60 : la pièce en *dâl* de 21 vers est donnée par Ibn al-Khat'ib, *al-Ih'âṭa*, in *Notices*, pp. 258-259, avec le 5ᵉ vers en moins. Voici quelques observations sur ce poème :

P. 59, l. 3 (vers 3) : les *Notices* ont العبيد au lieu de العبود.

P. 59, l. 5 (vers 5) : il y a un *idrâj*, c'est-à-dire que حتى est coupé en deux par la césure.

P. 59, l. 6 (vers 6) : *Notices :* جنوداً au lieu de إليكم.

P. 59, l. 8 (vers 8) : lire آباء au lieu de ابناء.

P. 59, l. 10 (vers 10) : Dozy, dans ses *Corrections*, p. 77, corrige أخذوا par أُذّروا et traduit : « qui ont été trompés ». — La variante : قبل المهود « avant le berceau » au lieu de بعد العهود « après les engagements » me paraît mieux convenir, car, outre qu'elle constitue une allitération heureuse, elle cadre mieux avec le contexte.

P. 59, l. 11 (vers 11) : au lieu de قيده, Dozy préfère قده (V. ses *Corrections*, p. 77 et p. 78).

P. 63 : le premier fragment de trois vers est traduit par Dozy, in *H.M.E.*², II, 30 ; le 2ᵉ et le 3ᵉ, II, 31.

P. 63, l. 6 : au lieu de اباوهم, lire آباؤهم.

P. 63, l. 3 af. : Le mot فادنوا est embarrassant. Dozy traduit par « nous [en] sortirons », ce qui laisserait supposer qu'il a lu ن au lieu de ف ; mais comment justifier le *wâw* et l'*alif* de la fin ? La leçon du ms. (n. 6) : فاذنوا pourrait suggérer أذنوا. ou آذنوا, c'est-à-dire l'impératif de la 4ᵉ forme.

P. 64, l. 4 : ce vers est cité par *al-H'ulla*, in *Notices*, p. 83 et traduit par Dozy, in *H.M.E.*², II, 26. Dozy a bien lui d'abord الاذل, ce qui lui a donné « la vile canaille » ; par la suite, il a corrigé الاذل par الأذل et compris : « le plus évident » (cf. ses *Corrections*, p. 78 et *Suppl. aux Dictionnaires arabes*, I, 456) ; mais l'expression : « la vile canaille » est restée par inadvertance dans la 2ᵉ édition de *H.M.E.*

P. 64, l. 13 : au lieu de النای, lire النائي « l'éloigné ». Comme النائي est un *na't sababî*, le nom qui suit et dont il dépend pour le genre doit être du masculin. Je lirais donc : النائي محلّهمُ, au lieu de النائي محلتهم.

P. 64, l. 16 : au lieu de عنايكم, lire عنائكم.

P. 64, d. l. : au lieu de مذخر, lire مدّخر (participe passif de 8ᵉ forme).

P. 65 : le premier et le deuxième fragments sont traduits en partie par Dozy in *H.M.E.*², II, 79.

P. 65, l. 8 : cf. *supra*, la note sur la page 46, l. 15.

P. 65-66 : le poème en *lâm* de 14 vers est cité par *al-H'ulla* p. 82-83 qui ne donne que les vers 1, 3, 6, 7, 9 et 13.

P. 66, l. 3 (vers 8) : au lieu de فجاوا, lire فجاءوا.

P. 66, l. 8 (vers 13) : au lieu de ابا, lire آباء.

P. 66, l. 10-15 : ce passage est traduit dans Dozy, *H.M.E.*², II, 38.

P. 66, l. 16 : ce vers est cité par *al-Hulla*, in *Notices*, p. 83 et traduit par Dozy, in *H.M.E*², II, 26.

P. 85, l. 8 : Au lieu de الموازنة « al-Mawâzina », qui me sont inconnus, j'adopterais la leçon du manuscrit qui a été rejetée en note الهوازنة, car les Banû Hawâzin, des Yéménites qui se sont rendus célèbres à cette bataille racontée dans les lignes qui précèdent et par Dozy, dans son *H.M.E.*², II, 51-52, d'après ce même texte, étaient fixés dans « deux bourgades des environs de Séville » ainsi que l'atteste Ibn H'azm, dans sa *Djamharat ansâb al-'Arab*, ms. de Paris, Cat. de la Collection Schefer, n° 5829, f° 152 r°, et ms. de Rabat, n° 365, f° 371 r°.

P. 85, l. 10 à 15 : cette pièce est traduite par Dozy dans son *H.M.E.*², II, 52, les trois premiers vers assez librement. Au vers 3, je lis مرميًّا « atteint par les flèches ».

P. 97-99 : le poème rimant en *h'â* d'Ibn 'Abd Rabbihi est analysé par Dozy, in *H.M.E.*², II, 72.

P. 98, l. 16 : au lieu de لبكا, lire لبكى ; et au lieu de قتلاءهم lire قتلاهم (il s'agit de قتلى, pluriel de قتيل, suivi du pronom suffixe هم).

P. 99, l. 2 : au lieu de ادنا, lire ادنى.

P. 101, l. 1 : au lieu de والقنـا, lire والقنا.
P. 101, l. 5 : au lieu de أصفر, lire صفر.
P. 101, pénultième : avec le lecture فـاولادهـم, le vers, du mètre *kâmil*, est faux. En supprimant le *fâ'* initial, la scansion devient correcte, mais le sens ne me paraît pas satisfaisant.
P. 103, d. l. : la correction indiquée p. 174 doit se lire : *'ajil lah'dh'a...*, c'est-à-dire à l'impératif ; la réponse à cet impératif, qui est au début du second hémistiche, doit se lire à l'apocopé, parce que la proposition peut être transposée en employant la particule de l'apocopé : *'in :* « si » ; au lieu de تـرى, lire donc : تـر , ce qui ne change rien à la scansion, car ce mot est suivi de l'article.
P. 104, l. 2 : au lieu de مـدمـا, lire مُـدَّ مـا.
P. 105, l. 13 : au lieu de القـران, lire القرآن ou القـوان.
P. 105, l. 16 : la phrase qui se trouve à cette ligne constitue un vers du mètre *radjaz* qui complète les deux précédents.
P. 123, pénultième : la lecture نـومـا indiquée en note, d'après *al-H'ulla*, in *Notices*, p. 85, me paraît préférable à cause du contexte.
P. 123, d. l. : au lieu de امـرى, lire آمـرى.
P. 124, l. 4 : le second hémistiche doit se lire :
إذا دعـــانـي للقـا داعي.
P. 124, l. 5 : au lieu de امـرى, lire آمـرى.
P. 124, l. 17 à 20 : cette belle pièce de vers se retrouve dans *al-H'ulla*, in *Notices*, p. 86 et est traduite, — moins le troisième vers —, par Dozy, in *H.M.E.*², II, 36-7.
P. 124, l. 17 : au lieu de ابـا, lire ابى.
P. 125 : toute cette page se trouve reproduite dans *al-H'ulla*, in *Notices*, p. 86, et les vers de la première moitié sont traduits par Dozy, in *H.M.E.*², II, 37.
P. 125, l. 6 : le vers est faux dans le 2ᵉ hémistiche, car il faut une syllabe longue à la fin de منـاقـلـة ; on ne peut l'avoir qu'en assimilant ce participe actif à un verbe et en considérant par conséquent le nom qui suit comme son complément direct. Au lieu de كأس, lire donc كأسـا.
P. 126, l. 1 à 10 : *Al-H'ulla*, in *Notices*, donne cette pièce, sauf les vers 2, 7 et 8. Dozy l'a traduite intégralement dans *H.M.E.*², II, 34-35, avec quelque liberté pour les deux premiers vers.
P. 126, l. 2 : le vers est faux si on lit وان تـبـايـا ; sans doute est-ce un lapsus pour وان تـابـيـا.
P. 126, l. 3 : au lieu de القـيـد, Dozy préfère القـدّ (Cf. *supra*, la note sur la p. 59, l. 11).

P. 126, l. 8 : au lieu de وأدّى, lire وأدّ (à l'impératif masc. sing.).
P. 126 : entre les vers 8 et 9, *al-H'ulla*, in *Notices*, p. 87, intercale la phrase : ومـن هـذه القصيـدة.
P. 132, l. 5-6 : ce distique est cité p. 13. — L. 6 : au lieu de الخفق, lire الخـفـق.
P. 132, l. 9-10 : ce distique est cité p. 14 ; le second vers est mal coupé à la césure : le premier hémistiche finit à اتى et le second commence à بـلادا.
P. 133, l. 1-2 : ce distique est cité p. 13 et est traduit par Dozy, in *H.M.E.*², II, 91.
P. 138, l. 4 af. : au lieu de يـا بـا , lire يا أبـا, sinon la mesure serait fausse.
P. 138, pénultième: le vers est mal coupé à la césure; le premier hémistiche finit à طـرفـه et le second commence à اذا.
P. 139, l. 10 : au lieu de نجى , lire نجـا.
P. 139, l. 11 : le mot قـال doit être porté au début de la ligne suivante.
P. 144, l. 1 : au lieu de ذلك qui fausse le vers, lire ذاك

Observations sur les Index

1° Dans l'*Index des noms propres* (pp. 153-161), les noms de tribus ont été omis. Par contre, on relèvera dans l'*Index des toponymes*, p. 168, col. a, l. 1, le nom de tribu هـوازن « Hawâzin ».

L'*Index des noms propres* eût été d'un maniement plus commode si les noms sous lesquels sont connus certains personnages avaient été donnés dans leur ordre alphabétique ; ainsi al-'Ablî figure à 'Abd Allâh ibn Aḥmad et à 'Abd ar-Raḥmân ibn Aḥmad et nullement à al-'Ablî. Sous ar-Râzî, on ne trouve qu'une référence à la page 26, alors que sous 'Isâ ibn Aḥmad ar-Râzî, on en relève 23 ; etc...

2° L'*Index des toponymes* a été dressé avec le plus grand soin ; on ne fera d'observation que sur *Al-H'amrâ'* (Alhambra) qui a été confondu avec *Banû' l-H'amrâ'* (cf. supra, note 5).

Observations sur l'Introduction

P. VIII, l. 19 : ce bibliophile est plus connu sous le nom de Ibn 'Abd al-Malik al-Marrâkuchî (de même p. XXI, l. 12).
P. VIII, l. 24 : la date de la mort d'Ibn Haiyân n'est pas 460 (1070), mais 469 (1076). L'année hégirienne 460 correspond à 1067 J.-C. et 1070 J.-C. correspond à 463 H.
P. IX, l. 12-13 : il est curieux de noter que les deux parties du titre de l'ouvrage ne riment pas exactement entre elles : *al-Muktabis* exigerait *al-Andalis*. A ma connaissance, il n'y a que trois

titres d'ouvrages d'auteurs occidentaux où l'on voit *al-Andalus* précédé d'une rime en *is : al-Muqtabis* d'Ibn H'aiyân, *Djadhwat al-Muqtabis* d'al-H'umaïdî († 488 = 1095), et *Bughyat al-multamis* d'ad'-D'abbî († 599 = 1202). Je ne sais s'il faut admettre une lecture *al-Andalis,* employée concurremment avec *al-Andalus ;* elle ne semble attestée nulle part ; mais elle concorderait mieux avec l'ancienne appellation des Vandales telle qu'elle apparaît dans les anciens textes grecs et latins (Cf. à ce sujet M. Schönfeld, *Wörterbuch der altgermanischen Personen-und Völkernamen nach der Uberlieferung des klassischen Altertums bearbeitet,* Heidelberg, 1911, pp. 253-256 où l'on trouve surtout des finales en *-dali* et *-dili* et aussi un certain nombre d'attestations en *-duli, -doli*) (1).

P. XVII, l. 4 : au lieu de « cette historien », lire : « cet historien ».

P. XVIII, l. 17 : *Nukat al-'arûs :* ce titre d'un ouvrage d'Ibn H'azm ainsi transcrit signifierait : « Les mots spirituels de la fiancée ». Il faut ajouter deux points au premier mot : l'un sous le *k,* l'autre sous le *t ;* on a longtemps lu *Nuḳaṭ al-'arûs :* « Les points (ou mouches) de la fiancée », mais depuis la note de M. W. Marçais, dans ses *Observations sur le texte du « Ṭawq al-ḥamâma » d'Ibn Hazm,* in *Memorial Henri Basset,* t. II, Paris, 1928, p. 69 (sur la p. 40, l. 1-4 du texte), avec toutes références qu'elle comporte, on sait que la seule lecture admise est *Naḳṭ al-'arûs:* « La moucheture de la fiancée ». Aux corrections à apporter aux textes déjà publiés et indiqués par M. W. Marçais, ajouter : Ibn Qutayba, *Liber poesis et poetarum,* éd. de Goeje, Leyde, 1904, p. 29, l. 5 et al-Djâh'idh', *Kitâb al-bukhalâ',* éd. Ah'mad al-'Awâmirî et 'Alî al-Djârim, Le Caire, 1357 = 1938, t. 1, p. 129, l. 8-9 et note 14, et voir ma *Poésie andalouse, en arabe classique, au XIe siècle,* p. 311 et note 1.

P. XX, l. 16 : ce philologue, historien et poète est plus connu sous le nom d'al-Bayyâsî.

HENRI PERES.

Henri TERRASSE, *La Mosquée des Andalous de Fès,* éditions d'Art et d'Histoire, Paris, s. d., Texte in-4° de 54 p. et 4 plans; Planches de (22 cm. × 28) *XCVI.*

Ces deux volumes constituent le tome XXXVIII des Publications de *L'Institut des Hautes-Etudes marocaines.* Ainsi, malgré la difficulté de ces sortes d'études — les Mosquées du Maroc étant d'accès interdit au non-musulman — nous arriverons à connaître l'art de ces monuments, grâce à la volonté et à la compétence non moins qu'à la discrétion courtoise des savants français de cet Institut. Ceux-ci savent bien que, par là, en rendant service aux Marocains cultivés, curieux de connaître le passé de leur pays — qui dans le domaine de l'art ne fut pas sans grandeur — ils comblent une lacune dans notre connaissance de l'Art de l'Occident musulman au Moyen-Age.

M. H. Terrasse, auteur du beau livre sur *L'Art hispano-mauresque des origines au XIIIe siècle* (Paris 1932), qui est à la tête du Service des Antiquités et des Monuments historiques du Maroc, est plus qualifié que quiconque pour explorer les édifices religieux de ce pays, pour les étudier, comme il a fait jadis pour la Koutoubiya de Marrâkech, et nous livrer le résultat de ses découvertes.

Son étude si complète de la Mosquée des Andalous de Fès en apporte le témoignage. Avec les 96 planches photographiques, aussi nettes qu'on le peut souhaiter, et les quatre *Plans* dressés par M. P. Souchon, grâce aux commentaires apportés par M. T. dans les 54 pages de son texte, l'on possède désormais tous les éléments pour juger de la valeur de ce monument au point de vue de l'art musulman, ou du moins de ce qui reste de l'état primitif, ainsi que des restaurations ou transformations, décorations et embellissements, exécutés aux diverses époques de son histoire.

L'on sait que les deux plus anciennes mosquées-cathédrales existant encore à Fès sont celle des Andalous, objet de l'étude de M. H. T. et celle des Qarawiyin. Fondées toutes deux en 245 (859-860 de J.-C.), elles n'ont jamais cessé de recevoir les fidèles qui viennent y accomplir leurs prières quotidiennes et y entendre chaque vendredi le prône que l'Imâm prononce du haut du minbar. Il faut avoir vécu au milieu des musulmans de Fès pour comprendre l'attachement de ceux-ci à ces Temples d'Allah, dont ils sont fiers. Aussi bien parmi les souverains et les princes qui se sont succédé dans cette capitale, quelques-uns ont manifesté l'intérêt qu'ils portaient à ces deux édifices si chers aux croyants, leurs sujets, par des agrandissements ou des embellissements, au détriment parfois de ce qui existait auparavant. Pour cette mosquée des Andalous, M. H. T. a fait, autant qu'un spécialiste de sa compétence pouvait le faire, le bilan de ce qui reste aujourd'hui des anciens états du bâtiment et de la décoration, ainsi que de leur origine et de leur valeur.

Puisse-t-il bientôt entreprendre un semblable travail pour la mosquée d'Al-Qarawiyin. En raison de l'ampleur de ses constructions, de sa place au cœur même de la cité, de la réputation de la vieille Université dont elle est le siège, la Mosquée des Qarawiyin a toujours été l'objet de particulières attentions des Sultans et des Emirs. On peut imaginer par là l'intérêt qu'offrira l'inventaire consciencieux des documents artistiques et épigraphiques qu'elle renferme.

(1) Cette référence nous a été communiquée par notre collègue Christian Courtois à qui nous adressons nos bien sincères remerciements.

Avant de résumer l'histoire de la mosquée des Andalous, M. H. T. donne d'abord (p. 5-6), établis par M. G. S. Colin, le texte et la traduction des principales inscriptions qui font partie de la décoration et dont quelques-unes sont fort difficiles à déchiffrer, en raison de l'usure du bois sur lequel elles sont sculptées. On notera ici : 1° celle du *minbar* fatimide (de 369/980) ; 2° celle de son dossier omayyade (de 375/985), tracée, comme le décor d'ailleurs, en imitation de la précédente décoration orientale, en un coufique fatimite très archaïque. La troisième inscription est celle du décor de bois de cèdre de la *'anaza*, qui porte la date de 606/1209 ; c'est par ce *mihrab* du *çahn* que se terminèrent les importantes réfections que fit exécuter, au début de notre XIII[e] siècle, le souverain almohade Mohammad An-Naçir. La quatrième inscription est d'époque mérinide. Les chroniqueurs sont loin d'avoir attribué aux Mérinides tout ce qui leur revient dans cette mosquée. L'examen des diverses parties du monument a permis à M. H. T. de restituer à des souverains de cette dynastie diverses fondations, notamment une jolie fontaine, une porte à encadrement de plâtres sculptés, la chambre du Muwaqqit et les inscriptions sur bois de cèdre de la Bibliothèque, datée de 816/1415, ainsi que diverses autres boiseries. Les Alaouites ont eu également une part des travaux effectués dans cette mosquée: Moulay Ismâ'îl, dans une inscription cursive de belle allure, a fait mettre son nom sur le cèdre de l'auvent de la fontaine.

De ces constructions diverses, aux maçonneries fragiles, il ne reste aujourd'hui, des premières époques, que le minaret trapu, analogue à son contemporain de Qarawiyin, d'influence omayyade espagnole ; il reste aussi, a-t-on dit, la chaire à prêcher, fatimite d'abord, d'influence orientale. Le reste, selon M. H. T., est postérieur à l'avènement des Almohades.

On ne s'arrêtera pas ici sur les pages excellentes, consacrées par M. H. T. à l'histoire de cette mosquée ; puis à l'étude du plan et des diverses parties de l'édifice : çahn et salle de prière, minaret, chambre des morts, chambres annexes ou maçriyas, salle des ablutions.

Avec le chapitre III, l'on passe au décor. Les chapiteaux les plus anciens sont almohades et du début du XIII[e] siècle; ils sont d'un type intermédiaire entre le chapiteau du XII[e] et celui des Mérinides. Les décors de plâtre — à part très peu de restes de l'époque mérinide — sont fort médiocres. Il n'en est pas de même des bois sculptés qui, sans parler ici du minbar, sont almohades, comme ceux de la 'anaza (moharram 606/1209), ou qui sont mérinides du début du XV[e] siècle, encore élégants, malgré la décadence qui s'accuse dès la seconde moitié du XV[e] siècle.

Quatre lustres de bronze, malgré des restaurations malheureuses, offrent encore de fort beaux spécimens de la décoration. Le plus ancien est sans doute almohade, deux autres sont mérinides, et le quatrième, assez médiocre, ne remonte qu'aux Chérifs.

Le chapitre IV est tout entier consacré à l'étude du *minbar* qui, une fois débarrassé de l'épaisse couche de peinture qui le recouvrait, se révéla d'un grand intérêt. Deux inscriptions y furent déchiffrées, avons-nous déjà dit, donnant les deux dates de 369 et de 375 ; le chiffre des dizaines de celle-ci ayant disparu, il est facile de le rétablir par l'histoire. C'est l'occasion pour M. H. T. de faire sur ces dates les rapprochements historiques qui s'imposaient et de nous montrer les fluctuations de l'autorité qui s'exerçait à Fès à cette époque, alternativement fatimite ou omeyyades. La date de 375 (985 de J.-C.) de l'inscription omeyyade du minbar nous reporte au temps où les Califes de Cordoue, avec le hajib Al-Mansour Ibn Abi 'Amir, reprirent, aux Fatimites qui la leur avaient enlevée en 369 (980 de J.-C.), la domination sur le Maghrib ; elle marque aussi la fin du dernier des Emirs idrissides, Al-Hasan ben Qannoun. « En cette même année (375), dit le *Bayân* (tr. II, 468), les Idrissides se dispersèrent dans divers pays et Ibn Abi 'Amir, devenu maître du Maghrib, en chassa ceux d'entre eux qui s'y trouvaient encore ». Aucun des chroniqueurs que nous connaissons ne signale cette inscription du dossier du minbar de la mosquée des Andalous, alors que plusieurs d'entre eux ont souligné les travaux faits à celle de Qarawiyin par le fils et successeur de ce célèbre Hâjib de Cordoue ; ils ont même reproduit l'inscription que ce fils d'Al-Mansour Ibn Abi 'Amir a fait graver sur le minbar. Or le *Qirtas* donne la date de 375 et la *Zahrât el-As* celle de 388. Il n'est pas douteux que c'est la date donnée par le *Qirtas* qui est erronée, puisque, en 375, le hajib andalou était encore Al-Mansour Ibn Abi 'Amir, alors qu'en 388 — et dès 381 — il avait fait passer à son fils, 'Abd al-Malik, sa charge de hâjib. Voici d'ailleurs la traduction de cette inscription d'après le texte du *Qirtas* (éd. de Fès, p. 38) : « Ceci est ce qu'a ordonné de faire le Calife victorieux, Epée de l'Islam et Serviteur d'Allah, Hichâm, assisté de Dieu — qu'Allah prolonge son existence — par la main de son Hâjib, 'Abd al-Malik Al-Mudaffar, fils de Mohammad Al-Mansour Ibn Abi 'Amir — qu'Allah, le Très Haut, les assiste. — Ceci fut fait au mois de Jumada second, de l'an 375 ». Si l'on a cru devoir reproduire ici ce texte du Qirtas (d'ailleurs identique, sauf la date, à celui du *Zahrat al-As* (texte p. 1 ; trad. p. 97), c'est parce que la date donnée — mois de jumada II, de l'an 375 — est exactement la même que celle qui figure sur le dossier du Minbar des Andalous, bien que le reste du texte du Qirtas ne permette pas d'admettre une telle date. La lecture seule de l'inscription du minbar de Qarawiyin démontrera l'erreur de l'auteur du Qirtas, qui est peut-être due à une confusion entre les deux minbar.

Le chapitre IV et dernier, de la page 34 à la fin, est consacré aux transformations du minbar fatimite du fait des Omayyades d'abord, et plus spécialement d'Al-Mansour Ibn Abi 'Amir, puis de l'Almohade An-Nasir, au seuil du XIII[e] siècle. Celui-ci, qui a conservé le dossier du X[e] siècle, a fait recouvrir de planches sculptées les faces latérales très détériorées ; il a fait mettre une arcature au départ et à l'arrivée de l'escalier, selon les formes que M. H. T. a déjà étudiées sur les minbars de la Koutoubiya et de la Qasba de Marrakech (in *Hespéris*, 1926, 2[e] et 3[e] trim.). Les écoinçons de ces arcs et les pieds-droits sont à Fès couverts de sculptures florales et épigraphiques d'un très heureux effet décoratif. L'on ne saurait chercher à résumer ici, sans risquer d'en amoindrir la portée, l'étude approfondie que fait M. H. T. de la décoration de ces divers minbars, et surtout de celui du X[e] siècle, en raison de son importance dans l'histoire de l'art musulman car, « après le minbar de Qairouan qui date du IX[e] siècle, c'est le plus ancien en date des minbars de tout l'Islam ».

Le minbar de la Mosquée des Andalous a, en outre, le mérite de rappeler « le souvenir des trois grands califats qui étendirent leur autorité sur les terres du Couchant : le fatimite, l'omeyyade et l'almohade ; l'oriental, l'espagnol et le berbère. Aucun monument de l'Occident ne peut lui disputer cette gloire ».

Cette judicieuse observation sur quoi M. H. Terrasse termine son étude en souligne le grand intérêt. Si la science française tire profit de semblables travaux, les jeunes Marocains d'aujourd'hui, qui sont familiarisés avec notre langue, se réjouiront de voir avec quel soin, quel désintéressement, quel respect de la religion, les représentants de la science française mettent à leur portée les plus précieux documents de l'histoire de leur pays.

ALFRED BEL.

Mme BRUNOT-DAVID. — *Les Broderies de Rabat*, avec Préface de H. Terrasse, 2 vol. t. I, Avant-propos et Bibliographie, 64 pages de texte, 3 appendices : 1° Chansons d'atelier ; 2° Lexique des termes arabes, de la p. 71 à la p. 91 ; 3° Index alphabétique, 52 photographies. — T. II : 54 × 35 cm., Recueil de motifs et d'ensembles décoratifs : 74 planches précédées de notices explicatives. — Collection *Hespéris*, vol. IX. Rabat, Ecole du Livre, 1943.

Malgré les difficultés de l'heure présente, l'Institut des Hautes Etudes Marocaines a réussi à faire paraître, dans la Collection *Hespéris* et par les soins de l'Ecole du Livre, le beau travail de Mme Brunot-David sur les Broderies de Rabat.

Cette publication inaugure une série de monographies ayant pour objet l'étude approfondie des broderies de chacune des villes marocaines où cet art a existé et, souvent, où il subsiste encore (1).

(1) Mme Brunot-David, qui étudie aujourd'hui les broderies de Fès, doit constater que ce n'est pas seulement à Rabat que la broderie n'a pas été « une production artistique homogène et permanente » (B.-D., Avant-propos, p. XI). Il semble que, dans tous les centres où il a été exercé, cet art s'est « profondément transformé au cours des siècles ». En 1914, dans la capitale intellectuelle et religieuse du Maroc, la broderie dite *aleuj* avait été délaissée depuis bien des années ; aucune maîtresse d'atelier n'en connaissait plus la technique. En dehors de la broderie au fil métallique sur cuir ou velour, dite *terz d'en-neta*, qui, à Fès, est exécutée par des femmes, il existait simultanément au moins cinq autres sortes de broderies ; le genre *terz d'elghorza*, au point de trait à fils comptés, sans envers, qui avait déjà subi toute une évolution dans le coloris, la technique et le décor, était le plus couramment pratiqué ; les Européens lui donnaient le nom de « broderie de Fès » ; puis venait le *tsel*, au fil métallique plat, avec lequel on ornait des objets, nappes, coussins, etc., faits en tissus de soie de couleur, généralement à deux faces, de couleurs différentes ; une variété de cette broderie était faite sur tissu d'étamine ou de cotonnade légère, blanc ou écru ; entre les lignes de broderie métallique s'intercalaient des lignes de broderie en soies floches de couleurs vives, de même caractère décoratif et de même technique. Le *terz mcherqi*, au passé plat, présente beaucoup d'analogies avec le *terz d'et-tekek* signalé pour Rabat par Mme B.-D. ; il avait été jadis employé associé au point serpentant pour l'ornementation de pièces ravissantes, dont quelques-unes révèlent une origine orientale ou balkanique indiscutable ; dans ces dernières, qui sont polychromes, la soie, de teintes délicates, est mêlée à des fils métalliques. On ne l'utilisait plus guère que pour l'ornementation des angles de quelques mouchoirs. *La broderie tissée à l'aiguille* était employée uniquement pour orner les lisières des écharpes d'étamine dont les pans étaient décorés de motifs au point serpentant. *La broderie « filiforme »* de Rabat commençait à jouir à Fès d'une vogue redoutable, elle avait tendance à s'allier à une broderie au passé plat, inspirée vraisemblablement du « *terz d'en neta* » dont elle avait adopté les décors. Cette broderie servait à décorer les extrémités des serviettes de table d'une bande de rinceaux monochromes et de palmettes, les angles de petits napperons de soie de couleur vive servant à couvrir les sucreries sur les plateaux de thé.

Il nous a été donné aussi de suivre l'évolution de la broderie de Meknès dans ces trente dernières années. En 1915, la broderie multicolore au point de trait étudiée par P. Ricard au chap. IV de son ouvrage sur les *Broderies Marocaines*, et qui avait, semble-t-il, succédé à une autre présentant beaucoup d'analogies avec celle de Salé, était déjà délaissée. La plupart des maîtresses d'atelier savaient encore la faire ; c'est à elles que s'est adressée Mme Réveillaud-de-Lens pour essayer de la rénover ; mais elles considéraient cette broderie comme une forme d'art périmée et s'adonnaient alors à la confection de rideaux et de garnitures de divans qu'elles ornaient de motifs empruntés à la broderie de Fès (*nekla*), disposée en ligne obliques alternativement rouge sombre et bleu foncé. Actuellement la « broderie filiforme » de Rabat est enseignée dans la plupart des ateliers familiaux de Meknès ; les anciennes techniques ne survivent que dans les ateliers officiels.

L'évolution de la broderie à Tétouan ressort des études de P. Ricard complétées par celles de Mlle Jouin et par les photographies que donne Mme B.-D. elle-même, dans les n[os] 47, 48, 49.

Elle vient à la suite, sans les répéter, des travaux d'ensemble de M. P. Ricard [2] et de Mlle Jouin [3].

Œuvre scientifique conçue en vue de fins pratiques, cet ouvrage comprend, outre la bibliographie et l'avant-propos, une *étude sociologique* (chap. I, de la page 1 à la page 14), à quoi il convient de rattacher l'appendice I, Chansons d'atelier, une *étude technique* (chapitres II, III, IV, V, de la page 15 à la page 30), une *étude du décor* (chapitres VI, VII, VIII, de la page 30 à la page 48), et du *coloris* (chapitre IX, p. 48 à 56). Le chapitre X est consacré à *l'évolution de la broderie* dans la vieille cité andalouse de Rabat.

Un *lexique des termes arabes* utilisés par les brodeuses (T. I, p. 71-91), une série de 52 *photographies* (T. I), un album de planches comprenant non seulement des motifs de broderies mais de grandes compositions (T. II), complètent ces divers chapitres et forment avec eux un magistral ensemble.

La partie sociologique par laquelle Mme B.-D. replace, selon l'expression de M. Terrasse, la broderie dans le cadre où elle s'est développée, sera goûtée non seulement par les spécialistes, ethnographes et sociologues, mais aussi par le grand public auquel elle révélera tout un aspect de la vie des Musulmanes citadines. La broderie est, en effet, au Maroc comme dans toute l'Afrique du Nord, un art citadin, mieux encore, l'apanage de certaines classes sociales. La maîtresse-brodeuse est, à Rabat, comme elle l'était à Alger et à Bône, comme elle l'est encore à Meknès et à Fès, l'éducatrice des filles de bonne bourgeoisie. Sa maison n'est pas un simple atelier ; c'est la maison d'éducation où des coutumes, que l'auteur note avec une grande sûreté d'information, créent « l'ambiance favorable et amicale dans laquelle se déroulent les rapports de l'ouvrière avec ses apprenties, ambiance en dehors de laquelle on ne conçoit guère de travail en commun, ni même d'échanges commerciaux dans la société musulmane » (Mme B.-D., p. 5). Dans des pages dont le charme n'exclut ni la profondeur des vues, ni l'exactitude scrupuleuse et la précision des notations, l'auteur décrit la vie des ateliers, vie toute familiale, égayée par les petites cérémonies et les réjouissances qui marquent les étapes de l'apprentissage et celles de l'exécution des travaux importants, par la célébration des fêtes rituelles, religieuses ou profanes, par des pèlerinages qui sont surtout des parties de plaisir, interrompue par des vacances fixes et de peu de durée ou par des congés que s'octroie à elle-même la maîtresse-brodeuse.

L'enseignement est progressif. Si nous en jugeons par les maquettes données par Mme B.-D. dans les photographies I et II, et

(2) P. Ricard, *Arts Marocains, I, Broderies*, Alger, Jules Carbonel, 1918.

(3) Jeanne Jouin, *Les thèmes décoratifs des Broderies Marocaines ; leur caractère et leurs origines*, in *Hespéris*, t. XV, fasc. I, 2e trim. 1932, p. 66 à 52 et t. XXI, fasc. I et II, 2e et 3e trim. 1935, p. 149-167.

par les pièces que nous avons eues entre les mains, il n'a pas eu le caractère scientifique de l'enseignement donné par les maîtresses-brodeuses de Bône au début du XIXe siècle [4]. Le dessin est exclu du programme : la maîtresse tient à conserver la supériorité — et les revenus — que lui assure son art de dessinatrice. C'est, peut-être, la raison pour laquelle s'est perdue à Rabat la coutume de faire consigner par l'élève, au cours de ses années d'études, les principaux motifs appris sur une maquette que la jeune fille emportait à la fin de son apprentissage. Privée de ce recueil et ne sachant pas dessiner, l'ancienne élève a recours, lorsqu'elle veut entreprendre un ouvrage, aux bons offices de sa maîtresse de broderie. Cette dernière prépare la pièce désirée moyennant salaire. Elle reste la conseillère et l'amie de la jeune fille qu'elle a élevée ; d'où l'importance de son rôle dans la société musulmane de Rabat.

Les femmes de la bourgeoisie aisée remplissent les loisirs de leur réclusion en confectionnant des objets destinés à la décoration de leur maison. Celles dont la situation de fortune est précaire brodent pour la vente. Elles confient les ouvrages terminés à des vendeuses professionnelles qui les portent au souq. Ces travaux faits pour être vendus à des inconnus par une intermédiaire sont, ainsi que le note Mme B.-D., de composition médiocre, d'exécution négligée. Cette remarque vaut pour l'ensemble des travaux féminins en Afrique du Nord. La femme ne « travaille avec son cœur », selon l'expression consacrée, c'est-à-dire ne soigne ses ouvrages, que si elle les fait pour elle-même ou pour une personne connue, à l'affection ou à l'estime de laquelle elle tient.

Il résulte de ce fait que, aussitôt que la fabrication des objets destinés à la vente l'emporte sur celle des objets d'usage familial, il y a négligence dans le choix des matières premières, abâtardissement du décor et de la technique. Cette décadence est encore accélérée, ainsi que le dit l'auteur, par le « goût impératif et singulier de trop de clients européens ou américains ».

Si nous partageons l'opinion de Mme B.-D. quant à la déplorable influence exercée sur les arts marocains par la clientèle étrangère, nous ne pensons pas que les Marocaines aient, comme elle le croit, attendu l'exemple des femmes d'Occident pour goûter les caprices de la « mode » et s'y soumettre. Lors de notre premier séjour au Maroc (mars 1914-août 1916), alors que le nombre des Européennes était infime à Fès, nous avons pu constater que la mode, changeante et impérieuse, sous le vocable espagnol « moda », régnait en tyran dans les milieux élégants de la capitale du Maroc. Il y a eu dans le monde marocain du XXe siècle un phénomène

(4) Cf. Marguerite A. Bel, *Les Arts Indigènes Féminins en Algérie*, (Alger, 1939). Broderie Bônoise et reproduction photographique d'une maquette.

connexe de celui qui s'est produit en Occident au XIX[e]. Au rythme lent des changements dans le costume, la parure, l'ameublement, qui avait été celui des époques de l'industrie artisanale, s'est substitué un rythme accéléré, conséquence, mais aussi condition, de l'existence de la grande industrie.

La partie technique, extrêmement étudiée, complètée par les 52 photographies (5) reproduisant des objets brodés d'époques diverses, et par l'album de planches, sera, comme l'a voulu l'auteur, une mine de documents authentiques où pourront puiser les historiens des arts musulmans de l'Occident, un guide sûr et facilement utilisable pour les maîtresses d'atelier qui « auront la charge de rénover et de faire revivre la broderie de Rabat », et les industriels assez avisés pour sentir qu'ils ont intérêt à conserver l'originalité de l'art qu'ils exploitent. Les uns et les autres trouveront dans cet ouvrage non seulement des motifs fragmentaires de broderies, mais des compositions d'ensemble, avec indication des coloris, dont ils n'auront qu'à s'inspirer pour être dans la pure tradition des brodeuses de Rabat.

On ne peut assez déplorer l'absence de planches en couleur qu'il a été, en ce moment, impossible de reproduire. Il faut savoir gré à Mme M.-D. d'avoir, dans la mesure du possible, remédié à ce défaut en donnant une étude serrée de la composition du coloris et de l'évolution de cette composition, dont elle a très nettement marqué les étapes, en concordance avec l'évolution du décor et de la technique : à la monochromie a succédé ce que l'auteur appelle la polychromie alternée des motifs ; puis la polychromie a envahi l'intérieur même des motifs ; enfin, l'époque actuelle se caractérise par la polychromie des éléments constitutifs des motifs, l'abandon des couleurs franches et de belle tenue, l'emploi de couleurs ou fades ou trop violentes.

Une pièce de notre collection nous permet d'ajouter une nouvelle étape à celles marquées ici : c'est la polychromie alternée par moitié de motif. Il s'agit d'un coussin très long, vraisemblablement destiné à envelopper un traversin, dont le motif principale est analogue à celui qui orne la pièce représentée sur la phot. 22, mais dont la composition décorative se rapproche de celle des montants de rideaux reproduits sur la phot. 3. Une des extrémités du coussin est conforme à la tradition relevée par Mme B.-D. ; elle est ornée de « motifs semblables », et chacun de ces motifs ne reçoit bien qu'une seule teinte. A l'autre extrémité, au contraire, l'alternance des couleurs se fait par moitié de motif. On a :

(5) Au classement de ces photographies adopté par Mme B.-D., et dont l'ordre logique ne nous apparaît pas clairement, nous aurions préféré un classement par époque qui eût rendu immédiatement sensible l'évolution de la Broderie de Rabat.

1[er] motif :	une moitié	rouge —	une moitié	bleu gris.
2[e] motif :	»	rouge —	»	jaune pus.
3[e] motif :	»	rouge —	»	bleu foncé.
4[e] motif :	»	rouge —	»	bleu gris.
5[e] motif :	»	rouge —	»	jaune pus.
6[e] motif :	»	rouge —	»	bleu foncé.
7[e] motif :	»	rouge —	»	bleu gris.

Les motifs carrés qui forment, comme dans le rideau représenté sur la phot. 3, la base du montant, sont divisés en deux triangles rectangles qui ont reçu chacun une teinte particulière. Il ne s'agit donc pas d'une erreur, mais d'un parti décoratif, délibérément adopté par l'ouvrière. Or, cette composition du coloris par demi-motif nous semble, comme la « géométrisation » des dessins, si avancée dans la pièce étudiée, correspondre à une tendance profonde des populations nord-africaines. On peut la relever dans maintes broderies, notamment dans celles de Bône et dans de nombreux tapis, tant algériens que marocains (6).

Le chapitre X est consacré à l'étude historique de la broderie de Rabat, recherche des origines et esquisse de l'évolution au cours des siècles. L'origine espagnole de la broderie primitive ne semble pas douteuse. Elle est affirmée par la localisaiton de cet art à Rabat jusqu'en 1912 dans le quartier des Andalous, par des détails techniques, notamment par l'emploi du coussin, par des termes techniques appartenant à la langue espagnole, enfin par une ressemblance marquée existant entre les broderies de Rabat les plus anciennes et certains broderies de la Péninsule Ibérique.

L'évolution de cet art depuis l'époque lointaine de son apport à Rabat est retracée avec une grande finesse et une grande sûreté d'analyse. Mme B.-D. apporte la solution du problème qui, dès 1913, s'était posé au technicien averti qu'est M. Ricard. Elle a « étudié le passage » de la veille broderie dite *rqem bardada,* à la broderie courante ou *rqem metloq,* par l'intermédiaire du *rqem et-tkek,* broderie de ceinture.

Le rqem et-tkek, ou point au passé plat n'est pas, ainsi que le croit l'auteur, particulier à Rabat. P. Ricard l'a étudié à Fès, où il portait le nom de *terz mcherqi,* c'est-à-dire, broderie orientale (7). Il a signalé également (8) que Marrakech, Tanger, Oudja,

(6) Mlle Bonnet : *L'industrie des Tapis à la Kalaa des Beni Rached.* Thèse de Doctorat en Droit, Alger, 1929.

Marguerite A. Bel : *Les Arts indigènes en Algérie,* voir notamment la photo représentant un serre-tête en broderie bônoise et celles représentant des tapis de la Kalaa des B. Rached.

P. Ricard, *Corpus des Tapis Marocains,* notamment t. I, pl. XXXIII, XXXIV, XXXVI, LIII, LIV, LIX où cette assymétrie des couleurs semble plus particulièrement marquée dans des motifs appartenant à l'ancien répertoire indigène ; t. IV, tapis divers, notamment pl. XIX, XXI, XXII, LIII, LV, LXIII.

(7) P. Ricard, *ouvrage cité,* p. 90 et suivantes.

(8) *Id., Ibid.,* p. 91.

connaissaient aussi le point plat. La mention de la ville de Tanger dans cette énumération est particulièrement inéressante : elle rend vraisemblable la tradition rapportée par Mme B.-D., qui, dans le monde des brodeuses de Rabat, attribue l'introduction de ce point à une Tangéroise qui aurait établi un atelier dans leur ville.

L'importance de l'introduction de ce point dans les ateliers de Rabat à été considérable ainsi que le met en lumière l'auteur. Elle a déterminé un changement de technique qui a rendu possible l'adoption d'un nouveau genre de décors inspirés des somptueux brocarts venant des pays d'Europe qui avaient eux-mêmes demandé leurs motifs ornementaux à l'Orient. L'influence indirecte de l'Orient sur les pays du Maghreb notée ici n'est pas un fait isolé. On pourrait en citer maints exemples, empruntés à tous les arts, tant majeurs qui mineurs de l'Afrique du Nord.

Il n'est cependant pas toujours facile de déterminer de façon certaine le modèle dont se sont inspirés les artistes. Ainsi, nous pensons que « l'origine des broderies quadrillées de losanges qui enserrent eux-mêmes des médaillons de style floral » (B.-D., paragraphe 97, p. 58), pourrait bien être recherchés à Fès et non en Europe. Les brodeuses de cette capitale intellectuelle et artistique du Maroc avaient coutume d'orner les devants de matelas d'un décor établi selon les mêmes principes (9). Peut-être même y a-t-il eu conjugaison des deux influences, européenne et fassie.

Le changement de technique, c'est-à-dire l'abandon du point de feston et son remplacement par le point plume, et surtout par le passé plat, n'a pas été suivi à Rabat par la substitution du métier au coussin. Or, l'exécution parfaite du passé plat nécessite l'emploi du métier ou du tambour sur lesquels l'étoffe de fond est tendue. La conservation du coussin ancestral, cher aux brodeuses de Rabat, nous paraît être à l'origine de la déformation des motifs que déplore Mme B.-D., et de l'acheminement progressif vers la broderie filiforme en vogue à Rabat et dans le Maroc.

Mme B.-D. termine son étude sur une parole d'espoir. Toute une équipe de jeunes femmes, magistralement préparées à leur tâche, ainsi que le montre le bel ouvrage signalé ici qui est l'œuvre de l'une d'elles, a pris à cœur la rénovation des arts féminins du Maroc. Souhaitons que leur action soit, selon le mot de M. Terrasse, à la mesure de leur connaissance, et qu'elles parviennent à remonter le courant qui entraîne les artisans marocains, hommes et femmes, vers un travail de plus en plus facile et peu soigné, de plus en plus éloigné de leurs traditions artistiques.

MARGUERITE BEL,

(9) Comparer R. Ricard, *ouvrage cité*, p. 85, fig. 238, 239 et 240, et B.-D. phot. I a, et phot. 32 a et b.

CHRONIQUE

LE GRAND PRIX LITTERAIRE DE L'ALGERIE.

Le Grand prix littéraire de l'Algérie pour 1944 vient d'être décerné à M. le Commandant Léon LEHURAUX, Directeur des Territoires du Sud, et à M. Saâdeddine BEN CHENEB, professeur à la Médersa d'Alger.

C'est l'ensemble de l'œuvre du Commandant LEHURAUX, — œuvre qui ne comprend pas moins de 14 volumes, tous destinés à faire comprendre et aimer le Sahara, — que le jury du prix littéraire a voulu récompenser. On sait que son dernier livre, *Au Sahara avec le Père Charles de Foucauld*, a paru à la fin de l'année 1944. Tous ceux qui savent avec quel dévouement le Commandant LEHURAUX dirige les Territoires du Sud et les nombreux lecteurs de ses livres, aussi attrayants qu'instructifs, se réjouiront de la décision du jury.

M. Saâdeddine BEN CHENEB avait présenté deux manuscrits: l'un composé d'une traduction de *Poésies arabes modernes* et l'autre d'un recueil de *Contes d'Alger*. En couronnant ces deux manuscrits d'un auteur jeune mais déjà connu, et qui appartient à une célèbre famille universitaire d'Algérie, le jury du Grand prix littéraire a montré l'intérêt qu'il portait aux lettres arabes modernes. Souhaitons une très prochaine publication de ces deux manuscrits.

La *Société historique algérienne*, qui compte les deux lauréats parmi ses collaborateurs, leur adresse ses plus vives félicitations.

PRIX CHAIX D'EST-ANGE.

L'Académie des Sciences morales et politiques a décerné le prix Chaix d'Est-Ange, pour l'année 1944, à M. Marcel EMERIT, professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres d'Alger.

Après avoir été spécialiste d'histoire roumaine — sa thèse étudie les paysans roumains de 1829 à 1864 — M. Marcel EMERIT a consacré ses derniers travaux à l'histoire moderne de l'Afrique du Nord et à la colonisation. On se souvient qu'il fut, en 1942, lauréat du Grand prix littéraire de l'Algérie.

s'agit de poteries et de pièces de verrerie. Les recherches devront être poursuivies sur ce site qui a fourni la preuve formelle de l'existence, à Tipasa, d'un comptoir punique préexistant à la ville romaine.

Diverses trouvailles fortuites de monnaies romaines ont été faites par des militaires alliés à travers l'Algérie. Toutes n'ont pas été signalées et, par conséquent, recueillies : seule une partie d'un petit trésor de pièces de bronze du IIe siècle, découvert aux environs de Maison-Blanche, est entrée au Musée d'Alger.

Dans le département de Constantine, il faut noter l'arrêt à peu près complet, dû aux circonstances de la guerre, des fouilles d'Hippone. Seules des mesures de protection y ont été prises et il semble que les antiquités y aient relativement peu souffert des opérations militaires et des bombardements.

A Khamissa, où le problème de la main-d'œuvre reste difficile à résoudre, le chantier souffre également de son éloignement et des difficultés d'accès. Il ne s'y est fait que des travaux de nettoiement et d'entretien courant.

A Tébessa, les ravages de la guerre n'ont pas été aussi graves qu'on aurait pu le redouter. L'année s'est passée à protéger les Antiquités, le Musée, contre tous les périls. M. Sérée de Roch s'y est employé avec tout son zèle et tous les moyens dont il a pu disposer. Le résultat est que les collections du Musée sont intactes et que, dès que seront réparés les dégâts, d'ailleurs peu graves, subis par les monuments, l'activité archéologique pourra reprendre avec ardeur.

Sur le site de Djemila, Mlle Allais a fait poursuivre les fouilles du quartier situé en contre-bas du Forum Sud : le sous-sol d'une maison a livré deux statues en pierre, intactes, d'un homme en costume municipal et d'une femme, provenant peut-être d'un mausolée, un petit autel à Neptune et une curieuse stèle sculptée représentant Bacchus et sa mère Sémélé, document nouveau à joindre aux vestiges dionysiaques de Djemila. Des fouilles dans la basilique civile du IVe siècle, au Forum Sud, sont en cours. Le quartier chrétien a été mis en ordre, les rues dégagées, des murs consolidés et l'ensemble a beaucoup gagné.

C'est toujours le fort byzantin qui reste à Timgad la source principale d'intérêt : on continue à en extraire des inscriptions et à dégager des vestiges d'époques différentes. Le vaste ensemble des Sévères découvert ces dernières années, se poursuivait vers le Nord au delà de l'enceinte de la forteresse, comme des sondages étendus en ont apporté la preuve. Le chantier actuel est occupé à dégager l'entrée principale du fort au Nord. Mais ce sont surtout des travaux de consolidation et même de réfection des édifices récemment découverts et d'autres plus anciens, des dallages, des escaliers dans la ville elle-même qui ont occupé l'année. Tous ces travaux, en effet, pouvaient être menés à bien par M. Godet avec la main-d'œuvre réduite au minimum dont il disposait.

Le chantier de Lambèse, malgré son réel intérêt, est resté absolument inactif.

Les fouilles du Castellum Tidditanorum ont été très ralenties au cours de l'année par le départ aux armées de M. André Berthier : on venait cependant de dégager un vaste château d'eau et de découvrir des textes épigraphiques. Il est à souhaiter que les travaux puissent reprendre le plus tôt possible. Les travaux de construction d'une route permettant d'atteindre commodément le Castellum sont en cours et grâce au précieux concours du Service des Ponts et Chaussées, l'accès des ruines, difficile jusqu'ici, ne sera plus qu'une promenade.

Parmi les découvertes intéressantes faites en dehors des chantiers, il convient de noter celle que Mlle Liard, infirmière-visiteuse à Msila, a faite au Sud du Chott du Hodna. Il s'agit, gravé sur un rocher, d'un texte important mentionnant les opérations de délimitation par une commission militaire envoyée par le Légat de Numidie, de pâturages et de terres de culture et l'attribution à des tribus locales de points d'eau. Daté de 198 ap. J.-C., ce texte apporte une précieuse contribution à l'histoire économique de la Numidie au IIIe siècle.

Une inscription libyque provenant d'Attatba, non loin d'Alger, dans la Mitidja, a été recueillie au Musée Stéphane Gsell.

L'entrée de l'Algérie dans la guerre, le voisinage des champs de bataille, les difficultés économiques ont contribué à ralentir quelque peu, sinon l'ardeur de la recherche, du moins l'efficacité des travaux, mais à aucun moment l'œuvre de protection, de préservation et d'entretien des grands ensembles n'a été négligée. La modicité des moyens et surtout, on l'a constaté à plusieurs reprises, le petit nombre des agents du service des Antiquités et des Monuments Historiques n'ont pas toujours permis de préserver les Musées et les ruines de certains dégâts et même de certaines déprédations, mais grâce à l'appui des autorités alliées et surtout à la vigilance des conservateurs et des gardiens, les pertes, inévitables en temps de guerre, ont été réduites à des proportions assez faibles, eu égard à la richesse et à l'étendue du patrimoine archéologique de l'Algérie.

Il est juste de noter que les villes antiques, Timgad, Djemila surtout, ont connu un afflux considérable de visiteurs, que de véritables caravanes organisées ont parcouru les ensembles antiques et les Musées restés ouverts et que le renom de l'Algérie dans ce domaine a été, dans toute la mesure du possible, maintenu et même accru.

Louis LESCHI,
Directeur des Antiquités de l'Algérie.

Le Gérant : Jules Carbonel.

Imprimeries « La Typo-Litho » et Jules Carbonel réunies — Alger

RÉCENTES ACTIVITÉS DE L'ARCHÉOLOGIE BRITANNIQUE

La Grande guerre — la dernière — eut des conséquences curieuses et inattendues en ce qui concerne l'archéologie : au lieu d'écarter une recherche qui pouvait paraître purement scientifique et culturelle, elle lui donna sur-le-champ un essor nouveau et d'une ample envergure. Le résultat, c'est que les années d'entre les deux guerres furent marquées par un progrès énorme et des connaissances archéologiques et des méthodes de recherche surtout sur le terrain.

Au début de 1919, peu après l'armistice, Lord Allenby envoya une commission mixte chargée de dresser l'inventaire des Lieux Saints et des nombreux autres centres archéologiques de Palestine, Syrie et Transjordanie, en vue de leur protection et de leur entretien. Cette question étant considérée comme d'intérêt mondial, les membres de la commission comprenaient des archéologues français et anglais à qui était donné le pouvoir d'accepter parmi eux des représentants des nations alliées selon les occasions qui pouvaient s'offrir.

Avant la guerre, on avait dû considérer les régions de Haute-Asie comme à peu près fermées à la recherche archéologique, tant il était difficile d'obtenir un *firman* (passeport) du Gouvernement turc, ou, s'il était accordé, tant de conditions l'accompagnaient qu'il était pratiquement sans valeur. Tout ceci changea entièrement du fait de la situation nouvelle créée par la guerre. Exception faite de l'Arabie proprement dite, tous les pays de langue arabe de la Proche Asie s'ouvrirent largement à l'investigation archéologique. On tira vite

profit de l'occasion offerte. En 1920 une école anglaise d'archéologie fut ouverte à Jérusalem sous les auspices du professeur J. Garstang, directeur général des Antiquités, et on encouragea vivement les archéologues qualifiés de tous les pays à faire des fouilles ou d'autres recherches. En Irak, le British Museum, de concert avec le Philadelphia Museum de Pensylvanie, organisa une expédition à Ur, où feu R. Campbell Thomson, qui était alors dans l'armée Britannique, avait déjà fait des investigations préliminaires, ainsi qu'à Abu Shahrein (Eridu) vers le sud-ouest.

M. Leonard Wooley commença ses douze remarquables séjours d'étude à Ur en 1922. Parmi ses plus importantes découvertes il fit alors celle des Tombes royales qui montrent côte à côte de sinistres témoignages de sacrifices humains et des richesses presque incroyables sous les espèces d'objets d'or et d'argent, et aussi de pierres précieuses travaillées avec un art consommé. Mais peut-être plus importante encore fut la mise au jour d'un extraordinaire ensemble d'inscriptions gravées sur des stèles, imprimées sur des briques, ou écrites sur des tablettes d'argile avec un stylet.

Grâce à elles, M. Leonard Wooley et ses collègues, étudiant les temples et les palais, les maisons et les tombes, ont pu reconstruire l'histoire continue et à peu près complète de la cité, en partant de ses origines qui rejoignent les ombres de la pré-histoire et en passant par les marées toujours changeantes des époques de prospérité et de déclin jusqu'à la conquête de Babylone par Cyrus de Perse en 539 av. J.-C. A partir de cette époque. la ville ne fit plus que décroître et le déplacement du capricieux Euphrate vers un nouveau lit — ce qui laissa complètement à sec les quais et les ports d'Ur — contribua certainement pour une large part à cette décadence. Un des historiens d'Ur a écrit avec un esprit mordant l'épitaphe de celle qui fut en des temps anciens une fière cité : « L'histoire d'Ur est paradoxale en ceci qu'elle finit dans une obscurité plus profonde que celle d'où elle est née. »

Quand fut opérée avec le Gouvernement de l'Irak la répartition annuelle des trouvailles faites à Ur, en application de la loi sur les Antiquités, établie sur le modèle de celle qui est en vigueur en Egypte, tous les objets uniques allèrent à bon

droit au Musée de Bagdad ainsi que la moitié du reste partagé en lots et tiré au sort entre l'Irak et les chercheurs. La part qui échut à l'expédition fut alors également divisée entre les musées anglais et américains qui l'avaient patronnée. Pour ce qui est des objets « uniques » (par exemple le panneau de mosaïque représentant un bélier pris dans un fourré, ou la perruque d'or de Mes-kalam-dug, un des objets les plus remarquables de l'Antiquité), il en existe des répliques au British Museum qui servent à témoigner de la beauté des originaux que si peu de gens peuvent espérer voir dans un pays si lointain.

***

En 1923, une nouvelle expédition anglo-américaine dirigea ses investigations en Mésopotamie. Ce fut celle que l'Université d'Oxford et le Field Museum de Chicago envoyèrent à Kish et qu'organisa feu le professeur Stephen Langdon. Le fait le plus marquant des activités déployées par cette expédition fut sans aucun doute la découverte de Jemdet Nasr qui se fit de la façon suivante. Un Arabe du pays vint un jour au campement pour y vendre certains tessons de poterie peinte d'un type encore inconnu, ainsi que toute une poignée de tablettes brisées où étaient inscrits des hiéroglyphes de forme primitive. Accompagné de deux collègues et d'un guide arabe, le Dr E. Mackay, chef de l'expédition, partit quelques jours après et traversa la nudité monotone du désert qui s'étend entre le Tigre et l'Euphrate pour aller examiner le lieu d'où venaient ces trésors.

Et, chose étrange, les fouilles du petit groupe insignifiant de monticules qu'il découvrit nous fournirent le premier indice de l'existence d'un peuple dont on sait maintenant que son influence, remontant jusqu'au quatrième millénaire avant J.-C., s'exerça sur une vaste étendue depuis l'Iran jusqu'en Egypte et depuis le golfe Persique jusqu'à Troie et jusqu'aux îles de la mer Egée. Dans tous ces endroits, on a trouvé ses sceaux. Un sceau qui, sans erreur possible, provient de Jemdet Nasr, découvert par le regretté Sir Flinders Petrie dans une tombe à Nagada, exige une révision des dates jus-

qu'ici attribuées aux premières dynasties de ce pays. De plus, ajoutant une nouvelle preuve à d'autres, il a permis d'établir que l'art de l'ancienne Egypte, dans les premiers temps de son épanouissement, subissait fortement l'influence de l'Orient.

D'autres découvertes importantes furent faites à Kish : celles d'un grand palais-forteresse appartenant sans doute aux souverains Sumer de la seconde dynastie, et aussi l'exhumation de trois temples splendides, reconstruits par la piété de nombreux rois au cours d'une période s'étendant sur quelque deux mille ans, chaque temple possède son Ziggourat (ou tour à étages) qui s'élevait très haut dans les temps anciens. Un cimetière qui, dans la période qui précéda les Sargonides, recouvrait le palais sumérien déjà en ruine et abandonné, nous a donné d'intéressants aperçus sur le mode de vie des gens du temps. Il est à peu près de la même époque que les tombeaux royaux d'Ur. Et de même qu'à Ur, on a découvert un cimetière encore plus ancien. De même qu'à Ur encore, on trouva des preuves de perturbation apportées par le fantasque Euphrate. Deux fois il y eut de grandes inondations et la déviation du cours du fleuve pour un autre lit fit également de Kish, une cité de relativement peu d'importance, désavantage qui ne fut corrigé que momentanément par la percée d'un canal.

Parmi les petites trouvailles faites il y eut encore un sceau qui se révéla de première importance. Il portait des caractères indiens qu'on ne put identifier alors. Nous y reviendrons au cours de cet article.

En plus de toutes ces lumières nouvelles qu'elle apportait sur l'histoire de l'ancien Irak, l'expédition à Kish fournit d'importants dons matériels au Ashmolean museum d'Oxford et au Field museum de Chicago, compte non tenu du lot d'objets découverts plus important encore et plus beau qui échut au Musée de Bagdad en application de la loi sur les Antiquités. C'est à la pénétration d'esprit et à l'enthousiasme de Mlle Gertrude Bell que le Musée des Antiquités de Bagdad doit son existence. En tant que directeur honoraire des antiquités dans le Gouvernement nouveau-né de l'Irak, elle entreprit la tâche de construire un musée des Antiquités avec peu

d'argent et alors qu'on n'avait mis à sa disposition qu'une seule pièce dans le Sérail. Les dimanches matin, cette pièce était un heureux lieu de rencontre pour les archéologues et les visiteurs curieux de toutes nationalités. Mais grâce aux apports annuels procurés par les fouilles faites à Ur et à Kish elle fut tout de suite beaucoup trop petite pour le Musée et, après plusieures autres expéditions, les installations plus spacieuses qui avaient été attribuées à celui-ci ne suffirent plus. Après la mort prématurée de Gertrude Bell en 1926, on fonda, en mémoire de son inlassable effort pour l'archéologie, une école anglaise d'archéologie en Irak, fondation dont elle aurait elle-même hautement apprécié l'utilité.

***

Par la suite, il y eut de nouvelles expéditions en Irak: celle que le British Museum envoya à Ninive et à Arpachiyah (dans ce dernier cas en collaboration avec l'école anglaise d'archéologie en Irak), celle faite à Tepe Gawra par le Musée de l'Université de Pensylvanie et les Ecoles américaines de recherches orientales ; et celle à Khafaje, Tell Asmar (Eshnunna) et Tell Agrab, dirigée par l'Institut Oriental de l'Université de Chicago. Chose assez surprenante, la loi sur les Antiquités applicable en Irak fut alors modifiée et, trouvant les nouvelles conditions quelque peu onéreuses, les expéditions utilisèrent leurs connaissances et leur large expérience en d'autres lieux. Deux d'entre elles s'orientèrent vers la Syrie et il en résulta l'enrichissement des musées de Beyrouth, d'Alep et de Damas. Ce changement de théâtre se révéla très utile, car ayant de nouveaux domaines à conquérir, les archéologues infatigables ouvrirent bientôt de nouvelles perspectives sur l'histoire ancienne.

Dans la région de Khabur, au N.-E. de la Syrie, les expéditions de M. E.-L. Mallowan et de ses collègues à Tell Brak et à Chagar Bazar ont révélé que, dans l'Antiquité, il existait de nombreuses et florissantes agglomérations agricoles et de grandes villes occupées d'échanges commerciaux là où ne règne plus maintenant ou presque que la désolation. Et des

faits nouveaux vinrent éclairer les relations des pays de Sumer et d'Assyrie avec l'étranger. Le voyage de Sir Leonard Wooley à Al Mina, sur la côte de Syrie, a mis splendidement en lumière les relations commerciales que Chypre, la Crète et la Grèce entretenaient avec les terres intérieures de l'Asie occidentale. Le travail qu'il fit à Atchanch (l'ancien Alakah) a éclairé de la façon la plus heureuse les rapports des Hittites avec le peuple peu connu des Khurriet, avec le royaume de Mitanni dans la Syrie du Nord et la haute vallée de l'Euphrate. Les fouilles importantes du Dr C. F. A. Schaeffer à Ras Shamra, sur la côte Syrienne, ont aidé à compléter le tableau de cette période obscure et difficile.

Pendant ce temps, des chercheurs anglais, américains, français, juifs et danois, en Palestine, en Transjordanie, en Asie Mineure et en d'autres points de la Syrie, notamment à Palmyre et à Doura-Europos avaient accumulé un ensemble de nombreuses connaissances dont une littérature sans cesse grandissante fournit le témoignage. Dans un pays plus lointain des travaux de grande importance ont été faits par R. Girshman et ses collègues à Sialk en Iran et par le professeur E. Herzfeld et d'autres en d'autres points de ce pays.

⁂

Les travaux que Sir Arthur Evans fit avant la guerre en Crète ont été poursuivis et mis au clair plus tard par des chercheurs américains, anglais et autres, et un certain nombre de fouilles de petite importance matérielle mais instructives, furent réalisées à Chypre, particulièrement par des Suédois. Une découverte d'une valeur tout à fait exceptionnelle fut faite par Mlle Dorothy Garrod dans les grottes du Mont Carmel en Palestine. Il s'agit d'une suite continue de vestiges datant de la dernière époque acheuléenne jusqu'à l'époque natufienne (ou mésolothique) et comprenant à la fois l'homme de Neanderthal et l'Homo sapiens dans la période paléolithique. Cette découverte rejoint celle du professeur J. Garstang qui constata une couche natufienne sous une couche néolithique à Jéricho. On peut rappeler ici les investigations faites par le Dr Davidson Blak, le Dr W. C. Pei et d'autres chercheurs chinois à l'autre extrémité de l'Asie sur les crânes et les dents des *Sinanthropus Pekinensis* (« L'homme de Pekin » ?). Tout ce travail fut fait, et souvent dans des conditions très dures et très inconfortables, dans le désir de démêler la situation embrouillée de l'histoire de l'homme à ses premiers temps dans le proche et le moyen Orient (ce dernier terme devant être pris au sens où on l'entendait jadis : il s'agit des régions de l'Irak, de l'Iran et du Baluchistan). Mais ce fut l'opportune découverte du tombeau de Tutankhamon en haute Egypte qui, plus que toute autre découverte, a contribué à concentrer l'attention générale sur l'intérêt fascinant qu'offre la recherche archéologique. Ici encore les trouvailles restèrent, comme il se devait, dans leur pays d'origine ; il faut espérer que des mains instruites et compétentes sauront toujours les préserver de tout danger de détérioration. L'inventaire détaillé, les photographies et l'étude technique du riche mobilier funéraire du roi furent le résultat des efforts conjugués et persévérants d'une équipe américaine, anglaise et égyptienne que dirigeait Howar Carter. Ce n'est pas là le seul travail accompli par les archéologues britanniques entre les deux guerres, dans la vallée du Nil. Un grand amas de connaissances nouvelles et intéressantes, encore que moins spectaculaires, fut accumulé là sans bruit et avec continuité.

⁂

Avec l'ouverture des anciens territoires Turcs à la recherche archéologique, se présenta l'occasion d'accéder à la Turquie elle-même. Et le gouvernement éclairé de Kemal-Pacha se prêta obligeamment à ces études. La Porte d'Or et l'hippodrome d'Istambul furent sortis de terre par Stanley Casson et David Talbot Rice qui travaillaient pour le compte de l'Académie britannique en collaboration avec le Musée d'Istambul. Les mosaïques du palais de Justinien dégagées par le Walker Trust de l'université écossaise de St Andrew, rivalisent d'intérêt avec celles de la Mosquée de Ste-Sophie, soigneusement mises à nu et nettoyées par Thomas Wittemore de l'Institut

byzantin d'Amérique. Ce stimulant conduisit à des études plus approfondies des dernières années des périodes romaines et byzantines.

D'Istambul, Talbot Rice partit faire avec Gerald Reitlinger un court séjour d'études à Hira, dans le sud de l'Irak. Hira fut autrefois un port sur l'Euphrate avant qu'un changement dans le cours du fleuve ne l'en eût écarté. A l'époque de sa pleine prospérité cette petite ville, qui fut florissante pendant quelque 700 ans au début de l'ère chrétienne, entretenait d'actifs échanges commerciaux avec la Chine pour ses soies, avec l'Inde pour ses épices, ses bois précieux et autres marchandises Dans un des premiers manuscrits chinois anciens, on trouve une histoire amusante qui raconte comment un envoyé du monarque chinois en Syrie arriva à Hira pour y prendre un bateau à destination d'un port de la mer Rouge. On l'avertit avec empressement (et on peut très vraisemblablement soupçonner les commerçants Parthes de vouloir empêcher que s'établissent des relations directes entre la Chine et l'Occident) « qu'il y avait quelque chose d'étrange dans cette mer qui donnait le mal du pays. Ceux qui s'y aventuraient ne pouvaient s'empêcher d'être la proie de sentiments de mélancolie ; si l'envoyé chinois ne se souciait ni de ses parents, ni de sa femme, ni de ses enfants, alors il pouvait partir ». Apparemment, l'envoyé se retira discrètement. L'histoire ne nous en dit pas plus. Mais il y avait des routes continentales rejoignant la Syrie par où il a peut-être pu tout aussi bien accomplir sa mission. L'art et l'architecture de Hira sont étrangement proches de ceux qu'on rencontre dans la Perse des Sassanides. Les stucs qu'on y trouve sont très semblables à ceux des monuments Sassanides de Kish ou de la proche Barguthiat.

***

Dans l'Inde aussi la recherche archéologique de ces deux dernières décades a permis d'insérer dans le tableau du monde de l'Antiquité des peuples qu'on avait ignorés jusqu'ici. Le sceau trouvé dans des remblais de terre sous le temple du dieu de la guerre Ilbaba que Sargon I avait élevé puis fait restaurer

à Kish, était le témoignage, à la façon d'un symbole, d'un lien de paix entre deux pays qui n'étaient point en guerre. L'ayant trouvé, l'archéologue E. Mackay le mit de côté comme n'étant ni sumérien, ni sémitique, ni babylonien, ni assyrien d'origine. Il représentait quelque chose de neuf qui demandait à être étudié et serait expliqué un jour. Peu de temps après, la question de l'origine de ce sceau trouva sa réponse de façon dramatique. Quelqu'un, qui était venu visiter les fouilles, laissa derrière lui en partant un exemplaire de l'*Illustrated London News*, pensant que les hommes qui travaillaient dans ce pays éloigné et solitaire y trouveraient quelques moments de détente. Là, se trouvait reproduite la réplique — en fait plusieurs répliques — de ce sceau mystérieux. Ces sceaux venaient de l'Inde, où pour la première fois en 1921, on se rendit compte qu'un peuple jusqu'ici inconnu avait dû vivre jadis dans la vallée de l'Indus. On avait de temps en temps trouvé des sceaux de cette sorte aux Indes, dans les mains de commerçants ou de collectionneurs. On racontait qu'on les avait découverts dans un groupe de tumuli à Harappa dans le district de Montgomery au Punjab. Là, pendant des années et des années, les briques d'une ancienne ville dont on ne savait absolument rien avaient servi à construire des villes voisines et aussi à empierrer sur 150 miles ou presque la voie de chemin de fer du nord-ouest de l'Inde. En 1921 on en déterra quelques autres au cours de recherches archéologiques faites à Harappa et d'autres indices révélèrent que c'était là le site d'une ville fort ancienne. L'année suivante, le Dr R. D Banerji, occupé à dégager un ancien stupa et un monastère bouddhiste du IIe ou du IIIe siècle ap. J.-C., découvrit qu'on les avait construits avec des briques qui avaient été déterrées du haut monticule sur lequel ils se dressaient. Creusant sous les constructions bouddhiques, dans la masse des briques, il tomba sur plusieurs de ces sceaux curieux. Sur quoi Sir John Marshall, directeur général de l'archéologie aux Indes, mit en œuvre les ressources dont disposait son département pour trouver la solution du problème de cette race inconnue à laquelle on était redevable de ces sceaux. Aidé de la plupart des plus anciens chercheurs et de plusieurs centaines de terrassiers, il découvrit au cours d'une campagne de travail intensif qui

dura environ six semaines, d'amples témoignages d'une civilisation qui, — on a pu l'établir depuis, — s'étendait sur un domaine bien plus grand que le Sumer ou l'Egypte. C'était là une découverte de première importance. La trouvaille du sceau indien à Kish et l'existence d'autres sceaux originaires de l'Irak, que le Louvre avait conservés jusqu'ici sans en comprendre le sens, permirent à sir John Marshall de supposer provisoirement l'existence d'un peuple « indo-sumérien », hypothèse de travail qui fut bientôt écartée. De nouvelles fouilles, entreprises sous la direction du Dr Mackay qui se rendit de Kish à Mohenjo-daro, ainsi que d'autres trouvailles faites au cours de diverses expéditions menées en Irak, ont montré que les liens qui unissaient Sumer et la vallée de l'Indus au milieu du 3e millénaire av. J.-C. n'étaient que d'ordre commercial et non pas racial comme on l'avait supposé d'abord.

Il ne faut pas non plus classer ces grandes cités comme appartenant à l'âge appelé Chalcolithique. Si des instruments de pierre y étaient encore en usage concurremment à des outils de cuivre et de bronze, ce n'étaient là que des couteaux bon marché et courants, taillés dans un bloc de silex et destinés à la cuisine, à l'établi ou encore au soc de la charrue.

Bientôt des sceaux de caractères nettement indiens avec les animaux et les inscriptions devenus familiers depuis les découvertes de Mohenjo-daro et de Harappa, furent trouvés dans des couches sargonides et pré-sargonides à Ur. Un marchand entreprenant de l'Inde avait même fait inscrire son nom sur son sceau en se servant de l'écriture cunéiforme du pays avec qui il faisait commerce, bien qu'il y ait l'habituel « bœuf à une corne ». Plus tard, l'expédition organisée par l'Institut oriental de Chicago, dirigée par le professeur H. Frankfort, découvrit encore d'autres sceaux et d'autres objets nettement originaires de l'Inde, à Tell Asmar près de Bagdad, dans des couches qui montraient bien qu'ils remontaient aux premières dynasties, vers 2500 ans av. J.-C. Mais ce n'était pas là l'unique voie du commerce. Trois sceaux cylindriques de la forme sumérienne courante, furent trouvés par la suite dans les couches supérieures de Mohenjo-daro, à côté de plusieurs centaines de sceaux de forme carrée et de frappe de la vallée de l'Indus. Et dans une des couches plus

profondes, on a trouvé un fragment de vase de stéatite vert clair, sur lequel était sculpté un clayonnage d'un modèle peu commun que l'on a aussi trouvé sur des vases semblables déterrés à Tell Asmal, à Kish, et à Suse en Elam. L'opinion générale semble être maintenant qu'à une époque bien antérieure à la pénétration de l'Inde par des populations de langue aryenne, une poussée vers le sud-est conduisit vers l'Inde des peuples de même souche que ceux qui pénétrèrent à l'aube de l'histoire, venant du nord, dans les plaines du Tigre et de l'Euphrate.

Malheureusement la crise financière de 1931 obligea le gouvernement de l'Inde à cesser ses recherches archéologiques au moment même où les preuves les plus intéressantes des activités commerciales de Mohenjo-daro semblaient devoir se matérialiser dans l'étude des ruines des quais du fleuve, des grands marchés ouverts et de bâtiments qui devaient être des Khans ou peut-être des dépôts de marchandises. On put retrouver un mur extérieur épais de plus de 5 pieds, de 242 pieds de long et de 112 pieds de large. Il était adjacent à une rue de Khans qui conduisait jusqu'au cœur de la cité et partait apparemment de ce qui semblait être une porte au bord de l'eau. Il semblait peu plausible que ce bâtiment fût un temple, mais, de même que la porte probable de la cité, on dut renoncer à le dégager. Deux fois les gens de Mahenjo-daro durent abandonner leur ville et leurs maisons à cause d'inondations. On a des signes évidents que l'Indus, ou un de ses affluents baignait le mur de l'Ouest ; et là, comme ailleurs, un changement dans le cours du fleuve peut avoir été à l'origine du déclin, puis de l'abandon de la ville.

Pendant l'hiver 1935-36, l'intérêt grandissant que l'Amérique prenait aux découvertes faites dans la vallée de l'Indus s'exprima de façon pratique et active. Le professeur W. Norman Brown, de l'Ecole américaine des études indiennes et iraniennes, organisa la première expédition archéologique américaine aux Indes pour le compte du musée des Beaux-Arts de Boston. Le lieu choisi fut Chanhu-daro, un groupe de trois petits monticules à 70 miles au S.-E. de Mohenjo-daro, où l'auteur de cet article eut le plaisir d'aider son mari à classer et à reproduire le dessin des menues trouvailles autres que

les objets de poterie. Ces fouilles, vite faites mais très fécondes, ont jeté des lumières nouvelles sur la vie des habitants de la vallée de l'Indus au 3e millénaire av. J.-C. Ils étaient habiles artisans autant qu'agriculteurs et la petite ville de Chanhudaro semble avoir été un véritable Nüremberg antique, si l'on en croit les vestiges de nombreux jouets et la trace de fabrication de colliers dans maintes maisons. Là encore l'éloignement du fleuve, qui quitta finalement la proximité de la ville, semble avoir contribué, en partie du moins, à son abandon. A nouveau. au partage des découvertes, les exemplaires « uniques » furent attribués au gouvernement de l'Inde pour ses musées ; la moitié de ce qui restait — et c'était une abondante moitié — fut allouée à Boston, où elle constitue un bel ensemble d'objets trouvés dans la vallée de l'Indus que les musées de Grande-Bretagne pourraient aisément envier.

Sans doute la découverte la plus appréciable faite au cours de cette brève période de fouilles est de celles qui ne se mettent pas sur des étagères de musée. C'est celle de l'existence de deux civilisations postérieures, qu'on a appelées respectivement Jhukar et Jhanga, d'après les noms des lieux où pour la première fois on en a trouvé des vestiges. Elles font le pont, — encore qu'actuellement ce ne soit que d'une façon à peine esquissée en ce millénaire plein d'ombres, — entre la période où s'effaça la civilisation de Harappa et celle qui marque la venue aux Indes des peuples de langue aryenne. Avec la civilisation Amri, dont nous avons un témoignage dans une ville construite en pierre à proximité du pied des collines de Khirthar (sur la frontière du Balushistan) et qui est de date pré-harappienne, nous savons maintenant qu'il y eut quatre civilisations successives dans la vallée de l'Indus. Il faut donc dorénavent abandonner le terme de « civilisation de la vallée de l'Indus » jusqu'ici employée pour n'en désigner qu'une seule — celle de Harappa.

Les voyages de sir Aurel Stein dans le Balushistan du nord et du sud ont ajouté beaucoup à l'intérêt soulevé par ces récentes découvertes dans l'Inde. Il a jalonné la route par où sans doute se faisait le commerce par terre entre l'Inde et Sumer, — encore qu'il ne faille pas écarter la possibilité qu'il existât d'autres routes et par terre et par mer. Les randonnées

en Asie centrale du même infatigable vétéran ont jeté une vive lumière sur les vastes régions désertiques jusque là quasi-inconnues par où passait l'antique « Route de la soie » qui joignait la Chine à l'Occident. Avec les connaissances sur ces régions lointaines qu'apportèrent Sven Hedin et d'autres archéologues et, plus récemment, Mildred Cable et ses collègues missionnaires dans leurs randonnées assidues et pleines d'ardeur au désert de Gobi et à Sin Kiang, nous gens du monde occidental en sommes arrivés à un point où nous pourrons aider les archéologues chinois dans l'étude des monuments de leur passé, que nos voyageurs ont montré exister en grand nombre. Il est plus que probable que leurs découvertes et celles de leurs collègues russes qui se poursuivent maintenant jusque dans la poussière et le feu de la bataille, seront des liens lumineux qui favoriseront leur compréhension mutuelle.

***

L'activité des archéologues britanniques sur les champs plus proches de l'Europe et dans les Iles Britanniques n'a pas été moins grande pendant ces années d'entre les deux guerres que celle déployée en Orient.

Là pourtant leur travail a suivi des lignes assez différentes. Des savants comme le professeur V. Gordon Childe ont très utilement collationné les résultats des fouilles faites dans les divers pays et en ont fait la synthèse ; d'autres ont pris pour champ d'études les langues, les arts et les religions du monde ancien. En Grande-Bretagne, l'important travail d'Alexander Keiller sur les monuments mégalithiques, l'exhumation de monuments de bois disposés en cercle (Woodhenge), les études de châteaux forts, comme celle que firent le Dr Mortimer Wheeler et ses collègues de Maiden-Castle et bien d'autres fouilles ont mené à des recherches fécondes dans le sens des contacts Européens. La photographie aérienne s'est montrée une aide efficace de l'archéologie : elle a été surtout précieuse en révélant des restes de l'occupation romaine en Grande-Bretagne ainsi que les méthodes primitives de l'agriculture et des assolements. Point ne faudrait oublier non plus la

grande inhumation de navires de Sutton Hoo que le travail approfondi de E. T. Leeds sur la période Anglo-Saxonne et maintes découvertes ont beaucoup contribué à faire comprendre.

Comme c'est le cas de beaucoup d'autres sciences, l'archéologie intéresse maintenant toutes les nations. La semence si librement jetée par la générosité toute désintéressée de travailleurs de races bien différentes et dont l'activité s'est exercée bien au delà des frontières de leurs pays propres, produira une abondante moisson de connaissances sur un passé qui nous appartient à tous, qui n'est la propriété d'aucun peuple particulier mais de l'humanité toute entière.

DOROTHY MACKAY.

Recherches d'Archéologie Musulmane

LES RUINES DE TAOUNT

Bourgade berbère du Maghreb Central

Depuis la publication, en 1935, de notre *Notice Historique sur Nemours et Taount* (1), nous avons eu le loisir d'entreprendre la description détaillée des ruines berbères qui font l'objet de la présente étude.

Sous l'action conjuguée des intempéries et des destructions systématiques causées par les « chercheurs de trésors », ces Vandales du XXe siècle, ces ruines tendent de plus en plus à devenir méconnaissables et à disparaître, au détriment de nos connaissances. Aussi, était-il urgent, croyons-nous, de les sauver de l'oubli, en les signalant à la bienveillante attention de ceux qui s'intéressent au passé des villes mortes de la Berbérie.

Avant d'entrer dans le vif de notre sujet, il nous est particulièrement agréable de remercier ici M. Leschi, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Directeur des Antiquités de l'Algérie, pour l'intérêt qu'il a bien voulu témoigner à ces modestes recherches d'archéologie musulmane.

La bourgade ruinée de Taount est située sur la côte de l'Oranie occidentale, à 34 kilomètres à l'Est de la frontière marocaine, par 4°11'23" de longitude Ouest (méridien de Paris) et 35°06'28" de latitude Nord.

(1) Francis Llabador, *Notice Historique sur Nemours et Taount, depuis l'antiquité jusqu'à l'arrivée des Français.* (*Bull. Soc. Géogr. et d'Archéol. d'Oran*, t. 56, fasc. 199, mars 1935).

Juchée, comme l'aire d'un aigle, sur le plateau de l'escarpement rocheux haut de 130 mètres qui domine, à l'Est, la ville et le port de Nemours, elle était naturellement défendue du côté de la mer par de hautes falaises (²) partout inabordables, présentant un à pic d'environ 80 mètres de hauteur et, vers la terre, par des pentes rocailleuses, très raides, couvertes d'une végétation rabougrie.

Nous ne reviendrons pas sur les avantages de cette position qui furent remarqués, dès la plus haute Antiquité, par les autochtones, les navigateurs et les envahisseurs qui se succédèrent aux différentes époques de l'Histoire.

Nous rappellerons que c'est seulement au XIe siècle que Taount se trouve citée par les géographes, comme une petite place forte quasi-inexpugnable (³).

Quoi qu'il en soit, le système défensif de cette bourgade fortifiée du Maghreb Central comprenait essentiellement une enceinte et une qaçba que nous allons étudier avec les autres vestiges archéologiques encore visibles.

L'enceinte de la bourgade (photo 2). — Malgré sa situation privilégiée Taount possédait, du côté de la terre, une enceinte dont il est facile de restituer le tracé par les vestiges qui subsistent au ras du sol.

Cette enceinte, construite un peu en contre-bas du plateau, suivait les sinuosités du terrain. Elle partait de la tour d'angle (N° III) de la forteresse (⁴) parcourait 22 m. 20 en direction Sud où elle se raccordait à un premier bastion ruiné dont

---

(2) Les basaltes forment, au sommet, une gigantesque couronne autour du Lias et s'épanchent en falaise jusqu'à la mer.

(3) Al Bakri, *Description de l'Afrique Septentrionale*, trad. de Slane, 1913, p. 162. Al Bakri écrivait le premier au sujet de la forteresse : « Elle couronne une colline que la mer entoure de trois côtés. On y arrive par le côté oriental, mais l'accès en est très difficile; l'on ne saurait espérer d'effectuer la conquête d'une telle place. Elle est occupée par une tribu berbère, les Beni Mansour. »

Au XIIIe siècle notamment Taount eut à supporter deux sièges mémorables, dont l'un ne dura pas moins de cinq années. Ibn Khaldoun (*Hist. des Berbères*, trad. de Slane, t. I, pp. 239 et suiv.) nous apprend, en effet, qu'elle capitula en 675 (1276-7) après cinq ans de résistance, parce que son défenseur, allié aux Mérinides, obtint des conditions avantageuses de Yaghmorasâm, roi de Tlemcen.

(4) La forteresse occupait l'extrémité Est du Plateau.

la face mesurait 3 m. 40 et les flancs : l'un 3 mètres et l'autre 5 m. 75 de longueur.

De ce bastion, l'enceinte obliquait vers l'Ouest, protégeant la cité proprement dite, du côté Sud, et allait, à 300 mètres environ plus loin, se raccorder à un autre bastion situé à l'extrémité Ouest du plateau, un peu au-dessous du fortin moderne (⁵) construit par le génie militaire. Ce second bastion, qui mesure actuellement 4 m. 40 de hauteur, présente une face de 4 m. 30 de largeur et deux flancs mesurant respectivement 3 m. 80 et 4 m. 40. A l'Ouest de ce dernier bastion, l'enceinte parcourait encore une vingtaine de mètres et se terminait brusquement à pic sur la mer.

Il convient de noter qu'un oued, aujourd'hui détourné, coulait jadis au pied de l'escarpement de Taount.

Ainsi le système de défense de cette bourgade ancienne comprenait, seulement du côté Sud d'où les attaques étaient à craindre, une enceinte de pierres sèches surmontée d'un mur bétonné, allant de l'Ouest à l'Est du plateau, en s'adaptant à la topographie du lieu.

Un fragment de cette enceinte, situé en avant de la tour d'angle n° III, laisse voir une assise de moellons (basalte, calcaire) supportant une petite surélévation en béton. Partout ailleurs le béton s'est écroulé et il ne reste que le soubassement de moellons que l'on peut suivre aisément jusqu'à son raccordement avec le bastion Ouest qui domine à l'Est la baie de Nemours.

Les portes. — D'après la tradition, et aux dires des vieux indigènes musulmans du pays, deux portes donnaient accès à la bourgade.

L'une d'elles était percée à l'Ouest de l'enceinte et dominait le mausolée de Sidi Moûsa (⁶). Elle portait le nom de Porte de l'Aloès : باب الصبرة (*Bâb el Çabra*). Cette porte était surveillée et gardée par quelques soldats qui, vraisemblablement, occupaient le petit bastion de pisé situé à l'extrémité Ouest du plateau.

---

(5) Ce fortin a été construit sur l'emplacement occupé jadis par l'une des mosquées de la bourgade.

(6) Sidi Moûsa était un homme pieux qui vivait, dit-on, près de cette porte de l'enceinte, où il fut enterré par la suite.

Une deuxième porte située à l'Est, à proximité de la forteresse, était appelée la porte principale : بـاب العـاريـضـة (*Bâb el Aarida*).

Il ne reste aucun vestige de ces deux portes percées dans le mur d'enceinte (7).

L'intérieur de l'enceinte. — A l'intérieur de l'enceinte, la bourgade occupait la presque totalité du plateau, d'une superficie de 7 hectares environ.

On y voit encore très nettement les ruines des nombreuses maisons carrées en pierres sèches, autour desquelles sont répandus d'innombrables débris de poteries, plus ou moins grossières.

Au cours de nos fréquentes promenades sur le plateau de cette cité ruinée nous avons remarqué un nombre considérable de silos dans lesquels, selon l'usage antique, les Berbères conservaient leurs grains.

En outre on remarque également de très nombreuses grottes qui paraissent avoir été habitées, comme en témoignent les innombrables coquilles d'escargots que l'on trouve en remuant un peu la terre et les débris de poteries et d'os.

Il est visible que quelques-unes de ces grottes en partie naturelles ont été aménagées et même agrandies par la main de l'homme, à une époque qu'il nous est impossible de fixer. Certaines présentent une ouverture sur la mer et sont très spacieuses.

Nous en avons compté et visité plus d'une vingtaine. Quelques-unes sont séparées en deux par des murs de pierres sèches ou par une cloison rocheuse naturelle, et communiquent entre elles par des ouvertures, le plus souvent très étroites, ne livrant passage qu'à une seule personne à la fois.

Enfin, certaines de ces grottes n'ont pu être explorées en raison de leur longueur, du manque d'air et de lumière et aussi par suite des éboulements qui se sont produits.

Nous ne sommes pas éloigné de croire que ces grottes ont été habitées par les Berbères et très probablement aussi par les pirates qui avaient fait de ce plateau, surtout pendant la domination turque, un véritable nid de forbans et d'écumeurs de mer.

(7) Nous tenons ces renseignements de Tàchefin Ahmed ben Ahmed, âgé de 57 ans, dont le père est né à Taount.

La forteresse. — Les ruines les plus intéressantes sont, sans contredit, celles du vieux château fort (qaçba) du Moyen âge qui formait un quadrilatère d'environ 2.956 mètres carrés et qui occupait une position stratégique très avantageuse à l'Est du plateau.

Il ne reste debout qu'un énorme pan de muraille en pisé d'une soixantaine de mètres de longueur, rongé par le temps et percé de trous, à contours irréguliers, représentant les vides laissés par les perches ayant servi de chevrons. Ce pan de muraille est flanqué de trois tours barlongues, dont deux, placées aux angles et une au centre, font saillie sur la courtine du côté Sud (photo 3).

Ces tours sont accolées au mur non crénelé qui a une hauteur assez variable par suite de la forte déclivité du terrain. C'est ainsi que la tour, que nous appellerons pour la commodité de l'exposition la tour n° I, a une hauteur moyenne de 6 m. 80 à 6 m. 95, la tour n° II : 12 m. 45 et la tour n° III, construite en contre-bas, par rapport à la seconde, a plus de 17 mètres de hauteur.

Quant au mur lui-même il a une épaisseur de 2 m. 25 à la base et de 1 m. 65 vers le haut. Cette différence entre la base reposant sur le sol et le sommet provient de ce qu'il existe à la base de la courtine (côté interne) un étroit chemin de 0 m. 60 de largeur qui servait à accéder vers les parties hautes de la construction (8) (photo 5). Il permet assez facilement d'atteindre le sommet de la tour n° III (voir plan, fig. 1) d'où l'on pouvait ensuite accéder au chemin de ronde et aux autres tours, par une rampe pourvue de marches assez raides. Actuellement, il ne subsiste ni parapet ni merlons (9).

Les tours. — Comme nous venons de le voir, la partie Sud de la forteresse qui subsiste encore est flanquée de trois tours barlongues accolées à l'extérieur de la courtine. Deux

(8) Parfaitement horizontal, ce chemin partant de la cote 0, atteint rapidement 5 m. 96, rachetant ainsi les différences de niveau.

(9) Canal, in *Le Littoral des Trara*, 1886, p. 127, écrivait : « Les murailles dentelées à leur crête... ».

sont des tours d'angles. Les 3 tours sont sensiblement placées à égale distance l'une de l'autre. En effet, la tour n° I est séparée de la tour n° II par un intervalle de 18 m. 25. La deuxième est distante de la troisième de 17 m. 60. Par contre, sur la face Est de la forteresse (face qui s'est effondrée et qui dominait à pic sur la mer la petite plage dite du « Tunnel ») la tour n° III était séparée de la tour d'angle n° IV par un intervalle de 34 mètres.

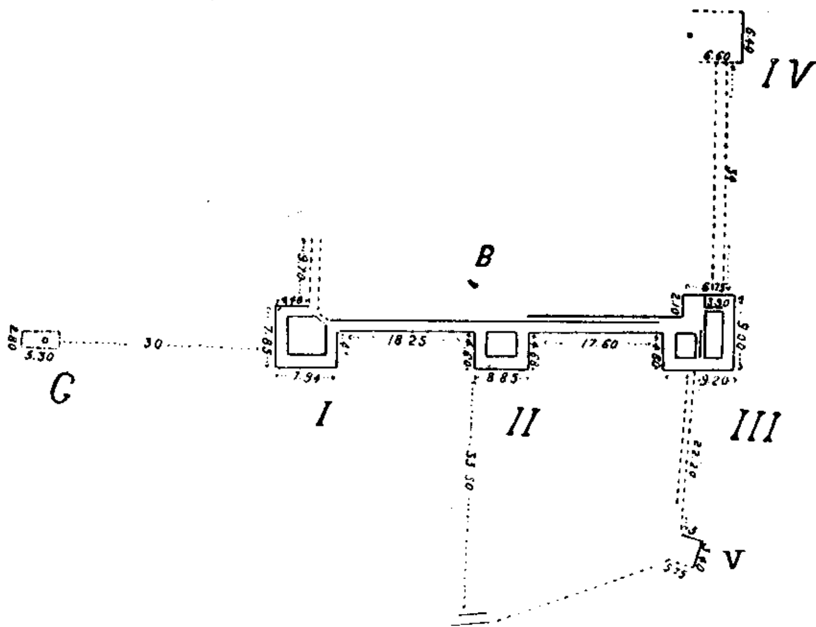


Fig. 1. — Plan de la forteresse.

L'existence de ces trois tours plus rapprochées les unes des autres sur la partie Sud de la forteresse, la seule qui subsiste aujourd'hui, donnait plus de solidité à cette partie la plus vulnérable de la construction. De sorte que, comme presque toutes les places du Moyen âge, la forteresse de Taount pouvait, le cas échéant, s'isoler de l'enceinte extérieure, déjà décrite, et se défendre encore quand celle-ci était tombée au pouvoir de l'assaillant.

Ces tours creuses construites en béton comme le reste de la construction, méritent d'être étudiées chacune séparément.

La tour d'angle de l'Ouest n° I (voir plan) mesure 7 m. 94 de façade sur 4 m. 55 d'avancée, par rapport à la courtine. A l'intérieur, on ne distingue aucune particularité. Pas de traces d'entaille ou de saillie en arc creusée dans les parois internes ayant pu supporter une plate-forme ou une voûte.

Cette tour d'une hauteur moyenne de 6 m. 80 à 6 m. 95 (c'est la moins haute des trois qui subsistent encore) ne comportait pas d'étages, de salle supérieure comme les deux autres dont il va être question un peu plus loin.

A la base des parois intérieures on peut voir encore seulement des traces d'un revêtement de plâtre grossier de 2 à 4 millimètres d'épaisseur.

La tour médiane n° II, mesurant 8 m. 85 de façade sur 4 m. 60 à 4 m. 68 de saillie, présente vers le milieu de sa hauteur une petite baie rectangulaire de 1 m. 50 × 0 m. 85 environ, donnant accès dans la chambre inférieure (Fig. 2). Intérieurement cette petite chambre mesure 2 m. 90 × 3 m. 40 environ. Sur chacune des quatre parois internes, existe une entaille de 15 à 20 centimètres de profondeur et de 13 centimètres de largeur décrivant un plein cintre. Ces entailles établissent clairement que la plate-forme de la partie supérieure de cette tour était soutenue par une voûte d'arête construite de façon assez primitive [10].

La construction de cette voûte était d'autant plus aisée que les matériaux employés (briques plates et pleines notamment) étaient faciles à disposer en employant probablement un coffrage.

La tour d'angle de l'Est n° III, beaucoup plus large que les précédentes, mesure 9 m. 20 de largeur sur 4 m. 60 d'avancée. Elle repose sur un soubassement de moellons de roche (basalte).

Son aménagement est intéressant à étudier et mérite de retenir quelque peu notre attention (Fig. 3). En effet, comme certaines tours barlongues de l'enceinte de Mansourah, elle

(10) En effet, elle est constituée par quatre éléments de voûte (en plein cintre) partant des appuis ménagés dans les murs et se rejoignant aux angles pour former une voûte d'arête.

comprend deux petites salles rectangulaires, dont la plus grande (la plus orientale) mesure 6 m. 15 de longueur sur 2 m. 50 de largeur. L'autre, plus petite, mesure 2 m. 95 environ de longueur sur 1 m. 62 de largeur (11).

Il semble bien d'ailleurs qu'on ne pénétrait pas dans les parties inférieures de ces petites salles. Ce qui le fait supposer, c'est qu'elles ne présentent, vers la base, aucune ouverture y donnant accès.

Quant au système de voûte, il diffère de celui déjà décrit.

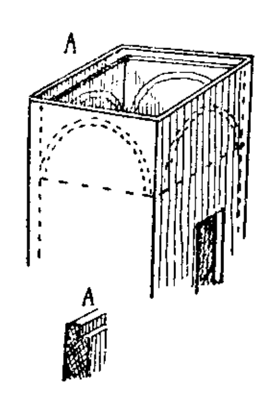


Fig. 2. — Tour médiane n° II.

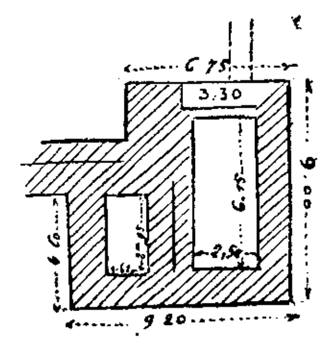


Fig. 3. — Tour d'angle n° III, comprenant à l'intérieur, deux petites salles rectangulaires

C'est ainsi que ces deux petites salles étaient recouvertes par des *voûtes en berceau*, si l'on en juge par les rainures assez profondes, décrivant un plein cintre, que l'on peut voir encore sur les deux parois internes de chacun des deux compartiments. Ces rainures en arc, creusées dans le béton, ont environ 13 centimètres de largeur (12). Dans celle qui est creusée dans l'une des parois du compartiment le plus grand, on remarque

(11) Ces deux salles contiguës ne sont pas simplement divisées par un mur médian perpendiculaire à la courtine. Chacune d'elles possède un mur propre. Celui de la plus grande a 0 m. 75 d'épaisseur. Quant au second, il a 1 m. 05 d'épaisseur. Entre ces deux parois, existe un espace vide de faible largeur.

(12) La forme et le volume du creux montrent qu'il s'agissait bien du logement exact ménagé dans la paroi pour recevoir les briques maçonnées, disposées concentriquement; la brique du milieu de l'arc jouant le rôle de clef de voûte.

encore quelques morceaux de briques en partie encastrés. Ces briques amorçaient la voûte en berceau qui s'est effondrée.

Cette salle de 6 m. 15 × 2 m. 50 ne comportait qu'une seule voûte en berceau tandis que la seconde, plus petite mais plus élevée, comportait deux étages au lieu d'un, et par suite, deux voûtes en berceau superposées l'une au-dessus de l'autre, comme dans certaines tours de l'enceinte de Mansourah, remarquablement étudiées et décrites par MM. William et Georges Marçais (13).

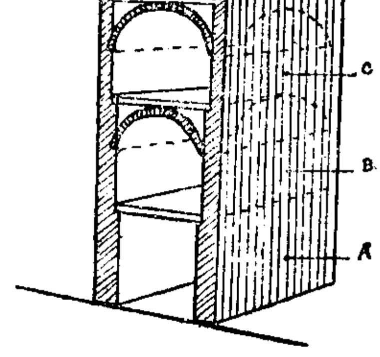
Ces voûtes maçonnées se développaient entre les deux

Fig. 4.

A. Salle inférieure, plancher haut sur poutres.

B. Salle supérieure, plancher haut sur voûte en berceau.

C. Salle supérieure, plancher haut sur voûte en berceau et sous plate-forme.



murailles où l'arc confortatif de l'extrémité était encastré (Fig. 4). Les bords latéraux de la voûte trouvaient leur point d'appui sur une saillie longitudinale joignant l'extrémité des branches de chaque entaille en arc. La voûte ainsi construite supportait une plate-forme de béton.

Quant aux chambres inférieures, elles étaient couvertes par une plate-forme qui reposait vraisemblablement sur une charpente de thuya s'appuyant elle-même sur les saillies longitudinales de 15 centimètres de largeur, creusées dans les parois épaisses du béton (14). Sur la charpente (rondins de thuya

(13) *Les Monuments arabes de Tlemcen*, Paris, 1901.

(14) En somme, ces plates-formes ont été réalisées en couvrant l'espace qui sépare les points d'appui par un solivage constitué par la juxtaposition de rondins de thuya reposant sur les saillies longitudinales creusées dans le béton des deux murs parallèles.

Ces rondins résistent à leur poids et à la surcharge, comme les poutres droites, et exercent sur les points d'appui des pressions uniquement verticales.

juxtaposés) était pilonné du béton qui formait la plate-forme de la salle supérieure *voûtée en berceau* supportant elle-même une autre plate-forme bétonnée.

Matériaux de construction. — Les matériaux utilisés pour la construction de la forteresse de Taount dont nous venons de parler comprennent : le bois, le béton, les briques, le plâtre et la pierre brute.

Le bois ne se retrouve que sous la forme de longrines (ou de perches) incluses dans le béton de la courtine et des tours, sans doute pour les consolider.

Nous avons pu en extraire plusieurs morceaux en bon état de conservation. Nous pouvons préciser qu'il s'agit du *Callitris articulata* (Vahl) Murb. (=*Callitris quadrivalvis*, Vent.) espèce de Cupressinée de la famille des Conifères. C'est un petit arbre pouvant atteindre 5 à 6 mètres de hauteur que les indigènes musulmans nomment : عرعار (*âarâr*). Cette essence forestière existe encore à l'état sporadique aux environs de Nemours et dans la région [15]. Il n'est donc pas étonnant de voir ce bois quasi-incorruptible, si souvent employé dans les constructions militaires anciennes.

Le béton qui nous occupe est constitué par un mélange de terre, de chaux et de cailloux de toutes natures : basalte, schiste, débris de toutes sortes : poterie, briques, ossements d'animaux. En outre nous avons observé (notamment dans la tour n° 1) la présence de nombreuses coquilles marines : *Trochocochlea turbinata* et *Pectunculus violacescens* et quelques hélices terrestres.

Noyé dans un bain de mortier, tout cela était mêlé, mouillé et pilonné dans des coffrages de planches [16] qui, démontables, pouvaient resservir à volonté. Ces caisses rectangulaires, si l'on en juge par les empreintes très nettes qui subsistent

(15) C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, les habitants d'El Begh, à 8 kilomètres de Nemours, utilisent pour leurs toitures des perches de thuya provenant de Oulad Sidhoum (fraction de la tribu des Beni Menir), où il existe encore des lambeaux de forêts assez étendues.

(16) Des madriers réunissaient ces planches entre elles. Ce sont eux qui ont laissé des trous circulaires (que l'on observe sur les ouvrages défensifs) quand on décoffrait et qu'on enlevait ces madriers pour continuer la construction en hauteur.

PLANCHE I.

I — II — III

PHOTO 1. — Nemours (Pointe Est de la baie). Sur le plateau, ruines de la bourgade de Taount et de la forteresse.
I. Fortin moderne. — II. Bastion de l'extrémité Ouest du plateau. — III. Forteresse ruinée de Taount.

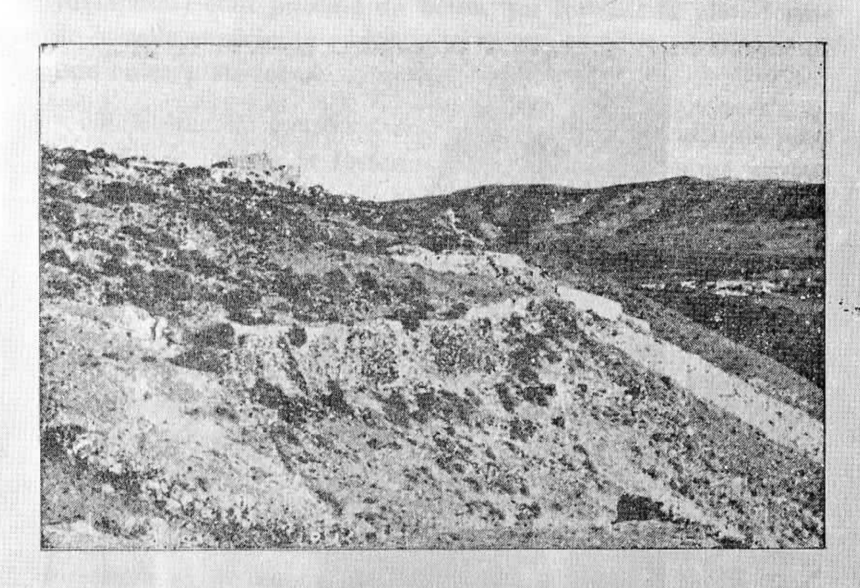


PHOTO 2. — Taount. Vestiges de l'enceinte de la bourgade.

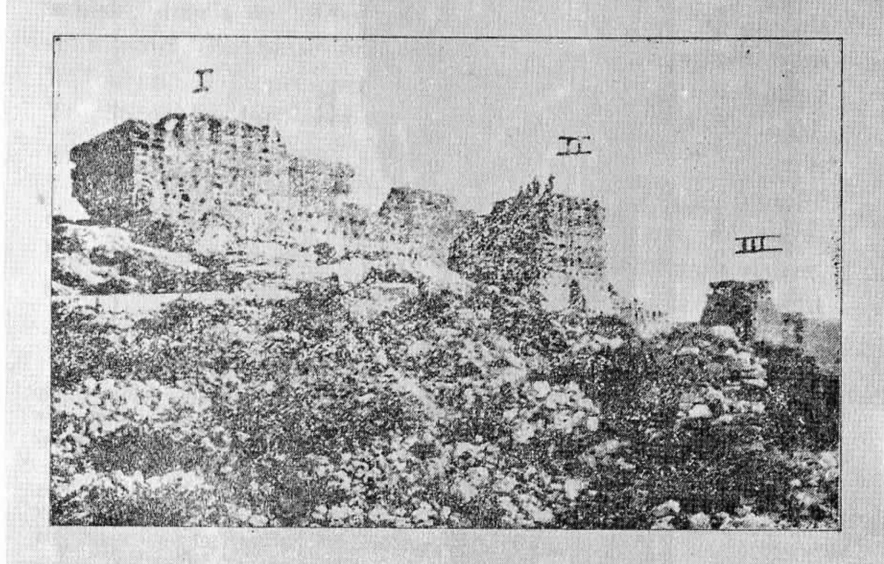


PHOTO 3. — Taount. Les ruines de la forteresse.

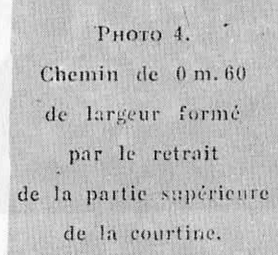
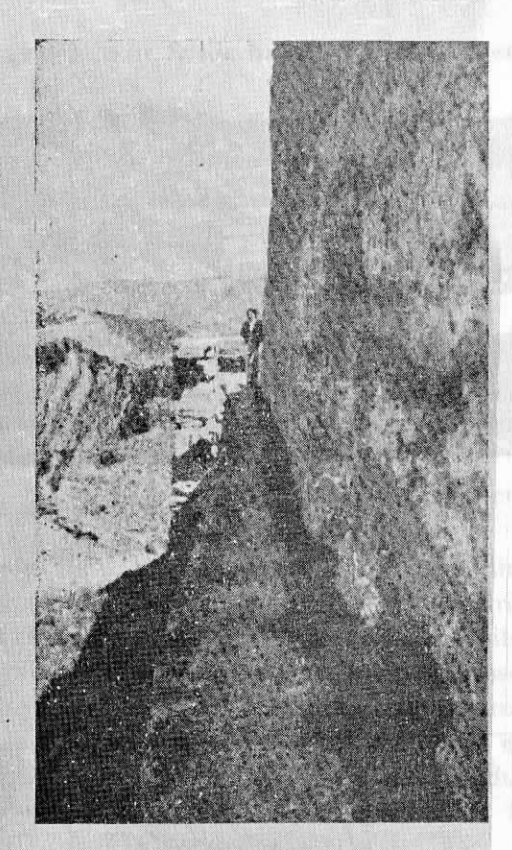


PHOTO 4.
Chemin de 0 m. 60
de largeur formé
par le retrait
de la partie supérieure
de la courtine.



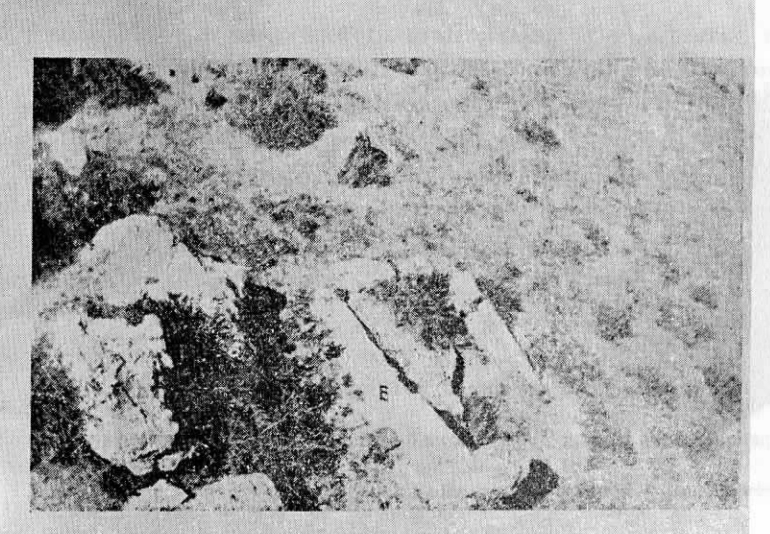


PHOTO 5. — Auge ou abreuvoir ?

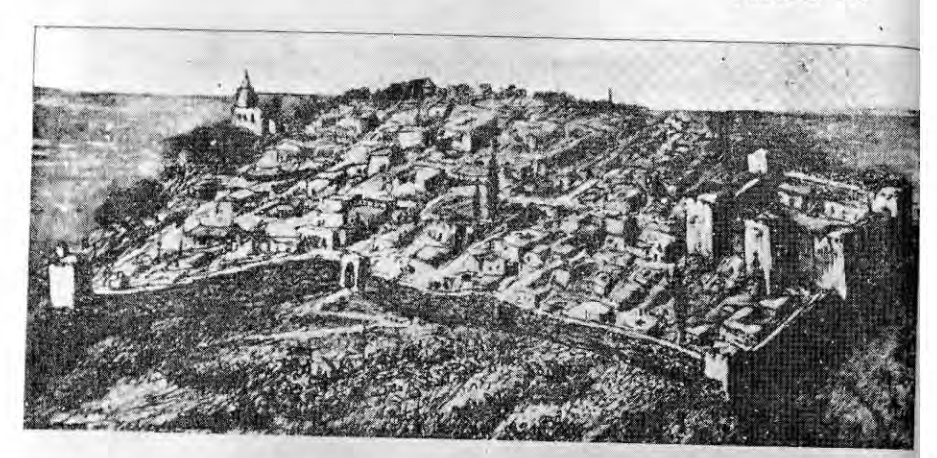


Photo 6. — Taount vers le XVI[e] siècle.
(Essai de restitution par M. Collignon du Vabrens, architecte).

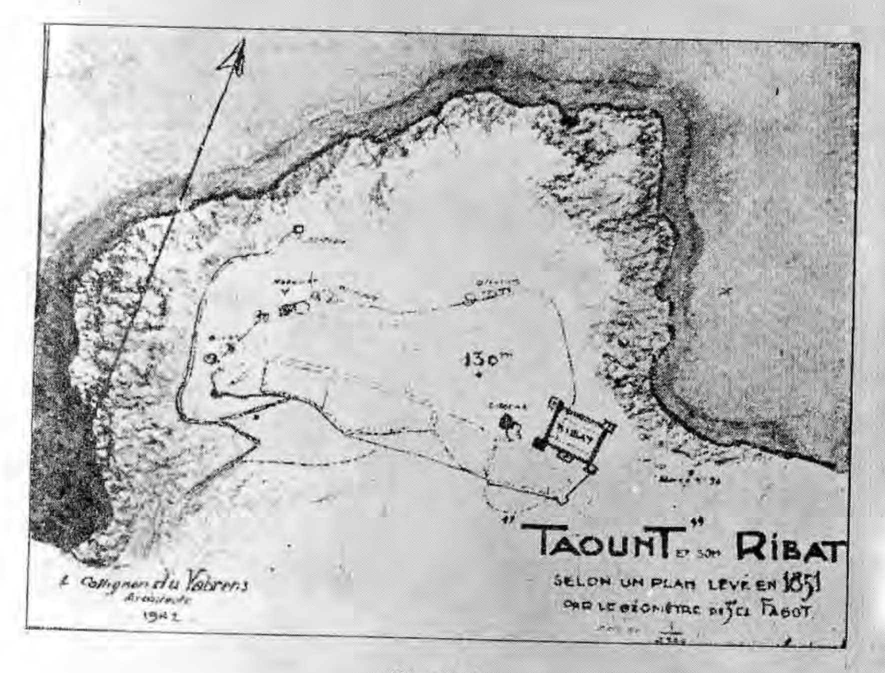


PHOTO 7.

sur la construction, avaient o m. 80 de hauteur et 2 m. 25 environ de longueur.

Il nous a paru intéressant de faire l'analyse sommaire de ce béton, ou plus exactement du liant proprement dit.

La teneur en carbonate de calcium : CO^3Ca est forte

Résultats pour cent grammes :

CO^3Ca	62 gr. 50 %
Résidu insoluble	35 gr. 30 %

Comme on le voit, le CO^3Ca a été le principal constituant des pierres calcaires utilisées par les ouvriers piseurs. C'est donc plutôt un aggloméré de calcaire.

La densité de ce béton est de 1,650. C'est sensiblement celle des terres.

Le volume des vides ne dépassant pas 21 %, on peut dire que c'est un béton plein à base de chaux grasse, pas très homogène cependant et assez peu compact en certains endroits, par suite de la mauvaise granulométrie et du mauvais tassement. Le pilonnage, ayant été fait parfois sur des couches trop épaisses, a empêché la compression des couches profondes en emprisonnant au-dessous de la couche superficielle rendue compacte de nombreuses bulles d'air disséminées dans la masse [17].

Quant aux nombreuses fissurations que l'on observe en plusieurs endroits de la courtine et des tours, elles se sont produites soit pendant le durcissement, soit sous l'action des intempéries.

Les essais de rupture par compression à la presse sterhydraulique à action douce et progressive [18] ont porté sur trois cubes taillés dans la masse du béton et prélevés en trois endroits différents des ruines [19].

---

(17) La recherche de la porosité a donné un volume de vides égal à 21 %.

(18) Presse des Etablissements Berthélemy Ponthus, Lepetit succ., Paris.

(19) Le premier cube avait 0 m. 10 de côté, le second 0 m. 08, et le troisième, 0 m. 06.

Ils ont donné les résultats suivants :

1er cube : Résistance à la compression par cm².. 46 Kg.
2e cube : — — — .. 12 Kg.
3e cube : — — — .. 40 Kg.

Les quelques briques que nous avons pu extraire sont pleines et rectangulaires, façonnées d'argile rouge ou jaune. L'une d'elles, d'argile jaune, provenant de la tour n° III, mesurait exactement 0 m. 27 de longueur, 0 m. 12 de largeur et 0 m. 035 d'épaisseur. Quelques-unes avaient des dimensions plus réduites : 0 m. 25 de longueur, 0 m 11 de largeur et 0 m. 03 d'épaisseur.

Les essais de résistance à la compression ont donné pour l'une des briques jaunes recueillies : 43 kg. 600 au cm².

Comme nous l'avons déjà dit, on observe un revêtement de plâtre à la base des parois intérieures de la tour d'angle n° I. En outre, nous avons recueilli çà et là, autour des ruines de la forteresse, des fragments de plâtre peint qui formaient vraisemblablement le revêtement mural de quelque salle.

Les pierres utilisées ont deux origines :

a) *Pierres d'origine ignée* : pierres volcaniques (basalte, lave).

b) *Pierres d'origine sédimentaire* : pierres calcaires et argileuses.

Ces pierres, juxtaposées et superposées sans mortier, forment le soubassement de la construction en plusieurs endroits.

Les Mosquées. — Dans un rapport (en date du 1er mai 1862) sur la Place de Nemours, rédigé par le Capitaine Chef du Génie de l'époque [20], on peut lire : « les deux mosquées en ruines de Touent [21] qui ont été organisées en blockhaus et qu'on a décorées du nom pompeux de redoute de Touent.... ».

Ainsi donc, à l'arrivée des Français, la bourgade de Taount, qui existait encore, était dotée de deux mosquées dont il ne subsiste actuellement aucun vestige (photos 6 et 7). Cependant celle qui était édifiée à l'Ouest du plateau, sur l'emplacement de laquelle le génie militaire a fait construire un fortin qui domine à l'Est la baie de Nemours, jouissait d'une grande célébrité [22]. On l'appelait *Djâma bou Nour* (Mosquée de l'Auréole). Ses murs écroulés, ses voûtes souterraines se remarquaient encore en 1886 [23] et les indigènes musulmans de la région venaient y déposer des petits drapeaux et des bougies. Nous-même, en décembre 1937, nous avons vu, à l'intérieur du fortin construit sur l'emplacement de la mosquée célèbre, une bougie neuve et plusieurs pièces de monnaie.

« Sous le règne du Sultan Youssef ben Tâchefin, de la dynastie des Almoravides (XIIe siècle de J.-C.), rapporte Canal, des hommes remarquables par leur piété étaient réunis dans l'intérieur de cette mosquée pour y faire leurs prières accoutumées. C'était pendant une nuit de Ramadan : tout à coup, des lumières, brillantes comme celle du soleil, semblèrent descendre de la voûte et s'arrêter au-dessus du groupe qui était en prières, de sorte que la tête de ces personnages était entourée d'une auréole ou limbe lumineux. Ce prodige se reproduisit souvent, de la même façon, toutes les fois que des marabouts se mettaient en prières, pendant les nuits du Ramadan.

« C'est en souvenir de ce phénomène miraculeux que les indigènes ont conservé l'habitude de se rendre en pèlerinage à la mosquée, le dernier jour du Ramadan.

« Les habitants du Ribat de Tount [24] eurent le bonheur de voir leur mosquée considérée comme un lieu saint ; elle fut dès lors regardée comme une succursale de La Mecque et les pèlerins qui s'y rendaient, s'attribuèrent presque autant de mérite que ceux qui venaient de visiter la capitale de l'Islamisme.

« L'Emir Abd El Kader ne manqua pas de s'y rendre en

(20) Rapport conservé par la Chefferie du Génie d'Oran.
La Chefferie d'Oran possède les Archives de la Place de Nemours depuis l'occupation (20 juin 1844, reconnaissance par le Maréchal Bugeaud de Djemmâa Ghazaouât).

(21) Lire Taount.

(22) La construction de ce fortin suscita à l'époque des démêlés très vifs avec les musulmans du pays, qui refusaient de le laisser bâtir.

(23) Canal, *Le Littoral des Trara*, Pérès et Ganancia imprimeurs-éditeurs, Tlemcen, 1886, pp. 130-134.

(24) Lire Taount.

pèlerinage lorsqu'il eut établi son quartier général à Nedroma. A peine était-il prosterné pour faire ses prières dans la Djamâ Bou Nour, que le même miracle d'illumination se reproduisit pour lui et que sa tête fut entourée de l'auréole lumineuse en témoignage de sa sainteté et du choix que Dieu avait fait de lui pour combattre les infidèles.

« On y venait de tous côtés, des Achaches, des Beni Ouassine, des Beni Bou Saïd (et de toutes les autres tribus qui constituent aujourd'hui l'aghalik de Marnia), des Beni Snassen, des Angad et autres territoires marocains situés sur la rive droite de la Moulouïa. »

En 1845, lors du fameux désastre de Sidi Brahim, où le lieutenant-colonel de Montagnac trouva la mort, les habitants de la bourgade de Taount (qui existait encore) se mirent à abandonner leurs maisons, le 26 septembre, par crainte de représailles pour le rôle équivoque qu'ils avaient joué.

Dans les « Renseignements divers parvenus à la connaissance du commandant de la place, relatifs à l'affaire de Sidi Brahim », le Capitaine Bidon [25] écrivait : « L'occupation de la mosquée de Tount [26] que des considérations politiques et religieuses avaient fait ajourner jusque-là, est décidée à l'unanimité des voix. Il est dressé procès-verbal de cette séance et la mosquée est occupée le soir même par trente sapeurs commandés par le sergent Bertrand [27]. C'était une heureuse inspiration que l'occupation de ce poste, en un tel moment ; les Arabes devaient venir le soir même faire irruption de ce point-là dans la place qui, sans ce poste, se trouvait tout à fait à découvert » [28].

Cette mosquée fut détruite très peu de temps après son occupation par les soldats français, en même temps que la bourgade elle-même qui fut, comme nous l'avons vu, évacuée au préalable sur l'ordre du Maréchal Bugeaud.

---

(25) P. Azan, *Sidi Brahim; Documents contemporains*, n° 43, Archives Historiques du Ministère de la Guerre, Algérie, situation des Places, 1845.

(26) Lire Taount.

(27) On y monta aussi un obusier (Le chef d'escadron de Martimprey au général Thiery, commandant la Division d'Oran. Sidi Brahim, documents n° 30).

(28) Djemmâa Ghazaouât, le 1er octobre 1845.

Pour terminer, nous dirons que quelques terrains situés à Nemours et dans la vallée de l'Oued Ghazaouanah avaient été donnés autrefois en h'abous à Djâma bou Nour (terrains du cercle Militaire et de l'ancien Jardin Benichou).

La seconde Mosquée, dont nous ignorons le nom, était située, semble-t-il, à proximité de la forteresse et de la citerne située à 30 mètres à l'ouest de la tour n° I. On y faisait les prières quotidiennes et elle servait également d'école pour les enfants de la bourgade. Il n'est pas téméraire de penser que cette ancienne mosquée était fréquentée à l'origine par les pieux musulmans qui occupèrent la forteresse ou plutôt le Ribât dès le XIe siècle de notre ère.

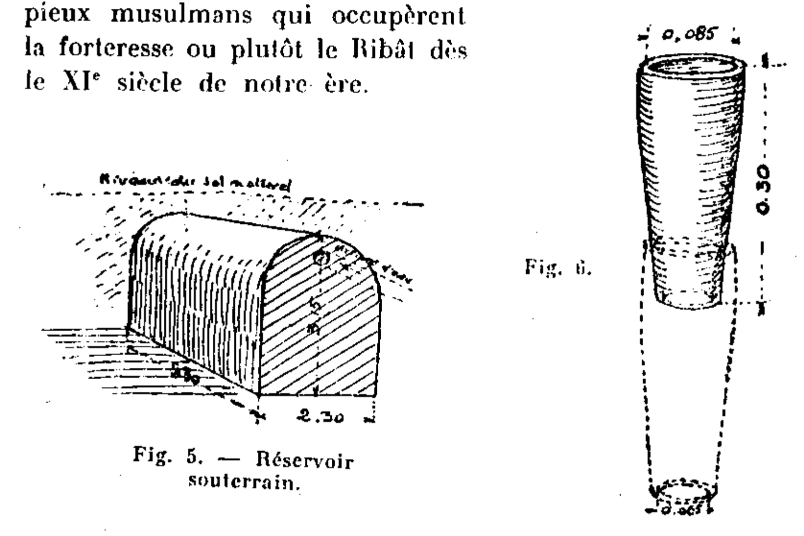


Fig. 5. — Réservoir souterrain.

Fig. 6.

La citerne. — Une citerne souterraine voûtée assurait à l'agglomération l'eau nécessaire à son alimentation. Cette citerne est située à 30 mètres à l'Ouest de la tour n° I (voir plan, fig. 1). Un regard à peu près rectangulaire ayant 0 m. 70 × 0 m. 85 y donne accès. Elle possède une voûte en berceau et mesure 5 m. 30 de longueur, 2 m. 30 de largeur et 3 m. 25 environ de hauteur.

Une conduite d'amenée d'eau aboutit à la partie supérieure de l'une des parois. Cette conduite, qui alimentait la citerne en eau, est constituée par des tubes de poterie grossièrement façonnés mesurant approximativement 30 centimètres de longueur et s'emboîtant les uns dans les autres par une extrémité

plus étroite [29]. Ces tronçons de tuyaux étaient recouverts d'un enduit de mortier qui assurait, aux joints surtout, une parfaite étanchéité. Nous avons pu en recueillir plusieurs que nous conservons dans nos collections. Ils étaient à 30 centimètres à peine au-dessous du sol actuel. Il est vraisemblable que cette citerne recueillait les eaux météoriques qui ruisselaient sur les terrasses ou les parties hautes de la forteresse voisine et qui étaient canalisées par la conduite précitée.

L'intérieur de la citerne a été revêtu d'une couche de plâtre qui est tombée par endroits. Vers la base, on aperçoit aujourd'hui des capillaires et des mousses qui vivent là à l'abri de la chaleur. Comblée en partie par de gros blocs, cette citerne est inutilisable et inutilisée.

Les indigènes musulmans rapportent qu'il y avait une seconde citerne près de la Djâma bou Nour. D'après eux, les eaux ainsi recueillies étaient utilisées durant les périodes troublées, quand il était impossible aux habitants de Taount d'aller chercher de l'eau à l'Aïn Miseb appelée aujourd'hui fontaine Maboul. En outre elles servaient aux ablutions rituelles.

Le bassin ou auge ou abreuvoir ? — A 6 m. 80 au Nord de la tour médiane, existent les vestiges d'un petit bassin. sinon d'une auge rectangulaire, orienté au S.-W. (voir sur le plan l'emplacement de ces vestiges désignés par la lettre B). Construit en pisé très riche en chaux avec des matériaux assez fins : petits cailloux, gravier, débris de poterie, sable, etc... il mesurait 3 m. 54 de longueur, 2 m. 10 de largeur et 0 m. 93 de profondeur. Les parois ont une épaisseur de 0 m. 65. L'intérieur est maçonné à la chaux. Une partie de ce bassin s'est détachée et a roulé un peu plus loin (le terrain étant en pente).

Néanmoins le raccordement est assez facile par la pensée. Sur les rebords on observe la présence de briques rouges

(29) Ils ont 8 à 9 millimètres d'épaisseur. L'extrémité la plus étroite de ces tronçons a 6 cent. 1/2 de diamètre et l'extrémité la plus large, 8 cent. 1/2.

Il semble bien que cette canalisation partait de la forteresse, en un point que nous n'avons pas pu découvrir encore.

pleines dont quelques-unes mesurent 11 centimètres de largeur et 20 centimètres environ de longueur.

Enfin signalons encore l'existence d'une encoche creusée vers le milieu de la partie supérieure (lettre E). Il n'est pas téméraire de penser qu'elle pouvait servir à supporter une poutrelle destinée à soutenir le système de fermeture qui pouvait être en bois. Ceci n'est qu'une simple hypothèse.

La tour-vigie. — Sur la crête Ouest du plateau, à pic sur la mer, on voit, écrivait Canal en 1886, les restes d'une petite tour-vigie de forme carrée dont on avait profité pour l'établissement d'un phare provisoire aux premiers temps de la conquête [30]. Selon toute probabilité, cette tour-vigie existait au temps du sultan mérinide Aboû'l-Hasan. Ibn Marzûk nous apprend en effet que son maître, le sultan marocain Aboû'l-Hasan. créa un nombre d'enceintes et de vigies tel qu'on n'en avait jamais compté à nulle époque. Qu'on en juge, écrit-il : de la ville d'Asfi, limite extrême du littoral habité, jusqu'au pays d'Alger (Gaza'îr Bani Mazgannân) terme du Magrib moyen et limite du pays d'Ifrîkîya, il y a tant d'enceintes et de vigies que si l'on allume un feu au sommet de l'une d'elles, le signal est répété sur toutes dans une seule nuit ou même une partie de la nuit et cela sur une distance que les caravanes mettent environ deux mois à parcourir. Il y a dans chacune des enceintes de ce front des gens qui perçoivent une solde : ils sont chargés de regarder et de guetter et scruter la mer. Une galère n'apparaît pas sur mer en direction du littoral musulman sans que des feux ne soient allumés au sommet des enceintes, pour avertir les gens de toute la côte de se tenir sur leurs gardes. Aussi, durant son règne fortuné, le littoral demeura-t-il sauf, et l'on n'y vit plus de campagnards emmenés en captivité et attaqués au petit jour, ni de nomades, venant camper dans les régions côtières et sur le littoral, enlevés en grand nombre [31].

(30) J. Canal, *Le Littoral des Trara*, Tlemcen. 1886, p. 126. Ces restes existent encore.

(31) E. Levi-Provençal. *Un nouveau texte d'Histoire Mérinide : Le Musnad d'Ibn Marzûk*, Hespéris, tome V, 1925, chap. XXXIX, pp. 61-62 de la traduction.

Pièces de monnaie. — Comme partout en Algérie, l'enfouissement des monnaies était pratiqué par les habitants de Taount. Pendant la guerre 1914-1918, des tirailleurs qui creusaient une tranchée près du fortin moderne, à proximité de l'un des cimetières, mirent au jour, deux petites poteries remplies de pièces d'or. Au mois d'août 1930, il nous a été donné d'en voir et d'en photographier une. N'ayant à peine qu'un demi-millimètre d'épaisseur, elle ne pesait que 4 grammes et avait approximativement 34 millimètres de diamètre. Les bords étaient usés et deux trous avaient été percés pour recevoir un lien de suspension et servir de pendentif

Chacune des faces de la pièce (plus ou moins ronde) porte une inscription en caractères arabes inscrite dans un double carré. La date n'a pu être déchiffrée par les traducteurs MM. Derrer et Belhadj à qui nous l'avions soumise. Sur l'une des faces on lit : « Le possesseur du royaume le bien connu Sultan Mourad, fils de Soliman ». Sur l'autre face : « Le roi de la terre et de la mer, de la Syrie et de l'Irak, que Dieu rende éternel son royaume » (32).

Au mois de décembre 1927, nous avions trouvé, dans une grotte, en grattant le sol, deux petites pièces de bronze, rondes, de 2 centimètres de diamètre, portant sur les deux faces le sceau de Salomon sans aucune date.

Plus récemment, en 1936, nous avons pu récolter encore trois pièces, également de bronze, mais plus grandes que les précédentes (2 cent. 1/2 environ de diamètre), portant sur une face le sceau de Salomon et sur l'autre face la date de la frappe et une courte inscription. La première porte la date de 1285, la seconde 1287 et la troisième 1288.

Il existe deux pièces identiques, datées de 1288, dans la salle du rez-de-chaussée du Musée de Tlemcen et provenant de Guiard (Oran) (Don de M. Brémond, inspecteur de l'Enseignement). Dans la notice manuscrite qu'il consacre à ces deux pièces semblables, M. Paul Courtot écrit : « La frappe paraît bien européenne et médiévale. Il s'agit sans doute d'exemplaires de ces monnaies frappées en Europe, surtout dans les villes italiennes pour le commerce avec la Berbérie. Pour faire mieux accueillir la monnaie par les Musulmans, on crut devoir en supprimer les effigies humaines que l'on remplaça par un symbole sémitique, comme le sceau de Salomon. »

(32) D'après cette traduction, cette pièce doit remonter peut-être au XVIe siècle, sous le règne du sultan des Turcs ottomans, Mourad III, qui régna de 1574 à 1595, après Selim II, lequel succéda à Soliman II, surnommé le Grand, le Magnifique et le Législateur.

Débris de poteries. — On retrouve sur le plateau de Taount des débris de poteries datant, tout au plus, du XIVe siècle ou du XVe siècle. Certaines, assez rares, paraissent plus anciennes et plus grossières, de facture berbère, non cuites.

A signaler encore, la découverte de la partie supérieure d'une lampe en terre cuite, recouverte d'un enduit vernissé vert.

Les légendes. — Comme tous les lieux solitaires où existent des ruines anciennes, le plateau de Taount a donné lieu à de nombreuses légendes qui inspirent aux indigènes de pays une sorte de crainte superstitieuse.

Ceux-ci prétendent naïvement que la forteresse de Taount aurait été bâtie en une seule nuit par un artifice merveilleux sur l'ordre d'un sultan noir (peut-être s'agit-il du Sultan El Akhal, ou Sultan Noir ?) qui l'habita le premier !

« Ils croient aussi, rapporte Canal (33), que la partie de la Mosquée (Djâma Bou Nour) exposée au couchant a été l'œuvre des génies « rohaniin » ; ces derniers, après avoir laissé les ouvriers travailler aux autres côtés pendant le jour, attendaient la nuit pour accomplir leur tâche, de sorte que chaque matin on trouvait tous les murs à la même hauteur.

Ils sont également convaincus que les sultans, leurs anciens maîtres, ont laissé des trésors considérables enfouis dans des cavernes dont l'entrée est gardée par les mêmes génies. L'accès n'en sera permis qu'aux fidèles croyants auxquels le Seigneur révélera le mot mystérieux de passe : le fameux « Sésame ouvre-toi ».

Un indigène de la région (34) nous a conté cette histoire dont il nous garantit la rigoureuse exactitude : Un jour, il y a bien longtemps de cela, le grand-père de l'un de ses vieux

(33) Canal, *Le Littoral des Trara*, Tlemcen, 1886, p. 135.
(34) Guendouz Sid Amar, né en 1859.

amis poursuivait un renard sur la montagne de Taount. A un moment donné, l'animal entra dans une grotte. En y pénétrant à son tour le chasseur fut extrêmement surpris et effrayé de voir un nègre assis tranquillement sur le sol, devant des monceaux d'or et de bijoux. Aussitôt il remplit ses poches d'or, sous l'œil indifférent du nègre. Mais quand il voulut sortir, l'ouverture de la grotte se ferma comme par enchantement. Il remit alors, sur le sol, ce qu'il avait dérobé, et, aussitôt, il s'aperçut que l'ouverture était de nouveau béante. Il voulut alors user d'un stratagème. Otant son burnous il remplit le capuchon de richesses, sortit seul de la grotte, et une fois dehors, essaya d'attirer à lui le vêtement. Mais au même moment, la grotte se referma, déchirant en deux le burnous. »

Les conteurs arabes rapportent encore qu'une négresse couverte de vêtements blancs immaculés, de clochettes d'or et de bijoux étincelants, se promène à pas lents, au crépuscule, à travers les décombres de la ville ruinée et solitaire. C'est pourquoi les indigènes crédules ne s'attardent jamais le soir, dès que le soleil a disparu. Et si par hasard quelque petit berger se laisse surprendre par la nuit, il rassemble et pousse hâtivement ses quelques moutons ou chèvres aux longs poils soyeux, et presse le pas sans détourner la tête, car il n'a pas la certitude absolue que, devant lui, ne va pas surgir l'énigmatique et resplendissante négresse dont le regard immobilise et pétrifie, ou les nègres féroces, doués d'une force peu commune, qui précipitent du haut de la montagne dans la mer glauque, tous les curieux.

Nous rapportons encore ici la légende suivante qui nous a été contée par un vieil indigène de Nemours : « Un jour, le roi de Tlemcen, Yaghmorâsam-ibn-Zîan, sultan des Beni Abd el Ouad, vint rendre visite au pacha de Taount, nommé Yahya, qui caressait en secret l'espoir d'être sultan. Yahya refusa de payer à son suzerain, le roi Yaghmorâsam, la redevance pécuniaire qu'il avait coutume de lui verser chaque année et se proclama indépendant. Fort dépité, le souverain de Tlemcen feignit de prendre la chose du bon côté et repartit avec son escorte vers sa capitale.

« Quelques mois plus tard, Yaghmorâsam, surnommé à

Tlemcen Ghamrasen, résolut, pour en finir, de s'emparer de Taount par la ruse et de punir Yahya le félon. Il fit construire à cet effet deux cents coffres de bois (dans chacun desquels pouvait se tenir un homme caché) et les fit transporter de nuit, à dos de mulet, sur le plateau de Sidi'Amar, à un endroit que les indigènes musulmans appellent encore, en souvenir de cet événement « Dar Ghamrasen » ([35]). Le roi lui-même vint y camper avec une petite armée et y passer la nuit. A la pointe du jour Yaghmorâsam ordonna à ses soldats d'entrer dans les caisses et dépêcha aussitôt un émissaire au Seigneur de Taount. Cet envoyé avait mission de l'avertir que le roi de Tlemcen allait arriver avec une escorte pour lui offrir de riches présents. Ne se méfiant de rien, le vaniteux Yahya s'empressa de faire ouvrir la porte principale de la citadelle ([36]).

Quand ils virent arriver les mulets chargés chacun de deux caisses, les gens de Taount introduisirent eux-mêmes dans la forteresse ces funestes coffres dans lesquels les guerriers de Yaghmorâsan armés jusqu'aux dents étaient cachés. A un signal convenu, les guerriers de Yaghmorâsam-ibn-Zîan firent jouer le système de fermeture de leur cachette et surgirent comme des démons en poussant de grands cris. Par la surprise et par la force ils réussirent sans peine à se rendre maîtres de la citadelle de Taount. »

C'est ainsi, rapporte notre conteur, que le roi de Tlemcen put rétablir son autorité sur cette partie de son territoire et nommer un autre pacha dévoué à sa cause, pour remplacer le vassal infidèle et parjure qui avait cru pouvoir s'affranchir si facilement de sa suzeraineté.

FRANCIS LLABADOR.

---

(35) Il y avait à cet endroit, d'après les vieux indigènes du pays, un petit fort arabe qui a été remplacé par la suite par le blockhaus actuel.

(36) La porte principale de l'Est, par laquelle entrèrent les caisses, prit, paraît-il, par la suite, le nom significatif de « Porte de la trahison », Bab Khedâa.

VUE D'ENSEMBLE SUR LES HAMMAMS DE RABAT-SALÉ [1]

Les bains (*ḥămmăm*) étaient nombreux à Rabat et à Salé (²). De tout temps, le hammam, fondation pieuse, fut un élément important de la cité musulmane (³). Aussi, les établissements qui ont pu être dénombrés de chaque côté de l'estuaire du Bou Regreg ne représentent qu'une faible partie (⁴) des hammams qui prospéraient jadis. Il est énuméré dans les textes des *Archives marocaines* six bains pour Rabat, et quatre pour Salé. Nous avons pu nous-même en visiter dix-sept (⁵).

(1) La transcription des mots arabes, particulièrement délicate, a été mise au point par M. Emile Laoust, après renseignements pris sur place au cours de plusieurs visites que nous fîmes ensemble. De même, nous lui devons certains commentaires en renvoi sur des questions de linguistique. Nous sommes heureux de remercier ici M. Laoust pour son obligeante collaboration.

(2) Cf. *Villes et Tribus au Maroc : T. I, Rabat et sa région, les hammams.* Pour Rabat, p. 154-5, et pour Salé, p. 198.

L'énumération est la suivante :

A Salé : les bains de Sebta, d'es-Souiqa, de la Tal'a et du Derb el Ma'annīn.

A Rabat, ceux d'ech-Chorfā, près du Dar edh-Dhermana ; d'el-Qaçri, près de Bab el-Qenānet ; d'el-Djedid ou That el-Hammam, au-dessus de la Sqaïa bel-Mekki ; d'es-Soūq ou de Moulay Ibrahīm près de Bab er-Rahbā ; d'el-Agdāl, à el-Bouiba ; d'el-Gza.

(3) Cf. à ce sujet: Ed. Pauty, *Les Hammams du Caire* (*Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie*, Le Caire, 1933).

(4) Cf. renvoi 2.

(5) Ceux que nous avons dénombrés sont les suivants :

A Salé : le hammam double de Bab Sebta; celui de Nekhla ou Jedid (encore appelé d'es-souiqa), rue Nekhla; de la Tal'a, rue Mellah el Qedīm (bain double) ; celui du Souk, au derb Souk el-Kebir et derb Bourmada (anciennement H. Shiddadi). Le petit hammam Boutouil, rue Boutouil et derb Kher; celui de derb Sidi Turki; le hammam Shlihe, au derb Sidi el-Arabi Naçri.

A Rabat : les hammams d'ech-Chorfâ, d'el-Qaçri, de Bab Bouiba (qui a remplacé celui d'el-Agdal); le hammam Moh. Pezar, rue Sharaoui; les hammams de Gedira, près de la rue Sidi Fatah; d'el-Alou, rue Hammam el-Alou ; le hammam Maroca ou Souk, rue des Consuls ; celui de la Joutia, rue Joutia. Enfin les deux bains des Oudaïa et de Chella.

Les bains de Rabat-Salé (⁶), comme le sont tous les bains musulmans, se composent de deux parties distinctes, différentes dans leur caractère (⁷) : le vestiaire-repos (*woṣṭ eḍ-ḍāṛ*) (⁸), assimilable à l'apodytérium romain, qui groupe un ensemble de locaux autour d'un espace central, et le bain proprement dit, qui réunit les pièces tièdes ou chaudes.

C'est toujours la réunion de trois pièces principales, parallèlement disposées, qui constitue le hammam proprement dit.

Venant du vestiaire, on accède, directement ou par un dégagement coudé, à la première pièce (*bāṛd*) de température basse. C'est sur elle que s'ouvrent généralement les latrines (*ḍāṛ l-ūḍo*). Dans la seconde pièce, la moyenne (*l-woṣṭi*) se groupent plus volontiers les baigneurs. Enfin on passe à l'étuve (*s-sḫūn*), local le plus souvent complété par l'addition de petits réduits (*bwiyyet*) permettant aux clients de se soustraire, s'ils le désirent, à la promiscuité des autres baigneurs. Le savonnage et l'épilage s'accomplissent dans ces logettes.

Comme dans tous les thermes, ces pièces prennent jour par des perforations rondes (*lemḍāwi*) pratiquées dans les voûtes, bouchées à l'extérieur par des vitres.

Ce nombre *trois* devenu traditionnel dans les hammams se retrouve très anciennement dans les bains omeyyades du Proche Orient. Les récentes fouilles du Qasr el-Heir, l'examen des ruines du Djebel Seis (⁹) par M. Sauvaget ont confirmé les dispositions générales des bains omeyyades de Qoseïr Amra et de Hammam es-Sarakh en Transjordanie. Les trois pièces correspondent à la succession romaine : tepidarium, caldarium, sudatorium. Les Musulmans, à l'exemple des Grecs, ont éliminé le frigidarium, la pièce froide, qui était un élément prépondérant des bains antiques d'Occident.

(6) On trouve la terminologie du bain maure dans un texte en arabe dialectal de Georges S. Colin, dans *Chrestomathie marocaine*, p. 190.

(7) Le caractère du hall-vestiaire, nettement différencié, a donné lieu à confusions. Des archéologues se sont égarés au sujet du bain de Qoseir-el-Amra, en Transjordanie, d'époque omeyyade. On a cru y voir les vestiges d'une résidence princière accolée au bain.

Cf. à ce sujet les précisions apportées dans: Ed. Pauty : *Les hammams du Caire*, puis dans Daniel Schlumberger, *Les fouilles du Qasr el-Heir* (Syria, t. XX, p. 223, 1939).

(8) Sur l'expression cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, p. 494.

(9) Cf. Note en renvoi p. 220, Sauvaget, *Fouilles du Qasr el Heïr* (Syria, 1939).

FIG. 1. — *Plan de situation des bains de Rabat.*

1. Hammam de la Joutia, rue de la Joutia.
2. Hammam Bouiba, à Bab-Bouiba.
3. Hammam Moh. Pezar, rue Sharaoui.
4. Hammam d'ech-Chorfâ, rue Hammam Chorfâ.
5. Hammam el-Alou, rue Hammam el-Alou.
6. Hammam d'el-Qaçri, rue Hammam el-Qaçri.
7. Hammam Maroca ou Souk, rue des Consuls.
8. Hammam des Oudâïa.
9. Hammam Gedira, proche rue Sidi-Fatah.

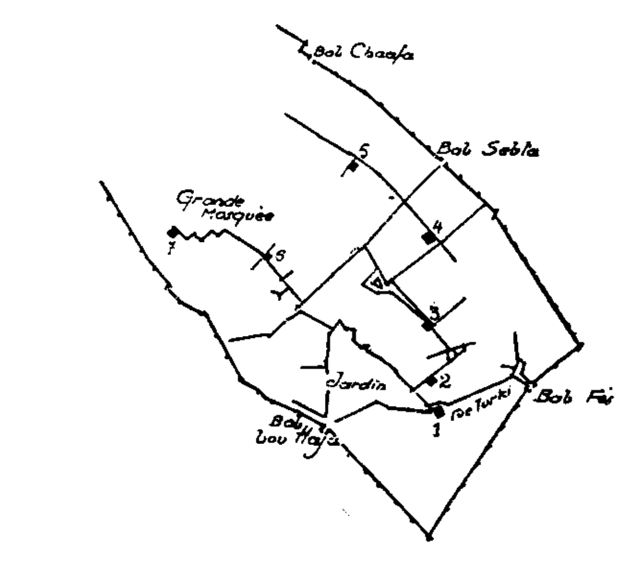


FIG. 2. — *Plan de situation des hammams de Salé.*

1. Hammam Sidi Turki, au derb Sidi Turki.
2. Hammam Nekhla, au derb Nekhla.
3. Hammam Souk, rue Souk-el-Kebir.
4. Hammam de Bab Sebta, rue Boutouil.
5. Hammam Boutouil, au derb Boutouil.
6. Hammam de la Tal'a, au derb Mellah el-Qedim.
7. Hammam Shlihe, au derb Sidi el-Arabi Naçiri.

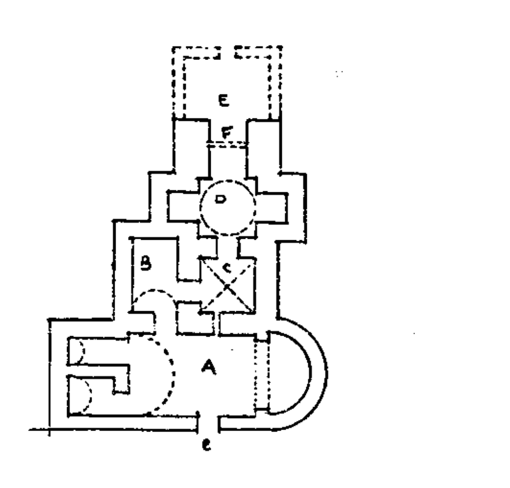


FIG. 3. — *Petit bain omeyyade du Djebel Seis*
(d'après Sauvaget)

A : apodyterium. — B : tepidarium. — C : caldarium.
D : sudatorium. — E : chaufferie. — F : foyer.

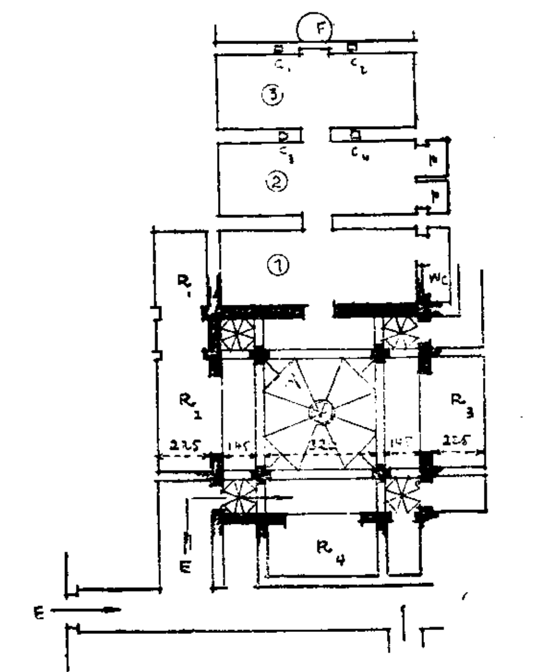


FIG. 4. — *Schéma de plan du Hammam Bouiba, à Rabat* (moderne).

1, 2, 3 tepidarium, caldarium, sudatorium. — A : apodyterium. — R_1-R_4 : salles de repos. — C_1-C_4 : cheminées. — p, p : épilage. — F : foyer. — E : entrée.

Les désignations adoptées, dans chaque pays de l'Empire, par les Musulmans, pourraient justifier quelque hésitation. L'étuve, *maqṣūra l-maġtas*, en Syrie, *l-maġtas*, en Egypte, et *s-sḫūn* à Rabat-Salé, est exprimée par sa chaleur la plus forte. La pièce centrale devient la moyenne intérieure, *wasṭāni žwāni*, en Syrie (10) et la moyenne, *l-wosṭi*, à Rabat-Salé. La première pièce, *beit el-aoual*, en Egypte, est la moyenne extérieure, *wasṭāni barrāni*, en Syrie. Cette salle est celle qui correspond au tepidarium antique. Pour Fès, le Docteur Secret a recueilli les appellations de *l-barrāni*, pour la pièce extérieure comme en Syrie (11). Il est au moins curieux que cette première salle, quoique tiède, porte à Rabat-Salé le nom de *l-bard*, c'est-à-dire le « froid ».

Les trois pièces des hammams de Rabat-Salé sont établies dans des rapports variables de superficie, mais généralement au bénéfice de la pièce intermédiaire. Très souvent limitées par des murs latéraux de l'établissement, elles sont de même longueur. C'est donc sur la largeur que se marque la différence. Dans les bains de Bab Bouiba, à Rabat, de la Tal'a et de Boutouil, à Salé, les trois salles principales sont équivalentes. C'est l'étuve qui est plus large aux hammams de derb Nekhla et Shlihe, à Salé, de Chorfa à Rabat. La pièce moyenne accuse nettement sa prédominance au bain Souk el-Kebir de Salé et au hammam (mérinide) de Chella

Dans ces cas très simples où les trois salles sont voûtées par des berceaux, recoupés ou non de voûtes d'arêtes, le meilleur modèle est donné par le bain en ruines de Chella qu'on peut attribuer à l'époque des Mérinides. Les trois pièces parallèles sont de même longueur. Les pièces extrêmes, de largeur sensiblement identique (3 m. 68 et 3 m. 25), sont couvertes en arc de cloître sur plan oblong. De plus, la première salle reçoit une voûte d'arête qui accuse l'axe transversal. La pièce moyenne est plus large (4 m. 37) et plus élevée avec ses deux voûtes d'arêtes contiguës.

Le sol de l'étuve est monté sur « hypocaustes » à l'antique ; la cloison qui séparait la chaufferie de cette salle ayant disparu, on peut voir, en contre-bas, l'entrée béante du couloir de foyer. La fumée s'échappait par quatre cheminées disposées en carré dans les murs latéraux de l'étuve. Un petit réduit pour savonnage accompagne l'étuve.

(10) Voir note 9.

(11) A Fès, d'après le Docteur Secret, la pièce centrale porte le nom de *l-wosṭi*, comme à Rabat, et la salle chaude, *l-dharli*.

A Fès, on rencontre quelques exemples anciens de ce type très simple, aux hammams de Dekaken et Djedid, à Fès-Djedid ; à Fès el-Bali, aux hammams de Zekak el-Ma, de Kala Chfiyah et Kouës.

Le parallélisme des trois pièces semble être, au regard des plans cruciformes orientaux (12), spécifique des bains d'Afrique du Nord et d'Espagne. Le petit bain d'Oujda que M. G. Marçais a cru pouvoir dater d'époque mérinide (696 H. = 1296) appartient à ce type (13).

L'intérêt de la pièce moyenne est parfois obtenu par l'apport d'une coupolette centrale imitée de la coupole qui couvre le hall-vestiaire. Nous rencontrons cet aménagement aux bains de Qaçri, d'el-Alou, de Maroca, des Oudaïa, à Rabat, et, mieux encore, au hammam de Bab Sebta, à Salé, dont le dispositif rappelle, dans une certaine mesure, le parti cruciforme des bains orientaux. Ce type a donné à Fès les compositions les plus architecturales. Il apparaît à Fès-Djedid, aux bains, très probablement mérinides, de Moulay Abd Allah et de Sbala ; dans le quartier de Tal'a au hammam Souifa, et, à l'Adouat, au hammam Keddan. Dans ce dernier quartier, l'élément central est particulièrement enrichi par une grande coupole (5 m. 80 de largeur) à douze pans, au hammam remarquable de Makhfiya. Plus dominante encore est la coupole à huit pans (6 m. 45 de largeur) au hammam de Sidi ben Abbad, d'époque mérinide (14), au derb Kattanine.



La partie contiguë aux salles chauffées qui leur est comme accolée, réservée au déshabillage et au repos, le *wosṭ eddār*, affecte une composition et un aspect variant avec l'importance et les revenus de l'établissement.

Dans les installations modestes à dimensions réduites, les

(12) Cf. Ed. Pauty, *Les Hammams du Caire*.

(13) Cf. G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, t. II, p. 559.

(14) M. Vicaire a pu identifier le nom donné à ce hammam qui correspond à un personnage né en 1333 et mort en 1390.

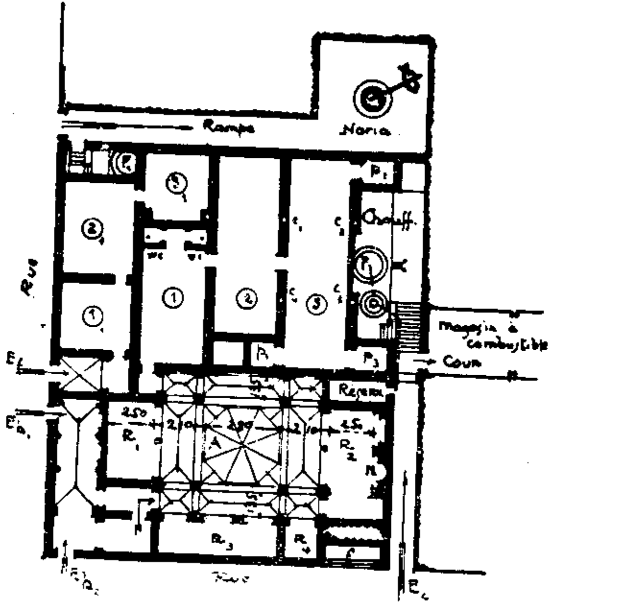


FIG. 5. — *Schéma de plan du Hammam de la Tal'a, à Salé.*

A : apodyterium. — 1, 2, 3 : tepidarium, caldarium, sudatorium. — F : foyer sous chaudière. — D : petit bassin de répartition. — p_1, p_2, p_3 : épilage. — R_1-R_4 : salles de repos. — E : passage aux combustibles. — E_h, E_h : entrée des hommes. — 1_1, 2_1, 3_1, F, E : bain des femmes prélevé sur le grand bain. — f : fontaine publique.

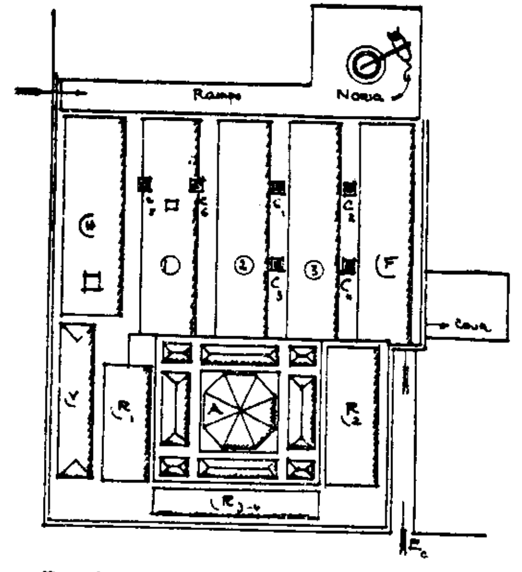


FIG. 6. — *Schéma de plan des terrasses du Hammam de la Tal'a, à Salé.*

A : extrados de la Koubba de l'apodyterium et des voûtes des portiques. — R_1, R_2, R_{3-4} : extrados des berceaux de salons de repos. — V : extrados berceau du vestibule. — 1, 2, 3 : extrados des berceaux des tepidarium, caldarium et sudatorium. — F : extrados berceau de la chaufferie. — C_1-C_8 : cheminées. — H : petit bain des femmes. — E : passage combustible.

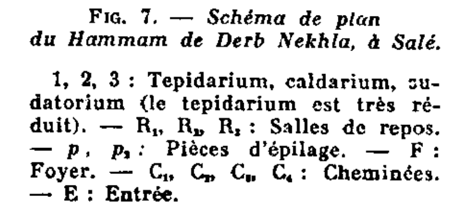


FIG. 7. — *Schéma de plan du Hammam de Derb Nekhla, à Salé.*

1, 2, 3 : Tepidarium, caldarium, sudatorium (le tepidarium est très réduit). — R_1, R_2, R_3 : Salles de repos. — *p*, p_2 : Pièces d'épilage. — F : Foyer. — C_1, C_2, C_3, C_4 : Cheminées. — E : Entrée.

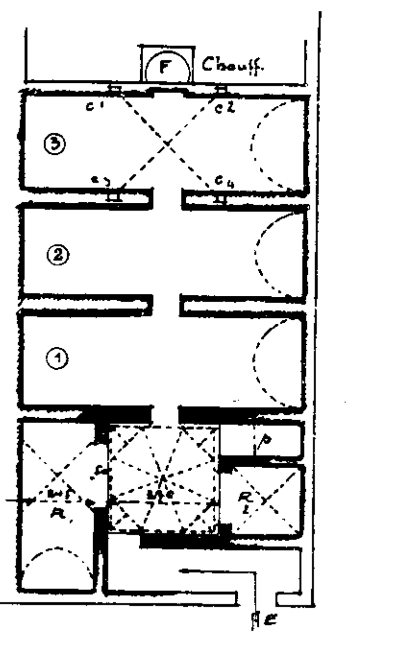


FIG. 8. — *Schéma du Hammam Chorfâ, à Rabat.*

1, 2, 3 : Tepidarium, caldarium, sudatorium. — R_1, R_2 : salles de repos. — F. : foyer. — C_1, C_2, C_3, C_4 : cheminées. — E : entrée.

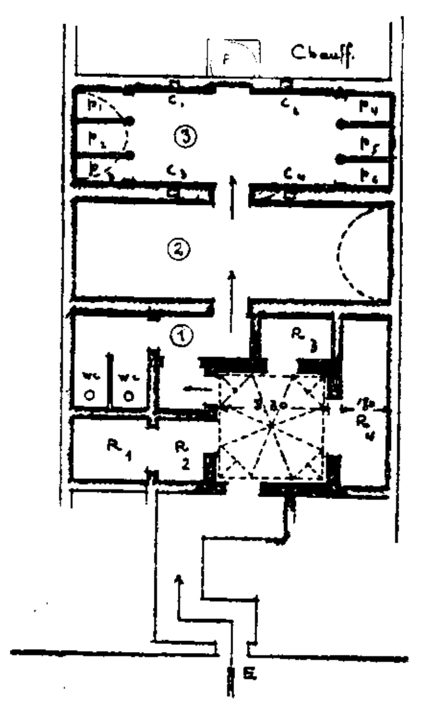


FIG. 9. — *Schéma de plan du Hammam Souk, à Salé.*

1 : tepidarium, très réduit. — 2, 3 : caldarium et sudatorium. — R_1-R_4 : salles de repos. — p_1-p_6 : pièces d'épilage. — F : foyer. — E : entrée. — C_1-C_4 : cheminées.

FIG. 10. — *Plan du Hammam mérinide de Chella.*

A : Apodyterium (en ruines). — R_1 et R_2 : Salons de repos dont l'un R_1, très surélevé. — f_1, f_2, f_3 : Petites fontaines jaillissant du muret. — 1 : Tepidarium couvert en arc de cloître avec voûte d'arêtes au milieu. — 2 : Caldarium à double voûte d'arêtes. — 3 : Sudatorium construit sur hypocaustes et couvert par voûte en arc de cloître. — C_3, C_4 : Gaines de cheminées. — F : Emplacement du foyer. — g : Emplacement de la cloison de séparation. — E : Entrée du bain. — p : Epilage. — *h :* Emplacement probable du réservoir.

locaux de repos ouvrent largement sur un espace carré abrité sous une coupolette dont les huit pans curvilignes sont portés par des trompes en demi-voûtes d'arêtes. Dans les bains tels que nous les voyons aujourd'hui (exception faite des bains neufs) la présence d'un plafond indique, soit la disparition de la coupole, soit celle de l'ancien hall-vestiaire tout entier.

Appartiennent à ce mode simple à coupolette les bains de Chorfa, de Maroca, d'el-Alou, à Rabat ; ceux de derb Nekhla, de Souk, de Boutouil, de Sidi Turki, à Salé. Notons que le petit bain mérinide d'Oujda groupe ses quatre petits salons de repos autour d'une koubba de même modèle. A Fès, cet arrangement modeste s'enrichit parfois de coupoles à douze pans comme aux hammams de Moulay Abd-Allah et Dekaken, à Fès-Djedid, e. à celui de Zekak el-Ma dans la vieille ville

Mais ce plan ramassé ne permettant pas de recevoir de nombreux cli, nts, la koubba centrale s'entoure de portiques sur deux ou quatre côtés ce qui facilite l'aménagement de plus spacieux salons (*gulsa*, pl. *gulāsi*) [15]. La koubba abrite souvent une vasque (*ḥoṣṣa*) ; à défaut une fontaine s'adosse au mur du hammam proprement dit. Les chambres de repos sont ordinairement munies d'armoires (*ḫzain*, pl. *ḫzana*). Le vestiaire prend alors la physionomie d'un rez-de-chaussée de maison marocaine dont le patio serait couvert, d'où son appellation de « ḍaṛ ».

Le gardien qui perçoit et qui débite des rafraîchissements se tient près de l'entrée (*gellās*).

Les vestiaires des hammams de Bab Bouiba (moderne) et d'el-Qaçri, à Rabat, ont une belle tenue architecturale ; plus imposant est celui du hammam de la Tal'a à Salé avec sa belle coupole à huit pans montée sur trompes, ses portiques couverts par voûtelettes en arc de cloître, ses trois grands salons dont l'un constitue un petit oratoire avec son mihrab décoratif.

Il convient de noter la composition élégante du vestiaire, malheureusement en ruines, du bain de Chella. Il nous présente une variante, avec son espace carré flanqué de portiques sur deux côtés seulement. Le muret qui soutient le sol surélevé

(15) Cf. W. Marçais, *Tanger*, p. 443.

de l'un de ces portiques et qui formait salon de repos laisse apparaître l'orifice de trois petites fontaines. Le vide central était probablement couvert, car nous ne connaissons pas de hammam à patio à Rabat-Salé. A Fès, il en existe plusieurs exemples ; il semble même que ce type ait coexisté à de nombreux exemplaires, à côté du hall couvert. Les deux hammams de Sbala et Djedid, à Fès-Djedid, que nous présumons mérinides, ceux de Souifa et de Kantra Bou Rous, à Fès el-Bali, témoignent d'un arrangement traditionnel à charpente en bois laissant un vide central quadrangulaire.

Le vide du bain de Chella a pu être couvert, soit par une coupole du type connu, soit par une charpente portant toiture en pavillon, à quatre pans. C'est sur ce dernier mode que le talent des artisans s'est exercé à l'Alhambra de Grenade. Ici, un étage surélève la koubba et ses plafonds décorés. Ce hall, qui représente un prototype, est l'une des expressions les plus décoratives de cet arrangement sous les Mérinides. A Fès, les deux plus imposants bains de la ville, authentiquement mérinides, celui de Makhfiya à l'Adouat et celui de Sidi ben Abbad, au derb Kittanine, présentent l'un et l'autre la même particularité d'une vaste salle couverte en koubba, à solives apparentes et peintes. Les quatre pans inclinés et l'étroit plafond surmontent une galerie de claustra à plâtres sculptés et verres de couleurs. Dans ces halls majestueux, de larges défoncements constituent des lieux de repos, ouverts sans portiques intermédiaires.

Le hall entouré de portiques procède d'une tradition ancienne. M. G. Marçais a pu dater du XI[e] siècle la partie centrale du bain des Teinturiers à Tlemcen [16] : « Le style des chapiteaux de pierre épannelée, la forme des sommiers divisés suivant la retombée des arcs, le tracé en fer à cheval qu'affectent ces arcs, la coupole à côtes, rattachent le style de cette salle à l'art du XI[e] siècle » [17].

***

(16) G. Marçais, *Manuel*, t. I, p. 341-42.

(17) G. Marçais, *Manuel*, t. I, p. 341-42, B. Ferra, *Banos arabes en Palma* (*Bull. soc. arq. luliana*, III, 1889, p. 129 ss.) et Girault de Prangey (*Essai*, p. 57) citent des bains où des coupoles se silhouettent pareillement. « A Palma, douze colonnes soutenant quatre trompes d'angle déterminent un tambour circulaire » (Cité par G. Marçais).

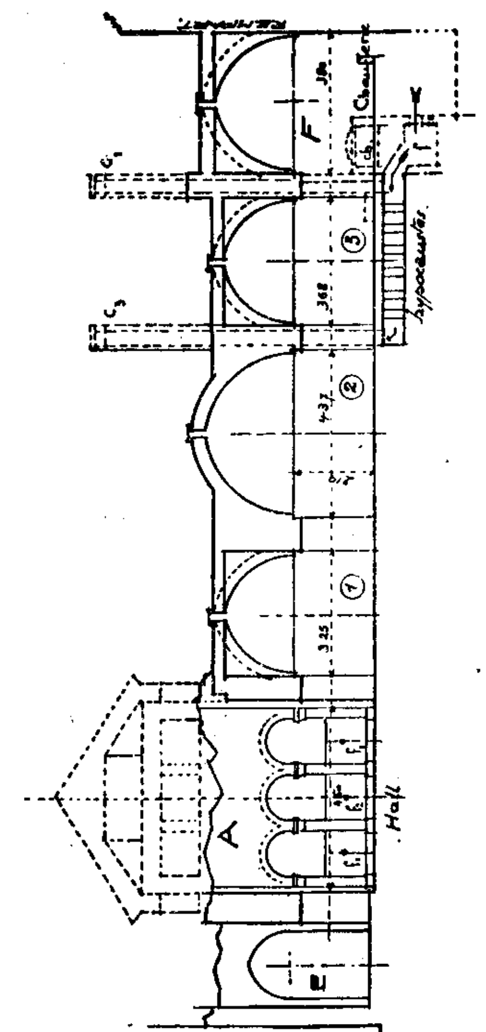


Fig. 11. — *Hammam mérinide de Chella.*

Coupe longitudinale montrant le hammam proprement dit reconstitué et un essai schématique de reconstitution de l'apodyterium.

E : Couloir d'entrée. — A : Apodyterium. — f_1, f_2, f_3 : Fontaines. — 1 : Tepidarium. — 2 : Caldarium. — 3 : Sudatorium. — F : Chaufferie. — *h* : Chaudière. — *f* : Foyer. — C_1, C_2 : Cheminées.

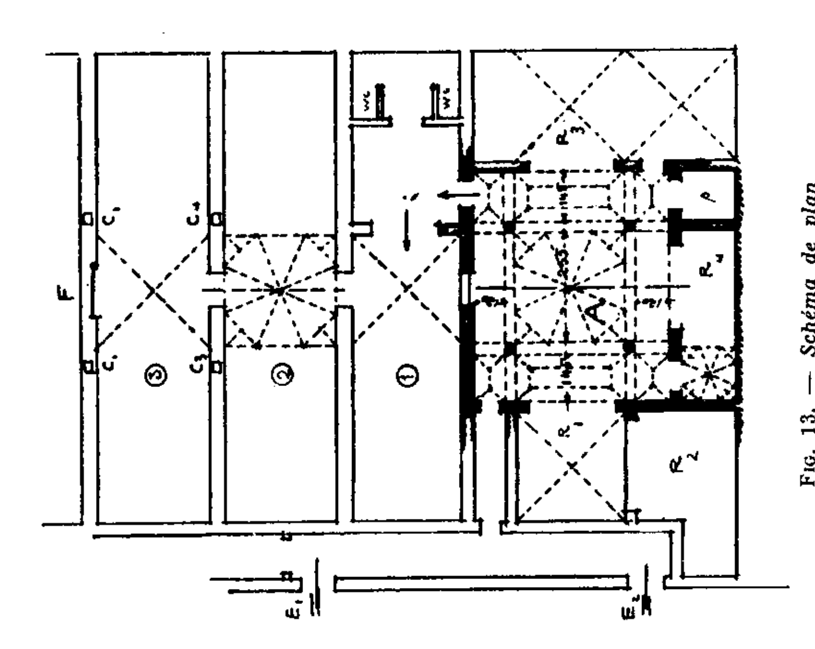


FIG. 13. — *Schéma de plan du Hammam el-Qaçri, à Rabat.*

1, 2, 3 : tepidarium, caldarium, sudatorium. — A : apodyterium. — R_1-R_4 : salles de repos. — C_1-C_4 : cheminées. — F : foyer. — E_1, E_2 : entrées.

FIG. 12. — *Schéma de plan du petit bain d'Oujda,* d'après G. Marçais, attribué à l'époque mérinide (696/1296).

A : Koubba. — R_1-R_4 : salles de repos. — 1 : tepidarium. — 2 : caldarium. — 3 : sudatorium. — p, p : épilage. — F : foyer. — E : entrée.

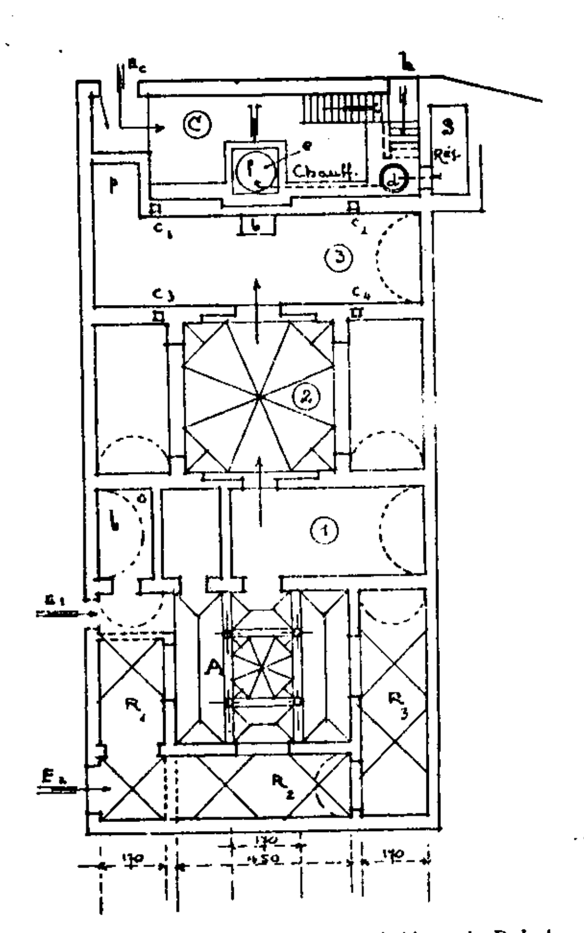


FIG. 14. — *Plan du Hammam el-Alou, à Rabat.*

A : Hall-vestiaire (woṣ eḍḍâṛ). — R_1, R_2, R_3 : Salles de repos (gulâsi). — 1 : Tepidarium (l-bâṛd). — 2 : Caldarium (l-woṣṭi). — 32 : Sudatorium (s-sḫûn). — C_1, C_4 : Cheminées (mdâḫen). — *b* : Bassin à eau chaude (l-boṛma). — C : Chaufferie. — *d* : Petit bassin de répartition (l-beden). — e : Chaudière (ṭen ir). — f : Foyer (l-'afya). — g : Réservoir d'eau froide (ṣahrîž). — h : Accès à la chaufferie et à la terrasse. F_c : Accès du combustible. — E_1 et E_2 : Entrées du hammam.

La chaufferie attire notre particulière attention. Voûtée à hauteur de l'étuve qui lui est contiguë et parallèle, son sol est de beaucoup surbaissé. Au hammam de Bab Sebta à Salé, il se situe à 3 mètres environ au-dessous du niveau de l'étuve. Un escalier étroit et rapide lui donne accès de l'extérieur. Un massif de maçonnerie de briques (*fŏṛnači*) (18) dans lequel s'ouvre le foyer (*'afya*) porte une chaudière (*ṭanžīr*) (19) complètement enrobée dans la brique. Un chauffeur (*qĕṭṭab*) remue incessamment de son tisonnier (*ūqtib*) le combustible (*ḥarq*) fait de paille et de sciure auxquelles s'ajoutent les détritus du quartier.

Les flammes passent sous le dallage de l'étuve au travers des hypocaustes (*žūf* et plus rarement *šebka*) et les flammes s'échappent invariablement par le conduit de quatre cheminées (*mdĕḫna*, pl. *mdaḫen*) disposées en carré.

Les canalisations d'eau froide aboutissent à la chaufferie. L'eau arrivant en surface par une *sāqiya*, ou provenant d'un puits et amenée en surface par machine élévatoire rudimentaire, une noria (20), ou encore sous simple pression du réseau

(18) Cf. W. Marçais, *op. cit.* p. 413 : « Le mot reporte à l'andalou فرناج ou mieux au vieux castillan *fornax*...., mais la terminaison —*i*— fait quelque difficulté. Peut-être y a-t-il eu combinaison avec l'ethnique turc *ği*... ». En berbère marocain, Destaing, *Vocabulaire français-berbère*, p. 133, donne *fernatči* « fournier qui fait cuire les mets au four », et *frarzi* « fournier qui fait cuire le pain ». Le mot *fernaq* est également passé en berbère, région de Demnat, où il désigne un « foyer établi dans un des murs de l'huilerie où l'on fait chauffer l'eau que l'on utilise à la trituration de la pâte d'olives en vue d'une deuxième pressée ». Cf. E. Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 457.

(19) Sur le mot, cf. Brunot L., *Noms et récipients à Rabat* (*Hespéris*, 2e trimestre 1921, p. 127). Dozy signale l'origine persane du mot (t. II, p. 63, *Suppl. aux dictionnaires arabes*).

(20) Les norias sont nombreuses à Salé. On les trouve à mi-hauteur de l'édifice ou proches du niveau des terrasses aux hammams de Boutouil, du Souk de la Tal'a et de Bab Sebta. Elles ont gardé leur caractère rudimentaire notamment au hammam Souk qui semble bien être, avec le bain Sebta, l'un des plus anciens témoignages des établissements de Rabat-Salé.

Cf. G. S. Colin (*Hespéris*, 1er février 1932) sur *La noria dans le monde arabe*. Les norias servent à tirer l'eau d'irrigation, mais on en trouve aussi dans certaines mosquées et dans certains thermes où elles fournissent l'eau destinée aux ablutions ou aux bains. Le mot noria dérive, par l'intermédiaire de l'espagnol, de l'arabe *nā'ōra* qui, au Maroc, s'applique exclusivement aux roues élévatoires actionnées par le courant. A Rabat, l'appareil porte le nom de *en-ndâra, d-es-sni*, expression qui désigne plus spécialement la piste circulaire établie autour du puits.

municipal, est rassemblée dans un réservoir (*ṣqhrīž*), Du réservoir toujours proche de la chaufferie, l'eau froide passe par un petit bassin de répartition (*bĕden*) (21) voisin de la chaudière. Un robinet (*bĕzbūz*) (22) règle le débit.

Par une canalisation enrobée de maçonnerie l'eau s'engage dans un entonnoir de bois (*inbo*) (espagnol) (23) plongeant dans la chaudière. L'eau échaudée qui remonte à la surface de la chaudière est acheminée, au travers du muret qui sépare la chaufferie de l'étuve, dans un bassin (*bŏṛma*) (24). Elle est puisée au robinet par les baigneurs qui remplissent de petits baquets de bois (*qobb*, pl. (*qŏbāb*) (mot roman). Dans une étuve bien conçue, le *bŏṛma* doit se trouver décalé pour éviter aux baigneurs le courant d'air tiède.



L'édification d'un hammam a toujours été considérée dans le monde musulman comme une œuvre délicate. Une tradition tunisienne, dont l'origine est certainement ancienne, veut qu'un « maallem » ne soit vraiment consacré que lorsqu'il a mené à bonne fin les quatre ouvrages suivants, jugés difficiles : le minaret, la koubba, le four à pain et le hammam.

Le hall-vestiaire et les salons de repos n'appellent aucune considération particulière. Les matériaux utilisés et leur mode d'emploi sont ceux de la maison : murs de moellons recouverts d'enduit, maçonnerie de briques pour les parties délicates, appareillage des arcs en pierre du pays ou en briques avec ou sans enduit, zelliges en lambris et au sol, etc.

C'est pour les salles chaudes et très particulièrement pour l'étuve et la chaufferie que les maallemin conservent jalousement leurs recettes traditionnelles : les parties qui subissent le feu et le système d'adduction et de répartition d'eau obéissent à des lois techniques intangibles.

(21) Cf. Brunot, *op. cit.* « récipient de terre cuite vernissée à l'intérieur ». On s'en sert pour l'eau et le lait.

(22) Cf. Brunot, « clé du robinet » ; Dozy (*op. cit.*, I, p. 81), le signale dans Bocthor avec le sens de « robinet mobile ».

(23) Cf. Brunot : l'*imbo*, à notre avis, vient de l'espagnol « *embudo* », entonnoir.

(24) Cf. Brunot, *op. cit.*, p. 113. L'andalou le connaissait avec le sens de chaudron ou de chaudière en métal.

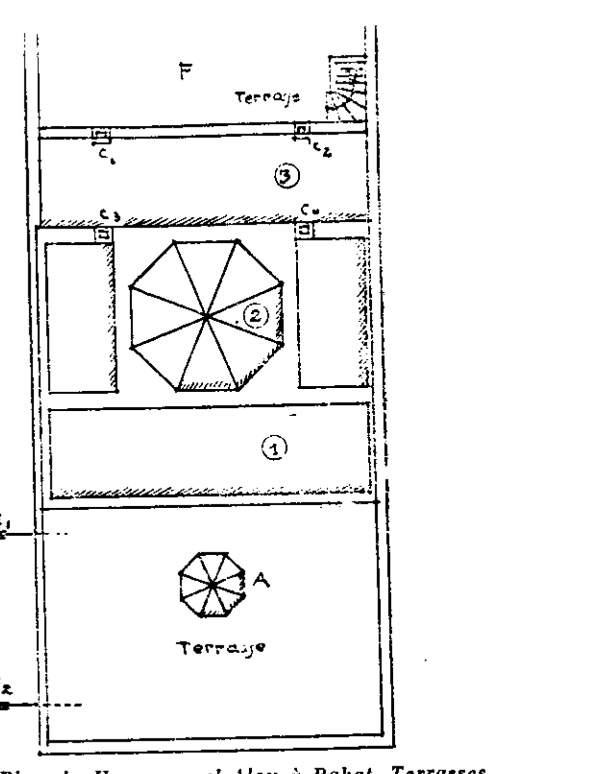


FIG. 15. — *Plan du Hammam el-Alou à Rabat. Terrasses.*

A : extrados de la petite Koubba de l'apodyterium. — 1 : extrados du berceau du tepidarium. — 2 : extrados Koubba du caldarium. — 3 : extrados berceau du sudatorium. — F : terrasse de la chaufferie anciennement couverte par une voûte. — C_1-C_4 : cheminées. — E_1 et E_2 : entrées. — F_c : entrée du combustible.

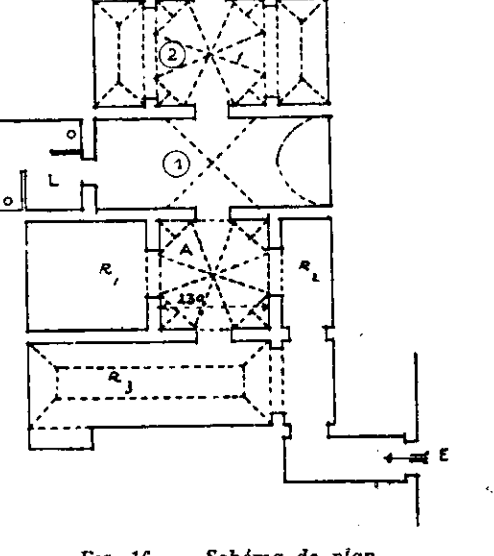
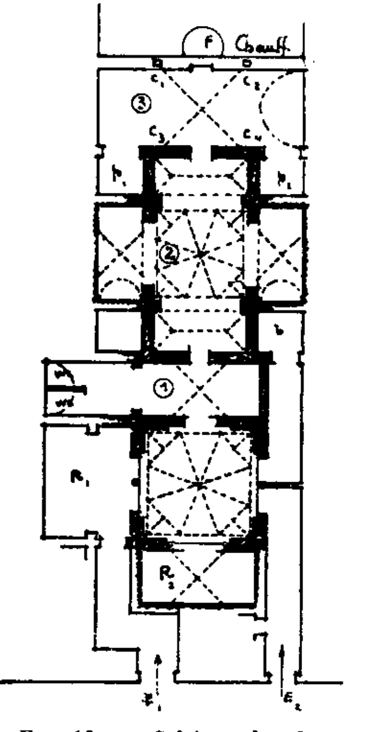


FIG. 16. — *Schéma de plan du Hammam Maroca, rue des Consuls à Rabat.*

A : apodyterium. — R_1-R_3 : salles de repos. — 1 : tepidarium. — 2 : caldarium couvert par une koubba et deux voûtes en arc de cloître. — 3 : sudatorium. — C : chaufferie. — F : foyer. — E : entrée. — L : latrines.

FIG. 17. — *Plan du Hammam privé de la Kasba des Oudäïa* (Médersa) XVII[e] s.

A et R. : apodyterium complètement remanié. — 1 : tepidarium recloisonné pour ménager un accès public en E_1. — 2 : caldorium voûté. — 3 : sudatorium. — F : foyer. — E : entrée privée ancienne. (?)



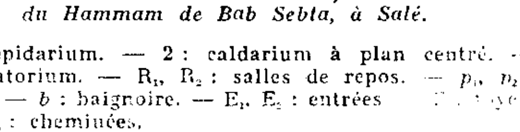


FIG. 18. — *Schéma de plan du Hammam de Bab Sebta, à Salé.*

1 : tepidarium. — 2 : caldarium à plan centré. — 3 : sudatorium. — R_1, R_2 : salles de repos. — p_1, p_2 : épilage. — b : baignoire. — E_1, E_2 : entrées [illegible] foyer — C_1-C_4 : cheminées.

Le massif qui constitue le foyer est en maçonnerie de briques indigènes, choisies aussi plates que possible, hourdées d'un mortier fait de terre rouge (*ḥamri*), à minimum d'argile, de chaux grasse (pas de sable) auquel est mélangé une certaine proportion de sel. Le sel qui fortifie le mortier le rend réfractaire et lui permet de mieux conserver la chaleur. Cette maçonnerie de briques, chargée de sel, se retourne en murets de o m. 3o d'épaisseur le long des murs qui supportent l'étuve à hauteur des hypocaustes, lieu appelé par les Marocains *chebka*, le filet. Les petits piliers du *chebka* qui sont répartis sous la superficie du dallage de l'étuve sont de même composition.

Le foyer, intérieurement cylindrique, est surmonté de la chaudière en cuivre rouge, ronde en son fond. Cette chaudière, libre dans sa carapace de maçonnerie de briques, est suspendue par son collier à la partie supérieure du massif. Les derniers rangs de briques sont indemnes de mortier de sel. L'entonnoir, *inbo*, qui plonge dans la cuve, est en bois dur d'arar (25).

A part les dallages qui doivent être de marbre — ceci est surtout impératif pour l'étuve — la construction des murs et des voûtes (*l-qubba*) (26) des trois pièces chaudes est courante : maçonnerie de moellons ou de briques, plus légère pour les voûtes, enfin enrichissements de zellijes en lambris.

***

Certaines coutumes intéressant les bains, relevées à Rabat-Salé, sont communes à tous les hammams orientaux. A quelques modalités près, ce sont les mêmes opérations de massage, d'épilage, de savonnage et de lavage à l'eau très chaude. Des rites traditionnels se respectent. Sans nous étendre longuement sur ce domaine abordé par le Dr Secret au sujet des bains de Fès, et plus généralement par nous-même pour les hammams du Caire (27), on peut cependant rappeler que si le bain purifie de tout contact impur il n'en demeure pas moins que l'endroit où il se prend est le lieu de prédilection des « djouns ». Un Musulman ne pénètre pas dans un établissement sans invoquer le nom d'Allah et passera le seuil du pied gauche (on sait que celui de la Mosquée se franchit du pied droit). Par ailleurs, si le bain est, d'après les contes des *Mille et une nuits*, « la joie de la vie de l'homme » et le « paradis de ce monde » (28), il est avant tout le moyen de guérison de tous les malaises, « le médecin muet » (*toubib el-abkam*).

La mi-obscurité des salles chaudes rappelle au pieux musulman, les ténèbres de l'enfer : « Que Dieu m'épargne l'enfer afin de n'y pas trouver une eau aussi brûlante », dira-t-il lorsqu'il s'échaudera. On sait aussi que la nudité absolue est proscrite dans les hammams : le baigneur doit toujours conserver une serviette nouée à la ceinture. Le conte du Savant devenu aveugle pour avoir aperçu près de lui un homme complètement nu est là pour rappeller cette obligation, s'il est nécessaire. Parfois pour échanger des politesses, on se souhaite de goûter la grande ablution avec autant de délices qu'en donnerait l'eau du puits de Zemzem.

***

Il est délicat de préciser les influences sous lesquelles s'est formé le type des hammams de Rabat-Salé. Salé paraît fournir des documents assez anciens au regard de ceux qui furent relevés dans la Médina de Rabat, laquelle, abstraction faite de la Kasba, ne date guère, dans son aspect actuel, que de l'arrivée des Hornacheros, c'est-à-dire du XVIIe siècle. Toutefois, les constructeurs ont pu prolonger, par des restaurations, l'existence des quelques établissements qui fonctionnaient avant eux sur cet emplacement (exception faite pour les hall-vestiaires toujours remaniés).

(25) Renseignements pris à Salé auprès de maallemin ayant cons- des bains.

(26) Cf. W. Marçais, *op. cit.*, p. 421, Brunot, *qbō* « voûte », est à Tlemcen un réduit ménagé dans le mur de l'étuve pour ceux qui veulent procéder à l'épilage.

(27) Cf. numéro de Juillet 1941 de la *Voix nationale* dans lequel le Dr Secret a donné le texte d'une conférence faite à Fès aux « Amis de Fès », le 14 juin 1941. Dans ce texte le côté folklore a été traité avec intérêt, d'après des études antérieures et des renseignements recueillis sur place.

(28) Cf. notre introduction aux *Hammams du Caire*.

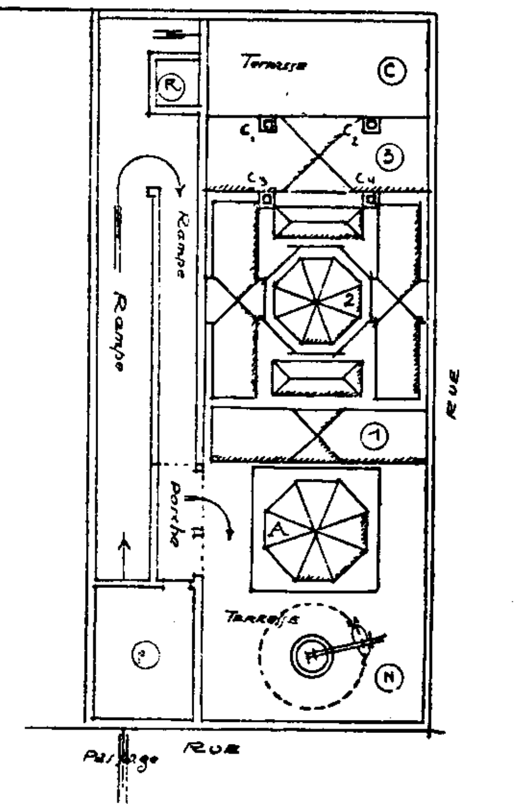


Fig. 19. — *Schéma de plan des terrasses du Hammam de Bab Sebta, à Salé.*

A : koubba de l'adodyterium. — 1 : extrados de la voûte du tepidarium. — 2 : koubba centrale du caldarium. — 3 : extrados de la voûte du sudatorium. — C : terrasse de la chaufferie (anciennement voûtée). — R : réservoir d'eau froide. — N : noria. — p : pièce à hauteur de la terrasse. — C_1-C_4 :

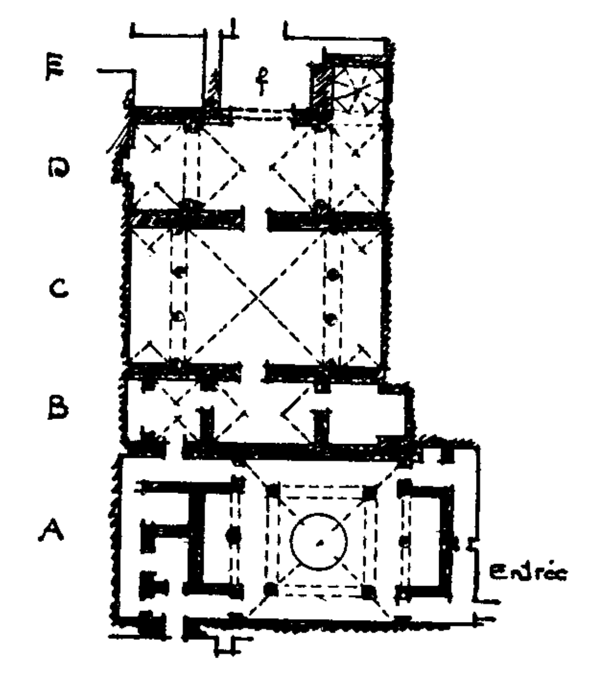


Fig. 20. — *Plan du bain de l'Alhambra, par Owen Jones*

Ce hammam a été restauré. On y distingue les parties traditionnelles.

A : hall-vestiaire. — B : première salle. — C : salle moyenne. — D : sudatorium. — E : chaufferie. — *f* : foyer.

Fig. 21. — *Schéma de plan de l'apodyterium du bain des Teinturiers, à Tlemcen,* d'après G. Marçais.

Le bain proprement dit a été remanié.

A : apodyterium à douze colonnes portant koubba. — 3 : sudatorium.

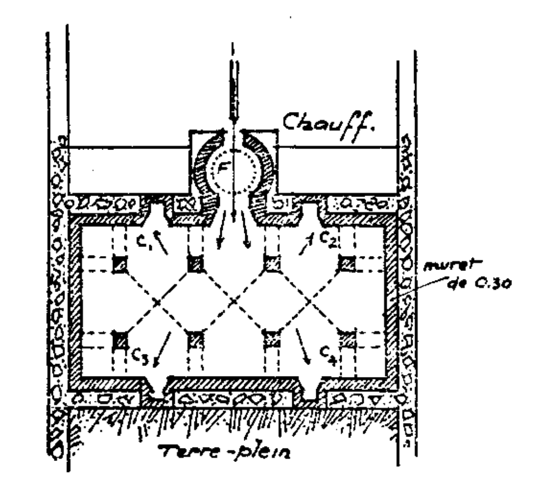


Fig. 22. — *Schéma de plan du « Chebka » sous le dallage de l'étuve,* indiquant le dispositif de muret en briques indigènes.

F : foyer. — C_1-C_4 : gaines des cheminées.

Ce qui paraît vraisemblable, historiquement et archéologiquement, c'est que ces établissements reflètent, avant tout, des compositions d'origine espagnole. Mais nous devons retrouver l'Orient par le canal de Cordoue et plus directement, peut-être, par l'apport de la Tunisie des Fatimides. Ne l'oublions pas, le hammam est une invention de l'Orient musulman qui adopta la coutume des Gréco-Romains. Le bain des Teinturiers à Tlemcen, le petit hammam d'Oujda, celui de l'Alhambra, les bains que nous avons cités, tant à Fès qu'à Rabat-Salé, confirment ces hypothèses.

Des expressions employées dans les bains actuels paraissent perpétuer la tradition espagnole. L'appellation assez énigmatique de *fornači*, sans doute d'origine turque, indiquerait aussi, dans les temps modernes, un apport venu du Bosphore. Cette influence est particulièrement sensible dans les établissements tunisiens. Pour le Maroc, l'influence espagnole dut être prépondérante sous les Almoravides et surtout les Almohades, si nous notons qu'à Cordoue, sous Abd-Er-Rahman III, on comptait, d'après Ibn Idari, et seulement pour les femmes, trois cents bains publics (29). Le grand ensemble de Madinat az-zahra en comportait de luxueux. Il n'est pas douteux que cet art du Xe siècle a pu fournir aux conquérants berbères de nombreux exemples (30).

Quoi qu'il en soit, ces emprunts ne doivent pas nous dissimuler le caractère propre aux installations Nord-Africaines et, en particulier, aux hammams marocains. En ajoutant aux

(29) *Bayan*, II, p. 247-383.

(30) E. Levi-Provençal, *L'Espagne musulmane au Xe siècle*, p. 207. Cf. les exemples cités des XIIIe et XIVe siècles par la Revue *Al Andalous*, vol. VII, fasc. I, p. 214, 1942.

« El bano de Gibraltar hubo de levantarse por los mismos anos que las fortificationes, es decir, hacia medianos del siglo XIVe. La disposicion de su camara central, cuardrada y con galerios abiertas por tres arcos en sus costados, es igual a la del bano de la Casa Real de la Alhambra, obra de Yusuf I.

« Tambien tienem disposicion analoga el bano del Albaicin de Granada, attribuido al siglo XIII, y el de Valencia, destruido en gran parte. En otros banos el Banueloy la Casa de las Tumbas, que hoy y a no existe, de Granada — la galeria de columnas se extiende por tres de los ladosde la estancia central. En la mayoria de los casos hay galeria en los cuatro lados : banos de Barcelona, Tor sillas, Palma de Mallorca, Jerez de la Frontera, Murcia y Zaragoza ». (*Al Andalous*, vol. VII, fasc. I, 1942, p. 214).

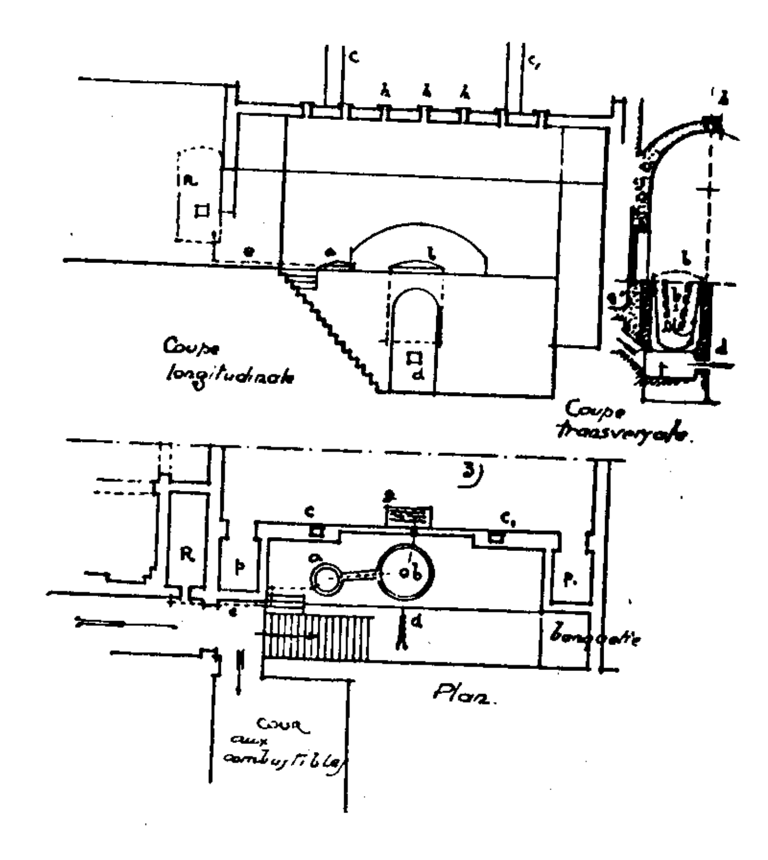


FIG. 23. — *Schéma de plan et coupes de la chaufferie du Hammam de la Tal'a, à Salé.*

R : Réservoir d'eau froide (sahriž). — *e* : Canalisation d'eau froide provenant du réservoir. — *a* : Bassin de répartition ou de réglage (l-bĕden). — *b* : Chaudière enrobée de maçonnerie (ţenžir). — b_1 (en coupe) : Entonnoir de bois (l-inbo). — C_1, C_2 : gaines de cheminées. — *f*, *d* : Massif de maçonnerie enveloppant le foyer (*fornači*). — P : Bassin recevant l'eau chaude à l'intérieur de l'étuve (l-borma). — *h* : Gaines d'éclairage. — 3) :L'étuve. — *p*, *p*, : Pièce pour l'épilage.

témoignages de Rabat-Salé et de Fès, ceux de Meknès et de Marrakech, on saisirait, n'en doutons pas, une originalité certaine dans les interprétations architecturales d'un petit programme d'édifices dont les facteurs sont devenus invariables en pays musulman (31).

Fès nous paraît devoir être la cité où les témoignages sont les plus abondants. Le Roudh el Kirtas accuse sous les Almohades quatre-vingt-treize bains publics. Ces bains, dans leurs parties consacrées aux grandes ablitions, ont transmis certainement leur plan à des établissements qu'on peut assez facilement attribuer à l'époque mérinide. Le Dr Secret relate que trente hammams donnant environ cinq mille bains par jour fonctionnent à Fès. La quinzaine de hammams que nous avons nous-même étudiés dans cette ville nous permet de souhaiter que l'initiative prise par les « Amis de Fès » ne s'arrête pas à une conférence et que quelques-uns de ces monuments tels que les hammams de Sidi Azouz, de Sidi ben Abbad et de Makhfiya donnent occasion à de beaux relevés architecturaux (32).

EDMOND PAUTY.

(31) Les analogies entre les bains andalous et ceux du Maroc nous ont été confirmées par M. Henri Terrasse, qui nous a obligeamment communiqué des plans qui lui furent transmis par M. Torres Balbas. La parenté est manifeste. Certains datent des XIIe ou XIIIe siècles : les bains de Murcie et de l'Alcazaba de Jéres. D'autres s'échelonnent entre les XIIIe et XVe siècles ; ceux de l'Alcazaba et du Banièlo, à Grenade, les bains de Ronda, de Zaragoga, de la Casa de Las Tumbas. Sous des modalités architecturales variables, ils se rattachent tous au type que nous avons défini, composé de salles parallèles.

(32) La conférence du Dr Secret constitue une belle introduction à une étude technique. Déjà M. Vicaire avait réuni des plans et des photographies lors du remaniement, par les Habous, sous la direction de M. Cadet, architecte, du très beau hammam de Sidi ben Abbad.

LE CURÉ DE MASCARA ET L'ÉMIR ABD EL KADER

(Août 1845)

Le 26 août 1845, deux hommes se présentent à la chancellerie du consulat de France à Tanger. Reçus par le chancelier-interprète Fleurat, ils lui exposent qu'ils sont de nationalité française, viennent de Gibraltar et désirent visiter les ports méditerranéens du Maroc. Mais ils ont laissé leurs passeports au consulat français de Gibraltar, car un employé leur a dit qu'ils n'en avaient pas besoin pour passer seulement quelques jours sur la côte d'Afrique. Aussi, comme ils ont l'intention de se rendre à Tétouan, ils sont venus demander au représentant de la France l'autorisation nécessaire. Cependant leurs explications semblent étranges, d'autant plus que l'un d'eux a l'allure d'un ecclésiastique. D'ailleurs ils sont démunis de tout papier d'identité et le fonctionnaire qui les reçoit invoque cette raison pour les inviter à voir le consul en personne.

Le chargé d'affaires de France au Maroc est alors le consul général de Chasteau, qui exerce ces fonctions depuis deux ans et connaît parfaitement la situation du pays. Nos voyageurs sont introduits dans son bureau, où se trouve déjà un autre visiteur. L'un d'eux prend la parole, répète les explications données au chancelier, puis ajoute qu'il est homme de lettres, se nomme Jean-Baptiste Creuzat et voyage avec son domestique. Mais de Chasteau, à qui son collaborateur a fait connaître les doutes qu'il avait conçus sur le caractère de l'un des deux Français, veut se renseigner davantage et fait sortir la personne qui était avec lui avant l'arrivée des nouveaux venus. Resté seul avec ceux-ci, il les interroge de plus près. Le premier lui déclare alors qu'il est prêtre, curé de Mascara et que son compagnon est en réalité son frère, qu'il fait passer pour son serviteur en vue de diminuer ses frais de voyage.

A l'appui de ses dires il montre une pièce, signée de Mgr Dupuch, évêque d'Alger, qui prouve la sincérité de son affirmation. Notre consul le presse davantage et s'étonne qu'on ait pu lui dire à Gibraltar qu'il n'avait pas besoin de laissez-passer pour venir au Maroc ; l'abbé Creuzat finit alors par lui montrer son passeport et celui de son frère, délivrés tous les deux par le sous-directeur de l'Intérieur à Oran.

De Chasteau n'a plus désormais aucun doute sur la véritable identité de ses interlocuteurs. Il reproche assez sévèrement son attitude au curé de Mascara et ne comprend pas que celui-ci, en raison de son caractère ecclésiastique, ait pu vouloir le tromper sur sa personnalité. Puis il s'enquiert du dessein qui l'a poussé à agir ainsi. L'abbé Creuzat lui fait mille excuses et ajoute : « Quand je me suis présenté à la chancel-« lerie, plusieurs personnes s'y trouvaient déjà et je n'ai pas « osé dévoiler les fonctions que je remplis, dans la crainte que « cela ne s'ébruitât et ne pût nuire à mon voyage à Tétouan. « Lorsque vous m'avez reçu, vous aviez vous aussi quelqu'un « dans votre bureau, mais, dès que nous avons été seuls, je « n'ai pas hésité à vous avouer mon caractère et à vous pro-« duire mes papiers ».

A une question précise, le prêtre répond qu'il n'est chargé d'aucune mission secrète par le gouvernement du Roi et qu'il fait un simple voyage de curiosité. Il désire, s'il n'y a pas d'inconvénient, aller passer un jour ou deux à Tétouan et demande la permission de faire ce petit voyage, accompagné de son frère.

Le chargé d'affaires accorde l'autorisation demandée et remet à ses interlocuteurs une lettre d'introduction pour l'agent consulaire de France à Tétouan. En effet, le déplacement ne présente pas de danger : l'opinion publique est devenue moins défavorable aux Français qu'elle ne l'était quelque temps auparavant et, au surplus, le caractère ecclésiastique de l'abbé Creuzat, s'il était connu, serait plutôt une sauvegarde pour lui. Les deux voyageurs seront d'ailleurs accompagnés d'un soldat pendant le trajet et n'auront aucun risque à courir. Néanmoins de Chasteau leur recommande expressément de ne pas aller au delà de Tétouan et de ne pas s'exposer dans la campagne, car en ce cas il pourrait peut-

être leur arriver quelque accident. De plus, en tout état de cause, ils devront suivre les conseils de l'agent consulaire français.

Le curé de Mascara et son frère partent de Tanger le 27 août. Le lendemain, de Chasteau reçoit sur leur compte des renseignements qui l'inquiètent. Pendant leur court séjour à Tanger, ils ont essayé de savoir s'ils pourraient aller à Fès et s'il serait moins dangereux de voyager sous le costume arabe que vêtus à l'européenne. Par ailleurs, ils se sont fait donner les noms des correspondants d'Abd el Kader à Gibraltar et à Tétouan et ont laissé percer leur intention de se rendre auprès de l'émir, qui se trouve alors au Maroc oriental.

A ces nouvelles le consul du Roi s'émeut, car une telle démarche lui paraît susceptible, sans aucun profit, de compromettre gravement les relations de la France avec le Maroc. En effet il négocie précisément l'envoi d'une ambassade chérifienne à Paris, qui aura pour mission d'expliquer au ministre des affaires étrangères la position du sultan Moulay Abd er Rahman vis-à-vis d'Abd el Kader. De Chasteau songe également au parti que l'émir pourrait tirer, près de ses partisans et même du Chérif, de la visite inconsidérée de l'abbé Creuzat, s'il représentait celui-ci, en raison de sa qualité de ministre de la religion, comme un envoyé du gouvernement français.

Aussi le chargé d'affaires n'hésite pas et décide de s'opposer au dessein du curé de Mascara, qui peut être très dangereux, non seulement pour son auteur, mais encore pour la politique et le prestige français. Il envoie immédiatement à Tétouan un de ses anciens collaborateurs, Vautrai, homme parfaitement sûr, qui sera plus tard agent consulaire de la France à Tétouan, puis à Rabat. Celui-ci reçoit des instructions écrites très précises. Il devra employer « tous les moyens de douceur et de persuasion » pour détourner l'abbé Creuzat de son idée de pénétrer dans l'intérieur du Maroc. Si le curé de Mascara s'obstine cependant à vouloir sortir de Tétouan, Vautrai est autorisé à lui signifier que le consul général s'oppose formellement à ce qu'il aille plus loin. De plus, il doit le surveiller de près et même « ne pas le perdre de vue », pour le cas où le prêtre essaierait de lui échapper en revêtant des habits arabes.

Ces recommandations ne parlent pas du projet de voyage au camp d'Abd el Kader. De Chasteau en effet ne voulait pas ébruiter l'affaire et se réservait d'en entretenir lui-même le curé de Mascara. Aussi se contente-t-il, dans la note remise à son subordonné, d'insister sur les dangers que présente un voyage à l'intérieur du Maroc et sur les embarras qui pourraient en résulter dans les rapports de la France avec le gouvernement marocain.

Le 28 août, Vautrai part à son tour pour Tétouan, où il retrouve facilement l'abbé Creuzat, qu'il a d'ailleurs déjà vu à Tanger. Pendant quatre jours, il le suit, surveille toutes ses démarches et s'efforce, au cours de plusieurs entretiens, de le dissuader de partir pour Fès et l'est du Maroc ; le curé de Mascara persiste néanmoins dans son dessein. Fatigué des conseils de Vautrai, il finit par lui écrire en substance : Je ne me rendrai à votre invitation de retourner à Tanger qu'autant que vous m'aurez communiqué un ordre formel du consul général ; sinon, je partirai sans délai pour Gibraltar avec mon domestique. Mais, comme Vautrai se décide alors à lui montrer ses instructions, il s'exécute, et d'ailleurs « de bonne grâce ».

Il repart pour Tanger où il arrive le 2 septembre dans la soirée. Dès le lendemain matin, il se rend chez de Chasteau avec lequel il s'entretient longuement. Il lui confesse, sous le sceau du secret, le projet qu'il a conçu de se rendre auprès d'Abd el Kader, dans l'espoir de « faire quelque bien ». Le consul français ne peut s'en tenir à cette brève déclaration et réclame des précisions. Que pensait faire exactement l'abbé Creuzat ? Quelles étaient ses espérances ? Il ne pouvait, semble-t-il, avoir d'autres prétentions que de convertir l'émir à la foi catholique, ou de lui faire déposer les armes dans un sentiment d'humanité et de philanthropie. N'a-t-il pas songé aux complications que pouvait entraîner sa démarche ? Le curé de Mascara, malgré toutes les demandes de son interlocuteur, se borne à répéter qu'il n'a pas de plan bien arrêté, que Dieu est grand et peut tout et qu'inspiré par sa grâce, il était peut-être à même « de porter dans le cœur de l'émir des idées « chrétiennes, en lui représentant la sublimité de notre religion et en célébrant les saints offices autour de lui. »

Puis il ouvre son cœur à de Chasteau. L'idée de se rendre auprès d'Abd el Kader lui est venue à maintes reprises ; il l'a d'abord repoussée, mais elle se présentait sans cesse à son esprit et il a dû la regarder comme une inspiration divine. Il y a réfléchi et elle lui a paru praticable, facile même. Son exécution n'offrait sûrement aucun danger pour lui ; au contraire cette démarche, qui ne pouvait faire aucun mal, aurait peut-être pu produire beaucoup de bien. Il en a écrit au gouverneur général de l'Algérie, le maréchal Bugeaud, et à l'évêque d'Alger. Le premier ne lui a pas répondu, mais a fait savoir à Mgr Dupuch que l'abbé Creuzat pouvait faire ce qu'il voulait, pourvu qu'il ne se rendît pas au camp d'Abd el Kader, directement de Mascara. D'autre part, l'évêque d'Alger, n'ayant pas voulu « enchaîner le zèle de son curé », l'a engagé à suivre son inspiration, et celui-ci est parti pour réaliser son dessein, plein d'espoir en la toute puissance de Dieu.

Le curé de Mascara confie ensuite à de Chasteau que, dès son arrivée à Tétouan, il s'est mis en relations avec un nommé Abensour, l'agent le plus actif d'Abd el Kader, dans l'espoir de pouvoir, avec son aide, gagner le camp de l'émir. Si on l'eût laissé agir, il avait l'intention de se faire débarquer sur la côte du Rif. En effet, comme il n'a pu sortir de Tétouan par terre, en raison des précautions de Vautrai, qui faisait surveiller toutes ses allées et venues, il espérait mettre en défaut la vigilance de ce dernier, en lui laissant croire qu'il allait s'embarquer pour Gibraltar.

Ces confidences terminées, l'abbé Creuzat renouvelle à de Chasteau la prière de le laisser pénétrer à l'intérieur du Maroc et se rendre auprès d'Abd el Kader. Le chargé d'affaires est d'ailleurs fort étonné, après les aveux qu'il vient de recevoir, après ce qui s'est passé et après la façon dont il a parlé à son interlocuteur, de voir celui-ci conserver l'espoir qu'on lui permette de retourner à Tétouan. Naturellement il s'y refuse en faisant valoir le danger que comporte en elle-même une telle tentative et la perturbation qu'elle est susceptible d'amener dans nos relations avec le Maroc. Malgré l'insistance du curé de Mascara, le consul maintient son refus. Et, comme le *Chacal*, le navire de l'Etat qui assure le service entre Oran et Tanger, se trouve alors en rade, il offre à l'abbé Creuzat d'en

profiter pour retourner en Algérie. La proposition est acceptée et le soir même — le 3 septembre — les deux voyageurs, arrivés à Tanger le 26 août précédent, quittent le Maroc.

***

Tels sont, très objectivement rapportés, les faits relatés dans une dépêche confidentielle adressée le 6 septembre 1845 au ministre des affaires étrangères à Paris, par le consul général de France à Tanger [1], faits que ce dernier considérait avec raison comme présentant une certaine gravité. Ils ne sont cependant mentionnés, ni dans les études consacrées à la conquête et à la pacification ou à l'histoire religieuse de l'Algérie, ni dans les ouvrages relatifs au maréchal Bugeaud et à l'émir Abd el Kader. D'autre part, des recherches faites spécialement, sur notre demande, aux archives de l'archevêché d'Alger, n'ont donné aucun résultat.

L'abbé Jean-Baptiste Creuzat était pourtant bien à l'époque curé de Mascara, où son église, dédiée à Saint Pierre, avait été installée dans la mosquée de Bou Maza. Il figure en qualité de desservant de cette ville et aumônier de l'hôpital, sur la liste des membres du clergé algérien en 1845, donnée par le Chanoine Tournier qui le considère comme « un excellent prêtre ». Seul ministre de la religion catholique dans l'agglomération, il suffisait à peine à sa tâche et néanmoins se rendait encore tous les trois mois à Tiaret et à Saïda pour y assurer le service du culte [2].

Mgr Dupuch fait de lui le plus grand éloge et l'appelle « l'apostolique fondateur » de l'église de Mascara. « Je le « nomme avec un tendre respect, écrit le prélat, il a pu dans « quelques mois à peine organiser une paroisse complète, « digne de servir de modèle à beaucoup d'autres » [3]. L'abbé

(1) Archives du Protectorat de la France au Maroc (à Rabat); Archives de la Légation de France à Tanger, registres des dépêches consulaires, vol. 6, années 1845-1849.

(2) Chanoine J. Tournier, *La conquête religieuse de l'Algérie*, Paris, 1930, pp. 130, 255. Cf. Archives de l'Archevêché d'Alger : Lettre de Mgr Dupuch au Gouverneur Général, du 11 janvier 1845; Ordonnance du 8 septembre 1845, art. 37.

(3) Mgr A. Pons, *La nouvelle église d'Afrique*, Tunis, 1930, p. 36.

Creuzat ne saurait donc, semble-t-il, être considéré comme un rêveur. De même que les autres prêtres venus en Algérie à la suite de Mgr Dupuch, il s'est trouvé en face de difficultés considérables, à la fois matérielles et morales. A tous, il fallait une volonté, une activité et un dévouement sans limites qui, aux dires mêmes de son évêque, étaient largement départis au curé de Mascara.

D'autre part, la réalité de son voyage au Maroc ne saurait être contestée. On ne peut mettre en doute le récit de notre consul ; sa personnalité du reste le met à l'abri d'un pareil soupçon. Intelligent, consciencieux et pondéré, il a témoigné au moment de la ratification de l'accord de Lalla Marnia du 18 mars 1845, non seulement d'une exacte compréhension de la situation politique, mais encore d'un souci constant d'exactitude et de vérité. Ces qualités lui ont permis, avec l'aide de Léon Roches, son secrétaire devenu son gendre, de mener à bien une tâche délicate. Elles se manifestèrent encore par la suite au cours des négociations difficiles que nécessita la présence d'Abd el Kader au Maroc oriental. Au surplus, de Chasteau a toujours montré, dans sa correspondance avec le ministère des affaires étrangères, une probité et une franchise absolues.

On doit donc tenir le fait pour établi. Mais il reste à pénétrer les raisons qui ont pu entraîner la décision de l'abbé Creuzat et à rechercher dans quel but il a eu l'idée de se rendre auprès d'Abd el Kader. Il dit certainement la vérité lorsqu'il déclare n'avoir été chargé d'aucune mission secrète par le gouvernement français. Les documents relatifs à la conquête de l'Algérie sont aujourd'hui trop bien connus pour qu'une démarche aussi importante, si elle avait été ordonnée, ait pu échapper aux investigations des nombreux auteurs qui ont étudié l'histoire d'Abd el Kader et du maréchal Bugeaud.

Faut-il croire cependant que notre curé n'ait pas agi de sa propre initiative, comme le laisse entendre de Chasteau ? En effet, quelques jours après l'embarquement des deux voyageurs sur le *Chacal*, le consul apprend qu'à leur arrivée à Tanger ils ont fait changer en argent du pays quatre cents pièces de cinq francs, et il ne croit pas que le desservant de Mascara ait été à même de disposer d'une somme aussi con-

sidérable (4). On sait qu'alors les ministres du culte en Algérie percevaient un traitement inscrit au budget ; mais les émoluments de l'abbé Creuzat, dont nous ne connaissons pas le montant, devaient être assez modestes, puisque les chanoines titulaires d'Alger ne recevaient eux-mêmes qu'une somme annuelle de 2.400 francs (5). Cependant nous ignorons tout de la situation pécuniaire du curé de Mascara, qui pouvait avoir des économies ou quelque fortune personnelle. D'ailleurs il entra peu après dans la Compagnie de Jésus (6) et souvent les Jésuites ont au moins une certaine aisance. Le raisonnement de notre consul ne semble donc pas péremptoire.

De Chasteau, du reste, paraît avoir été désagréablement impressionné par les réticences de l'abbé Creuzat. Le bon chrétien qu'il était se montre choqué qu'un prêtre ne dise pas tout de suite toute la vérité. Mais il faut se placer à un autre point de vue. A tort ou à raison, le curé de Mascara croyait pouvoir faire auprès d'Abd el Kader une démarche susceptible d'être utile à la France ; il ne pouvait réussir qu'en tenant son voyage secret et devait penser qu'il importait de dissimuler rigoureusement son projet, même au consul de France. Sa réserve ne l'empêche cependant pas d'être respectueux des ordres de l'autorité ; lorsque Vautrai lui communique ses instructions, il s'empresse de s'y conformer. D'ailleurs, dans son entrevue du 3 septembre avec de Chasteau, il se confie entièrement et ne cache plus rien de ses desseins.

On est tout naturellement porté à croire que la tentative du curé de Mascara est celle d'un illuminé ou d'un faible d'esprit, tellement elle paraît inconcevable. Mais pourquoi ne pas s'en tenir aux déclarations de l'intéressé ? Il a pu avoir l'idée d'une mission à remplir auprès d'Abd el Kader et, devant la persistance de cette idée, la croire d'inspiration divine. Il est normal également qu'il ait mis au courant de son projet son évêque et le gouverneur général de l'Algérie, dont l'attitude est tout à fait vraisemblable.

(4) Archives du Protectorat de la France au Maroc (à Rabat). Archives de la Légation de France à Tanger, registres des dépêches consulaires, vol. 6, années 1845-1849, dépêche du 20 septembre 1845.

(5) Chanoine J. Tournier, *op. cit.*, p. 101.

(6) Mgr A. Pons, *op. cit.*, p. 36.

L'autorisation de Mgr Dupuch se comprend parfaitement quand on se rappelle ses relations avec Abd el Kader. Le 4 octobre 1840, la diligence de Douéra avait été enlevée sur la route d'Alger et un officier, le sous-intendant Massot, se trouvait parmi les voyageurs tombés entre les mains des partisans de l'émir. Peu après, Mme Massot vint supplier Mgr Dupuch d'intervenir en faveur de la libération de son mari. L'évêque, sincèrement ému par cette démarche, écrivit à Abd el Kader et, après des pourparlers assez longs, se mit d'accord avec lui pour qu'on échangeât tous les Français détenus par celui-ci contre les Arabes prisonniers de la France. L'échange eut lieu le 19 mai 1841, près de Boufarik. Mgr Dupuch y présida en personne et se rencontra avec un khalifa de l'émir, Mohammed ben Allal, le bey de Miliana (7). Quelques jours plus tard, l'abbé Suchet, un des vicaires généraux du diocèse d'Alger, se rendait au camp d'Abd el Kader, dans la plaine d'Eghris, était fort bien traité et obtenait la liberté des derniers Français captifs. Le prélat et le khalifa avaient eu un entretien très cordial à la suite duquel l'évêque, impressionné par l'accueil qu'il avait reçu et prenant sans doute trop à la lettre les politesses arabes, se crut appelé « à établir « l'harmonie entre les deux peuples et à devenir l'artisan de « la paix » (8). Il est donc logique qu'il ait laissé son curé suivre son inspiration.

Mgr Dupuch avait agi, en 1840 et 1841, avec l'approbation du maréchal Bugeaud ; ses négociations n'en suscitèrent pas moins de vives polémiques, bien qu'elles aient été couronnées d'un plein succès. L'évêque d'Alger affirme même que certains auraient voulu le traduire devant un conseil de guerre. Les pouvoirs civil et militaire, qui voulaient cantonner strictement le prélat et son clergé dans la direction religieuse des Français et des autres Européens établis en Algérie, y virent un empiétement de l'autorité ecclésiastique sur leurs prérogatives. Ils ne pouvaient admettre que Mgr Dupuch, même « en « sa qualité de grand marabout » (9), se mît directement en

(7) A. Berbrugger, *Négociations entre Monseigneur l'Evêque d'Alger et Abd el Qader*, Paris, 1844, p. 58.

(8) Mgr A. Pons, *op. cit.*, p. 58.

(9) Lettre du Directeur du Personnel au Ministère de la Guerre au

relations avec Abd el Kader. Pélissier de Raynaud se fait l'écho de cette tendance lorsqu'il écrit : « Il faudrait bien se « garder d'ouvrir à l'évêque la moindre porte sur les affaires « temporelles ; c'est une faute qui a déjà été commise une fois « et dans laquelle on fera sagement de ne plus retomber » (10). On conçoit dans ces conditions que, tout en laissant l'abbé Creuzat libre d'agir à sa guise, le maréchal Bugeaud se soit opposé à ce qu'il parte directement de Mascara pour le Maroc oriental, ce qui n'aurait pas manqué de provoquer de nouvelles protestations.

La généreuse initiative de Mgr Dupuch en 1840-1841 est certainement à l'origine de la tentative du curé de Mascara. Elle lui a servi d'exemple et a sans doute donné naissance à son projet, de même que les polémiques qui ont suivi les négociations de l'évêque d'Alger et de son vicaire général l'ont incité à cacher les motifs de sa venue au Maroc.

Néanmoins son entreprise nous paraît aujourd'hui bien légère et presque puérile. Comment a-t-il pu considérer son dessein comme facile à réaliser, sans danger, et « capable de « produire beaucoup de bien » ? D'autre part, il n'avait établi aucun plan et n'avait aucun sentiment précis de ce qu'il allait faire ; il ne songeait qu'à parvenir auprès de l'émir et n'envisageait rien de plus. C'est en vain que de Chasteau essaya d'obtenir des détails complémentaires.

Cette candeur se révèle aussi dans le récit des faits tels que le consul les expose. Alors que l'abbé Creuzat a reçu l'ordre formel de revenir à Tanger et qu'on lui a montré les dangers de son intervention pour la politique française, il n'en persiste pas moins à vouloir reprendre son voyage et trouve son idée toute naturelle. Une pareille naïveté s'accorde mal avec le portrait du curé de Mascara tracé par son évêque.

Aussi est-il permis de se demander si en réalité l'abbé Creuzat n'avait pas une idée bien arrêtée, qu'il n'aurait pas voulu confier à de Chasteau. Peut-être s'agit-il en l'espèce d'une tentative d'apostolat, soit inspirée par Mgr Dupuch. soit

Directeur des Affaires d'Afrique, citée par le chanoine J. Tournier, *op. cit.*, p. 175.

(10) Pélissier de Raynaud, *Annales algériennes*, cité par Mgr A. Pons, *op. cit.*, p. [illegible]

du moins approuvée et encouragée par lui. Quel succès pour l'évêque d'Alger, à qui le maréchal Bugeaud et ses services interdisaient toute ingérence dans les affaires politiques, si un de ses prêtres avait pu convertir Abd el Kader ! C'est là évidemment une simple hypothèse, qu'aucun document ne vient confirmer, mais le zèle apostolique de Mgr Dupuch la rend assez vraisemblable. On sait que le prélat aurait voulu amener à la foi catholique les habitants de l'Algérie et qu'à ce sujet il rencontra une opposition formelle des bureaux du Gouvernement général et du Ministère de la guerre. Dans une lettre au pape Grégoire XVI, il parle de ce qu'il a fait « pour annon- « cer l'Evangile de Dieu aux infidèles et se plaint d'avoir été « perpétuellement contrarié... sur ce point capital ». Son prosélytisme a probablement été une des causes du conflit qui s'éleva entre lui et l'administration, conflit à la suite duquel il fut amené à donner sa démission (11). Cependant l'idée de convertir Abd el Kader nous apparaît aujourd'hui comme une utopie. Plus que tout autre, l'émir était un musulman convaincu ; la tolérance qu'il a témoignée à l'égard des chrétiens et des juifs, dans son ouvrage *Rappel à l'Intelligent, avis à l'Indifférent*, n'empêchait pas la fermeté de sa foi en la religion de Mahomet.

Quel que fût le but de l'abbé Creuzat, ses sentiments religieux semblent bien avoir été la cause de sa tentative. La Foi soulève des montagnes et pour celui qui croit en Dieu, rien n'est impossible. Le curé de Mascara a pensé, en toute sincérité, qu'il pouvait, lui, prêtre, avec l'aide divine, rendre service à son pays et il est parti « se confiant en la toute-puis- « sance du Seigneur ».

Néanmoins, et si respectables qu'aient pu être les sentiments qui ont inspiré l'abbé Creuzat, l'opposition de notre consul se justifie pleinement, en raison des circonstances politiques. Aux termes du traité de Tanger, du 10 septembre 1844, le sultan Moulay Abd er-Rahman s'était engagé à mettre l'émir hors la loi et à le chasser du Maroc ou à l'interner dans une ville de l'ouest de son empire. Mais l'exécution de ces promesses était malaisée. Il était difficile pour le « Commandeur

(11) Sur le zèle apostolique de Mgr Dupuch, cf. Chanoine Tournier, *op. cit.*, passim, et notamment pp. 107, 214, 216, 218-221 et 232-235.

« des Croyants » d'entrer en guerre ouverte avec celui que les populations regardaient comme un champion de l'Islam. Aussi le Sultan estimait-il que le temps et la patience étaient nécessaires et qu'il fallait employer l'adresse plutôt que la force. Depuis l'accord de Tanger, les représentants de la France au Maroc ne cessaient de réclamer au gouvernement chérifien l'exécution de ses engagements relatifs à l'émir et quand le curé de Mascara débarque à Tanger, un ambassadeur marocain est sur le point de partir à Paris. Alors que la France demande au Maroc d'intervenir contre Abd el Kader, que pourrait penser le Sultan, s'il apprenait qu'un prêtre français négociait avec l'émir ? De Chasteau, en agissant comme il l'a fait, a empêché des complications qui auraient pu être très fâcheuses et des embarras très préjudiciables à la politique française.

Il paraît cependant s'être trompé lorsqu'il écrit à son ministre : « Je doute que l'abbé Creuzat ait abandonné son « projet ». En effet, il n'est pas question d'une seconde entreprise du curé de Mascara dans la correspondance diplomatique, et pourtant de Chasteau exerça ses fonctions jusqu'en 1848. Il est vrai qu'en septembre 1845 survenaient le désastre de Sidi Brahim et la capitulation du lieutenant Marin près d'Aïn Témouchent, puis en avril 1846 le massacre des prisonniers français, qui détermina en Algérie et dans la métropole un large mouvement d'opinion contre Abd el Kader ; les circonstances avaient profondément changé.

En résumé, le projet du curé de Mascara était voué à un échec certain et de Chasteau a bien fait de l'arrêter, car il aurait pu entraîner pour la France de graves conséquences. Il montre combien la personnalité du fils de Mahi ed-Din préoccupait alors les esprits en Algérie ; la rupture de la paix, depuis 1839, n'avait pas fait disparaître entièrement le prestige inouï dont celui-ci avait joui après le traité de la Tafna. On doit y voir, en même temps peut-être qu'une tentative pour convertir l'émir, une manifestation de la foi de son auteur et une conséquence de l'influence qu'avait exercée sur le clergé algérien, l'heureuse réussite en 1841 des négociations de Mgr Dupuch avec Abd el Kader.

JACQUES CAILLÉ.

LES GENRES DE VIE INDIGÈNES DANS L'ATLAS DE BLIDA

Dominant de ses 1.400 à 1.500 mètres d'altitude la plaine de la Mitidja, l'Atlas de Blida apparaît de la région d'Alger et du Sahel sous l'aspect d'une longue muraille de 38 kilomètres dont la continuité n'est interrompue que par l'échancrure des gorges de La Chiffa. Les chaînons qui la composent, les plus caractéristiques de l'Atlas Mitidjien, présentent une individualité bien tranchée qui permet de la limiter assez facilement.

La plaine de la Mitidja fournit au Nord par son aspect topographique et sa constitution géologique une limite très nette de même qu'au Sud les vallées des oueds Harrach, Merdja, Mouzaïa qui séparent cet Atlas d'une région aux formes plus heurtées et où les calcaires cénomaniens et les marnes sénoniennes donnent au Massif des Beni-Messaoud et des Beni-Miscera leur aspect un peu différent.

Aux extrémités orientales et occidentales les limites peuvent peut-être paraître moins nettes. Dans sa partie orientale la longue crête s'abaisse progressivement vers l'Oued Harrach et se termine par un promontoire saillant qui domine la rive gauche de l'oued ; dans sa partie occidentale lorsque descendant du Massif de Mouzaïa on entre à partir de la Tenia de Mouzaïa dans le Massif des Soumatas, le paysage change. L'altitude est d'abord beaucoup moins élevée. De 1.400 à 1.500 mètres elle descend à 1.000 et à 1.100 mètres. La végétation change aussi : à la forêt aux boisements touffus du Djebel Mouzaïa succèdent dans la partie Sud-Ouest des étendues mornes et presque désertes (plateau des Réguliers) ou de maigres taillis de chêne vert (massif des Soumatas).

Cet Atlas présente d'ailleurs plusieurs parties ; à l'Ouest, séparé par la profonde coupure des gorges de La Chiffa, se trouve le Djebel Mouzaïa dont le bloc assez massif est dominé par le pic de Mouzaïa. Si les gorges de La Chiffa isolent topographiquement ce massif, son aspect, son relief et ses genres de vie le relient étroitement au reste de la chaîne.

A l'Est de l'oued Chiffa se développe jusqu'à l'oued Harrach la chaîne des Beni-Salah ; le Djebel Beni-Salah présente entre La Chiffa et le Col des Deux Cèdres les sommets les plus importants ; il est dominé par les masses du Koudiat Sidi-Abdelkader (1.629 m.), point culminant du Massif, et du Koudiat Chréa (1.551 m.).

A l'Est du Col des Deux Cèdres lui succède le Massif de Djebel Feroukra (1.497 m.) qui se continue par le Djebel Marmoucha (1.368 m.) ; il descend ensuite sur la plaine par une série de ressauts dont les principaux sont ceux du Koudiat Esserdj et du Koudiat El-Ousfer.

I. — L'ECONOMIE AGRICOLE

1°) Les Conditions de la Vie Agricole

Les sols. — L'Atlas Blidéen ne semble présenter à la culture que de médiocres conditions. La terre arable est rare en beaucoup d'endroits Dans les espaces non boisés elle ne s'est conservée que sur des replats où de fréquents éboulements la font disparaître peu à peu. L'homme a dû, pour la retenir, construire des terrasses. Celles-ci s'étagent sur des longueurs pouvant aller jusqu'à 200 mètres comme à Teskra, sur le versant Nord de la Chaîne des Beni-Salah, au-dessus de Souma. Là où la pente est moins forte et le replat plus étendu, elles s'éparpillent et se multiplient (région d'Aghni par exemple). Leur construction et leur entretien est long et pénible. Elles obligent de plus le paysan à remplacer la charrue par la bêche. Elles ne sont pas toujours à l'abri des glissements (Sidi-Moussa — Hannous). Mais partout elles sont indispensables. Dans la vallée de l'oued Taberkatchent les éboulements nombreux ont pour origine le labour de terres non aménagées en terrasses. Au bout d'une cinquantaine d'années un terrain ainsi cultivé voit disparaître, si la pente est moyenne (15 à 20 %), une grande partie de sa terre arable.

Cette terre que l'on doit si précieusement conserver n'a pas toujours les qualités que l'on demande aux bons sols de culture. La puissante série des schistes de La Chiffa donne un sol instable, difficile à travailler, boueux après les pluies. Son imperméabilité ne lui permet pas d'être assez léger pour se prêter à la culture. A peine retourné par la charrue indigène, il ne fournit que de maigres récoltes de céréales.

Il en est de même des sols de roches albo-aptiennes. Ce sont cependant des sols argilo-siliceux qui peuvent porter quelques champs assez facilement cultivables. Ces deux séries de sols qui occupaient le versant Nord de l'Atlas Blidéen étaient largement étendus jadis par suite du développement des bois et du maquis épais. Avec le déboisement les sols non retenus ont été entraînés par une érosion torrentielle qui a emporté terres et récoltes. Là où ces sols n'ont pas été emportés, la lessivation produite par les eaux de pluie les a appauvris. On retrouve cependant quelques beaux sols forestiers profonds dans la région de Tisraouine, ainsi que sur le flanc Est du Mouzaïa où ils ne portent pas de culture mais une épaisse forêt de chênes verts. Ces sols dérivent du sol brun des forêts et sont peu dégradés.

Les couches cartenniennes gréseuses du contrefort Ouest du Mouzaïa portent aussi des sols profonds, essentiellement forestiers. Plus favorables sont les sols des marnes cartenniennes et sénoniennes qui donnent, sur tout le liseré Nord qui borde le pied de la chaîne, une terre assez profonde, argileuse, de couleur claire, quelquefois recouverte d'un petit manteau d'éboulis ; ils conviennent aux céréales quand la proportion de sables ou autres produits détritiques les rend assez légers (région Sud de Mouzaïaville, Bouïnan, Souma, Dalmatie). Lorsque la proportion d'argile rend ce sol trop difficile à travailler, on remplace les céréales par des cultures plus faciles de pois ou de fèves.

On rencontre enfin, bordant les sols marneux, les sols d'origine détritique très fertiles. Ils se trouvent particulièrement au pied de la chaîne, entre Bouïnan et Rovigo, dans la fraction Tabaïnett par exemple. C'est une accumulation de

cailloux quartzeux, de galets calcaires d'ordinaire peu altérés, cimentés par du sable, mêlés à de l'argile et du calcaire ferrugineux et rougeâtre avec des intercalations limoneuses. La faible proportion de sable (65 %) en fait des terres assez légères et qui, travaillées, portent de belles cultures.

Cet examen un peu détaillé souligne la pauvreté des sols cultivables en pleine montagne et nous montre que les seules possibilités de bonnes cultures se rencontrent au pied de l'Atlas. Cependant, la rareté de ces sols est compensée par le travail qu'y fournit l'indigène. Aussi sont-ils particulièrement favorables aux cultures riches qui acquièrent sur ces sols préparés des qualités qu'elles ne peuvent pas toujours avoir dans la plaine.

L'eau. — C'est un problème aussi délicat que celui de la terre. Malgré l'humidité du Massif l'eau n'abonde pas toujours en été, et les agriculteurs de la Mitidja la réclament comme les gens de la Montagne. Ces derniers construisent, pour l'amener près de leur habitation, une « seguia », canal de dérivation qui va prendre l'eau suffisamment en amont de la vallée et qui la conduit par une pente plus faible que celle du cours d'eau. La seguia court sur le flanc de la montagne pour arriver au village, quelquefois à plusieurs centaines de mètres. C'est ainsi qu'est alimenté, sur le flanc Nord de la chaîne des Beni-Salah, le village de Tisraouine. Le village de Teskra est alimenté par une grosse source détournée de son cours normal et amenée en plein village où elle coule avant d'aller arroser les champs irrigables situés en contre-bas. Le village de Marmoucha est alimenté de la même façon. Les champs ou vergers se trouvent en contre-bas de la seguia et il suffit de déplacer la grosse pierre qui ferme la brèche pour arroser son jardin.

Un hameau (*dechera*) peut avoir plusieurs séguias qui viennent prendre une partie des eaux des oueds à différents niveaux. Le soin de régler les tours d'eau est laissé à l'assemblée des notables, la « djemaa », qui charge de la surveillance un gardien d'eau. Lorsque le débit du captage est trop faible, on construit un petit bassin où l'eau s'accumule pendant la journée pour l'irrigation du soir. Dans les parties élevées (maison forestière de Tarchat, Rhellai), il est en argile. On

le retrouve du même type, mais plus soigné et cimenté, dans la vallée de l'oued Abaraï où sont ainsi utilisées les sources de débit faible qui sortent des bancs de quartzite et jaillissent des deux côtés de la vallée.

L'importance de l'eau est d'ailleurs marquée par les nombreux procès que sa répartition fait naître. Des Syndicats d'irrigation se sont formés. En 1881, le droit d'irrigation des indigènes de l'oued Bouarfa était reconnu à la suite de contestations avec un colon indigène. En 1914 les indigènes réclament l'ouverture de la source des Glacières qu'avait fait fermer M. Laval et ils se plaignent à la commune de Blida de la retenue occasionnée par le barrage établi par le même propriétaire pour assurer l'équipement électrique des Glacières.

Pour l'irrigation des parties les plus basses de l'Atlas, des Syndicats se sont formés pour éviter aux indigènes situés plus haut, de capter l'eau à leur profit. Le Syndicat d'irrigation de Souma utilise ainsi une partie des eaux de l'oued Bou-Chemla et surveille attentivement les captages des villages de Tisraouine et de Tala-Hamdane. Une grande partie des bocages qui entourent Blida est arrosée par le Syndicat d'irrigation qui capte une partie des eaux de l'oued El-Kebir. Mais cette eau n'est pas suffisante.

Lorsque les sources manquent et que l'on ne peut trouver des nappes aquifères on creuse des puits. Ils sont rares dans le massif lui-même ; on ne les trouve que sur les premières pentes de la chaîne où ils recueillent les eaux accumulées dans les nappes d'alluvions. Dans les fractions Teffaha et Tabaïnet du douar Bouïnan des puits de cette nature ont été créés. Ils font double usage avec la source mais suppléent à son manque d'eau en été.

Dans la région de Dardara et des Ouled-Sultane (bocage blidéen) les rares puits creusés dans les marnes cartenniennes ne donnent qu'une eau peu potable et que les habitants viennent difficilement puiser à l'aide d'arrosoirs et de seaux. Il faut donc faire appel à un autre genre d'irrigation fourni par les eaux de l'oued El-Kebir et pour cela appartenir au Syndicat d'irrigation. Mais l'eau coûte cher. Elle ne peut suffire à tous les besoins. On a ainsi, à côté des belles propriétés du voisin

plus riche, les champs maigres du fellah moins favorisé. Les disputes sont alors fréquentes, la tentation poussant naturellement le pauvre à venir puiser clandestinement dans le bassin de son voisin.

Le climat. — A ces deux problèmes vient s'en ajouter un troisième : celui du climat. Certes l'altitude de la chaîne ne dépasse pas 1.500 mètres, mais l'exposition du versant Nord et les rigueurs de la température sont pendant une partie de l'année un obstacle sérieux à la végétation. Si la culture est possible toute l'année sur les hauteurs qui ne dépassent pas 4 à 500 mètres d'altitude et dans les basses vallées, elle est plus difficile au-dessus. L'olivier monte sur le versant Nord jusqu'à 700 mètres (750 mètres : petit bois d'oliviers au-dessus de Tala Hamdan). Le noyer grimpe jusqu'à 1.000 m., sur le versant Sud (village d'Irzen Bouchène). Le châtaignier s'élève jusqu'à 1.200 mètres aux Glacières. Sur le versant Sud, plus abrité, les cultures montent plus haut (maison forestière de Tarchat). A cette altitude les cultures ne peuvent se faire qu'au mois d'avril et sont terminées en octobre, date des premières gelées. C'est ainsi qu'à 1.150 mètres, le garde forestier de Mouzaïa peut faire des cultures à la belle saison. Dans le village d'Aghni, sur le versant Sud, à 800 mètres d'altitude, il y a de belles plantations d'orangers dont les fruits mûrissent en avril. La moisson des orges, la cueillette des fruits se fait toujours trois à quatre semaines après celle de la plaine. Ce décalage est très précieux pour la vente des fruits qui peut se faire plus facilement. Mais cet avantage est loin de compenser les inconvénients qu'apporte à la culture le climat.

2°) Les Cultures

Sur ces terres difficilement conquises sur le ruissellement et de faible étendue, l'indigène a surtout développé les vergers, les jardins qui demandent peut-être un travail plus assidu, mais n'exigent pas de vastes terrains.

Les Vergers. — Les hameaux indigènes s'annoncent toujours par leurs vergers. Ceux-ci, habituellement entourés de figuiers de Barbarie, d'agaves, d'églantiers ou de ronces, renferment les arbres les plus variés.

Le cerisier de l'espèce bigarreau est cultivé dans les vallées du versant Nord où il peut produire jusqu'à 40 kilogr. de cerises qui sont vendues sur les marchés de Blida depuis 1920.

Les figuiers sont très répandus : ils produisent la figue fleur et la figue de septembre. Le paysan les fait sécher sur des claies ou les presse entre deux planches pour en faire une sorte de pain. Sans jouer un aussi grand rôle qu'en Kabylie, les figuiers constituent une des principales ressources du Berbère.

On trouve aussi plusieurs espèces de pruniers, de très beaux noyers, des poiriers, des pommiers, grenadiers, abricotiers, pêchers ; les orangers se rencontrent sur le versant Sud à Aghni, à 600 mètres d'altitude.

Il y a aussi une variété d'oliviers à petits noyaux. Cet olivier est très négligé. Très répandu autrefois, il l'est beaucoup moins à l'heure actuelle et ne peut faire l'objet d'une industrie très active. Il n'y a plus de vieux oliviers en grand nombre que sur le versant Sud du Djebel Mouzaïa, à Mouzaïa-les-Mines, dont le nom arabe est d'ailleurs « Zebboudj ». La récolte est très maigre. L'indigène écrase ses olives dans des « djefna », grands plats à couscous qui servent à tous les usages, puis il verse de l'eau chaude et recueille l'huile qui surnage. Des plantations d'oliviers ont été créées par des Européens au Sud de Souma et de Bouïnan où des oliveraies bien ordonnées s'étagent sur les premiers flancs de la montagne, ainsi que sur le versant Nord du Djebel Mouzaïa où elles alimentent les huileries de Mouzaïaville. Les vergers sont très inégalement soignés ; bien entretenus dans les vallées du versant Nord (oueds Beni-Aza, Bou-Arfa, Khémis), où leurs fruits sont vendus sur les marchés de Blida, ils le sont moins sur le versant Sud.

Les Cultures maraîchères. — Sous le couvert des arbres fruitiers ou à l'air libre sont établis les jardins. L'espace restreint et la pente ne permettent pas à l'indigène le travail à la charrue. Sur les terres fumées au fumier de chèvre et de mouton, il plante des pommes de terre, des haricots qu'il fait grimper sur les treillis de roseaux habilement disposés, des oignons, courgettes, concombres, tomates. Dans les terres

très pauvres et difficiles à travailler, il plante des fèves et des pois.

Dans les terres bien travaillées, poussent encore des aubergines, des poivrons. La culture des oignons est aussi très répandue en vue de la vente.

Les montagnards ont compris ici, comme en Kabylie, toute l'importance du fumier. Quelle que soit son espèce, il est ramassé avec soin. Mais comme la paille manque souvent pour la litière et que le petit nombre des animaux ne fournit qu'un fumier très insuffisant, on peut à peine fumer le jardin potager, et le petit champ. Le fumier le plus utilisé est celui de la chèvre. La disparition progressive de cet animal oblige à user du fumier de vache, moins apprécié. Les gens d'Aghni courent les pâturages qui couvrent la crête des Beni-Salah, à la recherche de ces bouses qu'ils chargent sur leurs mulets.

La vigne est assez peu cultivée. On trouve près des habitations quelques ceps qui produisent d'assez beaux raisins de table.

A ces cultures assez variées et qui semblent avoir été depuis longtemps celles du massif, sont venues se joindre, depuis que les échanges sont devenus plus faciles entre montagne et plaine, des cultures plus riches. La principale est le tabac. Il est cultivé sur le versant Nord, dans la partie orientale du Massif (Douar Feroukra, Douar Bouïnan). Le tabac est l'objet de soins attentifs. On le plante sur semis en janvier, on le repique en juin et on commence à en arracher les feuilles en septembre. L'indigène les fait sécher sur de hautes penderies installées dans les parties les plus élevées de son gourbi. Le tabac de la chaîne des Beni-Salah, par suite de la qualité du sol marno-schisteux fortement fumé, est plus recherché que le tabac de la plaine. Il est une source de profit assez considérable. On le vendait, en 1940, 400 francs le quintal et on peut compter 10.000 pieds à l'hectare. Il y a une différence de prix nette entre le tabac irrigué (*dokhan segoui*) et le tabac ordinaire (*baali*).

3°) L'Élevage

Il a toujours été une ressource importante, notamment l'élevage des chèvres. Mais la chèvre est un animal aussi nuisible qu'utile. Ses méfaits dans les terrains boisés, sa part dans le déboisement ont été si grands que l'Administration forestière cherche à en réduire le nombre le plus possible. On ne l'a pas encore complètement fait disparaître du périmètre de reboisement du versant Nord ou du Djebel Mouzaïa. Mais on ne la rencontre plus sur le versant Sud aussi bien sur les terrains privés d'Aghni et de Bou Hartet qu'aux alentours de Beni Hannès et de Ferdjnouna où elle a disparu. Sur le versant Nord on en trouve encore des troupeaux dans le douar Bouïnan, la région d'Eddrablia, Sidi-Moussa (partie orientale), de Tizza et Bar Kebbel (partie accidentée), ainsi que dans le Djebel Mouzaïa.

Le mouton est moins répandu. Les indigènes un peu fortunés en possèdent quelques-uns. Ils sont plus nombreux sur les premières pentes où ils se nourrissent dans les chaumes et les jachères. Dans la région de Bouïnan un gros propriétaire en a 160 pour une propriété de 200 hectares. Il les confie à la garde d'un berger indigène, un *quebli*, c'est-à-dire un homme du Sud spécialisé dans l'élevage des troupeaux et qui s'en occupe toute l'année ; il les tond, veille à la naissance des brebis, à la nourriture du troupeau. La laine du mouton est très recherchée du Berbère qui la file sur des métiers à tisser ou *mensedj*. La laine se vendait en 1941 200 francs le quintal et une brebis 600 francs.

Cet élevage est soumis à des conditions bien particulières. L'Arabe ne possède comme pâturages que des terrains de parcours broussailleux qui appartiennent à la collectivité indigène. Sur ces terrains qui appartiennent soit à une fraction particulière soit au douar, le pâturage n'est pas surveillé

Ces terres sont situées à une altitude de 800 à 1.000 mètres. Le troupeau y reste toute l'année. Il broute été comme hiver une herbe qui n'est pas rare. Les bovins ne rentrent pas à l'étable tous les soirs pendant les belles journées d'été. Ces troupeaux prennent ainsi des habitudes de sauvagerie assez caractéristiques. C'est ainsi que les « maraboutin » de Sidi-Moussa laissent une grande partie de l'année leurs vaches dans les bois, ainsi que leurs taureaux qui y prennent des habitudes de férocité assez connues des gardes forestiers. L'hiver, saison pluvieuse et fraîche, tout le troupeau s'ali-

mente sur les pentes dans les maquis. La neige ne couvre le sol que peu de temps et fond vite.

Ces terrains de parcours étant malheureusement insuffisants, l'administration forestière concède, moyennant une légère rétribution, le droit de pâturage au gros bétail dans des forêts « défensables » ainsi que sur les nombreux terrains découverts qui couvrent les crêtes des Beni Salah ou du Djebel Mouzaïa. Sous la conduite d'un berger pris parmi les enfants des familles d'une fraction, le troupeau de bovins monte pour la journée sur les crêtes. Sur le versant Sud les montagnards de Beni Sbiah et d'Aghni envoient paître leurs troupeaux de bovins sur les prairies du sommet.

Les indigènes recueillent le lait des vaches qu'ils battent dans des « guerba » suspendues à une branche d'arbre et qu'ils agitent à la manière d'une balançoire. Les bovins sont une source de revenus appréciable pour l'indigène, qui va les vendre sur les marchés après les avoir engraissés.

Le Berbère élève aussi des animaux de transport. Le plus courant est l'âne. L'âne est l'animal le plus économique. Il ne coûte que 7 à 800 frs (1940). Il peut porter 70 à 80 kilogs pendant 15 kilomètres.

Le mulet le remplace dans les parties les plus élevées et surtout chez les fellahs les plus riches. Le mulet sert aux gros transports (charbons, bois). Son prix est élevé : 5 à 6.000 frs en 1940. Mais il va deux fois plus vite que l'âne et peut porter 100 à 150 kilogs pendant 25 kilomètres ; il met une heure pour faire 10 kilomètres en plat et 3 kilomètres en montagne.

On trouve enfin quelques chevaux dans la partie orientale du massif, beaucoup moins élevée. Le cheval se trouve dans les parties qui avoisinent la plaine. Mais les gardes forestiers ont aussi des chevaux dans les parties les plus élevées (Tarchat-Tisraouine).

Pour nourrir les bêtes que le froid retient à l'étable, les montagnards font une large provision de caroubes. La caroube est d'abord séchée sur le toit des maisons ou en un endroit sec. Elle est donnée au bœuf et au bétail mélangée à du son avec lequel elle forme une bouillie.

Dans le bocage blidéen les indigènes nourrissent aussi leur bétail en été avec les feuilles du frêne. Cette pratique, courante en Kabylie, n'est pas aussi généralisée dans l'Atlas blidéen.

4°) Les Echanges

Pour vendre son bétail ou le produit de ses vergers, lorsque ceux-ci sont abondants, pour acheter en retour tout ce qui lui manque, l'indigène doit descendre assez souvent dans la plaine. Il y va en moyenne tous les quinze jours. Pour cela, lorsqu'il le peut, il charge son mulet de la « doukkala », sorte de bât fait en bois et sur lequel il place ses fruits, ses légumes, son tabac. Lorsque ses moyens sont insuffisants il n'a qu'un âne... Beaucoup enfin voyagent à pied. La plupart sont d'infatigables marcheurs. Les raisons de se rendre aux marchés sont d'ailleurs diverses. C'est en effet là qu'il achètera souvent de quoi ne pas mourir de faim, là aussi qu'il arrivera à s'embaucher pour quelques travaux dans la plaine, qu'il reverra ses connaissances chez le « Kaouadji » voisin, qu'il touchera, depuis 1941, ses bons d'alimentation et les secours en blé qu'on lui octroie. A côté des grands centres de commerce ; Mouzaïaville, Blida, Souma, Bouïnan et Rovigo, il y a quelques grands marchés que l'indigène fréquente.

C'est surtout le marché de Blida, qui a lieu deux fois par semaine, le mardi et le vendredi ; il est fréquenté par tous les habitants de la portion occidentale du Massif. Les gens d'Aghni et de Marmoucha vont indifféremment aux marchés de Blida ou de Boufarik, qui se trouvent à égale distance.

Les Beni-Mouzaïa fréquentent le jeudi le marché de Médéa et le samedi le marché de Mouzaïaville. Ils descendent souvent s'approvisionner ou rencontrer leurs connaissances au Camp-des-Chênes ou à Mouzaïa-les-Mines.

Mentionnons aussi le commerce de contrebande, le trafic, le moderne « marché noir » qui a trouvé chez ces populations berbères des adeptes aussi habiles que nombreux.

II. — L'HOMME ET LA FORÊT

1°) Le Déboisement

L'Arabe a de tous temps eu la réputation d'être un ennemi des arbres. Les arbres sont cependant une source de revenus commode et souvent indispensable. Pour détruire la forêt il a employé beaucoup de moyens, d'abord le feu ; il est nécessité par le débroussaillement, le charbonnage et prend des proportions qu'on ne voulait pas lui donner. Le charbonnage surtout a été une source de revenus qui a pu être importante aux époques où l'on manquait de combustibles. Dans la région d'Aghni, Bou Hartet et Beni Hannès sur le versant Sud des crêtes des Beni-Salah, on faisait même beaucoup de charbon de souches, dont la qualité est très recherchée, mais qui faisait disparaître complètement l'arbre. Dans ces futaies mutilées l'indigène a mis ses troupeaux composés en majeure partie de chèvres. Cet animal mange les jeunes pousses, les broute à ras du sol et lorsqu'elles ont disparu monte sur les branches des petits taillis pour aller manger les feuilles.

Les documents nous manquent pour suivre le déboisement. Rozet, dans sa description du massif de Blida en 1830 et en 1840, nous signale que le pays se divise en plusieurs étages de végétation sans nous parler de déboisement. Une forêt de chênes verts recouvrait alors tout le versant Sud. Les traditions indigènes rapportent qu'à cette époque un épais maquis d'oliviers, de lentisques et de chênes verts couvrait les espaces incomplètement boisés. Les cartes au 50.000ᵉ de 1900 nous montrent une chaîne des Beni-Salah déjà beaucoup moins boisée, mais beaucoup plus qu'à l'heure actuelle.

La comparaison des cartes au 50.000ᵉ de 1901 et de 1936 nous permet de faire les constatations suivantes :

Dans le Djebel Mouzaïa le déboisement, déjà naissant sur les pentes du versant Nord, s'est accentué autour des villages de Tadjenet et Oulad Hassen sur les terres qui appartiennent aux indigènes. Le reste du Djebel, soumis en grande partie au régime forestier, est resté intact. De l'autre côté de la Chiffa, les contreforts qui terminent la crête des Beni-Salah se couvrent d'un maquis assez épais nécessaire pour empêcher les glissements particulièrement importants dans cette région. Sur tout le versant Sud de la crête des Beni-Salah, le nouveau régime forestier a permis le reboisement des terres environnant le village d'Aghni qui sont redevenues, en partie, terres communales après la guerre de 1914. Dans la région de Kef Targa et d'Irzerbouchen le reboisement, également très avancé, a même permis des coupes en 1941.

Sur le versant Nord les taches de déboisement sont toujours très vastes autour des terres indigènes de Tazerdjount et de Tizza.

Enfin à l'Est de Blida le liseré de terrain de parcours broussailleux indigène qui court le long de la montagne de Zemaga à Sidi-Moussa, Tisraouin, Chahabnia et Beni Kina, reste une zone très déboisée mais qui diminue chaque année. Il y a malheureusement moins de changement au Sud du Koudiat Esserdj et du Koudiat el Ousfane, où la propriété indigène est presque exclusive.

Ces résultats obtenus par le Service forestier, pour n'être pas extraordinaires, sont déjà très importants et prometteurs.

Depuis 1910, la surveillance de l'Administration forestière, la création des périmètres de reboisement à la suite des éboulements catastrophiques et des crues torrentielles de l'Atlas Blidéen, ont arrêté cette évolution dangereuse.

La dégradation de la forêt des Cèdres remonte à une époque assez lointaine puisque les annales turques signalent la source de revenus appréciables que constituait pour la construction des galères la forêt de cèdres de Chréa à l'époque turque (Trumelet). C'est en partie cette main-mise qui était aussi une défense contre l'indigène et la constitution des biens habous dans la forêt autour du pic Sidi-Abdelkader qui ont préservé cette forêt d'un massacre complet. A l'heure actuelle, la création du parc national de Chréa ne peut qu'assurer sa préservation et son développement.

Le chêne vert ne s'est bien conservé que dans les propriétés domaniales ou dans les propriétés communales surveillées par les Eaux et Forêts (Djebel Mouzaïa, versant Nord de l'Atlas). Sur le versant Sud les pacages nombreux, l'importance de l propriété indigène autour des villages ont fait disparaître cett

forêt dont il ne reste que quelques témoins sur les biens habous (Marabout de Sidi-Aïssa près de Bou Hartet).

Quant aux bois de chênes-lièges, ils paraissent former des réduits protégés à cause de leur richesse d'exploitation et de leur constitution en propriétés européennes.

Bref, c'est le déboisement qui explique le mieux la répartition si irrégulière de la végéation de l'Atlas Blidéen.

2°) L'Utilisation actuelle de la forêt

La forêt de l'Atlas de Blida est actuellement conservée et surveillée par le Service des Eaux et Forêts qui y a fait construire six maisons forestières. D'où une gêne assez considérable pour les indigènes qui l'exploitaient sans scrupules en la ruinant peu à peu.

Néanmoins la forêt n'est pas fermée à l'indigène. Il peut y prendre le bois dont il a besoin pour ses maisons ou ses instruments de travail, ramasser le bois mort qui alimentera son foyer, récolter les glands qu'il mange en cas de disette. D'autre part, les bovins sont autorisés, on l'a vu, à pâturer dans les forêts assez développées pour ne pas risquer d'être détériorées par leur passage et leur piétinement (région de Tisraouine). Et un peu partout a été autorisée la location de « vides labourables », c'est-à-dire des clairières susceptibles d'être cultivées.

Enfin l'indigène participe largement à l'exploitation de la forêt.

Le chêne vert est employé principalement pour la fabrication du charbon de bois. On l'exploite à l'état de taillis. Trop mince, souvent même trop tordu pour faire un bois d'œuvre, il donne par contre un excellent charbon. Les méthodes de charbonnage sont diverses. Sur les terrains domaniaux et communaux, l'Administration des Eaux et Forêts procède par marché direct ou par adjudication. Ces marchés sont faits avec de gros négociants de Blida ou d'Alger qui se chargent de couper le bois et de faire leur charbon à leurs frais. Certaines petites coupes sont laissées aux indigènes qui ont la priorité dans les choix.

La fabrication varie avec les exploitants. L'indigène coupe le chêne vert en rondins très courts avec lesquels il érige une petite meule rectangulaire en forme de toit, recouverte de terre et dont la hauteur ne dépasse pas 1 mètre à 1 m. 50. Ce charbon est ensuite chargé à dos de mulet et transporté à Blida.

Les exploitations européennes groupent un nombre plus considérable d'indigènes, dirigés par quelques contremaîtres européens. La meule est du type français, très large ; elle peut traiter 25 stères de bois.

En 1941, est apparu un nouveau genre de combustion, le four à carboniser, récipient métallique de plusieurs mètres de hauteur qui permet de traiter des quantités de bois beaucoup plus considérables. La carbonisation qui peut être plus régulière et mieux contrôlée permet d'obtenir toutes les variétés de charbon de bois et même un bois légèrement roussi utile par suite du développement sans cesse croissant des gazogènes. On a même essayé des récupérateurs de goudron mais les résultats ont été médiocres ; contenant 8 stères de bois, les fours carbonisent en une trentaine d'heures environ.

En 1941, la Compagnie Charbonnac en a fait installer dans les coupes qu'elle avait faites sur le versant Nord de l'Atlas, entre Tisraouine et les Glacières. Le charbon était porté à dos de mulet à la Châtaigneraie, puis à Alger par camions.

Le bois d'œuvre est fourni en quantités variables par les forêts de chêne vert du Lac de Mouzaïa, dont certaines parties ont déjà été exploitées dans le canton du Lac et sur le versant Sud du canton de Bou Hagef. Une partie est destinée à servir de combustible aux Chemins de fer. Il est dirigé à cet effet sur les gares de Médéa et de Blida (15.000 stères en 1940).

Le bois d'œuvre le plus courant est le pin d'Alep dont les boisements exploitables ne se rencontrent surtout que sur le versant Ouest de la vallée de l'Oued Moktaa, près de Hammam Melouane.

Le pin d'Alep, dans la région d'Hammam Melouane, est exploité en jardinage. On ne coupe que les arbres ayant 1 mètre de circonférence et au-dessus. Le travail se fait avec des haches d'abattage et des scies. Les quatre premiers mètres,

s'il n'y a pas trop de nœuds, servent à faire du bois de déroulage qui est utilisé pour la fabrication des allumettes.

Des boisements de 80 à 100 ans donnent en moyenne 200 arbres à l'hectare, 50 mètres cubes de bois d'œuvre et 150 stères de bois de feu par hectare. Le pin d'Alep peut aussi faire un bon charbon pour gazogène. Le thuya est aussi un bois d'œuvre. La racine de thuya bien développée donne un bois très serré qui sert à faire des meubles. Enfin les bois de chênes-lièges sont régulièrement exploités.

Les ressources de la forêt ne se limitent pas d'ailleurs aux coupes. La cueillette semble encore prospère Certes le merisier et l'arbousier ne fournissent plus des produits appréciables, mais le gland doux est recherché par l'indigène. Pendant les périodes de disette il en fait une semoule très lourde, mais qui trompe la faim, ce qui lui a valu l'ancien surnom de « mangeur de glands ». Il les ramasse surtout maintenant pour les vendre. C'est une source de revenus appréciable (1 quintal valait 150 francs en 1940) ; un homme récolte 40 à 50 kilogr. par jour et peut aller jusqu'à 25 quintaux en deux mois. Il faut compter 2 quintaux 1/2 par beau chêne.

Les jeunes indigènes se livrent aussi à la cueillette des plantes médicinales qui leur sont achetées par les pharmaciens de la Mitidja.

III. — LA POPULATION ET L'HABITAT

1°) Le Surpeuplement

Densités. — La première raison de l'état critique où se trouve l'économie montagnarde est peut-être l'augmentation croissante de la population. Les chiffres des statistiques peuvent nous donner, à ce sujet, quelques renseignements précis.

En 1876 les douars Sidi Fodhil, Sidi el Kebir et Rhellaïe, dépendant de la commune de Blida, groupaient 2.708, 2.504 et 690 habitants. En 1932, ils en avaient 5.689, 3.120 et 2.627, ce qui fait une augmentation de 2,17 pour Sidi Fodhil. 1,5 pour Sidi el Kebir et 4,3 pour Rhellaïe.

Le douar Hammam Melouane a passé de 1.377 habitants à 4.449, d'où une augmentation de 1 à 3.

Le douar Feroukra a passé de 913 habitants à 2.266 (soit 2,48). L'augmentation peut paraître assez considérable puisqu'elle s'est opérée en cinquante-six ans.

Ces chiffres donnent pour les densités :

Douar	Sidi Fodhil,	de 4	habitants	à	10	au km²
—	Rhellaïe,	de 2	—		7	—
—	Sidi el Kebir,	de 5	—		6	—
—	Hammam Melouane,	de 3	—		8	—
—	Feroukra,	de 2	—		5	—

La propriété. — Comme dans beaucoup de régions de l'Algérie, les grandes divisions de la propriété datent du Sénatus-Consulte de 1863. Son application sur le territoire de la Chaîne des Beni-Salah et les modifications que le Code forestier a pu lui apporter nous expliqueront l'état de la propriété actuelle. Le Sénatus-consulte prescrivait trois opérations.

La première était celle de la délimitation des tribus. Le territoire était alors réparti en douars. Ainsi furent constitués le douar Sidi Fodhil, les douars Sidi el-Kebir, Rhellaïe, Feroukra, Hammam Melouane et Beni Miscera dans la partie orientale de la chaîne.

On distinguait alors quatre grands groupes : le premier comprenait les terres domaniales ou *terres du Beylick*. Ces terres était celles qui avant la conquête appartenaient au domaine de l'Etat turc. C'étaient pour la plupart des terres en friches, des bois, les terres mortes du droit musulman ou les forêts directement exploitées par les Turcs. Ces territoires englobaient une grande partie du Djebel Mouzaïa, les forêts des Beni-Salah et du Djebel Feroukra. Ils formaient un ensemble assez continu, interrompu seulement par les enclaves indigènes. Cette propriété indigène avait été acquise simplement non par contrats mais par les stipulations du droit musulman qui déclare que « quiconque vivifie une terre morte en devient par le fait propriétaire ». La plus grande liberté était d'ailleurs de règle, puisque dans les terres beylicales avoisinantes l'indigène pouvait faire paître ses troupeaux et couper du bois pour ses besoins.

La délimitation faite en 1863 fut tout en faveur du Gouvernement car les droits indigènes mal établis ne furent pas toujours reconnus. Ainsi, il y eut non seulement diminution de la propriété indigène, mais surveillance des nouveaux biens domaniaux, ce qui ne pouvait que porter préjudice à l'indigène.

Une partie de ces biens domaniaux fut concédée aux communes européennes et devint ainsi forêt communale. C'est ainsi que furent délimitées dans la Chaîne les forêts de Sidi-El-Kebir, de Rhellaïe, de Feroukra. Ces portions de forêts étaient destinées à subvenir aux besoins des communes. L'autre partie devenait bien domanial. L'ensemble était géré par l'Administration forestière. Les bois ou forêts des particuliers proviennent des concessions consenties par le Dey d'Alger et d'attributions faites par les commissions chargées du Sénatus-consulte, de parcelles boisées reconnues biens « *melk* » c'est-à-dire de propriétés privées. Ainsi furent concédés à titre de propriétés privées les champs et vergers qui entourent les villages et les hameaux. Ils sont assez étendus autour de Blida sur les dernières pentes du versant Nord de l'Atlas et dans presque toute la région située au Sud de Bouïnan et de Rovigo, région médiocrement boisée et où les biens domaniaux et communaux sont encore à l'heure actuelle très peu développés.

A ces biens « *melk* » sont venues s'ajouter des terres collectives de culture ; ce sont les terres *arch*. Ces biens arch étaient destinés à représenter pour l'indigène la valeur du droit d'usage que les collectivités exerçaient sur la forêt tout entière. Ces biens arch sont occupés à l'heure actuelle par des terres de labour et surtout par des terrains de parcours.

La terre de labour est une portion du sol défriché souvent en pleine forêt mais située en un lieu propre et où l'indigène fait quelques cultures. Les terrains de parcours, beaucoup plus nombreux, forment sur le versant Nord de l'Atlas un vaste liseré qui court le long des pentes, où la broussaille et le maquis ont remplacé la forêt. La réglementation des pacages y est assurée par la djemaa des douars.

Les bois et forêts des Européens ont enfin des origines particulières ; des lots de colonisation ont été accordés sur les premières pentes de la chaîne ; un lot a été concédé en pleine montagne sur le replat des Glacières.

Les forêts de chênes-lièges, pour la plupart aux particuliers, ont une origine spéciale. L'Administration, qui les avait affermées à des particuliers, leur en fit à bon compte la concession à la suite d'incendies qui en avaient rendu l'affermage difficile. C'est ainsi que la forêt de chênes-lièges de la ferme Mascureau, d'El Aioun, de la partie ouest de la chaîne et deux concessions sur le flanc sud-ouest du Djebel Mouzaïa sont des propriétés privées.

Telle était la nouvelle organisation de la propriété dont les grandes lignes n'ont pas changé à l'heure actuelle. Mais la nouvelle réglementation, en s'ajoutant à l'augmentation de la population, a posé d'une façon plus aiguë le problème indigène. Les biens melk, terres de propriété privée, ne sont pas seulement très restreints ; ils sont aussi très morcelés. Les héritages, l'augmentation de la population les divisent sans cesse. Dans le douar Hammam Melouane les grands propriétaires sont assez rares ; on en compte à peine 4 ou 5 qui possèdent plus de 200 hectares. La grande majorité des montagnards est composée de petits propriétaires. Chaque famille a des parcelles de 1/2 à 1 hectare environ, occupées par un verger. Quelques-uns ont parfois 4 à 5 hectares ; mais sur ces 5 hectares un seul est cultivable ; les quatre autres sont constitués par de la broussaille. A Rovigo, une expropriation de 200 hectares a touché 700 propriétaires. Les 300 hectares de la forêt de Ferdjouna appartiennent à 250 propriétaires. Dans les régions plus riches, à Aghni par exemple, un verger bien entretenu de 3 à 4 hectares permet à une famille indigène de 5 à 6 enfants de vivre. Souvent, dans un village, une famille sur 10 à 15 a la quantité de terre nécessaire pour subvenir à sa consommation. L'indigène a cherché un remède dans l'extension de l'élevage. Mais l'importance qu'il donne aux chèvres, ses abus toujours inconsidérés d'exploitation ont vite fait de ses terrains de parcours, jadis boisés, une garrigue de plus en plus clairsemée. Les forêts du Djebel Mouzaïa, des Beni-Salah et du Djebel Feroukra n'ont pu échapper à la destruction que par les soins du Sénatus-consulte qui les a converties en terres domaniales : elles sont donc constamment surveillées par l'Administration forestière.

Les progrès croissants du déboisement ont obligé cette administration à augmenter l'étendue de ces terres par la pratique de l'expropriation de biens melk. Ainsi, dans la vallée de Taberkatchent, 323 hectares ont été expropriés, et 299 laissés à leurs propriétaires.

L'augmentation rapide de la population et les limites imposées aux cultures et aux pâturages par le Service des Eaux et Forêts, soucieux de protéger et d'aménager des forêts déjà fort dégradées, ont abouti à un véritable surpeuplement.

2°) Les Remèdes au surpeuplement

En dehors du travail en forêt qui utilise une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse, le principal remède est l'émigration. Il ne s'agit la plupart du temps que d'une émigration temporaire dans la plaine de la Mitidja où la main-d'œuvre indigène est presque partout employée. Les montagnards qui habitent les parties basses de la chaîne, particulièrement ceux de la région de Rovigo et de Bouïnan, sont employés continuellement dans les grandes exploitations agricoles. Ils ne remontent qu'à la nuit dans leurs petites maisons perdues dans les bosquets de frênes et de micocouliers et perchées sur quelques mamelons. Dans la région de Blida, l'indigène quitte tous les matins sa petite ferme située dans le faubourg à demi rural qui entoure la ville pour aller y travailler comme journalier, cafetier, ou même comme petit fonctionnaire.

Ceux qui habitent les parties les plus élevées de la montagne descendent travailler dans la plaine à l'époque des grands travaux : vendange, taille des sarments, labours. Il n'est pas rare d'en voir arriver alors en bandes de trente à quarante qui viennent se louer dans les fermes. Ils en rapportent un petit pécule. Dans la région de Tisraouine une grande partie des habitants (60 à 70 % environ) descend se louer à ces époques.

Peu émigrent au loin. Certains vont à Alger. Mais il n'en est guère qui aillent en France comme les Kabyles.

Les facilités que peut fournir la proximité de la plaine à ces montagnards ont créé depuis une cinquantaine d'années, une émigration locale qui s'est produite de l'intérieur de l'Atlas en direction du versant Nord. De nombreux Beni Miscera et Beni Messaoud sont ainsi venus se fixer depuis la conquête sur le versant Nord. Ils y ont même créé complètement des villages comme celui de Teskra qui abrite près d'une centaine de personnes.

Le développement de la station touristique de Chréa est de plus en plus une source de travail permanente pour les habitants de Bou Hartet, Beni Sbiah, Kerrach et Hannous.

Cependant, l'indigène reste souvent pauvre. Un mauvais temps un peu persistant, une mévente de récoltes, du chômage dans la plaine suffisent pour amener la misère. Contre ces maux l'Administration a cherché quelques palliatifs : chantiers de charité, allocations de blé, etc....

3°) L'Habitat et les habitations

L'habitat. — L'origine des établissements humains dans l'Atlas Blidéen ne doit pas être recherchée autant dans l'histoire que dans l'adaptation aux conditions naturelles.

Le climat semble être une des principales. L'homme a dû se plier à ses exigences qui interdisent les cultures à partir d'une certaine altitude. Aussi, sur le versant Nord, les habitations ne dépassent-elles pas 850 à 900 mètres. Les points extrêmes sont atteints par les derniers gourbis du village de Hannous qui montent jusqu'à 950 mètres. Sur le versant Sud les limites sont un peu plus élevées. Mais elles dépassent rarement 1.000 mètres. Sur ce versant le village de Fordjouma atteint 1.050 mètres. Dans le Djebel Mouzaïa les gourbis de Ouemfouf montent à cette altitude. Mais ce sont là des chiffres extrêmes.

La recherche de l'eau a fait éviter aux montagnards les sommets, les pitons des contreforts, si recherchés par les villages de Kabylie, pour s'établir sur les versants où ils se groupent dans les bassins des vallées, depuis la plaine jusqu'à des altitudes de 850 mètres. Les hameaux se sont installés à mi-pente, près des sources.

Les bassins moyens de l'oued Asselgon, de l'oued Belkrous sont entourés ainsi d'une ceinture de hameaux.

La topographie peut influer aussi. Les villages recherchent les replats. Lorsque ceux-ci avoisinent une source, ce sont des emplacements très habités ; tel est le cas du village de Sidi-Moussa sur le versant Nord et d'Aghni sur le versant Sud

Dans les parties les plus basses, l'habitat reste lié aux cultures, s'éparpillant lorsque celles-ci s'échelonnent le long des terrasses d'un oued, se groupant là où un glissement a donné naissance à un replat assez vaste pour abriter habitants et cultures. Il faut enfin signaler l'attraction produite par les grandes agglomérations comme Blida, autour de laquelle villages, hameaux, simples maisons se pressent et escaladent la montagne jusqu'à des altitudes de 600 mètres.

Ces divers facteurs se traduisent dans le paysage par une non moins grande diversité d'agglomérations.

Le type de village groupé ou « taddert » dont parle M. Larnaude (1) ne se rencontre pas avec les mêmes dispositions qu'en Kabylie. Certains villages très agglomérés, où les maisons sont accolées les unes aux autres, se rapprochent de ce type. Le cas se rencontre à Sidi-Moussa sur le versant Nord, où les maisons se pressent autour du marabout. Il se retrouve aussi à Sidi-El-Kebir. Leur origine semble être due à la présence du marabout. Dans le cas du marabout de Sidi-Moussa interviennent aussi des raisons de famille, car tous les indigènes du village se disent ses descendants. Il en est de même dans la région de Bouïnan, où beaucoup de villages portent le nom d'une famille et ne sont habités que par ses membres.

Plus fréquent est le village composé de deux ou trois groupes de maisons qui restent chacun agglomérés mais dont l'ensemble s'éparpille dans un rayon de 4 à 500 mètres. Le type est représenté sur le versant Sud par le village d'Aghni (formé par le groupe d'agglomérations de Bou-Chabane, Agouni, Belkacem) ou, sur le versant Est du Djebel Feroukra, par les agglomérations qui composent la fraction des Marmoucha.

Un troisième groupe, que l'on peut rapprocher du « toufiq » de M. Larnaude, comprend des villages morcelés en plusieurs

(1) M. Larnaude, *Le groupement de la population berbère dans la Kabylie du Djurdjura.* (Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger, 1932, pp. 269-94).

petits hameaux qui présentent une désagrégation plus ou moins poussée. Chaque maison est entourée de ses vergers qui l'isolent de la maison voisine. Cette dispersion, le plus souvent très moderne, se rencontre vers le Sud-Ouest, dans la région de Fordjouna, des Beni Hannès et sur le versant Nord, par exemple pour les villages de Tizza et de Bou-Kebel.

Une place spéciale pourrait enfin être faite aux villages-nébuleuses allongés en forme de grappes le long d'une vallée. C'est le cas du village de Taguersift, dans l'Oued Bouzin, au Sud de Bouïnan, ou de celui de Taberkatchent, dans la vallée du même nom.

Cette classification n'a rien de très absolu. Si l'on excepte quelques rares « taddert », on peut dire qu'en général la dispersion reste le type le plus courant. Elle s'explique quelquefois pour des raisons de propriétés, parfois de groupements de famille, souvent de recherches de terre et de source.

Depuis 1900 il ne semble pas y avoir eu de grandes différences si ce n'est une dispersion qui paraît de plus en plus importante et une ascension continue des habitations vers les parties les plus hautes de la montagne. Cette dispersion est surtout visible dans les parties les plus basses de la chaîne. L'ascension, moins évidente, se traduit surtout par l'augmentation des hameaux ou villages situés aux altitudes supérieures. On pourrait voir là le résultat du refoulement continu de la population indigène de la plaine vers la montagne et surtout de l'augmentation de la population.

Les habitations de ces montagnards sont étroitement liées à leur genre de vie. Leurs cultures, leur élevage même sont presque essentiellement sédentaires. Aussi ne bâtissent-ils point, comme le font souvent les gens de la plaine, des gourbis rapidement démontés ou des tentes aussi vite pliées que celles des gens du Sud. Le Berbère soigne au contraire particulièrement la construction et l'entretien de sa maison, qui affecte les trois formes les plus usitées dans les montagnes algériennes, maison à toit de tuiles, maison à terrasses et gourbi.

Les habitations. — a) *La maison à toit de tuiles* occupe la majeure partie de la crête des Beni-Salah, le versant Nord

du Djebel Mouzaïa et les parties les plus élevées de la région de Rovigo et de Bouïnan. Elle s'y rencontre en association fréquente avec le gourbi à toit de branchages. La raison de cette association doit être recherchée dans le prix de la tuile qui ne sert qu'à la maison d'habitation, les branchages étant utilisés pour les logements annexes.

La maison à toit de tuiles se compose souvent de plusieurs bâtiments encadrant une cour centrale à l'intérieur de laquelle la femme vaque aux travaux ménagers. Les pavillons n'encadrent pas toujours complètement la cour. Il n'y a même quelquefois qu'un pavillon mais la cour demeure toujours entourée d'un mur de pierres schisteuses. La disposition se prête d'ailleurs à de multiples combinaisons.

La famille entière n'habite pas tous les pavillons ; chez les plus aisés, l'un sert de chambre à coucher, l'autre de chambre de réception, le troisième de cuisine ou de débarras.

Le toit n'est pas couvert de tuiles d'une seule espèce. La plus répandue est la tuile creuse qui date du début du XXe siècle et à laquelle s'associe, dans les maisons plus récemment construites, la tuile plate ou tuile marseillaise. Cette couverture de tuiles recouvre une couche épaisse de roseaux et de diss serrés entre eux par des fils de fer qui les rattachent à la charpente.

La maison à toit de tuiles de l'Atlas Blidéen rappelle par beaucoup de traits la maison kabyle. Elle a comme elle une porte assez basse, seule ouverture de l'habitation. Les murs sont recouverts, à l'intérieur, d'un enduit d'argile et de chaux. Ce mélange, que les femmes appliquent annuellement et dont elles polissent les murs avec la paume de leur main, donne à l'intérieur de ces maisons une grande propreté.

Ces habitations n'ont pas toujours la rusticité de la maison kabyle. La charpente est souvent très soignée et les murs construits assez régulièrement. Leur type, principalement autour de Blida, se rapproche fortement de ce que l'on peut nommer la maison indigène européanisée, c'est-à-dire toujours couverte de tuiles avec la cour intérieure, mais avec des matériaux européens — chaux, sable, ciment, fers à T, bois de construction, boiseries — et munie, ce qui peut être un signe distinctif, de fenêtres et de cheminées.

La maison à toit de tuiles est d'importation récente. Rozet et même Trumelet en 1863 n'en font pas mention. Elle paraît correspondre à un niveau de vie un peu plus élevé.

b) *Maisons à terrasses.* — Sur les parties les plus élevées de la chaîne, ainsi que sur le versant Sud où il est plus difficile de se procurer de la tuile, la maison à toit de tuiles cède la place à la maison à terrasses. Dans la chaîne des Beni-Salah on trouve ces maisons dans les villages de Marmoucha, Erraftan Chetouan, dans la partie Est, et sur toute la partie orientale du versant Sud (Aghni, Beni-Sbiah). On la retrouve aussi plus au Sud dans les monts des Beni-Miscera et des Beni-Messaoud, c'est-à-dire dans les parties les plus élevées ou les plus isolées de l'Atlas Blidéen.

Les murs sont en pisé ou en pierres sèches reliées par un mortier d'argile. Quelquefois même, pour boucher les fissures les plus dangereuses, on étale contre les murs de grandes plaques de bouse de vache séchée. La couverture seule diffère des autres habitations. On place en effet sur les murs, quand ils sont à hauteur convenable, des poutrelles. Ces poutrelles sont de fortes pièces de bois transversales que supporte une poutre centrale. Cette pièce est elle-même supportée par des poteaux à fourche. Sur la pièce s'appuient des chevrons qui sont recouverts d'un latis serré de roseaux ou de diss. Sur ces roseaux a été appliquée une couche épaisse de terre schisteuse et de silex piétinée et damée avec le « *merkhaz* ». Une dernière couche imperméable à l'eau recouvre le tout dans les maisons les mieux construites. Elle est faite d'un mélange de chaux et de gravier.

Une habitation riche se compose assez généralement de trois, voire de quatre bâtiments affectant la même disposition que dans la maison à toit de tuiles et délimitant une cour fermée. Le bâtiment du fond est là aussi la maison d'habitation et les autres servent de cuisine ou de commun ou d'étable.

Le sol de ces habitations est en terre battue. Au milieu, dans la terre, ont été aménagés des trous qui servent de foyer. La fumée s'échappe par une ouverture dans le toit. Au fond de la pièce, sur un seuil, s'alignent les grandes jarres en argile, les ***kouabi***, où l'on conserve les grains et les provi-

sions. Elles voisinent avec les *djefna*, grands plats à couscous, et la meule de pierre. Dans un coin, quelques nattes et quelques couvertures qui servent pour le couchage. Dans les maisons les plus soignées, les murs intérieurs sont soigneusement enduits, chaque année, d'une couche d'argile et de chaux qui donne aussi à ces intérieurs une impression très nette de propreté que l'on ne trouve pas dans les gourbis de la plaine. Comme le faisait remarquer le Baron de Vialar, cette maison n'évolue pas, car elle réalise un type d'habitation, grossier assurément, mais original et achevé dans son genre. Elle semble ne pas gagner de terrain et la description que nous en laisse Trumelet en 1880 nous montre qu'elle n'a pas changé. Le choix de cette maison s'explique par plusieurs raisons : le souci de l'économie, car la terrasse ne coûte pas aussi cher que les tuiles qu'on doit aller chercher à Rovigo, Bouïnan ou Blida.

La couche de terre atténue la chaleur de l'été, et constitue un bon abri en hiver contre le froid, et contre le vent à la violence duquel les tuiles ne résisteraient pas. De plus, pendant une bonne partie de la saison chaude, la vie se transporte sur la terrasse. On y dort, on y mange, on y travaille à l'ombre de quelque vieux micocoulier.

c) *Les gourbis*. — Beaucoup d'indigènes, par propreté, ne font pas le feu dans la maison, mais installent à l'intérieur de la cour une hutte en branchages où ils cuisinent.

Le gourbi de la montagne n'a pas le caractère sommaire du gourbi de la plaine et ne diffère souvent que par sa couverture de la maison à toit de tuiles. Le gourbi se rencontre mélangé à la maison à toit de tuiles sur tout le versant Nord et la remplace chez les plus pauvres ou dans les édifices qui ne sont pas destinés à l'habitation. Il s'associe rarement à la maison à terrasse. Le domaine exclusif du gourbi est le Djebel Mouzaïa où l'on ne rencontre que de très rares maisons à toit de tuiles. Les murs du gourbi sont ordinairement de pierres. Là où elles sont rares (lac de Mouzaïa), on les remplace par des branches demi-équarries noyées dans un mortier d'argile. La toiture est faite de javelles de diss retenues par des roseaux liés entre eux par des fils de fer ou des cordes de diss et de

palmier, mais, le tout reposant sur une charpente analogue à celle de la maison à terrasse. Dans le Djebel Mouzaïa, ces constructions sont souvent très bien soignées et assez propres.

Le gourbi et la maison à toit de tuiles diffèrent surtout par la différence des toitures. Toutefois les murs des gourbis sont souvent en branches et pisé, tandis que les murs de la maison à toit de tuiles sont toujours en pierres, enduits, dans les maisons les plus soignées, d'un pisé argilo-marneux et d'une couche de chaux.

Le gourbi semble bien avoir été autrefois, avec la maison à terrasse, l'unique mode de construction. Rozet qui a visité les environs de Blida en 1833 nous parle de ces cabanes de Berbères composées de quelques morceaux de bois fichés en terre auxquels ils attachent des roseaux, de petites branches d'arbres, couvertes par un toit triangulaire surbaissé fait en chaume ou en roseaux. En 1883 même, Trumelet déclare que la maison à toit de tuiles n'existe pas chez les Beni-Salah (p. 269).

La maison à toit de tuiles représente un type d'habitation un peu plus perfectionné et plus commode que le gourbi. Aussi les facilités offertes aux indigènes de se procurer de la tuile et la sécurité revenue dans la montagne, avec l'occupation française, ont favorisé l'accroissement du domaine de la maison à toit de tuiles.

La proximité et la mise en valeur de la Mitidja, l'exploitation des forêts et la multiplication des moyens de communication entraînent donc, dans l'habitat comme dans l'économie des indigènes de l'Atlas blidéen, une évolution dont nous avons cherché à rendre compte.

P. CARAYOL.

NOTES ET DOCUMENTS

Inscriptions funéraires en français sur des tombes musulmanes

I

Dans un précédent numéro de la *Revue Africaine* (1943, p. 273-8), j'avais montré la nullité de l'influence française dans le domaine des mariages mixtes. Cette fois, je voudrais attirer l'attention de ses lecteurs sur une série d'autres petits faits de sociologie musulmane qui montrent au contraire le résultat, assez frappant, de notre influence sur les populations autochtones de l'Algérie : l'existence d'inscriptions funéraires en français sur des tombes musulmanes. Mon attention a été attirée, il y a déjà plusieurs années, sur ces faits qui m'ont paru symptomatiques.

A la vérité, il n'y a rien dans la Loi musulmane qui interdise de mettre une inscription funéraire sur une tombe en une autre langue que l'arabe, mais ceci pour une raison bien simple: c'est que toute inscription en cette matière est réprouvée; elle est même interdite, si la chose a été faite par esprit de gloriole (1). Il n'en reste pas moins qu'en matière religieuse les hommes sont très attachés aux vieux usages (2), c'est là une loi sociologique bien connue, et que l'usage du français est certainement tout à fait contraire à l'esprit de l'Islam traditionnel. Il n'est donc que plus frappant de constater dans ce domaine l'influence de notre langue, puisque d'une part, aucune pression extérieure, administrative ou autre, n'a pu jouer pour inciter les musulmans à user de la langue du « roumi » sur des monuments de famille, et que de l'autre ils n'en peuvent espérer aucun avantage, ni dans ce Bas monde, ni même dans l'Au-delà.

---

(1) Khalil, *Mokhtaçar*, trad. Guidi-Santillana, I, p. 152-153.

(2) Voir en particulier un bon article sur cette question de E. Monseur, *La proscription religieuse de l'usage récent*, (*Rev. Hist. des Religions*, 1906, II. 290).

Je m'en tiendrai simplement à deux cimetières (3), celui dit du Marabout, à Alger, et le grand cimetière de Tlemcen.

II

C'est évidemment à Alger qu'il faut le moins s'étonner de relever ces inscriptions, car c'est la ville où l'influence européenne est la plus forte sur l'élément musulman, tandis que Tlemcen est une ville de vieille bourgeoisie locale et lettrée.

Voyons donc d'abord ce qui concerne le cimetière du Marabout. La grande majorité des tombes portent la date en arabe, selon l'ère vulgaire, et la plupart, parmi celles-ci, ne portent pas en plus l'inscription de la date selon l'hégire.

Une très petite quantité de tombes ont des inscriptions en français; moins de 5 % certainement. Peut-être 2 ou 3 %. L'usage est récent. Je crois avoir relevé la date de 1925 comme la plus ancienne. En tout cas il n'y en a pas d'avant la guerre de 1914-18.

Presque toutes ces inscriptions sont à l'extérieur des deux stèles funéraires; les exceptions sont très rares; elles marquent un stade de francisation plus avancé. En voici une: « Ici repose ma mère bien-aimée Kheira F... », avec en face l'inscription en arabe; et une autre « Fathma Grosse 1938 ». Le nom de Grosse est transcrit en arabe Agroûç (?).

Les deux inscriptions se trouvent à l'intérieur, sur une des deux stèles. J'en ai relevé une autre: « Mez... Youssef, né en 1885, décédé en 1938 », qui se trouvait sur la pierre tombale, entre les deux stèles donc.

En ce qui touche maintenant ces inscriptions extérieures, elles se réfèrent toutes au nom des défunts. Comme seule exception, je citerai une petite tombe, dont les stèles portent, à l'intérieur, des inscriptions arabes, et, où, à l'extérieur, se lit uniquement et en notre langue: « Loin des yeux, près des cœurs ». On lit parfois: « Ce tombeau appartient à la famille... », ou simplement : « Famille... ».

Ces inscriptions ou sont sur la stèle même, ou figurent sur une autre plaque surajoutée (4).

---

(3) Le R. P. Letellier, des Pères Blancs, m'a signalé en son temps des constatations semblables faites par lui à El-Kettar, et il a même eu l'obligeance de m'envoyer une photographie intéressante d'une de ces tombes.

Par ailleurs, M. R. Montagne m'a signalé l'existence, à Dellys, d'inscriptions en français sur la tombe d'un marabout. On m'a dit qu'il en existe à la qoubba de Sidi Yahia (Birmandreis), et à Bougie. Celles de Dinet à Bou-Saada, et du professeur Ben-Cheneb à Alger, en comportent également, etc.

(4) C'est peut-être ainsi qu'a pu se produire ce qui me paraît une erreur : plaque extérieure : « Ici repose Delhomme Germaine, décédée le 1-5-1943. Regrets éternels ». L'inscription arabe sur la stèle se réfère à une musulmane, morte à 23 ans, en 1936 (??).

Voici au hasard quelques-unes d'entre elles, où nous lisons autre chose que simplement le nom et la date :

« Ici repose en paix, ma mère chérie, L... Baya bent... décédée le... Regrets Eternels ».

« Ici repose en paix Ben Y... décédé le... Regrets Eternels ». Entre les deux stèles, on a planté une sorte de cœur en pierre avec: « A notre fils regretté ».

« Ici repose M... Mohammed, notre père et époux regretté, décédé le... à Alger, à l'âge de 62 ans. Priez pour lui ».

« Ici repose en paix mon époux regretté, T... Abd-El-Aziz. 1887-1937. Regrets Eternels ».

« Ici repose A... Zohra, épouse Z..., décédée le... à l'âge de 50 ans. Priez pour elle ».

Les formules « Priez pour elle », « Regrets éternels » sont purement françaises et nullement traduites de l'arabe.

Lors de ma seconde visite au Marabout, un vendredi, j'ai été abordé par un groupe de Mauresques, jeunes et vieilles, très intéressées par mon relevé d'inscriptions. Elles m'ont spontanément déclaré ceci, de la façon la plus cordiale et en un français excellent : « Avant on trouvait que c'était péché, maintenant plus. Et c'est bien pratique, car nous ne savons guère lire l'arabe, tandis que nous lisons le français. D'ailleurs nous sommes tous Français maintenant. J'ai mon fils prisonnier depuis quatre ans et demi, un autre vient d'être blessé à.... », etc.

J'ai tenu à reproduire ces propos, car ils reflètent très exactement, le « climat », comme on dit maintenant, de cette petite évolution.

Ce qui compléterait encore, au besoin, ce sentiment d'union, c'est l'inscription suivante sur la tombe d'une jeune femme de 33 ans : « Victime du devoir professionnel (Médaille des épidémies) ».

III

En 1940, j'avais entretenu M. Bel, à Tlemcen, de cette question, après une visite au cimetière (5), et il m'avait dit que rien de semblable à ce qu'il y avait à Alger ne s'y observait. Une nouvelle visite, en octobre 1944, m'a montré que nous nous trompions tous deux, en ce qu'au moins une tombe antérieure à 1940 a une inscription française (6); mais ce qui est frappant, c'est que ces dernières se sont multipliées, depuis 1943 seulement, mais elles restent rares.

(5) Je laisse entièrement de côté la section militaire du cimetière, où pratiquement toutes les inscriptions sont bilingues, voire en français seul. Ce qui est intéressant ce sont les habitudes des Tlemcéniens et non celles de l'administration de l'armée.

(6) « Ici repose notre unique enfant bien-aimée, Rita Fathoma Bent B., décédée le 5 janvier 1938, à l'âge de 6 ans ». En arabe, il n'y a que des invocations religieuses. « Rita » indiquerait-il une ascendance partiellement européenne ?

Un premier stade d'européanisation est celui où la date du décès est indiquée non seulement selon l'hégire, mais aussi selon l'ère vulgaire et en chiffres « arabes » (je veux dire en caractères européens). Cela est fréquent et ancien.

Le plus saillant ici est un groupe de trois tombes de la famille S. Celles de Mostefa S. (1916-1943), et Ben Amar S. (1941-43) sont bilingues. Derrière se trouve une petite tombe toute fruste où on lit uniquement « Ci-git S... » et rien en arabe. Sur les deux premières, la date est uniquement grégorienne.

On retrouve également ici, divers degrés de développement du processus (7) : L'inscription simplement à l'extérieur des deux stèles, ex. : « Ci-gît notre regretté père...., décédé le 27/2/1943 »; puis celle qui figure au même endroit que l'inscription arabe, mais en dessous d'elle, par exemple sur une stèle unique relative à un agha de Tlemcen, mort aussi en 1943; ou enfin, face à l'inscription arabe à l'intérieur, sur l'une des deux stèles, par exemple: « Ici repose Moulaï D., mort en 1943 ».

Il ne faut certes pas surestimer la valeur de ces petits faits; mais leur intérêt ne peut pas échapper à celui qui connaît le conservatisme des religions, en particulier de l'Islâm, qui tend ainsi à se rapprocher un tout petit peu de nous, contrairement à la recommandation de la Tradition : « Khâlifoûhoum ».

Pour terminer, j'ai réservé l'inscription la plus savoureuse du cimetière du Marabout. Elle ne manquera pas de constituer un casse-tête pour l'archéologue de l'avenir s'il s'intéresse à la théologie de l'Islâm : « Ici repose l'âme de mon cher mari..... ».

G. H. BOUSQUET.
Tlemcen - Alger,
Octobre-Novembre 1944.

(7) Il n'y a pourtant pas ici de: « Priez pour lui », ni de « Regrets éternels », qui attestent une évolution plus poussée.

Edmond About et al-Muwaïlihi

Passant naguère en revue les sources européennes qui avaient pu donner à al-Muwaïliḥi l'idée de faire juger ses contemporains par un mort revenu à la vie terrestre (aujourd'hui, c'est là un sujet banal de dissertation scolaire), je citais *L'Homme à l'oreille cassée* (1). J'établissais ce rapprochement entre l'œuvre française et l'œuvre arabe pour deux raisons. Tout d'abord, dans le roman d'Ed. About comme dans celui d'al-Muwaïliḥi, le héros est un soldat : ici un colonel, là un pacha ; d'autre part, les auteurs ne sont pas allés chercher leur revenant à une époque lointaine : dans l'une et l'autre œuvre, il s'agit d'un homme appartenant à la génération qui précède immédiatement la leur. Je crois maintenant pouvoir affirmer avec plus de force cette influence d'Ed. About sur al-Mawaïliḥi, car il me semble presque certain que le journaliste-romancier égyptien a lu l'œuvre du journaliste-romancier français.

Ed. About a en effet publié un ouvrage aujourd'hui tombé en oubli, mais dont la lecture, il y a une cinquantaine d'années, s'imposait à tout Egyptien évolué curieux de connaître les opinions émises sur son pays par un écrivain étranger qui, au surplus, était membre de l'Académie française. *Le Fellah* est le récit d'un voyage effectué en 1862 (2), auquel l'auteur a mêlé une intrigue amoureuse dont le personnage principal est Ahmed ben Ibrahim, un jeune Egyptien venu à Paris avec une mission égyptienne pour y poursuivre des études.

Dans un salon parisien, on demande à cet homme d'Orient de parler de son pays et nous voyons About décrire une scène qui, quelque trente ou quarante ans plus tard, retient également l'attention d'al-Muwaïliḥi. Au cours de son voyage, Ed. About avait assisté à l'un de ces spectacles, mi-café-concert mi-boîte de nuit, où l'on mène volontiers les touristes avides de couleur locale et de curiosités. Voici les impressions qu'il a rapportées de la danseuse qu'on lui a fait voir : « O la belle personne ! Elle pesait « deux cantars d'Egypte, qui font quatre-vingt-dix kilos, sans « compter ses bijoux qui allaient certainement à six livres. « Debout sur le pont du bateau, à la lueur de trois lanternes, « elle ondula, se tordit et se disloqua toute la soirée sans bouger « de sa place, faisant sonner ses crotales, faisant craquer ses « os, et buvant de temps en temps un verre d'eau-de-vie qu'elle « partageait avec Des Grieux. Le chevalier râclait une guitare « en dévorant sa dame de l'œil ; il était borgne. Je ne sais trop « comment la fête s'est terminée, mais j'affirme que, vers minuit, « la sueur, la peinture et la poussière formaient une couche si « compacte sur la figure de Manon, que les Américains y incrus« taient des pièces de vingt-cinq francs comme les maçons de « Paris scellent un moellon dans le mortier » (3).

Il est assez curieux de constater que Ahmed ben Ibrahim, dans la bouche de qui Ed. About a placé cette description réaliste, ait été sensible aux mêmes laideurs qu'al-Muwaïliḥi, que tous deux aient remarqué, auprès de la danseuse, le même chevalier servant à l'œil étincelant de concupiscence et de crapulerie (4), qu'ils aient enfin été secoués par le même dégoût à la vue des crèmes de beauté agglutinées et des fards fondus par la chaleur. Est-ce à dire seulement qu'Ed. About a eu un excellent guide en Egypte et un informateur avisé ? Faut-il simplement constater qu'il a parfaitement compris la psychologie de la jeunesse égyptienne européanisée qui s'indigne de l'immoralité de certains spectacles et a honte de tableaux susceptibles de laisser la plus fâcheuse impression dans l'esprit des étrangers ? Il semble bien que l'identité de vues de Ahmed ben Ibrahim et d'al-Muwaïliḥi ne ressortit pas seulement à une éthique commune aux élites de tous les pays, mais que le romancier égyptien a lu l'œuvre d'Ed. About.

Une seconde preuve appuiera efficacement notre affirmation. Revenu dans son pays natal et rejoint par Ed. About, Ahmed ben Ibrahim s'élève contre les capitulations qui font qu'en Egypte il y a vingt Etats dans l'Etat (5). De même nous voyons al-Muwaïliḥi déplorer à maintes reprises l'immixtion des étrangers en Egypte, leur main-mise sur les richesses du pays, l'institution des tribunaux mixtes (6). Certes, à partir du moment où les Egyptiens se sont rendus en Europe pour compléter leurs études et qu'ils ont

(1) Cf. *Etudes de Littérature Arabe Moderne : Muḥammad al-Muwaïlihi, Rev. Afric.*, nos 380-381 (3e-4e trim. 1939) et 382-383 (1er trim. 1940) ; tirage à part, p. 26.

(2) *Le Fellah, Souvenirs d'Egypte.* Nouvelle éd. Hachette, 1906. C'est à cette dernière que nous renvoyons.

(3) *Le Fellah*, pp. 27-28. — *Hadît 'Isâ'*, 1re éd., pp. 373-75 ; 5e éd., pp. 234-36.

(4) *Hadît 'Isâ', Ibid :* « A ses côtés, se tenait un serviteur dont « nous ne doutâmes pas, à la laideur de son aspect, qu'il ne fût, par sa « figure, Iblis le Maudit..., un œil de faucon... dans la main droite, « une coupe et une aiguière dont il versait à la danseuse une boisson « incendiaire. » — Il faut se souvenir que les Arabes se représentent le diable borgne.

(5) *Le Fellah*, p. 158 et sq.

(6) *Hadît 'Isâ'*, 1re éd. pp. 29-44 ; 5e éd., pp. 30-44 et 1re éd., pp. 51-63 ; 5e éd., pp. 51-62.

pu comparer l'état politique, économique ou social de l'étranger avec la situation en Egypte, c'est-à-dire vers le milieu du XIX[e] siècle, il s'est constitué, chez eux, une élite évoluée et progressiste dont la première tâche fut de critiquer, dans les journaux et les discours, les revues et les libelles, les institutions et les mœurs égyptiennes. De ce groupe de réformateurs éduqués par l'Europe font partie Aḥmed ben Ibrahim et 'I-ā' b. Hišam, Rifa'a aṭ-Ṭahṭawī, 'Ali-Mubārak, Zaġlūl ou al-Muwaïliḥī. De là vient que, dans *Le Fellah* et dans le *Hadiṯ 'Isa'* les récriminations et les critiques reproduisent le même accent.

Le progrès scientifique et mécanique des Européens ne manque pas de frapper al-Muwaïliḥi (7) et Ahmed b. Ibrahim leur reconnait également cette suprématie, mais il revendique pour l'Orient la supériorité morale. « Ils (les Européens) ont la force et l'adresse « qui nous manquent : ils font des machines à vapeur, des « métiers mécaniques, des navires, des télégraphes, du gaz « d'éclairage, des tableaux, des livres, des microscopes, des « montres à répétition ; mais ils ne connaissent pas la loi de « Mahomet, et le plus humble des croyants les domine de toute « la hauteur de sa perfection morale » (8).

Cette même préoccupation religieuse et morale apparait chez al-Muwaïliḥi, jaloux conservateur des traditions islamiques. « Prenez à la civilisation occidentale ce qui vous est utile et « vous convient. Rejetez ce qui vous nuit et se trouve en contra- « diction avec votre caractère. Appliquez-vous à profiter de la « valeur de ses industries et de l'importance de ses machines. « Transportez les bonnes choses de l'Occident en Orient. Atta- « chez-vous à vos qualités morales et à vos belles coutumes, car « elles vous permettent de vous passer de l'imitation des mœurs « étrangères » (9).

Tandis qu'al-Muwaïlihi s'en tient à une politique strictement nationaliste (10), le héros d'Ed. About souhaite que l'Egypte entre dans le concert des puissances européennes. « Eh bien ! non, nous, « nous n'aimons pas les Européens parce qu'ils n'ont jamais su « ni nous servir, ni se servir de nous. Ils pourraient emporter « d'ici cent millions sans nous appauvrir, au contraire ; mais « tout ce qui vient chez nous pour faire de l'argent a la rage de « s'enrichir au galop. Nous ne demanderions qu'à nous annexer « à l'Europe, si l'Europe se donnait la peine d'enchaîner nos « intérêts aux siens ; mais on ne fait pas la conquête d'un pays « en y lançant de temps à autre une bande de fourrageurs » (11).

(7) *Hadit 'Isâ'*, 1[re] éd., pp. 253-54; 5[e] éd., pp. 217-18.

(8) *Le Fellah*, p. 33.

(9) *Hadit 'Isâ'*, 5[e] éd., p. 357.

(10) *Ibid.*, 1[re] éd., pp. 335-6; 5[e] éd., pp. 289-90.

(11) *Le Fellah*, p. 97.

Ces deux attitudes politiques ne sont pas aussi éloignées l'une de l'autre qu'on pourrait le croire. Elles correspondent, en réalité, à deux époques différentes et représentent deux étapes successives de l'opinion publique. L'attitude de l'Egypte vis-à-vis de l'Europe a changé après l'installation des Anglais dans le pays. Le héros d'al-Muwaïḥili a tout simplement adopté, après 1882, une attitude plus intransigeante. Le nationalisme ne pouvait exister qu'après 1882.

Il serait puéril de mettre ces analogies au compte d'un hasard fortuit. Certes, les idées de Ahmed ben Ibrahim et d'al-Muwaïliḥi flottaient dans le milieu social auquel ils appartenaient tous deux. Deux constatations s'imposent néanmoins d'une façon impérative. Tout d'abord, il convient de remarquer qu'Ed. About a su faire de l'Egypte une description fidèle. Il a compris les problèmes politiques tels qu'ils se posaient à l'élite de ce pays et a pénétré la psychologie du peuple égyptien sans commettre ces erreurs dans lesquelles tombent ordinairement les journalistes et les romanciers.

En ce qui concerne, d'autre part, al-Muwaïliḥi, sans vouloir diminuer en rien son originalité et son génie, il faut rappeler que sa curiosité le poussait à lire les ouvrages traitant de la question d'Orient et plus spécialement les livres français qui intéressaient l'Egypte. En même temps que l'œuvre d'Edm. Demolins, al-Muwaïliḥi lisait *Le Fellah* (12). Ayant fait la connaissance d'Ed. About, il ne s'est pas contenté du récit de voyage en Egypte : il s'est intéressé à l'auteur, a lu ses chefs-d'œuvres, et c'est dans *L'Homme à l'Oreille cassée* qu'il a puisé l'idée de ressusciter un Pacha pour le livrer d'abord à des aventures aussi cocasses que l'altercation liminaire avec le moûcre ou ses démêlés avec la justice, puis, avec plus de sérieux, lui faire juger l'Egypte vers la fin du XIX[e] siècle.

SAADEDDINE BENCHENEB.

(12) Dans une communication faite successivement au *XIX[e] Congrès International des Orientalistes de Bruxelles* (1938) et à l'*Institut d'Etudes Orientales* d'Alger (Séance du 15/5/43. Cf. *Bulletin des Etudes Arabes*, 3[e] A., n° 13, Mai-Juin 1943, p. 96) sous le titre : *L'Origine des romans de mœurs et de critique sociale dans l'Orient Arabe à la fin du XIX[e] S. et au début du XX[e] siècle*, M. H. Pérès place le *Hadit 'Isâ'* sous l'influence directe de l'ouvrage d'Edm. Demolins : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons ?* traduit et publié au Caire, en 1317 = 1899, par A. Fatḥi Zaglûl. — Henri Pérès, *Les origines d'un roman célèbre de la littérature arabe moderne : « Hadith Isâ ibn Hichâm » de Muhammad al-Muwaïlihî*, in *Bulletin d'Etudes Orientales* (Institut Français de Damas). Tome X, année 1943-1944), Beyrouth, 1944, pp. 101-118.

COMPTES RENDUS

PENZ (Charles). — *Les captifs français du Maroc au XVIIe siècle (1577-1699)*, Thèse principale pour le doctorat ès Lettres, Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, vol. XLI, Rabat, 1944, un vol. de IV-347 pages in-8°.

Les universitaires du Maroc explorent avec un beau zèle le passé de notre Protectorat, et l'Institut des Hautes Etudes marocaines publie leurs œuvres avec un souci de bonne présentation que la guerre n'a pas atténué. L'admirable collection des *Sources inédites de l'histoire du Maroc* est une ressource précieuse pour les chercheurs qui, en la triste époque où nous vivons, ne peuvent se déplacer. L'Université d'Alger a examiné l'an passé deux estimables mémoires pour le Diplôme d'Etudes supérieures : l'un de H. Collet sur *Le commerce des Pays-Bas au Maroc dans la première moitié du XVIIe siècle*, l'autre de M. Blandin sur *Le Consulat général de France à Tanger sous le Directoire et le Consulat*. Voici maintenant la thèse pour le doctorat ès Lettres présentée par M. Ch. Penz sur *Les captifs français au Maroc au XVIIe siècle*.

Il est dommage que l'enseignement de l'histoire générale n'existe pas au Maroc. Par manque d'apprentissage les érudits de ce pays n'obtiennent pas toujours un résultat en proportion avec l'effort accompli.

Faute de s'être posé quelques questions importantes, de s'être initié aux méthodes de l'histoire économique et sociale, d'avoir pratiqué l'histoire comparée et d'avoir respecté certaines règles de la critique historique, M. Penz n'a pas épuisé en plus de 300 pages l'histoire de 300 esclaves.

Ce sont surtout les négociations diplomatiques ayant trait à la captivité des Français au Maroc que M. Penz nous retrace. A cet égard il nous apprend d'ailleurs des faits peu connus, qu'il aurait pu souligner plus vigoureusement. Si les esclaves français n'ont pas été libérés, c'est beaucoup plus la faute du roi Louis XIV que celle du sultan du Maroc. Ce dernier, à maintes reprises, a proposé de les échanger contre des Maures de son pays capturés par nos corsaires. Mais le roi de France tenait à conserver ces captifs, qui lui étaient nécessaires pour ramer sur ses galères ; il allait même jusqu'à acheter des esclaves marocains aux Portugais. En

conséquence, il n'offrait que le rachat de nos nationaux. On s'explique ainsi l'échec de tractations multiples. Grâce aux Mercédaires et aux Trinitaires (souvent d'ailleurs en rivalité), on arrachait aux geôles du Sultan un certain nombre de captifs, mais au prix de rançons considérables.

Dans un intéressant chapitre (p. 275 sq.), M. Penz nous décrit la vie de ces malheureux, et, par endroits, nous ouvre quelques fenêtres sur la vie politique et les mœurs dans le Maroc du XVIIe siècle.

Un spécialiste des questions d'*histoire sociale* eût été plus exigeant. Il ne nous sert à rien de savoir qu'un esclave a coûté 100 ducats, si nous ignorons le pouvoir d'achat de l'argent à cette époque. Combien de bœufs, en France, aurait-on achetés pour cette somme ? Combien en Afrique ? Quelle était exactement la condition juridique des esclaves chrétiens au Maroc ? Nous sommes mal renseignés sur le droit de mariage, sur la condition des enfants. En cas de copropriété le revenu du travail d'un captif est-il partagé entre les propriétaires en proportion du produit net et de la mise de chacun ? La propriété d'un esclave est-elle assimilée à une propriété foncière, comme elle l'est en d'autres pays (cf. notre article sur *Les esclaves dans l'ancienne Roumanie*, Revue hist. du Sud-Est européen, juil.-sept. 1930). En cas de vente, par exemple, la *protimesis* (chefa'a) s'applique-t-elle ? Aucune allusion à ces questions dans la thèse de M. Penz.

Une liste des esclaves renégats n'a guère d'intérêt. Quelle fut la proportion des convertis ? Peut-on évaluer la mortalité des captifs ? Nous voudrions des chiffres, si peu sûrs fussent-ils, pour connaître la proportion des décès.

L'*histoire comparée* doit être constamment employée dans une étude de ce genre. Quelle était la condition des galériens marocains en France ? Elle a sans doute été plus malheureuse que celle de nos captifs au Maroc. Personne ne les visitait, eux. Ils n'avaient pas de personnages religieux pour se charger de leur rachat. La conversion ne leur donnait pas la liberté. Et leurs plaintes déchirantes arrivaient cependant parfois jusqu'aux oreilles de leurs parents de Salé ou de Mogador.

En quoi la condition des captifs au Maroc différait-elle de celle des captifs d'Alger ou de Tunis, sur lesquels il a été publié bien des travaux, qui pourraient trouver place dans la bibliographie d'une thèse de ce genre ? On ne nous le dit pas.

Est-il possible d'autre part d'isoler l'histoire des captifs français, et ne devrait-on pas évoquer un peu celle des Espagnols, des Anglais, et en général de tous les chrétiens ?

Tout ceci est au moins aussi intéressant que le détail de pourparlers diplomatiques rendus interminables par une mauvaise foi réciproque.

Enfin la *critique historique* dans l'ouvrage de M. Penz n'est pas toujours très sûre. Il se fonde un peu trop sur les récits du Père Dan, qui n'est pas allé au Maroc. Les histoires de sortilèges racontés par ce bon Père (cf. p. 305) nous laissent sceptiques en ce qui concerne la valeur de son information.

Quant aux jugements de M. Penz, ils frisent parfois le paradoxe. Il nous dit que les relations entre le Maroc et la France ont été excellentes au début du XVII[e] siècle ; si cet état de choses a changé, c'est la faute des Moriscos. En effet (p. 7) : « Il semble bien que l'expulsion des Moriscos, qui a eu tant de répercussions sur la politique du Maroc vis-à-vis de l'Europe, a été précipitée par la découverte d'une véritable conspiration internationale contre le royaume de Sa Majesté catholique : les Pays-Bas, le Maroc et la France y participaient, assurés de l'appui que devaient leur apporter les colonies maures résidant en Espagne ». Les Maures réfugiés au Maroc se sont fait pirates. Ils se sont vengés des chrétiens et ont brouillé le Maroc avec l'Europe occidentale. D'accord. Mais l'auteur a l'audace d'approuver la politique du roi d'Espagne (p. 10) : « Quand l'expulsion fut un fait accompli, l'Espagne se sentit à la fois plus tranquille et plus menacée, car cet acte de saine politique intérieure eut immédiatement des conséquences fâcheuses sur le plan extérieur ».

Quand je lis dans la conclusion (p. 321-322) que : « grâce aux esclaves nous connaissons mieux le Maroc du XVII[e] siècle », je pense à l'opinion qu'on pourra avoir dans quelques centaines d'années d'un historien qui se félicitera de l'occupation de notre pays de 1940 à 1944 parce que, grâce à notre martyre, il connaîtra un peu mieux la topographie de la France vers le milieu du XX siècle !

Nous avouerons enfin ne pas trop comprendre l'idée directrice du livre quand l'auteur nous dit (p. 322) : « Tant qu'il subsisterait des esclaves français au Maroc, le commerce de la France avec ce pays ne pourrait être que précaire et humiliant... », et (p. 323) : « Sous Sidi Muh'ammad, se prépare l'isolement grâce auquel l'Empire chrétien (lire sans doute « chérifien »), vivra indépendant pendant tout le XIX[e] siècle. Quand les 190 esclaves rachetés par Breugnon s'embarqueront à Safi, un des ponts qui rattachent le Maroc à l'Europe s'effondrera ». Etrange contradiction !

En résumé, il faut féliciter M. Penz de son travail persévérant ; mais il ne perdra rien quand il aura renoncé à ses interminables alignements de noms et de dates (cf. p. 280 sq.). Nous conseillerions volontiers aux historiens de l'Afrique du Nord de faire écrire en lettres d'or dans leur cabinet de travail ces mots d'un des meilleurs maîtres de la science historique française d'aujourd'hui, Marc Bloch : « *Un nom d'homme ou de lieu, si l'on ne met derrière lui des réalités humaines, est, tout bonnement, un vain son ; aux yeux de l'historien un fait existe seulement par ses liaisons. Etre « précis » c'est se tenir proche du concret ; ce n'est pas étiqueter, à tour de bras, des tiroirs vides* » (1).

Nous reconnaissons que certains de leurs tiroirs sont bien remplis. Mais nous voudrions les voir se protéger un peu mieux contre la hantise du détail verbal.

MARCEL EMERIT.

Louis CHENIER. — *Journal du Consulat de France au Maroc (1767-1785)*, publié par Charles Penz, Publication de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, t. XXXIX, Casablanca, 1943, XXI-238 pages in-8°.

A titre de thèse complémentaire pour le doctorat ès Lettres, M. Penz a copié et annoté avec beaucoup de soin le livre du Consulat français de Salé, dont le titulaire fut, durant cette période, le père du poète André Chénier. Le document est d'intérêt très inégal. Le livre de comptes d'un fonctionnaire sans génie intéresse médiocrement l'histoire générale.

Cette publication a les défauts de beaucoup d'autres. Son *introduction* n'introduit pas suffisamment le lecteur dans un sujet sur lequel le commun des mortels n'a pas d'information bien précise. Page IV l'annotateur fait allusion aux possessions espagnoles au

(1) Annales d'Histoire sociale, t. II; p. 62.

Les lecteurs de cette Revue n'apprendront pas sans un serrement de cœur et un immense regret la mort tragique de MARC BLOCH, assassiné par les Allemands en 1943. Peu d'historiens eurent une aussi large érudition ; peu d'historiens surtout furent aussi capables de renouveler les questions et de suggérer aux chercheurs de nouvelles directions de travail. Il est à la fois l'auteur de *Rois et serfs* (1920), des *Rois thaumaturges* (1924), et de livres d'une très grande portée comme *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* (1931), et surtout, dans la collection « L'évolution de l'humanité », de deux volumes sur *La Société féodale*.

Si aucun des nombreux articles de Marc Bloch ne concerne l'Afrique du Nord, du moins la revue qu'il a créée en 1929 avec Lucien Fèbvre ne devrait être ignorée de quiconque écrit sur l'histoire de ce pays. *Les Annales d'histoire économique et sociale*, devenues depuis 1939 *Les Annales d'histoire sociale*, ont en partie contribué au renouvellement des méthodes et à l'élargissement du domaine de l'histoire. C'est peut-être dans les 14 volumes parus de cette revue, où il a écrit de pénétrantes études et d'innombrables comptes rendus critiques, que Marc Bloch a mis le meilleur de lui-même.

Que l'on permette à un géographe qui s'honore d'avoir été son élève, de rendre, au nom de la *Revue Africaine*, un ultime hommage à l'un des Maîtres des sciences de l'homme.

J. D.

Maroc. Il lui coûtait peu de nous renseigner en quelques mots sur les frontières de l'Empire marocain et sur les places fortes que les Espagnols occupaient alors sur ses côtes. Page VI il nous parle des négociations qui devaient aboutir à la remise en vigueur du traité de 1682. Mais il ne nous dit pas en quoi consistait ce traité. Pour le savoir, il faut lire sa thèse principale.

Page XXI et pages 183-184, M. Penz nous parle du baron de Tott, qui fit une inspection des consulats français de la Méditerranée, inspection à la suite de laquelle certaines réformes furent décidées. Il s'est contenté alors de reproduire au bas de la page 184 l'article d'une encyclopédie, qui rapporte les états de service dudit baron de Tott ; ce qui ne nous sert pas à grand'chose. Il nous eût été plus utile de savoir quels reproches l'inspecteur de nos consulats fit à notre représentation dans les Echelles de Barbarie et les raisons des réformes qu'il fit adopter. Un historien ayant l'habitude d'un pareil travail eût trouvé moyen de consulter les papiers du baron de Tott, qui sont à Paris. Il aurait constaté que cet agent n'est point allé au Maroc, mais a fait escale à Tunis, d'où il rapporta quelques observations judicieuses.

Le reproche s'adresse à tous les historiens qui ont travaillé jusqu'ici en Afrique du Nord, et qui n'ont pas encore consulté les documents inédits et fort intéressants sur l'Algérie, la Tunisie et le Maroc au XVIII[e] siècle, actuellement conservés dans les collections de Paris. Je compte en publier bientôt quelques-uns.

L'isolement du Maroc après le XVIII[e] siècle est-il aussi complet que le dit M. Penz, page X ? Le commerce avec la France a continué, avec des vicissitudes diverses. Le Maroc s'est ouvert peu à peu à la pénétration européenne. Cette histoire n'est pas faite. Elle est du plus haut intérêt.

Pour faire une publication de documents, il faut toujours avoir en vue l'histoire générale. On comprend mieux ainsi ce qu'il faut chercher et ce qu'il est possible de négliger. M. Penz a des surprises qui font sourire : page XIII, il semble croire que la coutume de donner des cadeaux aux ambassadeurs et de subventionner leur entourage est spéciale au Maroc. Mais cet usage était général dans les cours européennes. Les « cadeaux de chancellerie » permettaient aux ambassadeurs de tenir leur train de maison...

L'histoire des institutions mérite aussi d'être étudiée préalablement. L'annotateur nous dit (p. 28) que la sortie du blé était prohibée, au Maroc, par principe de religion. Je n'ai jamais vu pareille prohibition dans aucun code coranique. Mais, à toute époque, les sultans, craignant la famine, ont entravé l'exportation des céréales. Cependant, en 1767, ce fut la principale matière d'exportation (p. 90).

Quant à la *méthode historique*, il est bien évident que l'érudit doit la connaître, sous peine de tirer un trop faible profit de ses recherches.

Il doit toujours faire appel à l'*histoire comparée*, qui est un véritable instrument de recherche. M. Penz s'est-il demandé en quoi le consulat de Salé, par ses fonctions, par ses procédés diplomatiques, différait de ceux d'Alger et de Tunis. Ce dernier est bien connu par les études de M. P. Grandchamp. Celui d'Alger a fait l'objet de plusieurs travaux. L'annotateur publie (p. 24-25) une formule de passeport. Il en fait un simple objet de curiosité et satisfait l'amateur de vieilles choses. L'historien a d'autres exigences. Si les termes du passeport diffèrent de ceux qui sont en usage à Alger, nous pourrons peut-être en tirer une conclusion et souligner ce qui fait l'originalité du commerce du Maroc. Donc il est indispensable de se procurer le formulaire d'Alger au XVIII[e] siècle. Il existe... à Paris !

L'*histoire économique* est maintenant pourvue de méthodes qui en font une science aussi sûre que la géologie ou la météorologie. M. Penz s'est-il demandé quel enseignement l'histoire pouvait tirer de ses innombrables tableaux donnant le prix des choses ? L'histoire des prix est difficile à faire et donne des résultats trop souvent décevants. Mais il n'est pas inutile de tenter l'entreprise. Pour cela il conviendrait de comparer les prix marocains avec ceux du marché mondial à cette époque.

Mais surtout l'histoire économique est friande de statistiques. M. Penz en a trouvé deux sur le commerce de Salé avec la France. La première est de 1767, la seconde de 1773. Il lui a paru suffisant de reproduire ces documents tels qu'ils se trouvent dans le registre, si bien que le premier figure dans son livre page 87, le second page 143. Il était facile de les rapprocher. Avant tout, le lecteur veut y voir clair. Il se pose aussitôt la question : le commerce a-t-il augmenté ou diminué durant ces six années ? S'il a augmenté, c'est dans quelle proportion ? L'annotateur connaît-il la méthode des indices ? N'a-t-il jamais eu l'idée de construire un diagramme ? Tout cela nous eût été plus utile que les *fac-simile* qui émaillent le livre.

Tous ces reproches se résument au fond en un seul : l'annotateur a perdu de vue le but à atteindre. Il aurait dû fournir aux historiens un instrument de travail. Il s'est borné trop souvent à donner une pâture aux curieux. Il a étudié des documents. Il lui coûtait peu d'en extraire la substance vivante, la réalité humaine.

MARCEL EMERIT

P. GRANDCHAMP. — *Arbre généalogique de la Famille Hassinite* (1705-1944), Tunis, Aloccio, 1944.

Signalons ce « sixième tirage complété et mis à jour au 1[er] mars 1944 » de l'arbre généalogique de la famille beylicale régnante

de Tunisie. Le premier avait paru dans *Documents relatifs à la révolution de 1864 en Tunisie*, 2 vol., Tunis, 1935 et les suivants dans la *Revue Tunisienne*. C'est là un document fort utile pour les historiens.

J. DESPOIS.

P. Seltzer. — *Esquisse climatologique de l'Algérie (Période 1913-1938)*, fasc. 5 des « Travaux de l'Institut de Météorologie et de Physique du globe de l'Algérie », publiés sous la direction de M. P. Queney.

Dans toute étude humaine de l'Afrique du Nord, qu'il s'agisse du passé ou du présent, il est difficile de faire abstraction des conditions climatiques et en particulier des pluies. « L'étude ci-après, dit la note préliminaire, donne l'essentiel des résultats qui devaient figurer dans un ouvrage plus détaillé sur le climat de l'Algérie, mais dont la publication a, jusqu'à présent, été empêchée par les circonstances actuelles ».

Regrettons avec l'auteur que les imprimeries d'Alger n'aient pu encore « sortir » un livre qui manque tant. *L'Essai de climatologie algérienne*, de Thévenet, paru en 1904, a naturellement beaucoup vieilli. Et soyons reconnaissants à M. P. Seltzer de nous avoir donné, en attendant, cette esquisse de 76 pages qui renferme surtout des tableaux de chiffres et des cartes qui tiennent compte des plus récentes observations. Les cartes s'étendent au Sud jusqu'au parallèle 32°5, c'est-à-dire un peu au Sud d'Aïn-Sefra et à un demi-degré de latitude de Touggourt.

J. DESPOIS.

Walter Fitzgerald. — *Africa. A social, economic and political geography of its Major Regions*, Londres, 1 vol. in-8°, 499 p., 4e éd., 1943.

Le livre de M. W. Fitzgerald, dont la première édition remonte à 1934, est devenu un manuel classique et commode pour les étudiants de Grande-Bretagne et tous ceux qui s'intéressent à l'Afrique. La troisième édition, parue en 1940, apportait un remaniement important de l'ouvrage, en particulier dans les chapitres consacrés à l'Afrique du Nord-Ouest. L'édition de 1943 est faite évidemment pour satisfaire la curiosité accrue des Anglais pour un continent qui a joué un rôle important dans cette guerre.

On connaît le plan de l'ouvrage dont un tiers est consacré à la géographie physique et aux populations, et dont le reste décrit les « principales » régions de l'Afrique : le Sahara et l'ancienne Libye italienne ne sont pas étudiées ; par contre un bref chapitre est consacré à ce qu'était l'Afrique orientale italienne.

Pour le lecteur français, les chapitres les plus intéressants sont incontestablement ceux qui étudient les pays anglais. Les développements consacrés à l'Afrique Française, et en particulier à l'Afrique du Nord, ne sont pas toujours très au point et s'appuient sur une bibliothèque vieillie. L'auteur ne pouvait évidemment connaître les ouvrages ou articles de revue écrits depuis 1939. Mais, à part la *Géographie Universelle*, aucun ouvrage français paru depuis 1931 sur l'Afrique du Nord, l'A.O.F., l'A.E.F. ou le Cameroun, n'est mentionné dans les bibliographies.

J. DESPOIS.

L. P. Mair. — *Welfare in the British Colonies, Institute of Intern. Affairs*, Londres 1944, 115 p.

Ce petit ouvrage offre une vue d'ensemble des institutions qui existent dans les colonies de la Couronne Britannique en vue de développer la prospérité de la population, en ce qui touche l'enseignement, le travail, la santé publique et les œuvres sociales.

On peut se demander si on n'aurait pas pu suivre un autre plan que celui, d'ailleurs fort clair, de l'auteur : introduction générale, fort intéressante au surplus, puis étude des divers groupes d'institution. Il eût peut-être mieux valu prendre chaque groupe de colonies (Indes Occidentales, Afrique Noire, Ceylan, Malaisie, etc.), et voir ce qui y a été fait eu égard au niveau social de celui-ci. Quoi qu'il en soit, ce petit livre est agréable à lire et peut être consulté avec fruit par ceux qu'intéresse un aspect des questions coloniales destiné à prendre sans cesse plus d'importance.

G.-H. BOUSQUET.

P. Granville Edge. — *Vital Statistics and Public Health Work in the tropics*, Baillère, Tindall a. Cox, Londres, 1944, 188 p.

Cet ouvrage traite également des colonies, mais d'un point de vue beaucoup plus spécial. L'auteur s'est proposé surtout de montrer l'intérêt que présente, au point de vue de la santé publique dans les colonies, l'établissement de bonnes statistiques touchant les naissances, les maladies, les décès. Ce petit livre peut intéresser des groupes de lecteurs bien différents, non seule-

ment les statisticiens et les médecins, mais aussi ceux qui s'occupent de folklore ; c'est pour cette raison que nous le signalons aux lecteurs de la présente *Revue*. On y trouve (chap. IV, IX, X, XII), de curieuses indications au sujet des difficultés que rencontrent les recherches statistiques dans les pays peu avancés du fait des superstitions, croyances, mœurs et coutumes indigènes, en matière de naissances, maladies et morts, en particulier.

G.-H. B.

E. HUXLEY et M. PERHAM. — *Race and Politics in Kenya*, Faber a Faber, Londres, 1944, 247 pages.

Le Kenya, colonie de la Couronne Britannique, est situé juste au sud de l'Abyssinie ; il est peuplé de 3 millions de nègres, de 40.000 Hindous et de 17.000 Européens, fixés sur les Hauts Plateaux.

Aux yeux de beaucoup de métropolitains, — mais ce n'est pas l'avis des colons, — la situation dans ce pays, du point de vue de la discrimination raciale, — tout en étant meilleure que dans le Dominion Sud Africain, et bien entendu qu'aux Etats-Unis, — est peu satisfaisante. Le présent ouvrage traite des divers aspects de ce conflit.

Il s'agit de lettres échangées entre deux dames très cultivées et spécialistes des questions africaines : une fille de colon et une « fellow » d'un « collège » d'Oxford. Cette correspondance s'étend de 1941 à 1943, durant plus de deux ans. Le ton en est toujours courtois, mais la discussion vive ; à un moment donné, elle est sur le point d'être rompue.

Ce livre a un intérêt pour les lecteurs d'Afrique du Nord en ce sens qu'il s'agit d'un conflit dont on peut retrouver plus ou moins l'analogue chez nous. Il n'y a pas à se dissimuler pourtant que les questions qui y sont discutées ont souvent un aspect technique très net.

G.-H. B.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1943.

Les difficultés signalées l'an dernier à propos de l'outillage et des matériaux n'ont pas décru, bien au contraire ; la main-d'œuvre, de plus, s'est raréfiée et l'augmentation des salaires, à laquelle n'a pas correspondu une augmentation équivalente des crédits, a diminué le rendement des chantiers. Cependant tous les efforts ont été faits en vue de maintenir ouverts les principaux centres d'activité et si les résultats obtenus sont inférieurs, dans l'ensemble, à ceux des années précédentes, cela tient en grande partie à ce que, en définitive, les journées de travail ont été bien inférieures en nombre.

Sur le site de St-Leu, Mme Vincent poursuit méthodiquement ses travaux d'investigation. Il y a peu de chose à signaler pour l'année écoulée.

M. Jean Glénat explore avec un chantier assez réduit des quartiers à l'Ouest de Cherchel, dans une zone destinée à être bâtie un jour prochain. On y a trouvé des vestiges d'habitation sans rien de bien notable. Les fouilles de l'amphithéâtre ont dû être interrompues, faute de moyens pour évacuer les terres de déblai.

A Tipasa, par contre, le théâtre a été fouillé toute l'année avec de bons résultats : toute la cavea est désormais dégagée ainsi que le couloir de l'Ouest et une partie de celui de l'Est. L'orchestra est non pas dallée mais bétonnée. Les efforts se portent sur le dégagement de la scène, qui est très vaste et très profonde.

Un chantier de recherches, confié à M. Pierre Cintas, titulaire d'une bourse archéologique du Gouvernement Général, a été ouvert à Tipasa également. Spécialiste de l'archéologie punique, M. Cintas a découvert, entre le port et la colline de Ste-Salsa, une nécropole punique ou néo-punique, où subsistaient des tombes en chambres creusées dans le roc et que des maisons d'époque romaine avaient recouvertes. Dans plusieurs d'entre elles, un mobilier funéraire extrêmement intéressant a été mis au jour et recueilli au Musée d'Alger : il

Les lecteurs de la *Revue Africaine*, dont M. Emerit est l'un des plus actifs collaborateurs, se réjouiront de cette haute distinction.

MISSION SCIENTIFIQUE DU FEZZAN.

Sur l'initiative de M. le Général Catroux, Gouverneur Général de l'Algérie, et avec l'appui de M. le Recteur Laugier, l'*Institut de Recherches sahariennes* de l'Université d'Alger a organisé au printemps de cette année une mission d'études de deux mois au Fezzân.

La mission comprenait :

1° Pour l'étude des sociétés humaines : M. W. Marçais, professeur au Collège de France (linguistique) ; M. le Docteur Leblanc, doyen honoraire de la Faculté de médecine d'Alger (anthropologie) ; M. Reygasse, directeur du Musée du Bardo (ethnographie) ; M. L. Leschi, directeur des Antiquités de l'Algérie (archéologie) ; M. J. Despois, professeur à la Faculté des Lettres (géographie humaine) ; M. le Docteur Gras, médecin-chef du Service de Santé au Fezzân.

2° Pour l'étude des faits physiques : M. R. Capot-Rey, professeur à la Faculté des Lettres (géographie physique) ; M. Queney, directeur de l'Institut météorologique d'Alger ; M. M. Dalloni, professeur à la Faculté des Sciences (géologie); M. Bellair, professeur au Lycée (géologie) ; M. Charles Killian, professeur à la Faculté des Sciences (botanique) ; M. Fr Bernard, professeur à la Faculté des Sciences (zoologie).

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-HUITIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1944)

R. Bencheneb. — Textes arabes d'Alger (*suite et fin*) 123

Blandin. — La population de Tanger en 1940 89

J. Caillé. — Le curé de Mascara et l'émir Abd el Kader (août 1845) 227

P. Carayol. — Les genres de vie indigènes dans l'Atlas de Blida 239

R. Godon. — Les formes du batik dans l'Aurès (*avec 7 fig., 2 planches hors texte*) 116

Graf-de la Salle (Mme). — Contribution à l'étude du folklore tunisien 67

E. Janier. — Les industries indigènes de la région des Trara. 43

F. Llabador. — Recherches d'archéologie musulmane : Les ruines de Taount, bourgage berbère du Maghreb central (*avec 4 planches hors texte et 6 figures*) 181

D. Mackay. — Récentes activités de l'archéologie britannique. 167

E. Pauty. — Vue d'ensemble sur les hammams de Rabat-Salé (*avec 23 figures*) 202

G. Ch. Picard. — Statues et statuette dionysiaques découvertes en Tunisie (*avec 3 planches hors texte*) 5

Lieut.-Colon. Reyniers. — Note sur le rôle et la composition de la cohorte milliaire 28

R. Ricard. — Notes sur l'émigration des Israélites marocains en Amérique espagnole et au Brésil 83

Notes et Documents :

Inscriptions funéraires en français sur des tombes musulmanes, par G.-H. Bousquet 266

Edmond About et al-Muwaïlihi, par S. Benchener...... 270

Comptes rendus. — Mme Brunot-David : *Les broderies de Rabat* (Mme Marguerite Bel), p. 156. — L. Chénier : *Journal du Consulat de France au Maroc* (1767-1785) (M. Emerit), p. 277. — W. Fitzgerald : *Africa. A social, economic and political geography of its Major Regions* (J. Despois), p. 280. — P. Grandchamp : *Arbre généalogique de la Famille Hassinite* (1705-1944) (J. Despois), p. 279. — P. Granville Edge : *Vital Statistics and Public Health Work in the tropics* (G. H. Bousquet), p. 281. — E. Huxley et M. Perham : *Race and Politics in Kenya* (G. H. Bousquet), p. 282. — Ibn Haiyan : *Al-Moktabis. Tome troisième : Chronique du règne du Calife Umaiyade Abd Allâh à Cordoue* (H. Pérès), p. 141. — L. P. Mair : *Welfare in the British Colonies, Institute of Intern. Affairs* (G. H. Bousquet), p. 281. — Penz (Charles) : *Les captifs français du Maroc au XVII*e *siècle* (1577-1699) (M. Emerit), p. 274. — P. Seltzer : *Esquisse climatologique de l'Algérie (Période 1913-1938)* (J. Despois), p. 280. — H. Terrasse : *La Mosquée des Andalous de Fès* (A. Bel), p. 152.

Chronique. — L'archéologie algérienne en 1943 (L. Leschi), p. 163. — Le Grand Prix littéraire de l'Algérie, p. 283. — Prix Chaix et d'Est-Ange, p. 282. — Mission scientifique du Fezzan, p. 284.